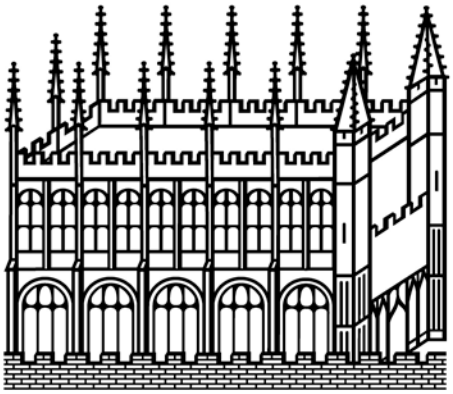

Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks

This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

PRESENTED TO
THE BODLEIAN LIBRARY
BY
SIR HUGH JACKSON, BT.

2375 e. 516

SANTERRE.

MEAUX. — IMPRIMERIE A. CARRO.

Lith. Auguste Bry.

SANTERRE

GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE:

SA VIE POLITIQUE ET PRIVÉE

ÉCRITE D'APRÈS DES DOCUMENTS ORIGINAUX LAISSÉS PAR LUI, ET LES NOTES D'AUGUSTIN SANTERRE, SON FILS AINÉ,

Par A. CARRO,

Rédacteur du Journal de Seine-et-Marne

Savez-vous qu'il a voulu parler au peuple! . . . . . que Santerre laissait faire, et que si je n'avais pas commandé aussitôt un roulement de tambours pour étouffer la voix du tyran, je ne sais ce qu'il serait arrivé!

Paroles du général Berruyer aux commissaires de la Convention.

PARIS,

LEDOYEN, libraire, Palais-Royal, galerie d'Orléans, 31,

Et chez les principaux libraires des départemens.

1847.

INTRODUCTION.

La Révolution française appartient déjà à l'histoire: plus tard elle appartiendra à la grande poésie, à la poésie épique, à la tragédie. Au nombre des vieux morts qui seront réveillés alors par le poète, pour prendre rang dans ses évocations, pour faire le cercle funèbre autour d'un échafaud royal, il en est un qui semble avoir particulièrement reçu le cachet de la fatalité; un homme que l'engouement populaire fit malgré lui grand, très-grand, quelques jours, et qu'une erreur historique a fait célèbre à jamais, à

jamais odieux peut-être, s'il n'était pas donné à la vérité de dissiper à la longue les nuages, et de briller au moins sur une tombe. Santerre, aussi insoucieux de retomber dans l'obscurité qu'il l'avait été de se voir porter au commandement par les acclamations de cent mille hommes, négligea de confier de son vivant à la publicité la défense de ses actes, notamment de ceux qui ont rapport à une journée éternellement déplorable, à celle du vingt-un janvier mil-sept-cent-quatre-vingt-treize. Mort, d'ailleurs, avant la publication de la plupart des Histoires de la Révolution, avant la publication des Biographies contemporaines, il ne croyait point, sans doute, à ce risque d'une perpétuelle tache que sa mémoire à couru ; il avait pensé que les calomnies lancées sur lui tomberaient d'elles-mêmes, comme une foule d'autres erreurs d'alors dont le temps a fait justice. Il avait tant éprouvé la versatilité des opinions humaines ! Il se borna à laisser quelques pages de notes que, fatigué, désabusé, dégoûté, il ne prit même pas la peine de livrer à l'impression.

Ces pages ont été religieusement recueillies et conservées par son fils aîné, qui a réuni en outre tous les autres documens trouvés dans les papiers du général; il y a joint aussi les souvenirs personnels qui lui sont restés d'une révolution dont il a traversé la plus grande partie côte à côte avec son père. Les causes qui ont retardé jusqu'à ce jour la publication de cet ouvrage n'auraient aucun intérêt pour le public ; on ajoutera seulement ici, que ce livre est un hommage rendu à la vérité, et que l'on espère, en l'écrivant, ajouter quelques nouveaux traits au tableau, à bon droit si curieusement étudié, de notre grande révolution.

SANTERRE,

GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CHAPITRE I.

Origine de Santerre. — Ses premières années. — Ses études. — Amour contrarié. — Tentative de suicide. — Il achète une brasserie. — Ses deux mariages. — Ses travaux et sa passion des chevaux. — Son portrait au moment où éclata la Révolution.

Le nombre des erreurs publiées et accréditées sur le général Santerre est incroyable. L'envie d'abord, la haine ensuite, ont imaginé ou recueilli une foule de bruits faux, souvent absurdes, qui se sont attachés même à l'origine de Santerre. On a dit, on a imprimé qu'il était le fils d'un boucher venu de l'Allemagne chercher fortune à Paris : ce mot de boucher

convenait sans doute à l'imagination de ceux qui faisaient peser sur Santerre tout le poids du terrible acte du 21 janvier : nous dirons donc quelques mots de l'origine de Santerre et nous parlerons aussi de son enfance et de sa jeunesse. Cette jeunesse qui ne fut ni oisive, ni toute vulgaire, explique l'homme ; elle explique l'engouement de la multitude qui fit de Santerre son roi ; elle explique ce que fit Santerre d'une popularité qui, avec d'autres désirs, avec d'autres passions, pouvait le porter plus loin que Robespierre ; elle explique enfin comment Santerre ne toucha que le seuil du pouvoir, et comment il traversa, les mains nettes, une révolution qui engloutit sa fortune.

Le père du général Santerre vint de la petite ville de St-Michel, en Tierrache, s'établir à Paris en 1747. Fils de brasseur, il acheta le 22 décembre de cette année, de la veuve Marguerite Poussy, la brasserie dite de la Magdeleine, située rue d'Orléans St-Marcel, paroisse St-Médard. Au mois de mars 1748, il épousa sa cousine, la fille d'un autre Santerre, riche brasseur de Cambrai. Ce fut de ce mariage que naquit en 1752, et le troisième de six enfants (1), Antoine

(1) Quatre garçons et deux filles.

Joseph que toutes les Histoires et les Biographies appellent Claude ou Nicolas et qui fut le général Santerre. Il naquit rue Cencier, n° 7, où son père avait transporté pour l'agrandir, son établissement qui avait prospéré entre ses mains.

Malheureusement pour sa jeune famille, la mort enleva de bonne heure Santerre père ; il avait perdu sa femme, il ne put vaincre le chagrin de cette perte et, le 22 juin 1770, il mourut laissant ses six enfants orphelins et tous mineurs.

L'aînée de ces six enfants était une fille, Marguerite Santerre, alors âgée de quinze ans ; elle fut émancipée, et aidée du plus âgé de ses frères, Baptiste Santerre, elle éleva courageusement, comme une digne mère, ses quatre derniers frères et sœur, et conduisit la maison avec sagesse et habileté. Baptiste et elle demeurèrent toujours ensemble depuis, et restèrent dans l'établissement où ils moururent sexagénaires.

Le troisième fils, Armand-Théodore se livra non sans succès, à une industrie différente de celle qui était comme héréditaire dans sa famille. Après avoir établi à Essonnes, près de Corbeil, une usine pour polir les glaces, il la quitta pour créer une raffi-

nerie de sucre à Bercy, rue Grange-aux-Belles.

François Santerre, le quatrième fils, connu à Paris sous le nom de La Fontinelle, fut brasseur d'abord à Sèvres et à Chaville, puis il transporta son établissement à Paris, aux Champs-Elysées, au coin de la rue Neuve de Berry.

Enfin, Claire Santerre épousa M. Panis, avocat, devenu plus tard membre de l'Assemblée constituante et Représentant du peuple.

Quant à Antoine Santerre qui doit seul nous occuper maintenant, il étudia au collége des Grassins, et suivit avec un goût particulier des cours d'histoire et de physique sous MM. Brisson et l'abbé Nollet. Il étudia aussi la chimie qui lui fit faire quelques découvertes précieuses pour la fabrication de la bière : il contribua beaucoup à faire sortir la brasserie de l'espèce d'enfance où elle se trouvait encore en 1770. Nous aurons occasion de revenir sur ce sujet.

Les six enfants avançaient en âge, et l'on commençait à n'être plus toujours d'accord ; il était juste d'ailleurs que les plus jeunes laissassent la place aux deux aînés auxquels il fut convenu que resterait la brasserie. Antoine fut le premier naturellement appelé à prendre un parti. Il avait été émancipé le 27 Juin

1770. Deux ans après, il traita (le 29 août 1772, il avait 20 ans alors) de la brasserie de M. Acloque, faubourg St-Antoine, n° 232, qu'il acheta 65,000 fr.. Il se maria, pour la première fois, dans la même année, le 12 décembre, et peut-être, n'est-il pas inutile de consigner ici que le terrible Santerre, le féroce Santerre comme on s'est plu à le nommer, a commencé sa vie de jeune homme par inspirer une grande, mais bien douce passion.

Il avait pour voisin, dans la maison paternelle, M. François, brasseur aussi, fort riche, père d'une fille unique. Mademoiselle Marie François était la plus jolie fille du quartier : Antoine Santerre, cité plus tard comme un des beaux hommes de Paris, était alors un fort joli garçon : la douceur et l'aménité de son caractère l'avaient rendu agréable à la famille François, et l'habitude de se voir depuis l'enfance avait fait naître entre les deux jeunes-gens une affection qui devint peu à peu un amour profond. Malheureusement Mme François qui n'avait d'autres préoccupations que le bonheur de sa fille, et qui reconnaissait le jeune Santerre digne que le soin de ce bonheur lui fût confié, vint à mourir. Avec elle s'évanouit l'espérance des deux amants. La fortune de M. François s'était

fort accrue depuis les premiers temps d'intimité, il fit pour sa fille de nouveaux rêves d'ambition, même ceux du Bourgeois gentilhomme, il voulut lui faire épouser un officier des Mousquetaires gris qui la demanda en mariage en lui jurant, promesse bien séduisante, qu'elle serait la plus jolie femme de la cour. Marie ne fut point séduite, elle refusa obstinément, et il s'établit entre son père et elle, une lutte désespérée pour son propre bonheur, chacun voulant le régler à sa manière.

On pense bien qu'un congé en forme avait été signifié par le père à Antoine Santerre. Les deux jeunes-gens ne pouvaient se voir qu'à la messe ou au Jardin du roi, où une dame de compagnie conduisait Mlle François. Une étourderie de cette dernière détruisit ce bonheur tout discret : elle avait été deux jours sans voir Santerre, elle le croyait mort, infidèle, ou tout au moins bien malade, lorsqu'elle l'aperçut qui passait, la saluant avec le même sourire tendre qu'auparavant. Elle ne put contenir, l'imprudente, l'expression de sa joie devant son père. Celui-ci voyant que ses recommandations étaient inutiles et ses ordres méconnus, les renouvela avec une rigueur extrême et lui signifia qu'elle eût à se préparer à lui

obéir dans les desseins qu'il avait formés pour son établissement.

Informé de cette résolution, Santerre perdit la tête et voulut mourir. Il errait un soir dans le voisinage de la Seine et, pressé d'en finir avec la vie, il allait se précipiter par dessus le parapet du pont de la Tournelle, lorsqu'un passant le remarqua, accourut, l'arrêta, le calma, et ne le quitta enfin qu'après l'avoir ramené à sa famille.

Le bruit de cette aventure se répandit dans le quartier, quelques démarches faites par la famille Santerre et par des amis communs auprès de M. François échouèrent contre son inflexibilité, mais la santé de Marie déclina rapidement, ses forces s'épuisèrent dans le combat qu'elle soutenait, et bientôt ce fut par ordonnance du médecin que deux femmes la promenèrent au Jardin du roi. Là, un jour, la rencontre inespérée de Santerre après de longs jours d'absence lui causa un tel saisissement qu'on dût l'emporter évanouie. Une fièvre violente accompagnée de délire s'empara d'elle. Une des célébrités médicales du temps, le docteur Petit, fut appelé. Il la jugea fort en danger, mais il eut assez de science ou d'esprit pour deviner une grave maladie morale sous le mal

physique : il fit des questions au père et reconnut qu'il avait bien jugé. La confidence fut complète. O bonheur, le bon docteur Petit était aussi le médecin de la famille Santerre, il avait su apprécier les excellentes qualités d'Antoine, il se fit son avocat, et ses conseils auprès du lit d'une mourante eurent une immense autorité. M. François se rendit, et la première prescription du médecin fut l'espoir qu'il rendit à sa malade.

C'était en effet la meilleure médication : elle eut un plein succès. Marie sembla renaître à la vie, sa santé se raffermit, et peu après elle épousait à l'âge de seize ans et demi Antoine Santerre qui en avait vingt à peine.

Rien de plus charmant que ce jeune couple, on se pressait sur leurs pas pour les voir et cette curiosité les importuna plus d'une fois à la promenade ou au spectacle. Marie n'était pas moins heureusement douée du côté du cœur et de l'esprit que sous le rapport extérieur, leur bonheur était parfait, il était trop grand peut-être, pour être de longue durée.

Un accident, un de ces riens terribles avec lesquels Dieu se joue des illusions et des espérances humaines, brisa ce bonheur. Marie glissa dans son escalier, et fit une chute : elle était enceinte de sept mois. Cette

chute détermina une fausse couche, des complications survinrent, et bientôt l'art fut impuissant, Marie mourut le 9 septembre 1773.

Son enfant n'avait pas vécu, il ne restait à Santerre de cette union si chère qu'un souvenir qui ne s'effaça point et qui lui était encore présent à l'heure de sa mort.

Cette perte changea toute sa destinée, car la femme qu'il épousa cinq ans après, eut, comme nous le verrons plus tard, une étrange quoiqu'indirecte influence sur sa carrière politique. Son désespoir fut grand, il chercha quelques consolations dans l'étude des sciences physiques dont il trouva en différentes circonstances plusieurs applications heureuses. Il se lia d'affection et d'études avec le docteur Collet de Vaumorel chimiste fort instruit pour cette époque ; avec le pharmacien Quinquet auquel est due l'ingénieuse application du courant d'air à la flamme des lampes ; avec le mécanicien Dumas long-temps chargé de la direction de la pompe à feu de Chaillot. Il fut le premier qui substitua les rigoureuses appréciations thermométriques à des tâtonnemens incertains dans la fabrication de la bière, le premier qui fit servir pour la dessication de l'orge, le coke si peu employé alors qu'il n'avait pas

de nom en France et que Santerre lui donna celui *d'escarbille* sous lequel il fut long-temps connu parmi les brasseurs. Le premier, aussi, il employa une machine à vapeur, pour remplacer quatre chevaux au service de sa brasserie, (1) la chaleur du fourneau de cette machine fut utilisée pour une distillerie de grains ; il appliqua aux meules tournantes le système appelé *à pointal* que son frère Santerre de la Fontinelle avait importé d'Angleterre, et qui, bien long-temps après, a été honoré comme une découverte nouvelle par une société scientifique de province.

Son frère ayant aussi rapporté de Londres plusieurs qualités de bière, ils s'occupèrent tous les deux avec tant d'application et d'intelligence à les décomposer et à les analyser, qu'ils parvinrent à les imiter parfaitement et à faire long-temps seuls en France, de l'*Ale* et du *Porter* que l'on ne distinguait pas des bières Britanniques. Ils louèrent pour l'exploitation de leurs procédés une maison à l'extrémité de Sèvres, du côté de Versailles, où cette fabrication a été long-temps continuée.

(1) Les plans et dessins de cette machine existent encore chez son fils aîné.

Santerre à la tête d'un établissement considérable, ne pouvait rester seul. Ses amis songèrent à le remarier. Il fut présenté chez un ancien bijoutier, rue Bourg-l'Abbé, possesseur d'une belle fortune, et devenu propriétaire et seigneur, dans les environs de Paris, dont la famille estimable, était un modèle de probité, d'ordre et d'économie.

Il fallait que, de son côté, le jeune Santerre fût précédé d'une belle réputation de probité et de capacité pour qu'il fût accueilli, et pour qu'il devînt le gendre d'un homme qui avait deux filles aînées déjà mariées dans la noblesse. Il parut digne de cette alliance, et surmontant les douloureux souvenirs laissés dans son cœur par la perte d'une femme tendrement aimée, il se laissa marier. Malheureusement il ne fit de cette union qu'une affaire de convenances, parfaitement sortable, en effet, de tous points, si ce n'est sous le rapport des sentimens ; il négligea de s'assurer de ceux de sa future qui, accoutumée à obéir, ne fit aucune objection. La cérémonie eut lieu le 12 mars 1778.

Cette négligence, cette obéissance passive, contiennent en germe tout l'avenir de Santerre.

Ses nouvelles espérances de bonheur domestique

se réalisèrent bien peu. Trois ou quatre jours après son mariage, sa femme lui fit le tardif et cruel aveu qu'elle ne l'aimait pas, qu'elle aurait voulu en épouser un autre. Elle fit constamment, depuis, peser sur lui, le ressentiment d'une union regrettée, et les efforts inouis de Santerre, pour captiver son caractère un peu difficile, n'eurent qu'un faible succès : jamais il ne retrouva chez lui, le charme d'intérieur qu'il avait perdu presque aussitôt qu'il l'avait connu. Avant que le torrent révolutionnaire vint le saisir et l'entraîner, il fit diversion à ses chagrins intimes en se livrant avec ardeur au travail. Son établissement prit des développemens nouveaux et atteignit un haut degré de prospérité. Il se rendit utile à ses jeunes frères, dont la fortune eut pour origine l'appui qu'il leur prêta, sans trouver chez eux, plus tard, une réciprocité bien méritée cependant. Mais il ne borna pas à sa famille son active bienveillance. Entre une foule de traits de bienfaisance qui étaient en 1790, dans la mémoire de la population entière du faubourg St-Antoine, nous citerons le suivant. Un miroitier nommé Lemaire, demeurant à l'angle de la rue de Reuilly, se désespérait de voir

vendre ses meubles par autorité de justice. Santerre accourut, répondit pour lui d'une somme de 12,000 fr. qu'il fut obligé de payer plus tard, sans que cette leçon pût refroidir son cœur. Son obligeance s'étendait même à ses confrères qu'il aidait au besoin dans le transport de leurs approvisionnemens, et lorsque le feu prenait quelque part, Santerre était toujours un des premiers rendu avec ses garçons, ses chevaux et ses voitures.

Tandis que les domestiques de la maison n'y pouvaient rester et que l'on en changeait presque tous les mois, les ouvriers employés à la brasserie y étaient heureux et bien traités. Dans leurs maladies, aucun n'était envoyé aux hospices, Santerre les faisait soigner chez eux, les visitait et les secourait. Deux d'entr'eux sont restés à son service, l'un 36 et l'autre 37 ans. (1)

En général le fonds de son caractère était une obligeance pleine de franchise et d'aménité. Il avait la réputation de ne pas savoir refuser ; et si beaucoup de gens en abusèrent, beaucoup de malheureux en profitèrent. Ainsi dans les hivers rigoureux,

(1) Les nommés Labroche et Louis Galland.

il employait le plus grand nombre possible d'ouvriers ; dans les disettes, sa maison s'ouvrait pour de nombreuses distributions de vivres. Pour le caractériser par un mot populaire : il n'avait rien à lui. Il ne fallait pas moins que l'ordre et l'économie qui régnaient dans sa fabrique, ainsi que les bénéfices importans qu'elle donnait pour que ces habitudes de bienfaisance n'altérassent pas sa fortune. On conçoit aisément que c'était pour obéir à l'impulsion de son cœur et non dans la prévision d'un rôle à jouer dans une révolution, que dix ans avant qu'elle n'éclatât il se faisait ainsi la providence des malheureux qui l'avaient surnommé *leur gros père* dans le faubourg St-Antoine : mais on conçoit aussi quelle affection cette générosité lui avait acquise de la part de cette puissante population, tandis que ses relations de jeunesse le rendaient cher aussi au faubourg St-Marcel.

Bien qu'il eût trois enfants qu'il chérissait tendrement, (1) la difficulté de son intérieur lui rendait nécessaire la vie extérieure, les bonnes relations de voisinage. Il sortait beaucoup et nul n'était plus répandu que lui dans le faubourg où il était populaire par ses

(1) Trois garçons, Augustin, Alexandre et Théodore.

bonnes qualités sociales avant de l'être par l'engouement politique de ses concitoyens. De l'une à l'autre ovation il n'y avait qu'un degré insensible.

Une circonstance encore qui contribuait autant, au moins, que beaucoup d'autres plus importantes à le placer très haut dans l'estime du peuple, c'était la passion qu'il avait pour les beaux chevaux, et le courage, la force et l'adresse qu'il mettait à dompter les plus rebelles. Tous les chevaux de sa brasserie étaient magnifiques, et la plupart d'entr'eux, rebutés ailleurs comme indomptables, avaient été réduits par lui. A ce sujet l'évènement suivant le mit en grande réputation dans le *sport* parisien de l'époque.

Un grand seigneur, le prince de Guémené, ou le prince de Soubise, était parvenu à trouver en Europe six chevaux gris souris, pommelés, bien pareils, qui faisaient l'admiration des amateurs ; mais un de ces chevaux était rétif, ne pouvait souffrir le mors et avait déjà blessé plusieurs domestiques. Santerre assistant aux courses qui commençaient à devenir à la mode en France, et qui avaient lieu alors chaque mois pendant la belle saison au bois de Vincennes, apprit que ce cheval était à vendre ; il l'acheta deux cents francs. Il sut si bien le maîtriser, que non seu-

lement il le rendit parfaitement docile, mais qu'il l'apprivoisa au point que ce cheval le suivait et venait manger dans sa main. Un jour de course, il le fit atteler à son cabriolet et le conduisit avec tant de grâce et d'adresse en passant plusieurs fois devant le prince, que celui-ci reconnaissant son cheval, s'élança de sa voiture et courut à Santerre qui ne put résister à ses instances et qui le lui céda enfin, contre un prix assez élevé.

Un de ses chevaux de travail lui fournissait le sujet d'un trait assez singulier d'obligeance. Ce cheval avait des proportions si gigantesques, qu'on l'appelait le *Sans-Pareil*. Tous les ans, un pauvre père de famille venait l'emprunter pour le montrer à la foire St-Germain, en l'affublant d'un équipement qui avait quelque ressemblance avec celui des éléphants de combat.

En 1789, Franconi, premier du nom, le duc d'Orléans, père du roi Louis Philippe, et Santerre passaient pour les rois de l'équitation à Paris. Ce rapprochement des deux noms du prince et du brasseur eut dans la suite plus d'une conséquence pour ce dernier.

Avant d'aborder la partie politique de cette histoire, nous compléterons le portrait moral de Santerre par

son portrait physique. Il était très-bien fait, sa taille était de cinq pieds quatre pouces ; il avait l'ensemble de la figure agréable, la bouche gracieuse, les yeux bruns et doux, le gauche sensiblement plus petit que le droit ; ses cheveux chatains, et fins comme la soie, étaient toujours bien poudrés et accommodés avec soin. En général sa mise était toujours très-recherchée et d'une extrême propreté. S'il acquit de l'influence sur le peuple ce ne fut point en se rapprochant de ses habitudes. Sa parole était affable, sa déférence aux avis était grande et sa confiance excessive ; il n'avait ni cupidité ni ambition. En un mot, s'il était fait pour être jusqu'à certain point l'idole du peuple, il ne l'était nullement pour les vastes projets, les résolutions arrêtées, les immuables desseins et les implacables arrêts d'un chef de révolution.

CHAPITRE II.

La Révolution. — Santerre à l'Archevêché. — Les brigands. — Reveillon et l'abbé Roy. — Les deux faubourgs. — Pillage de la maison Reveillon. — La contre-révolution à coups de cravache et la contre-révolution à coups de sabre. — Création de la Garde nationale. — La cocarde verte et la cocarde nationale. — Santerre, chef de bataillon. — La Bastille. — Ses rigueurs. — Quelques prisonniers.

Nulle commotion politique n'a peut-être été mieux pressentie, annoncée, attendue que la Révolution française. C'est qu'elle était la fin presque mathématique de causes connues de tous, excepté de ceux-là qu'un intérêt insatiable ou inintelligent frappait de l'aveuglement le plus étrange. Mais si une secousse était regardée comme inévitable, l'explosion dépassa dans sa violence toutes les prévisions; elle donna lieu

à des phénomènes inattendus, inouis peut-être, dans l'histoire des peuples.

Vainement dans la marche première des évènements, le bon sens public indiquait le mal et le remède, aisés à reconnaître alors tous les deux, car personne de bonne foi ne s'y trompait. La cour, la noblesse et le haut clergé avaient sans doute d'excellentes raisons pour trouver l'ancien régime parfait, et pour avoir horreur d'une révolution; mais les finances de l'état étaient épuisées, la banqueroute imminente, le peuple sans pain, les impôts déjà excessifs ne suffisaient plus. Quelques concessions des deux ordres privilégiés, et leur participation aux charges de l'état, qu'ils ne partageaient point, auraient peut-être tout sauvé. On aima mieux proposer de nouveaux impôts sur le peuple : c'était charger encore ceux qui contribuaient seuls et n'y pouvaient déjà plus suffire. Le Parlement refusa d'enregistrer les nouveaux impôts. Une première assemblée des membres de la noblesse et du clergé, sous le nom d'Assemblée des notables, n'avait remédié à rien parceque la noblesse et le clergé n'avaient rien voulu accorder : on proposa enfin une assemblée des députés de la nation comprenant ceux du Tiers-état; réunie sous

le nom d'États-généraux, elle se nomma elle-même Assemblée nationale.

Mais la nécessité des réformes n'en subsistait pas moins, et les réformes échouaient, toujours, ainsi que le dit M. Thiers, « par la résistance des premiers « ordres de l'état, intéressés à conserver tous les « genres d'abus. » Ces premiers ordres ou plutôt leurs sommités, pesaient de deux manières sur la nation: par leurs priviléges et leurs dédains qui froissaient la dignité de l'homme; par leur avidité qui tarissait plus vite les sources de la fortune publique que le labeur de la population n'était puissant à les remplir. Était-il donc si difficile dès-lors, de comprendre que dans l'émancipation violente d'un peuple de vingt-cinq millions d'individus, ses quelques milliers de maîtres couraient le risque d'être broyés par l'ouragan de la colère populaire?

Mais ce ne fut point la populace qui fit la révolution, on la lui fit toute prête, elle n'eut qu'à s'y précipiter. Qui ne connaît la longue et déplorable histoire des résistances impuissantes, des volontés faibles, des influences féminines, des concessions tardives, des ruses maladroites, des petits mensonges, des hésitations perpétuelles, qui forment le prélude

presque ridicule de cette révolution irrésistible, balayant en passant l'œuvre de quatorze siècles.

Et, comble d'imprudence qui semble ne pouvoir être que d'origine divine, (1) on laissa la famine arriver jusqu'à ce peuple de Paris qu'il importait tant de laisser couché, spectateur repu. Il ne se serait peut-être pas levé pour des droits civiques qu'il ne comprenait guère et ne désirait probablement pas, il se lève pour avoir du pain. Qui contiendra maintenant le lion affamé! Le vieux proverbe n'est vrai qu'à demi, le ventre affamé est tout oreille pour qui ose tout lui promettre. Les promesses perfides furent souvent prodiguées au peuple de Paris. (2)

La première fois que Santerre tenta de faire usage de son influence sur le peuple des faubourgs, ce fut

(1) *Quos vult perdere Jupiter dementat.*
Dieu rend insensés ceux qu'il veut perdre.

(2) En 1834, on demandait à un prêtre de Bretagne qui paraissait bien connaître le pays, s'il n'y avait pas quelques chances pour un mouvement en faveur de la cause royaliste. — « Aucune cette année, répondit-il; le sarrazin et le cidre » sont abondans, les paysans ne bougeront pas ».

La prospérité des peuples est le plus ferme appui des trônes.

à la demande des électeurs réunis à l'Archevêché pour nommer des députés aux États-généraux, et cet essai ne fut pas heureux. Le pillage de la maison Reveillon fut, en avril 1789, comme on le sait, une des premières de ces scènes tumultueuses qui se renouvelèrent si souvent dans la suite. Elle signala la présence à Paris d'une tourbe d'hommes féroces qui surgissaient toujours pour le pillage et le meurtre, soit comme auteurs, soit comme instigateurs du désordre, et qui, tant de fois, salirent la source de la révolution et déshonorèrent ses actes. Leur apparition est restée un problème historique. Accoururent-ils des provinces à Paris, poussés par un instinct de vautours et enhardis par la confusion et le défaut d'action de la police? Étaient-ce des *condottieri* soudoyés, comme l'argent si souvent trouvés sur eux l'a fait presque admettre par l'histoire? Et dans ce cas, qui les payait? Était-ce la cour, si présomptueuse aux commencements, et consumant ensuite son intelligence et son activité à tenter d'arrêter une révolution avec de petits moyens de conspirations? Était-ce le duc d'Orléans qui avait le tort d'être mal entouré et de laisser mal dissiper autour de lui une partie de son immense fortune? Était-ce enfin l'Angleterre dont

l'or et les émissaires secrets n'ont jamais manqué à nos troubles? Quoiqu'il en soit, la scène de la maison Reveillon est difficilement explicable, car elle ne paraissait point avoir de cause, et c'est pour cela sans doute qu'elle a été expliquée dans le sens des divers partis. On l'a attribuée au parti Orléaniste qui aurait voulu essayer l'irritation populaire; on l'a attribuée à la cour qui aurait voulu avoir un prétexte pour châtier le peuple et faire entrer de nouvelles troupes dans Paris. En temps de révolutions comme en temps de tempête, il ne faut qu'une étincelle pour allumer un incendie. Peut-être la version suivante qui à cette époque avait créance dans le faubourg St-Antoine, et qui est rapportée dans une note manuscrite de Santerre, est-elle la plus exacte.

Reveillon, manufacturier distingué qui occupait quatre cents ouvriers dans une fabrique de papiers peints très-florissante, soutenait à cette époque un assez singulier procès contre un certain abbé nommé Roy, tenant quelque peu à la cour. L'abbé Roy demandait à Reveillon le paiement d'un billet de 11,000 livres. Le fabricant prétendait qu'il n'avait point fait ce billet, qu'il n'avait eu nul motif pour le faire, qu'en un mot le billet était faux, bien qu'il reconnût sa signa-

ture ; mais il ajoutait que cette signature avait été apposée par lui au bas d'une lettre, et que, profitant du blanc laissé imprudemment entre la signature et la formule de civilité qui la précédait, on y avait inscrit la fause obligation, détachée ensuite de la lettre. Suivant la version dont nous parlons, l'abbé Roy inquiet de l'issue de son affaire, aurait voulu gagner de vitesse et perdre celui qui pouvait le perdre. Il se serait servi dans ce but d'un moyen perfide, souvent employé dans ce temps-là et qui le fut plusieurs fois contre Santerre lui-même ; ce moyen consistait à faire répandre le bruit que Reveillon avait tenu des propos injurieux pour le peuple en disant *qu'il ne lui fallait à ce peuple que dix sous par jour, de l'eau et du pain de son.* L'abbé ne quittait pas le faubourg où il payait à boire à des ouvriers. Une fois un noyau de rassemblement formé, il fit mettre un portrait grossièrement peint de Reveillon sur un carton porté au haut d'une perche, et sous cet étrange drapeau, le rassemblement qui allait grossissant, parcourait les rues en vociférant contre Reveillon, et criant, *vengeance et du pain.*

L'effroi fut grand dans Paris et surtout à l'Archevêché où Reveillon se trouvait alors avec les autres

électeurs; on y apprit que le rassemblement, devenu formidable, avait passé la Seine et se dirigeait vers le faubourg St-Marceau pour le soulever et l'entraîner. Dans un conseil tumultueux on discuta quelques mesures pour s'opposer à ce torrent. Le temps pressait, on ne trouva rien de mieux que de choisir parmi les électeurs trois hommes respectés du peuple, pour les envoyer vers lui avec la difficile mission de le calmer. Le choix se porta sur Santerre et sur MM. Avrillon et Louis Charton. Tous trois manufacturiers dans les faubourgs St-Antoine et St-Marceau, étaient bien connus de leur population. Ils acceptèrent sans hésiter, s'avancèrent courageusement au devant du flot populaire, et le joignirent à la montagne Ste-Geneviève où les deux faubourgs commençaient à fraterniser et à se confondre; mais, à pied, sans insignes, les trois électeurs furent bientôt séparés, entourés, maltraités; ils trouvèrent là plus d'hommes ivres que d'hommes de sens rassis, plus de visages étrangers que de visages amis, leur voix, perdue dans un petit cercle, était couverte par des clameurs et des menaces de mort dirigées contre eux. Santerre fut saisi au collet par un homme qui lui mit un morceau de pain sous le nez en lui disant que c'était

là tout ce qu'il avait pu obtenir pour donner à ses enfants qui n'avaient pas mangé depuis plusieurs jours. Vraie ou fausse, sa plainte émut Santerre qui lui donna six francs. Reconnaissant à son tour, l'homme l'aida à se dégager ; MM. Avrillon et Charton furent assez heureux pour se dégager aussi, et comprenant l'inutilité de leur tentative, ils revinrent rapidement tous les trois à l'Archevêché pour hâter l'évasion de Reveillon.

Il y avait d'autant plus de courage à Santerre à se charger de cette mission, que quelques rumeurs couraient parmi le peuple contre lui : l'abbé Roy l'avait accusé d'avoir dit, *qu'il faudrait que le vin valût un écu la bouteille, afin que l'on ne bût que de la bière.*

Quelques heures après, la maison du malheureux fabricant de papiers peints était livrée au pillage et à l'incendie. Ce drame eut deux actes ; ivre de son premier succès, la populace s'y donna rendez-vous le lendemain et y revint ; mais, soit lenteur calculée, soit négligence coupable, alors seulement, une force armée imposante arrivait enfin, et opposant la violence disciplinée à la violence brute et sans frein, on fusilla et l'on sabra comme à plaisir ces misérables dont on tua un nombre qui fut porté alors, avec quelque

exagération sans doute, par la voix publique, à onze ou douze cents.

Tout fait spectacle à Paris. Dès le lendemain de cette sanglante exécution, la foule se pressait pour en voir les traces : hideux et triste spectacle qui offrait aux yeux un pavé teint de sang, des lambeaux de chair, des débris d'armes, des meubles brisés et des murailles nues, noircies par la flamme.

L'Assemblée nationale était réunie, et le Tiers-état marchait avec une inébranlable fermeté à la conquête de ses propres droits, lorsque l'on apprit que la Cour, bien plutôt que le Roi, rassemblait des troupes de toutes parts aux environs de Paris. De telles mesures ne peuvent être bien secrètes, et il n'eût pas été difficile d'en pénétrer le but quand bien même la vaniteuse indiscrétion des courtisans ne l'eût pas divulgué. C'était une contre-révolution complète qui se préparait ; c'était le démenti de toutes les promesses faites à la nation ; on ne projetait rien moins qu'une banqueroute pour sortir d'embarras, et la création de billets d'État pour revivifier facticement les finances. On se proposait en un mot, de dissoudre l'Assemblée nationale et de châtier Paris qui devait être attaqué de divers côtés dans la nuit du 14 au 15 Juillet. On

conçoit quelle anxiété, quelle fermentation, quelle indignation sont excitées dans la capitale. Le prince de Lambesc, colonel du régiment de cavalerie Royal-Allemand, prenant trop au sérieux cette phrase affectionnée alors par la noblesse, « qu'il fallait monter à cheval et balayer tout cela à coups de cravache » s'emporte avant le temps, et fond sur la foule qui portait en triomphe les bustes de Necker et du duc d'Orléans. Repoussé, il se jette dans le Jardin des Tuileries, et par une charge inutile sur la multitude qui s'y promenait (c'était le dimanche 12 Juillet 1789,) il provoque une explosion de fureur dans la population. De tous côtés on court aux armes pour repousser de pareilles agressions, pour résister à la contre-révolution, pour contenir les brigands dont on sait la ville infestée. On songe à la création d'une milice. Mais à quelle autorité s'adresser? Heureusement les électeurs sont réunis à l'hôtel-de-ville; ils composent une municipalité, on entreprend l'organisation d'une milice bourgeoise: ce fut la Garde nationale. C'était un fait immense que la nation s'armant et organisant une force en dehors de l'action du gouvernement. L'Assemblée nationale avait, contre les abus, accompli une première révolution pacifique et réformatrice; le peuple de Paris, contre

les courtisans et les privilégiés qui s'étaient promis de la comprimer, en accomplit une autre à son tour, armée et défensive; mais c'était une gradation vers des révolutions agressives et sanglantes. La prise d'armes fut accompagnée d'une démonstration terriblement significative. Le peuple armé prit un signe de reconnaissance, une cocarde, et il ne prit point celle de la monarchie. Il voulut une cocarde à lui, pour que la scission fut complète et parlât aux yeux de tous. On sait que la feuille d'un arbre du Palais-Royal mise à son chapeau par Camille Desmoulins, fut la première cocarde populaire, mais ce n'était point celle-là qui devait *faire le tour du monde.* A peine le peuple avait-il adopté la couleur verte, qu'il s'aperçut que c'était la couleur de la livrée du comte d'Artois déjà depuis long-temps chargé de cette impopularité qui, après avoir pesé sur sa vie, l'envoya mourir dans l'exil. Le vert fut proscrit et l'on adopta la cocarde rouge et bleu, couleurs de la ville de Paris auxquelles on ajouta le blanc plus tard. La Garde nationale nomma elle-même ses officiers. Santerre fut élu chef de bataillon.

Cependant l'effervescence ne diminuait pas. Des cris : *A la Bastille!* se firent entendre dans les rues. Le peuple se précipita à la Bastille, et l'attaque en fut

faite avant d'avoir été résolue, sans plan et en quelque sorte d'instinct.

Car de toutes les forteresses, nulle n'était plus impopulaire. Par sa position, elle semblait narguer Paris qu'elle ne pouvait plus défendre, si jamais même elle avait été construite pour sa défense. Elle était là comme une provocation perpétuelle. Ce qui transpirait de l'histoire de ses cachots était l'horreur du peuple ; les lettres de cachet l'avaient rendue exécrable, depuis surtout que, signées en blanc, elles passaient de la main d'un ministre aveugle ou indigne, en des mains disposées à en faire le plus effroyable abus ; depuis enfin que l'on savait que 80,000 de ces odieuses lettres avaient été données sous le seul règne du *bien aimé* roi Louis XV.

Prendre la Bastille c'était satisfaire une vieille haine, car ses cachots, quelque sourds qu'ils fussent, avaient laissé échapper d'horribles échos, ses murailles avaient laissé passer d'affreux secrets. On savait qu'il y avait eu là des agonies de trente, de quarante ans et plus, agonies sans autre terme que celui d'une mort, triste libératrice. On savait qu'il y avait là des condamnés sans jugement, des prisonniers sans nom, des morts sans sépulture ; on savait enfin

que le caprice d'une femme, la haine ou l'avidité d'un grand, pouvaient refermer sur vous ces tombes sans espoir. La justice et surtout la publicité sa sévère gardienne, n'éclairaient jamais les ténébreuses condamnations de la Bastille.

Et ce n'étaient point d'ailleurs de vaines rumeurs populaires que ces griefs contre la lugubre forteresse. Mazers de Latude rendu à la liberté sous Louis XVI, après trente-cinq ans de captivité sous Louis XV, en avait pu raconter les angoisses. Un homme célèbre à d'autres titres, qui, sorti de la Bastille, après une détention de vingt mois, s'était volontairement exilé en Angleterre, Linguet, y avait publié, en 1783, des mémoires que toute l'Europe voulut lire. Il dévoilait hardiment une partie des rigueurs *paternelles* et *salutaires* du régime intérieur de la Bastille; il stygmatisait cruellement les cupides exactions du gouverneur, et les tyranniques persécutions exercées par un pouvoir sans contrôle.

Prendre la Bastille, c'était des représailles dont le désir mordait au cœur toute la population. Les grands étaient quelquefois emprisonnés à la Bastille, mais en général et sauf quelques sanglantes exceptions, elle était indulgente pour eux, ils en sor-

taient assez promptement; mais les Seldon, les Cardel, les Armet, les Du Boulai, les Latude, les Le Prévôt de Beaumont (1) et mille autres, torturés,

(1) François Seldon, d'une riche famille Irlandaise, avait été envoyé en France pour y achever son éducation. Il avait seize ans et il suivait à Paris les cours du collége de Clermont, dirigé par les jésuites, lorsque, en 1674, les révérends pères, par flatterie pour Louis XIV qui avait honoré leur collége d'une gracieuse visite, enlevèrent l'antique inscription qui, sur leur porte, annonçait leur collége, et en mirent une autre où ils lui donnaient le nom de *Collége de Louis-le-Grand*, qui lui est resté depuis. Seldon eut l'imprudence, bien pardonnable à un écolier, de faire afficher la nuit suivante à la porte du collége un distique latin, où il reprochait aux jésuites l'impiété qu'ils avaient commise en rejetant le nom de Jésus pour le remplacer par celui du roi. Les jésuites s'irritèrent, l'écriture fut reconnue par le professeur de Seldon, et les révérends pères obtinrent contre lui une lettre de cachet. Ils firent jeter l'enfant de seize ans à la Bastille et l'y retinrent trente-un ans. Il y serait probablement mort, si le père Riquelet, jésuite, et aumonier de la Bastille, ne s'était avisé qu'il pouvait faire un coup de maître en le rendant à la liberté. Pendant la détention de Seldon, ses parents qui ignoraient son sort et le supposaient mort, victime de quelque accident inconnu, moururent, et il se trouvait, sans le savoir, héritier en Irlande d'une grande fortune fort augmentée de plusieurs héritages collatéraux. Sagement administrée par un intendant fidèle, cette fortune dont les

tués, enfouis, oubliés à la Bastille, étaient peuple ou se rapprochaient du peuple.

Prendre la Bastille était d'ailleurs, moins une agres-

revenus n'étaient point dépensés, s'élevait à plusieurs millions. Le père Riquelet offrit à Seldon de faire cesser sa captivité, à la condition qu'il assurerait après sa mort à la Société de Jésus, la possession de sa fortune dont il était loin de soupçonner la valeur, et que pendant le reste de sa vie, il en toucherait le revenu seulement à raison de deux pour cent, abandonnant dès-lors le surplus à la Société. En copiant l'engagement écrit que le père Riquelet lui présenta, le 5 novembre 1705, Seldon y ajouta ces mots : *quand je serai sorti de la Bastille.* Cette précaution et la ferme résolution qu'il montra de se laisser mourir, si l'on n'acceptait pas l'engagement ainsi conçu, lui sauvèrent peut-être la vie. La Société aurait trop perdu à sa mort. Une nouvelle lettre fut tout aussi facilement obtenue du roi que la première. Seldon sortit enfin et se trouva riche encore avec ses deux pour cent. Il vécut vieux et fit long-temps attendre à la patiente Société, la jouissance complète de ses biens.

Cardel, ministre protestant, arrêté pour être rentré en France après la révocation de l'édit de Nantes, et pour lequel sa mère avait vainement épuisé toutes les formules de suppliques à Louis XIV, mourut à la Bastille, chargé de soixante-trois livres de fers, après trente ans de captivité, pendant lesquels il subit des tortures inouies.

Armet, accusé de complicité, qui ne fut jamais prouvée, dans un meurtre commis par un de ses neveux,

sion, que se défendre contre une menace suspendue sur la tête des Parisiens.

La Bastille était surtout un objet d'aversion pour le

resta quarante ans à la Bastille et mourut à Charenton.

Le docteur Du Boulai, emprisonné sans motif bien connu, mais, suppose-t-on, pour quelque écrit Janséniste, resta enfermé depuis 1727, jusqu'à l'avènement de Louis XVI (1774), près de quarante-huit ans! Il apprit seulement alors que sa femme était morte depuis trente ans, de chagrin et de misère, et que ses enfants avaient quitté la France sans laisser d'indices qui pussent les faire retrouver. Il ne tarda pas à mourir de chagrin de son isolement.

Tout le monde connaît l'histoire de Latude et de son ingénieuse et inutile évasion. Ses diverses captivités durèrent trente-cinq ans.

Le Prévôt de Beaumont, avocat, ayant eu par hasard sous les yeux, en 1767, les preuves de l'existence du fameux *Pacte de famine*, tenta de le révéler au roi. Son mémoire fut intercepté et ne parvint pas à Louis XV, mêlé d'ailleurs lui-même dans le commerce des grains. Une lettre de cachet garantit les intéressés des révélations de Le Prévôt de Beaumont, et la mort de Louis XV et l'avènement de Louis XVI ne suffirent pas pour lui rendre la liberté. Sa captivité dura vingt-deux ans, tant à la Bastille qu'à Charenton, où on l'avait enfermé dans un cabanon de fou, lorsque la révolution le délivra. Il mourut paisible et ignoré en 1820, dans sa centième année.

Voir l'Histoire de la Bastille par A. Arnould, Alboize du Pujol et A. Maquet.

faubourg St-Antoine placé sous ses canons qui pouvaient s'y croiser avec ceux de Vincennes ; car depuis quelque temps, sous prétexte d'ateliers de charité, on avait fait faire aux environs de la rue de Reuilly, des travaux de terrasse propres à disposer de l'artillerie qui, venue de Vincennes, pouvait compléter un système de compression violente ; aussi le faubourg accourut-il en masse avec Santerre à sa tête, à l'attaque de la vieille forteresse.

Mais comment l'assiéger sans chef, sans plan, sans artillerie?

CHAPITRE III.

Force et faiblesse de la Bastille. — Les boutiques du gouverneur. — Attaque à coups de fusil. — La Bastille assiégée avec des pompes. — Rideau de fumée. — Attaque à coups de canon. — Prise de la Bastille. — Santerre court aux prisonniers. — Instrumens de torture. — Squelettes humains — Archives. — De Withe promené dans Paris. — Trophées offerts à Santerre : clefs et menottes. — Convoi du jeune Gomy.

La Bastille bâtie sous Charles V et sous Charles VI, de 1369 à 1383, consistait en huit grandes et fortes tours hautes d'environ cent pieds, réunies par une muraille aussi élevée qu'elles, d'une épaisseur énorme, (1) et dont la base reposait dans un large fossé profond de vingt-cinq pieds. On y avait ajouté vers le fau-

(1) Généralement 9 pieds.

bourg St-Antoine, un bastion moderne qui la défendait de ce côté. On ne pouvait arriver à l'entrée de la Bastille que par un chemin tournant composé de passages et de cours, que coupaient plusieurs portes, des fossés et deux ponts-levis; mais qui renfermaient des bâtiments accessibles à l'incendie. Des maisons et cours dépendant de l'arsenal, avoisinaient ce passage, et lui attenant au dehors, formaient des abris pour les assaillans. C'était là le seul point un peu vulnérable de la Bastille. Il y avait aussi une rangée de petites boutiques adossées au parapet du fossé extérieur du côté de la rue St-Antoine, et qui servirent de chemin couvert aux assiégeants. Le gouverneur aurait dû détruire ces baraques pour dégager les approches, mais son avarice l'en empêcha parcequ'il tirait un fort revenu de la location de ces boutiques. On prétend aussi, qu'ayant fait tailler en biseau la partie inférieure des créneaux afin de faire plonger les pièces de canon, il eut soin que l'inclinaison fût calculée de manière que les boutiques ne pussent pas être atteintes, ce qui rendit l'artillerie des tours à peu près inutile.

Mais les murs qui séparaient les cours, et le parapet du pont qui les prenait en écharpe, étaient criblés de meurtrières, et des canons chargés à mitraille

étaient placés dans les cours. Au reste, dans l'attente d'une attaque qui avait été au moins pressentie depuis quelque temps, on avait abondamment muni la forteresse d'armes et de munitions, mais par une imprévoyance caractéristique, en ce temps de confusion et peut-être de légèreté introduite par la longue domination des femmes, on ne lui avait laissé que 114 hommes de garnison, (82 invalides et 32 suisses) et surtout on avait oublié de la munir de vivres. Il n'y en avait pas pour plus de vingt-quatre heures; mais le peuple l'ignorait.

On résolut d'abord d'adresser des sommations au gouverneur qui, plus attaché au parti de la cour qu'à la nation, et confiant en ses bonnes murailles, refusa de se rendre. Pendant les pourparlers, des coups de fusil partirent des deux côtés, sans que l'on pût bien savoir, ainsi qu'il arrive en pareille circonstance, de quel côté étaient partis les premiers. Une fusillade commença aussitôt, qui ne pouvait avoir d'autre but que favoriser quelques vaines tentatives d'escalade, mais dans laquelle les défenseurs, à couvert derrière des créneaux et des meurtrières, avaient un avantage immense sur les assaillants. L'inexpérience de ceux-ci était telle, qu'ils imaginèrent de faire venir des pompes

avec lesquelles on espérait mouiller l'amorce des canons au haut des tours sur lesquelles leur jet arrivait à peine en un léger brouillard.

Pendant cette première période de l'attaque, Santerre s'était placé avec une partie de son monde sur le boulevard qui porte maintenant le nom de boulevard Beaumarchais, et de là, par un feu nourri, il inquiétait les assiégés quand un coup de canon à mitraille bien dirigé, lui tua et blessa quantité d'hommes; il occupa alors la rue des Tournelles, où, le premier moment de confusion passé, les divers chefs cherchèrent à se concerter et à combiner un plan.

Ils postèrent leurs hommes avec plus de précaution : le passage Lesdiguières et la cour des Célestins d'où l'on pouvait approcher le plus près à l'abri, furent occupés; les fenêtres des maisons donnant sur la Bastille, surtout celles des étages les plus élevés, furent garnis des tireurs les plus expérimentés, et bientôt un invalide ou un Suisse ne put paraître aux créneaux, qu'une grêle de balles ne fût dirigée contre lui.

Deux hommes intrépides montent sur le toit d'un corps de garde avancé et brisent à coups de hache les chaînes d'un premier pont-levis. Le feu est mis à ce

corps-de-garde et aux cuisines. Santerre s'aperçoit alors que la fumée gêne les assiégés. Prompt à profiter de cette remarque, il fait apporter plusieurs voitures de fumier et de fagots et y met le feu. Un nuage impénétrable s'étend du côté de la citadelle et cache à ses défenseurs les manœuvres des assaillans sur lesquels ils ne peuvent plus diriger leurs coups.

Au premier moment cette attaque semblait une véritable échauffourée, alors qu'on n'assaillait la citadelle qu'à coups de fusil; aussi la première nouvelle qui en parvint à Versailles excita-t-elle de délicieuses plaisanteries de la part des courtisans.

Mais une autre foule s'était portée à l'hôtel des invalides et y avait fait irruption sans se préoccuper du voisinage d'un camp établi au champ de Mars, et dont les troupes, soit faute d'ordres, soit peut-être faute de confiance des chefs en leurs soldats, ne bougèrent pas. Bientôt des canons pris aux Invalides traversent bruyamment Paris, escortés par le peuple qui avait enlevé en même temps plus de vingt mille fusils: avec les canons, arrivent, renfort précieux, des Gardes françaises, soldats exercés et qui savent les manœuvrer. Le roulement retentissant de ce convoi, le son du tocsin, les cris de la multitude, les explo-

sions qui s'entendent du côté de la Bastille, remplissent la ville d'effroi ou d'enthousiasme et d'une solennelle anxiété. Hoche, Lefebvre, Hullin, futurs généraux, Elie, ancien officier, et quelques autres hommes du métier, prennent la direction du siége. On ne s'amuse point à égréner avec des boulets les murs impénétrables de la citadelle, on brise à coups de canon les flèches et les chaînes des ponts levis. Une fusillade non interrompue protége les artilleurs, sans cependant que tout ce feu fasse beaucoup de mal aux assiégés qui n'eurent dans le combat qu'un seul homme tué sur une tour et trois ou quatre autres légèrement blessés. Il n'en était pas de même du côté des assaillans : l'artillerie des tours leur fut, il est vrai, peu funeste, par la cause que nous avons indiquée, mais la mousqueterie, et surtout un fusil de rempart tiré par une meurtrière pratiquée dans le tablier d'un pont-levis, leur causa de nombreuses pertes.

Enfin vers les cinq heures du soir le siége qui durait depuis le matin, se termina : la Bastille près d'être prise, s'était rendue. Le gouverneur de Launay avait compté sur des secours promis, mais la confusion, le défaut d'ordres, le manque de confiance dans les troupes, une terreur panique peut-être, firent qu'il resta

abandonné. Les assaillans qui pouvaient être pris entre deux feux par une attaque contre laquelle ils n'étaient point préparés sans doute, menèrent à bonne fin leur entreprise qui, aventureuse et presque folle le matin, était devenue sérieuse plus tard, et victorieuse le soir.

Ce fut alors qu'un mouvement qui n'était traité par beaucoup que de *révolte*, commença à prendre le nom de *Révolution*. Ce fut alors que l'on commença à entrevoir ce que pouvait le peuple en énergie et en excès. Les plus généreux efforts ne réussirent pas à sauver de Launay. Les assiégés rendus furent maltraités; Mlle de Monsigny, fille d'un officier de la place, avait déjà failli être brûlée vive par des gens qui la crurent fille du gouverneur, et le gouverneur, lui-même, qui s'était bravement défendu et que la garnison avait empêché de se faire sauter avec la Bastille, fut massacré et décapité sur les marches de l'hotel de ville où on le conduisait. Pendant ce temps, Santerre s'occupait de délivrer les prisonniers; son premier soin en entrant dans la Bastille avait été pour eux. On en trouva sept; cétaient: Tavernier qui était à la Bastille depuis trente ans, après en avoir passé dix aux îles Sainte-Marguerite, pour le bon plaisir de Mme de Pompadour ; de Wythe, anglais, que l'on suppose

avoir été enfermé pendant une quarantaine d'années, sans que la cause de sa détention ait jamais été bien connue. La raison de ces deux infortunés n'avait pu résister aux longues rigueurs de la Bastille, ils l'avaient perdue lorsqu'ils furent délivrés.

C'était encore le comte de Solages, enfermé depuis sept années seulement; mais il avait perdu son père pendant ce temps, et les traces de son individualité avaient été si bien rompues, que des collatéraux, héritiers de sa fortune, refusèrent de le reconnaître, et que n'ayant pu se faire réintégrer dans ses droits, il finit sa triste existence dans la misère.

Les quatre autres, nommés Jean Bechade, Bernard Laroche, Jean Lacaurège, et Antoine Pujade, avaient été impliqués dans une assez ténébreuse affaire de falsification de lettres de change, dont on avait, on ne sait pourquoi, soustrait la connaissance à la juridiction des tribunaux. Qui peut empêcher de penser que ces quatre obscurs individus, après avoir servi à détourner la foudre d'une tête plus puissante, étaient destinés à être *oubliés* à la Bastille, comme tant d'autres complices dangereux ou possesseurs de secrets inquiétants.

Tous les recoins de la Bastille furent visités, tous

ses cachots interrogés. On y trouva tous les instruments de torture connus, « un vieux corselet de fer, » inventé pour retenir un homme par toutes les arti- » culations du corps, et le réduire, à une éternelle » immobilité; d'autres instruments dont personne » ne pouvait deviner ni les noms ni l'usage direct ; » c'était le secret des bourreaux et de ceux qui les » payaient. » (1)

Puis quand, après quelques mois, la Bastille eut été démolie, de nouvelles révélations surgirent encore du sein de la terre. On trouva « une grande quan- « tité d'ossements humains » dans une ancienne fosse d'aisances ; on découvrit sous l'escalier du bastion, dans des caveaux oubliés, deux squelettes inconnus qui furent inhumés avec pompe le 1er Juin 1790, dans le cimetière St-Paul. Sur le cercueil porté par douze ouvriers, étaient posés la chaîne et le boulet pesant cinquante-six livres, trouvés près de l'une de ces victimes. (2)

Les archives furent en partie dispersées par le peuple, mais nombre de pièces furent sauvées, et

(1) Dussaulx, *De l'Insurrection parisienne et de la prise de la Bastille.*

(2) Ibid.

publiées à cette époque. Deux de ces pièces méritent une mention particulière : l'une était une lettre adressée par Latude à Mme de Pompadour, et qui, interceptée par le gouverneur empressé d'épargner à la favorite un moment d'impatience ou de remords, n'était pas parvenue à son adresse ; on y lisait cette phrase navrante : « Le 25 de ce mois de septembre (1760) à quatre heures du soir, il y aura cent mille heures que je suis dans la souffrance. »

L'infortuné ! cent mille heures ne faisaient pas douze ans, il n'était qu'au tiers de sa détention !

L'autre pièce était ainsi conçue :

« Je vous envoie, mon cher de Launay, le nommé F..... c'est un très-mauvais sujet ; vous le garderez pendant huit jours après lesquels vous vous en déferez.

Signé : De Sartines. »

Derrière la lettre de M. de Sartines il y avait cette note écrite de la main du gouverneur de Launay.

« Le .... juin, fait entrer le nommé F.... et après le temps fixé, renvoyé chez M. de S.... pour savoir sous quel nom il voulait le faire enterrer. » (1)

(1) *Histoire de la Bastille*, par A. Arnould, Alboize du Pujol, et A. Maquet. t. 6, p. 322.

On y trouva aussi toutes les lettres interceptées de Le Prévôt de Beaumont, relatives au trop fameux *Pacte de famine.*

Dans les registres d'inscription d'entrées et de sorties (1) chargés de mentions de motifs ridicules ou absurdes de détention, on trouvait les actes d'écrous de gentilshommes qui étaient restés à la Bastille quelques mois ou seulement quelques jours pour assassinat, même avec récidive, tandis que des hommes moins puissants ou moins appuyés, y passaient une partie de leur vie pour une plaisanterie irréfléchie, pour un écrit imprudent ou pour un soupçon de liberté de conscience ou de pensée.

La plupart des écrivains de quelque valeur du 18e siècle virent s'ouvrir devant eux les portes de la Bastille ou de Vincennes, et c'est dans leurs cachots qu'ils puisèrent cet ardent amour de la liberté, qui, infiltré dans les esprits, prépara la violente émancipation de 89.

Jean-Jacques Rousseau qui n'alla pas à la Bas-

(2) On trouva inscrits avec des dates, sur les murs des cachots, quantité de noms qui ne figuraient point sur ces registres.

tille parcequ'il l'évita par la fuite après la publication de l'Émile, écrivait en 1763 ; « Si la na-
» tion française est avilie, c'est par le fait d'autrui.
» Souvenez-vous qu'elle ne sera pas vile dans vingt
» ans. »

La réaction ne se faisait point encore alors contre la religion, qui fut appelée à bénir la victoire du peuple. Entre autres cérémonies religieuses qui lui furent consacrées, « une procession des citoyens
» gardes nationaux des districts du faubourg St An-
» toine, dit l'annaliste Prud'homme, s'est réunie
» (ce lundi 14 septembre 1789) ayant à sa tête les
« jeunes vierges de ces cantons, dont le cortége nom-
» breux va faire bénir à Ste-Geneviève et mettre sous
» la protection de cette patrone de la Capitale un
» modèle de la Bastille. Ce modèle est de la hau-
» teur de quatre pieds ou environ, sur une largeur
» proportionnée à la forme et à l'emplacement de l'édi-
» fice. On a tout imité, les armes, les hommes, les
» drapeaux, les canons, etc. »

Le peuple n'aurait pas eu d'autres motifs pour s'attacher à la révolution, que la prise de la Bastille et ses révélations lui en auraient abondamment fourni. Or il savait que la Bastille et Vincennes n'étaient pas

les seuls antres du pouvoir arbitraire : il y avait en France une centaine de prisons d'état, et M. Fréteau dit dans la séance de l'Assemblée nationale du 4 janvier 1790, « qu'en 1779, il existait dans Paris seulement, trente-cinq prisons secrètes ou petites Bastilles ignorées, qui contenaient plus de prisonniers que les prisons du Chatelet et celles du Palais. (1) » (Ces dernières étaient les prisons de la justice regulière.)

Aussi la prise de la Bastille eut-elle du retentissement en Europe et au delà des mers. Même chez les Anglais, l'université de Cambridge, proposa pour prix de poésie, *la Prise de la Bastille.* Alfiéri, en Italie, composa une ode sur ce sujet.

La Bastille prise, on s'occupa d'éteindre l'incendie qui dévorait encore le logement du gouverneur et dont la propagation pouvait-être dangereuse; il y avait vingt milliers de poudre en magasin dans le château. L'incendie fut éteint, on transporta les barils de poudre à l'hôtel de ville, puis on songea à garder la Bastille et à pourvoir à l'éventualité d'une contre-attaque dans le cas où la cour aurait voulu tenter de la faire reprendre. Déjà un officier des Gardes françai-

(1) Dussaulx, *Prise de la Bastille.*

ses, M. de Laizers, qui avait assisté à l'action en uniforme de simple soldat, s'était fait reconnaître des gardes qui étaient là au nombre d'environ 150, et s'improvisant une autorité, en l'absence de toute autre, il avait pris le commandement de la citadelle et avait placé des sentinelles : mais, à l'hôtel de ville, sur le refus du brave Elie, on avait nommé à ce poste M. Soulès qui, muni d'un ordre écrit, arriva à la Bastille à une heure du matin, avec une centaine d'hommes de son district. M. de Laizers refusa de rendre le poste et se préparait à la résistance, la conjoncture devenait embarrassante, « lorsqu'un bataillon de la garde nationale se presente en tumulte devant le pont. C'est un chef qu'ils viennent d'élire et qu'ils veulent consacrer la nuit même, en le faisant passer sous le drapeau de la Bastille, et ce chef c'est Santerre. » (1) L'arrivée de ce renfort donna une grande autorité à l'envoyé de la ville, les Gardes françaises se déclarent pour lui. Il tire son épée, donne des ordres, et « laisse entrer le bataillon de St-Antoine dont le commandant passe sous le drapeau de la Bastille aux applaudissemens unanimes. » (2)

(1) *Histoire de la Bastille*, t. 6, p. 299.
(2) Ibid.

Le lendemain on promenait dans Paris les prisonniers rendus à la liberté : l'un d'eux surtout fit une grande impression sur la population. On voyait dans une belle voiture un vieillard paraissant à moitié endormi, placé entre deux Gardes françaises qui le soutenaient ; sa tête se penchait alternativement sur leurs épaules ; sa figure, d'une paleur effrayante et sillonnée de rides profondes, offrait encore des traits beaux et pleins de distinction. Ses longs cheveux en désordre et sa grande barbe avaient la blancheur mate du coton. Son vêtement était une espèce de longue blouse grise à laquelle un cordon servait de ceinture. Pour ce malheureux qui était l'Anglais de Wythe, le bienfait était venu trop tard. Ainsi que nous l'avons dit, sa raison n'avait pu résister aux tortures de la captivité. Aux fatigues de cette ovation sans bonheur pour lui, succédèrent les soins qu'il reçut à l'hospice de Charenton.

Quelques-unes des clefs de la Bastille (1) furent portées à l'hôtel de ville et données depuis au général La Fayette qui en fit hommage au général Washing-

(1) Celles de la porte du côté de l'Arsenal et quelques autres.

ton. La population du faubourg St-Antoine fit hommage à Santerre qui avait combattu à sa tête, de la clef de la porte principale du côté de la rue St-Antoine en face de celle des Tournelles; c'était le point qu'il avait attaqué. On y joignit la clef de la tour dite *de la Liberté*; la clef d'un cachot de cette tour, et deux autres dont la désignation n'a pas été conservée; les menottes qui, rivées aux bras de de Wythe, avaient exigé le secours d'un serrurier pour être détachées, et celles qui avaient été trouvées rivées encore aux bras d'un squelette dans un cachot souterrain. Ces objets terribles et précieux furent attachés ensemble et portés devant lui tandis qu'on le ramenait en triomphe à sa maison. Plus tard, un Anglais lui en offrit un prix considérable : Santerre, bien que ce fût à une époque d'adversité, n'accepta pas, il ne voulait pas qu'ils sortissent de France. Ne serait-ce point en effet un trophée qui dût compléter le monument élevé sur la place où fut la Bastille ? (1)

Le soir, le faubourg fut illuminé : toutes les maisons,

(1) Ces clefs et ces menottes sont encore, au moment de la publication de ce livre, entre les mains d'Augustin Santerre, fils aîné du général.

celle de Santerre surtout, étaient étincelantes; personne ne songeait à cacher son adhésion à la victoire populaire. La lutte cependant ne faisait que commencer, et le succès d'une contre-révolution aurait pu amener d'implacables vengeances et de rudes châtiments ; mais le peuple sentait sa vigueur, il comprenait que l'élan de toute une nation était irrésistible. Uni d'ailleurs alors dans une communauté de pensées et de vœux, le faubourg se doutait bien qu'il formait ainsi une force avec laquelle le pouvoir aurait longtemps à compter.

Les prisonniers délivrés demandaient des soins; Santerre les emmena chez lui, et leur en fit prodiguer avec empressement.

Latude qui vint revoir après la prise de la Bastille, le cachot où il avait tant gémi, voulut aussi faire une visite à Santerre. Il se lia même avec lui, et Santerre l'eut souvent à sa table. Latude lui donna une flûte, que dans sa captivité il avait faite avec le montant d'une chaise, et qu'il avait retrouvée dans la chambre du trésor. Ce curieux objet de la patiente et célèbre industrie du prisonnier, fut, lors de l'invasion de 1814, enlevé de chez le fils ainé de Santerre, brasseur à Meaux, qui perdit aussi, alors, de précieux papiers

venant de son père, des lettres de Marie-Antoinette, du roi de Prusse, de Louis XVIII etc., ainsi qu'un sabre d'honneur qui avait été voté par le faubourg St-Antoine à son commandant, et qui portait cette inscription gravée sur la lame : *Au brave Santerre, vainqueur de la Bastille.*

Le 16 juillet, un fait minime en apparence, commença à témoigner combien Santerre avait grandi dans l'opinion des habitants du faubourg, et quel intérêt se reflétait sur tout ce qui tenait à lui.

A l'attaque de la Bastille, il avait auprès de lui un jeune domestique d'une quinzaine d'années, fils d'un pauvre ouvrier qu'il employait souvent et qu'il avait plusieurs fois préservé des atteintes de la misère. Emporté par son courage, ce jeune homme, nommé Gomy, étant parvenu à se procurer une échelle, l'appliqua contre une muraille et monta résoluement. Il était à moitié à peu près, lorsqu'il tomba percé d'une balle qui vint du côté des assaillants, car il paraît que par une fatale méprise, son collet et ses paremens rouges de jockey le faisaient prendre de loin pour un invalide qui se sauvait. Bien d'autres hommes avaient été tués ainsi que Gomy, mais il appartenait à Santerre, et le peuple lui fit des funérailles comme à un personnage

éminent. Tout le faubourg y assista, le clergé de toutes les paroisses voisines s'y réunit. Après la croix, venaient, portés au bout d'un long bâton, les trophées de la Bastille, les clefs et les menottes, d'où pendaient des rubans tenus par les deux jeunes fils de Santerre. Le cortége était si considérable qu'il atteignait à la porte St-Antoine, alors que le corps du pauvre jeune homme sortait à peine de la misérable demeure de son père située au delà de l'entrée de la rue de Reuilly, dans une maison connue encore aujourd'hui sous le nom de la *Vache noire*, qu'elle portait pour enseigne à cette époque. (1)

Mais, comme il arrive toujours, à côté de l'enthousiasme s'éveilla l'envie. Nous la verrons plus d'une fois marcher côte à côte avec la popularité, et quelquefois aussi ses sifflemens domineront ou feront taire les acclamations.

(1) Faubourg St-Antoine, n° 254.

CHAPITRE IV.

La disette. — Hommes sauvés de la lanterne. — Santerre nourrit une partie de la population du faubourg. — Emeutes de femmes. — Scènes tragi-comiques. — Santerre sauve la Bibliothèque Royale et la grille de la Place-Royale. — Attaque du donjon de Vincennes. — Le peuple veut brûler Santerre. — Trait d'héroïsme.

A la nouvelle de la prise de la Bastille, la colère fut grande à la cour, mais la perplexité fut plus grande encore. La glace était rompue, il fallait prendre un parti; lequel? Céder à la révolte triomphante! plier devant une populace mal armée, sans munitions, sans chef! tout l'orgueil des courtisans se révoltait à cette idée. Mais aussi pour combattre le peuple, il fallait autre chose que des officiers, il fallait des soldats, et les soldats

sont peuple. L'exemple des Gardes françaises effrayait. Sur quel régiment compter lorsque celui-là avait fait cause commune avec le peuple! Les soldats commençaient à comprendre qu'il y avait une révolution aussi à faire pour eux ; que les grades pourraient être un jour le prix du courage et du talent aussi bien que l'inintelligent partage de la naissance seule. C'est à cette prévision et au penchant, assez peu dissimulé, du soldat pour la cause de son père, de ses frères, de ses amis, qu'est dû en grande partie le succès de la révolution. Avec des troupes aveuglement dévouées, la cour l'eût peut-être comprimée, mais ses projets furent plus d'une fois paralysés sans cause apparente, par les rapports secrets sur les dispositions des soldats. Plus d'une fois lorsqu'on voulut leur faire crier vive le roi, ils crièrent vive la nation! c'est ainsi qu'ils firent échouer plus tard la fuite de Varennes.

Il fallut donc céder, au moins ostensiblement. Le roi se rendit lui-même, le 15 juillet, à l'Assemblée nationale. Les faits accomplis, la garde nationale formée, la Bastille prise, furent acceptés. La reconciliation faite, l'assemblée envoya en députation Bailly, La Fayette et Lally-Tolendal à l'hôtel de ville de Paris, près des électeurs, de ces mêmes électeurs qui avaient

fait un acte de pouvoir souverain qu'il fallut bien reconnaître, et qu'ils completèrent en nommant eux-mêmes un maire de Paris et un commandant général de la Garde nationale. Leurs choix, tout spontanés, furent excellents, ils nommèrent par acclamation, pour maire, le vertueux et savant Bailly, qui avait présidé le Tiers-état au Jeu de paume, et l'Assemblée nationale à la réunion des ordres; et pour commandant général, La Fayette. C'était tendre une main à l'Assemblée, l'autre à la noblesse, mais La Fayette était bien autre chose qu'un noble pour eux, c'était le citoyen pur et dévoué, le grand seigneur ami de l'humanité, le compagnon du grand plébéïen Washington, c'était le précurseur de la liberté. Cette journée se termina par un *Te Deum* solennellement chanté à Notre-Dame.

Le roi confirma ces nominations et celles des officiers de la Garde nationale, par conséquent celle de Santerre. Il eût été difficile de refuser : puis deux jours après (le 17 juillet), Louis XVI vint lui-même à Paris, il y fut reçu avec enthousiasme, l'espérance remplissait tous les cœurs. C'est de ce jour que Bailly dit dans ses mémoires. « C'était le bon temps alors, » il n'y avait d'aristocrates que les anciens ministres

» et les courtisans; il n'y avait que deux partis, la » nation et la cour. »

Ce fut alors qu'on ajouta la couleur blanche, celle du roi, aux deux autres couleurs de la cocarde nationale.

Mais si la prise de la Bastille et l'armement des Parisiens avaient fait échouer la première conspiration contre-révolutionnaire, ils n'avaient rien appris à des hommes auxquels vingt-cinq ans d'exil n'apprirent rien. Le comte d'Artois, et la famille Polignac commencèrent la grande et étrange déception de l'émigration. L'Assemblée poursuivit ses travaux; et le 13 août, le roi accepta les bases de la première constitution. Nous ne faisons ni une histoire ni un résumé d'histoire de la révolution, nous laisserons donc de côté les évènements politiques qui suivirent, jusqu'à l'attaque du donjon de Vincennes au 28 février 1790. Pendant cet intervalle, Santerre ne marqua que par des actes de courage privé et de bienfaisance, auxquels donna lieu la famine qui désola Paris, dans l'hiver de 1789--90, et qui causa parmi le peuple une misère extrême.

En face de cette misère, les Gardes du corps donnèrent aux officiers des troupes réunies à Versailles,

un repas splendide resté célèbre, où les projets de résistance furent exaltés avec expansion, et la nouvelle cocarde foulée aux pieds. L'imprudence était grande, le ressentiment populaire ne tarda pas à en faire justice : cette bravade sans portée, amena, trois jours après, l'irruption du peuple à Versailles et les désastreuses journées des 5 et 6 octobre. La famille royale entraînée à Paris, quitta pour jamais sa somptueuse demeure de Versailles. Santerre ne prit part à cet évènement qu'en suivant, avec son bataillon, son général, La Fayette, qui lui donna une preuve de confiance en le commettant à la garde de l'une des grilles du château de Versailles.

La famine avait bien été causée en partie par une mauvaise récolte, mais on la soupçonnait d'être aussi en partie factice. Des gens qui, ne pouvant plus arrêter la révolution, avaient pris le parti de la pousser dans ses plus funestes conséquences, et de la faire périr par ses excès, étaient accusés d'avoir fait éloigner des farines de Paris, et de favoriser les accaparements. Le mot *accapareur* était foudroyant dans les rues de Paris, et malheur à celui qui était désigné par ce mot à la multitude affamée.

Un jour, passait à cheval devant la brasserie de

Santerre, un riche fermier des environs de Lagny, cheminant tranquillement pour regagner sa demeure. Des groupes d'hommes et de femmes stationnaient dans la rue et le suivirent des yeux. — Je parierais, dit une voix, que c'est un fermier ! — C'est un gueux d'accapareur, dit un autre. A ces mots on s'élance sur le fermier, il est arrêté, terrassé, et trainé jusqu'à une lanterne que l'on descend, et sans autre information, on accroche le malheureux à la corde et on commence à le hisser en l'air au milieu des battements de mains et des cris féroces de la foule. A ce bruit, toutes les fenêtres s'ouvrent, Santerre aperçoit ce qui se passe; prompt comme l'éclair, il s'élance, il persuade au peuple qu'il connait cet homme, il le soutient dans ses bras pendant qu'il fait couper la corde, le fait transporter demi-asphyxié à sa brasserie, où des soins intelligents le ranimèrent. Remis entièrement de sa terrible aventure, le fermier, que Santerre fit accompagner pour plus de sûreté, le quitta avec de grandes protestations de gratitude qui ne tardèrent pas à être oubliées.

Une autre fois, la bonne étoile de Santerre le fit arriver à temps, et lui permit d'avoir assez d'ascendant sur le peuple pour sauver d'une mort toute sem-

blable, M. Lucas, garde des galeries du jardin du roi, victime aussi d'une accusation mensongère lancée contre lui dans la rue par un rival. Santerre coupa lui-même la corde. Le savant eut plus de mémoire que le fermier, et tant qu'il vécut, il donna à son libérateur et à sa famille des preuves de sa reconnaissance.

Cependant la disette devenait de plus en plus terrible ; on ne voyait qu'hommes, femmes et enfants, maigres, haves et irrités, disposés à saisir tout prétexte de soulèvement, tout motif de pillage. Santerre ému de compassion et de l'appréhension des malheurs qui pouvaient fondre autour de lui, fit des sacrifices énormes. Il acheta à Paris et dans quelques ports de mer tout le riz qu'il put se procurer ; il achetait aussi des troupeaux de moutons, et transformant quelques unes de ses chaudières en marmites, il faisait cuire ce riz dans lequel on mettait le mouton coupé en petits morceaux. Ses garçons devenus cuisiniers ou bouchers étaient employés jour et nuit à ce travail ; le matin on faisait des portions, et sur une liste des plus pauvres habitants du faubourg, énumérant le nombre de personnes composant chaque ménage, on distribuait ces portions. La

distribution commençait à dix heures du matin, mais la faim était si pressante et la foule si grande que dès quatre et cinq heures la porte était assiégée par les femmes qui venaient retenir leurs places. A dix heures leur empressement les précipitait sur la porte cochère qui fut si près de céder sous leurs efforts que l'on fut obligé de l'étayer en dedans, et de n'admettre que dix ou douze femmes à la fois, que l'on faisait ensuite sortir par une autre porte donnant rue de Reuilly, n° 11.

Dans toute cette foule affamée qui ne voyait pas venir son tour assez vîte au gré de son impatience, c'étaient des cris, des lamentations, des imprécations contre les auteurs présumés de tant de maux ; c'étaient des gémissements de femmes meurtries ou écrasées, des cris d'enfants chétifs qu'on étouffait. Cela donna l'idée au fils ainé de Santerre, âgé alors de onze ans, de se placer à un balcon qui existe encore et d'oú il dominait cette foule, et là, aidé de deux femmes, il descendait un large panier attaché avec des cordes. La foule passait de main en main et y plaçait les tout jeunes enfants que l'on enlevait ensuite : on les faisait manger puis on les rendait à leurs mères lorsque leur tour d'entrer était arrivé.

Une fois dans une telle voie de libéralité, il était presque impossible de s'arrêter et de ne pas céder au contraire, chaque jour, à un nouvel entraînement. Santerre avait d'ailleurs foi en la Révolution, peut-être aussi en la reconnaissance publique qu'il n'avait pas encore appris à connaître. Il dépensa ainsi cent cinquante mille francs.

La population ne recevait pas partout de pareils secours, et d'ailleurs celles des femmes du faubourg qui ne seraient pas venues chercher une portion à la porte de Santerre ne trouvèrent bientôt plus de pain chez les boulangers. Un attroupement de celles-ci se présenta un jour chez lui. Il était absent. Elles s'emparèrent alors de Mme Santerre qui était en déshabillé du matin, et s'obstinèrent à la mettre à leur tête pour aller demander du pain à la municipalité. Madame Santerre était fort loin de partager la bravoure et les sentiments patriotiques de son mari : elle avait entendu dire qu'il y avait à l'Hôtel de ville des canons chargés pour le défendre contre de telles agressions, aussi poussa-t-elle des cris affreux nonobstant lesquels on l'entraîna. Son fils ainé l'entendit, et quoique bien jeune, il eut l'audace de sauter par une fenêtre dans un

arbre, de là à terre, et il parvint à rejoindre sa mère. Mais à la porte St-Antoine la force et la connaissance abandonnèrent la pauvre femme qu'on prit le parti de déposer dans une maison. Quelques-unes des viragos de l'escorte gagnées par son fils, restèrent auprès d'elle pendant que la foule s'écoulait, et peu après la reconduisirent chez elle où l'irruption féminine avait, en l'absence du maître, laissé de déplorables traces. La cuisine et les armoires des appartemens du rez-de-chaussée avaient subi un véritable pillage.

Un instinct d'émulation, ou une sorte de vertige d'imitation s'empara souvent des femmes de cette époque, et les entraina quelquefois à de déplorables parodies des grandes insurrections révolutionnaires. Ainsi un jour, sur quelque plainte maternelle, sans doute, elles s'ameutèrent et se portèrent en masse chez les Sœurs qui instruisaient les enfans des pauvres. Ces institutrices avaient le tort, dont la tradition n'est point encore bien perdue, de fustiger fort et souvent les petites filles confiées à leurs soins. Ce jour-là les petites filles furent largement vengées. Les mères du faubourg St-Antoine se chargèrent d'une vigoureuse application de la peine du talion. Cette exécution les

mit en verve et elles en projetèrent aussitôt une autre. L'abbaye St-Antoine était à deux pas ; cette abbaye avait alors pour abbesse une dame de Beauveau qui était ou passait pour être parente de la famille royale. Or, on le sait, la famille royale, et surtout la reine, n'avait pas alors l'affection du peuple. Faire sentir indirectement le poids de leurs bras à la royauté les tenta terriblement, elles se précipitèrent à l'abbaye. Fort heureusement, l'alarme avait été donnée et la porte avait été fermée : fort heureusement encore, elle était solide et ne put être enfoncée tout d'abord ; mais des femmes qui avaient vu prendre la Bastille ne pouvaient se décourager pour si peu, et elles firent bravement le siége de l'abbaye.

Cependant Santerre arriva à temps : n'ayant point à sa disposition de forces à opposer, sur l'heure, à l'émeute féminine, il employa la persuasion. Il fut assez heureux pour se faire écouter ; il représenta à ces femmes que les religieuses n'avaient jamais fait de mal ; que pendant les hivers, elles distribuaient de nombreux secours aux nécessiteux ; que dans tous les temps elles priaient Dieu pour le bonheur de tous et pour celles même qui ne le priaient guères. Son allocution eut un succès inattendu,

mais non pas encore tout celui qu'il avait espéré. Le discours et la solidité des portes détournèrent bien les femmes de cette entreprise, mais les sournoises en concertèrent secrètement encore une autre. Au lieu de se séparer, et lorsqu'on y pensait le moins, elles se portèrent sans rien dire, au couvent de la petite rue de Reuilly et l'attaquèrent avec vigueur; les portes, moins fortes que celles de l'abbaye venaient de céder à leur impétuosité, l'horreur et le désespoir s'emparaient du couvent lorsque Santerre arriva de nouveau. Il avait rassemblé à la hâte quelques bourgeois et militaires qui lui prêtèrent main-forte, et les femmes furent forcées d'abandonner leur proie. On peut juger si la reconnaissance des pieuses sœurs fut grande. La maison de Santerre fut ornée de quantité de corbeilles, de boites, de broderies, et de tous ces petits objets de l'industrie des couvents, qui rappelèrent long-temps, l'éminent service rendu.

Nous placerons ici, faute d'en connaître la date précise, un fait grave et un service d'une bien autre portée rendu par Santerre à la nation. Vers ce temps, beaucoup de chateaux étaient incendiés par les paysans attroupés. Les bibliothèques des chateaux et des monastères étaient surtout livrées aux flammes par

eux, avec un zèle tout partic ulier, ils espéraient anéantir ainsi à tout jamais les titres des divers droits féodaux et ecclésiastiques. Un semblable projet de destruction fut conçu par le peuple de Paris contre les bibliothèques de la capitale et notamment contre la Bibliothèque Royale. Le faubourg St-Antoine avait assez généralement l'initiative dans ces sortes de projets ou d'expéditions. Santerre se hâta d'intervenir et d'intéresser à son opposition les hommes les plus influents et les mieux intentionnés autour de lui, et le précieux monument fut sauvé d'une perte à jamais irréparable.

Une autre fois, c'était à la grille de la Place Royale que l'esprit de destruction s'attachait. Le peuple voulait avoir ce fer pour en fabriquer des piques. Déjà une grande quantité de barreaux avaient été arrachés. Santerre entendit dire que personne n'osait s'opposer à cette dévastation : il accourut seul et commença à arraisonner ces nouveaux Vandales. Bientôt les voisins, terrifiés d'abord, et les passans, voyant qu'on l'écoutait, joignirent leurs efforts aux siens, et la grille subsista, moins les barreaux pris, dont l'absence attesta long-temps l'énergie, le zèle et l'ascendant de Santerre, qui compléta son œuvre en faisant entendre à

la Commune que cette place, entourée de grilles, serait très convenable pour y placer au besoin un petit parc d'artillerie. La conservation de la grille fut donc régulièrement ordonnée et la destination indiquée par Santerre lui fut en effet donnée peu après. Dans bien d'autres circonstances, il sauva ainsi des propriétés publiques ou privées.

Mais déjà cet ascendant, cette popularité, commençaient à porter ombrage. Le général La Fayette lui-même, trompé par quelques rapports intéressés, jouet de quelques intrigues, ne se défendit pas entièrement d'un sentiment injuste à l'égard de Santerre : un évènement les mit tous les deux presque sur un pied d'hostilité, voici à quelle occasion.

Le donjon de Vincennes, frère jumeau de la Bastille, avait été son émule en royales rigueurs, et avait partagé avec elle l'effroi et l'aversion du peuple. Théâtre des orgies d'Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, il lui en était resté comme une malédiction, elle fut rendue complète par le choix que Louis XI en fit pour une de ses *discrètes* prison d'état. Il y avait fait disposer une salle aux tortures, dont les dalles se levaient et découvraient une espèce de gouffre nommé oubliettes, le long des murs duquel étaient

scellés des crocs de fer destinés à accrocher dans leur chûte les patiens qu'on y précipitait (1). Ces malheureux devaient rester là, suspendus, y périr et y pourrir. Ces oubliettes ont-elles servi? Les cruautés commises par Louis XI sur les enfants du duc de Nemours, l'invention des fameuses cages du Plessis-lès-Tours, de Loches, du mont St-Michel et autres lieux, rendent presque croyable leur usage. Quoiqu'il en soit, Louis XI inaugura le donjon qu'il avait fait restaurer, par la réclusion de quatre prisonniers qui y furent amenés masqués de Montlhéry, et dont le nom comme le sort est resté inconnu.

Lorsque le peuple de Paris eut pris la Bastille, il pouvait paraître tout naturel qu'il voulût s'emparer du donjon de Vincennes. Ce qui le sauva alors, c'est que depuis 1784, Vincennes avait cessé d'être une prison d'état. En 1785, Louis XVI qui avait le désir constant de soulager le peuple, sans avoir le courage de le vouloir plus qu'il ne convenait à la cour, permit d'établir dans le château une boulangerie qui fournissait du pain à Paris et dans les environs à un

(1) *Histoire du donjon de Vincennes,* par Alboize et Auguste Maquet, t. 1, p. 122.

sou par pain de quatre livres au-dessous de la taxe de Paris. A la boulangerie avait succédé un atelier de fabrication d'armes, lorsque la municipalité de Paris, considérant que les prisons du Châtelet étaient fort encombrées de prisonniers, songea à leur donner une succursale. Elle fit faire, en conséquence, quelques réparations à Vincennes.

Mais le faubourg St-Antoine ayant eu connaissance de ces réparations, ne manqua pas de s'imaginer que c'était une nouvelle Bastille que l'on voulait reconstituer. Le peuple ne manquait jamais d'instigateurs lorsqu'il y avait une sottise à lui faire faire : il se monta bientôt la tête et résolut d'aller démolir le donjon de Vincennes comme il avait démoli la Bastille. Les temps étaient fort changés depuis la prise de celle-ci, mais le raisonnement est pour peu de chose dans les révolutions où tout se fait d'entraînement. On s'y porta donc en masse, le 28 février, non pas spontanément toutefois, car le projet avait été résolu dès la veille.

M. Thiers ne dit qu'un mot de cet évènement, et ce mot est inexact. Le faubourg n'était point là *conduit par Santerre.* Santerre (et ceci est avoué dans un écrit de Desmottes, aide de camp du général La

Fayette), Santerre, qui pensait un peu plus mûrement que ses amis du faubourg, avait prévenu, le 27, MM. Bailly, maire, et La Fayette, commandant en chef de la garde nationale de Paris, que le peuple devait se porter le lendemain à Vincennes. Santerre était à la tête de son bataillon qui, dans l'inaction de l'autorité supérieure, avait marché sur la réquisition de la municipalité de Vincennes, pour arrêter ou faire échouer cette entreprise.

Cette journée du 28 février, un peu difficile à expliquer comme celle de l'affaire Reveillon, est remarquable par un autre évènement dont nous parlerons plus loin, auquel on a voulu, et non sans quelque apparence, attribuer une certaine connexité avec le premier. Le mouvement annoncé la veille s'exécuta sans obstacle le matin. Dans l'après-midi seulement, et alors que le trouble était à son comble dans le faubourg, le général La Fayette put diriger plusieurs bataillons de la garde nationale sur Vincennes, où la campagne qui se réduisit à une charge de cavalerie dans les cours, se termina par l'arrestation de soixante-quatre individus acharnés à la démolition des parapets du donjon. Toutefois, cette arrestation, faite à peu près sans coup férir, ne le

fut pas cependant sans quelque opposition; de nombreux cris : *A bas La Fayette!* furent poussés même dans les rangs de la garde nationale, et une multitude attroupée à la barrière du Trône demanda tumultueusement la liberté des soixante-quatre prisonniers qu'elle faillit délivrer.

En cette circonstance, Santerre fut accusé par l'aide de camp Desmottes, son ennemi personnel, de l'avoir fait coucher en joue lorsqu'il escortait les prisonniers. Ce fait, vivement démenti par Santerre, et qui aurait bien pu d'ailleurs avoir lieu sans sa participation, tombe en ce qui le concerne, et devant sa démarche avérée de la veille, et devant le ressentiment que le peuple faillit lui témoigner d'une manière terrible comme nous le verrons bientôt, de son opposition de ce jour à ses volontés. Néanmoins, erreur ou calomnie (1), cette assertion mit pendant quelque temps Santerre dans une position fort embarrassante; un ordre du jour, trop légèrement donné par le géné-

(1) Voir *Les Révolutions de Paris*, par Prud'homme, t. 7, pages 336, 497, 590, etc., où l'innocence de Santerre est prouvée d'une manière trop virulente pour que nous ayons dû faire usage du texte.

ral La Fayette, l'avait compromis vis-à-vis des autres officiers.

Tandis que toute l'attention de la ville était attirée vers le faubourg St-Antoine, plusieurs centaines de royalistes portant de ces armes cachées qui les firent désigner alors sous le nom de *Chevaliers du poignard*, se rendirent aux Tuileries; leur prétexte avoué était de se presser autour de la personne du roi, qui pouvait être menacée par l'émeute grondant au loin; mais l'indiscrétion incorrigible des courtisans, avait fait connaître qu'il existait un projet d'enlever le roi et de le conduire à Metz. Là, dans une place forte et facilement circonvenu, on devait lui faire proclamer une contre-révolution. L'attaque de Vincennes aurait donc été imaginée pour faire une utile diversion à l'autre extrémité de la ville. Mais des armes mal dissimulées furent aperçues dès le premier moment, la garde nationale de service au château s'émut, les affidés furent désarmés et renvoyés; huit seulement d'entr'eux furent arrêtés d'abord et relaxés peu après.

Mais la rancune du peuple contre Santerre était tenace et paraît avoir été fomentée à dessein. Sa popularité devenait importune, et il ne tarda guères à éprou-

ver la vérité de cette parole de Mirabeau, qu'il n'y a qu'un pas du Capitole à la roche Tarpeïenne. Le peuple qu'il avait nourri, trouva bon de lui préparer un bûcher. Les apprêts s'en firent à la porte St-Antoine, où, en un instant, on vit s'élever un amas de fagots entremêlés de paille. Cependant, dans la foule qui entourait ces apprêts, quelques amis de Santerre apprirent quel était celui que la populace voulait, suivant son expression, faire rôtir. Ils coururent le prévenir : — « Vite, cria Santerre, aux premiers mots, un cheval! je n'ai pas de temps à perdre. » On s'empresse, on prépare le cheval en toute hâte; Santerre s'élance en selle. On croit qu'il va prendre la direction de la barrière! il se dirige au galop, droit vers le rassemblement. Enfants, amis, domestiques se précipitent sur ses traces avec des cris de désespoir, rien ne l'arrête, il fait un signe d'adieu de la main, et court résolument au devant de la foule, si compacte qu'elle intercepte tout le faubourg. A son aspect, elle pousse des vociférations de rage. On l'entoure : des femmes, ou mieux des furies, se cramponnent à ses jambes pour le précipiter de cheval. S'il était tombé, il était perdu, son audace lui eût été funeste. Une circonstance bizarre lui vint en aide : comme on le

tirait des deux côtés à la fois, les deux forces se neutralisaient et ne servirent qu'à le maintenir plus ferme sur les arçons. Les injures, les reproches partaient de toutes parts. Il éleva le bras et parvint enfin à dominer le tumulte et à se faire entendre; puis en quelques paroles nettes, précises, incisives, il réussit si bien à détruire les premières imputations, que le silence fut reclamé de tous côtés. Il reprit alors plus à l'aise sa justification qui fut accuellie par des bravos. En un instant, mobile dans ses impressions comme un grand enfant, le peuple auquel le courage impose toujours, couvrit d'applaudissemens la victime qu'il laissait échapper.

Cependant, Santerre avait quelques ennemis que l'entraînement général n'avait pas gagnés. Il apprit peu après que l'on travaillait encore sourdement à monter la tête des gens du faubourg; que l'on devait la nuit entourer spontanément sa maison de fagots et y mettre le feu. Il prit quelques précautions, il enleva de chez lui tout ce qu'il y avait de plus précieux, il envoya sa femme et ses enfants chez son frère à Bercy, et se tint sur ses gardes. Cette fois, ses appréhensions ne se réalisèrent pas.

CHAPITRE V.

Fuite du Roi. — Il est ramené et suspendu de ses fonctions. — Santerre de garde aux Tuileries. — Scène dans le salon du Roi. — Entrevue de Santerre avec le Roi et la Reine. — Offres faites à Santerre de la part de la Reine. — Il est suspecté d'orléanisme. — Décret d'absolution du Roi, rendu par l'Assemblée.

Entre la nation qui, en recouvrant ses droits, enlevait à la royauté un certain nombre de ses prérogatives, et la Noblesse qui ne voulait rien céder à la Révolution, la position de Louis XVI était d'autant plus misérable que n'ayant nulle fermeté dans le caractère, il n'adoptait avec franchise aucun parti, voulant le bien de son peuple et haïssant les innovations; redoutant la noblesse et ne pouvant résister à son entourage. Ses conseillers intimes le déterminèrent,

beaucoup plus peut-être, qu'il ne s'y détermina de lui-même, à fuir et se jeter dans les bras de l'émigration et des étrangers. Il y avait assurément un grand désaccord entre quelques-uns de ses actes. Le 23 avril 1791 il fit adresser par M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, à tous les ambassadeurs de France à l'étranger, une lettre qui commençait ainsi :

» Le roi, Monsieur, me charge de vous mander que » son intention la plus formelle est que vous manifes- » tiez ses sentimens sur la révolution et sur la consti- » tution Française à la cour où vous résidez, afin » qu'il ne puisse rester aucun doute sur les intentions » de Sa Majesté, ni sur l'acceptation libre qu'elle a » donnée à la nouvelle forme du gouvernement, ni » sur son serment irrévocable de le maintenir..... » Une constitution propre à faire le bonheur de la » France et du monarque, remplace l'ancien ordre » de choses, où la force apparente de la royauté ne » cachait que la force réelle de quelques corps aris- » tocratiques..... Ce qu'on appelle la révolution » Française, n'est que l'anéantissement d'une foule » d'abus accumulés depuis des siècles par l'erreur du » peuple ou le pouvoir des ministres qui n'a jamais » été le pouvoir des rois. »

Voilà ce qu'il pensait peut-être au 23 avril, mais deux mois plus tard on lui fit penser et vouloir le contraire : il s'enfuit, parceque « Breteuil l'avait voulu », (1) disait-il souvent depuis avec humeur, suivant Bertrand de Molleville.

Il partit en laissant, pour être remise à l'Assemblée nationale après son départ, une déclaration qui démentait presque toute sa conduite depuis le commencement de la révolution, et dans laquelle « il se plai-» gnait de ses pertes de pouvoir, sans assez de dignité, » et se montrait aussi blessé d'être réduit à trente-» millions de liste civile que d'avoir perdu toutes ses » prérogatives (2). » Un de ses griefs était de s'être trouvé forcé d'habiter les Tuileries, séjour incommode que les rois n'habitaient pas depuis plus de cent ans.

On connaît l'histoire de ce voyage dans lequel cette même fatalité composée de légèreté, d'inconséquences, de niaiseries d'étiquette, qui ne fit jamais défaut autour du malheureux roi, jointe à l'abandon des troupes qui se tournèrent contre lui, accumula tout ce

(1) Le baron de Breteuil, son ancien ministre à Vienne, retiré alors à Bruxelles.

(2) Thiers.

qu'il fallait d'imprudences et de pertes de temps pour le faire échouer. Ramené à Paris, Louis fut suspendu de ses fonctions, et gardé ainsi que la famille Royale avec un reste de respect, mais avec sévérité ; car la responsabilité personnelle avait été imposée aux chefs de garde, et la population d'ailleurs sachant que la guerre civile eût été le premier fruit de son évasion, n'aurait pardonné à personne une négligence dans l'accomplissement de cette surveillance rigoureuse.

Mais les leçons du malheur ne réussirent jamais à rendre circonspects les courtisans. « L'expérience aurait dû les corriger, dit le marquis de Ferrières dans ses mémoires, (1) mais ils étaient incorrigibles, rien ne pouvait les désabuser de leurs chimères. »

Santerre était de garde à son tour, un soir, aux Tuileries, et ainsi que l'ordre précis le prescrivait, il dût se rendre dans le salon où étaient réunis le roi et la reine, afin de s'assurer de leur présence. Il entra respectueusement, saluant et tenant son chapeau à la main, et après avoir reconnu d'un coup d'œil que l'assemblée fort nombreuse ce soir là, n'offrait rien d'extraordinaire, il se retirait. Malheureusement (et

(1) Fin du livre 8.

parmi les petites causes qui concourent par leur réunion à former les grandes causes des évènemens, celle-ci ne fut pas une des moins actives,) il régnait depuis long-temps à la cour un ton de raillerie moqueuse naturel à Marie-Antoinette, et qui après lui avoir aliéné les femmes de la haute noblesse, lui aliéna, tant celles-ci y mirent de bonne volonté, le reste de la nation. Quelques-uns des plus jeunes courtisans qui formaient un groupe auprès de la cheminée, laissèrent échapper derrière Santerre, un éclat de rire méprisant en disant assez haut pour qu'il n'eût pu sans lâcheté, feindre de ne l'avoir pas entendu : « Quelle tournure militaire a cette Garde nationale de sans-culottes ! (1) » A cette insulte, il se retourne

(1) Le pendant de ce fait se trouve dans les mémoires de Mme Campan, première femme de chambre de la reine : « La Reine donnait souvent des audiences à M. de » La Fayette. Un jour qu'il était dans ses cabinets intérieurs, » ses aides de camp se promenaient en l'attendant, dans le » cabinet où se tenait le service. Quelques jeunes femmes » imprudentes se plaisaient à dire, avec le projet d'être » entendues par ces officiers, qu'il était bien inquiétant de » voir la Reine seule avec un rebelle et un brigand. Je » souffrais de ces inconséquences qui produisaient toujours » de mauvais effets, et je leur imposai silence. » t. 2, p. 130.

et se couvre, enfonçant son chapeau sur sa tête. Un cri d'indignation sort de toutes les bouches; Santerre remarqua qu'un regard de la reine semblait encourager les provocateurs. Il s'avança alors fièrement jusqu'auprès d'eux : « Impertinents valets, leur dit-il » d'une voix ferme, vous êtes encore plus imprudents » qu'insolents. » En effet, d'un mot il pouvait les perdre. L'apostrophe fut fort mal reçue, on le pense bien : des mains se portèrent sur la garde des épées. Santerre porta aussi la main à la sienne. En ce moment, le roi très-effrayé et jugeant quelles pouvaient être les suites d'une semblable rixe, se leva précipitamment et s'avança en disant aux nobles : « Assez, Mes- » sieurs, assez, vous me désobligeriez beaucoup si cette » querelle continuait plus long-temps ». Puis, posant la main sur le bras de Santerre, il l'invita par des expressions douces et bienveillantes « à oublier cette » fâcheuse scène qui affligeait son cœur, » et le pria de n'en laisser rien transpirer, ce qui fut promis et tenu.

Louis XVI avait bien reconnu, sans doute, qu'en cette circonstance, les torts n'étaient pas du côté de Santerre, car loin de lui garder rancune, il eut le désir de le consulter. Un autre jour qu'il était encore

de garde, il le fit prier de vouloir bien venir le trouver. Le roi dans sa faiblesse, ou par une trop grande défiance de lui-même, demandait des avis de tous côtés, et au milieu de conseils contradictoires, demeurait le plus souvent perplexe, ou suivait la dernière opinion exprimée, jusqu'à ce qu'une autre vint l'entraîner dans une voie différente. Reconnaissant que les avis de ses conseillers naturels ou habituels, n'avaient fait que le précipiter vers l'abîme, il se rapprochait alors tardivement du peuple, et se montrait quelquefois tout étonné de trouver des hommes, et un bon sens qu'il soupçonnait à peine, entouré qu'il avait toujours été de seigneurs et de valets, de morgue et de servilité. Introduit auprès du Roi, Santerre se tenait respectueusement à distance, le roi lui indiqua de la main un fauteuil rapproché et l'invita à s'asseoir, ce qu'il fit. (1)

Louis et Marie-Antoinette étaient seuls et paraissaient tristes et abattus, le roi semblait hésiter et chercher comment il commencerait cet entretien. Enfin il lui dit: « Je sais, M. Santerre, que vous » êtes un homme franc: je voudrais savoir de vous

(1) Notes manuscrites de Santerre.

» ce que signifie cette inquiétude, et le peu de » confiance que mon peuple paraît avoir en moi. Ma » position est bien affligeante, et pourtant n'ai-je pas » toujours fait ce qui dépendait de moi pour que tout » le monde fût heureux?.... On fait courir des bruits » affreux sur moi, sur toute ma famille.... Allons, » parlez, je vous prie, ne me cachez rien. »

Santerre allait repondre, il aperçut un regard fier lancé par la reine à Louis XVI auquel elle semblait reprocher de s'abaisser jusqu'à communiquer ses peines et demander des avis à un sujet sans naissance, à un brasseur! elle paraissait contrariée et se faire violence; il se défendit donc de parler, mais le Roi insista. « Votre refus, M. Santerre, dit-il, ne ré- » pondrait pas à la confiance que je vous témoigne. » Santerre alors prit la parole et expliqua la situation franchement, comme il la voyait. Il n'avait certes pas appris la politique des diplomates, mais il avait beaucoup de bon sens, une certaine intelligence des affaires, la connaissance du peuple. Il savait d'ailleurs ce que tout le monde savait alors, que la révolution était une nécessité amenée par la corruption et le désordre des règnes précédents, quelle n'était devenue calamiteuse que par la mauvaise foi opposée

à sa marche. La révolution était finie au 13 août 1789; elle se résumait alors tout entière dans ce fameux titre de la brochure de l'abbé Sieyès : *Qu'est-ce que le Tiers-état, dans la nation? — Tout. — Qu'est-il ? — Rien. — Que veut-il être? — Quelque chose.* L'émigration et les résistances de la noblesse et du haut clergé avaient seules prolongé la lutte: (1) Les complications qui surgissent toujours des troubles étaient survenues. Le peuple irrité qu'on ne voulût pas qu'il fût quelque chose, voulait être tout, maintenant. Il fallait bien lui donner de nouvelles satisfactions et regagner sa confiance.

Le roi écoutait attentivement, faisait quelques questions, quelques objections, et l'entretien se prolongeait insensiblement comme entre deux amis. — « Ah! dit spontanément Louis XVI d'une voix altérée, » il y a beaucoup de raison dans ce que vous me dites, » je voudrais vous avoir connu plus tôt. Mais com-

(1) Ni l'expérience, ni les raisonnemens ne pouvaient les guérir de cette folle manie de croire qu'une poignée d'hommes intéressés au rétablissement de l'ancien régime, parviendraient à renverser le nouveau. (*Mémoires du marquis de Ferrières*, livre IX, p. 234).

» ment regagner cette confiance du peuple? Dites-le » moi, vous qui le connaissez bien. »

Santerre avait repris la parole, il fut interrompu par la reine. — « Fi donc! fi donc! un roi plier de la » sorte et devenir le sujet de ses sujets! Non, M. San- » terre, ne l'espérez pas. »

— « Madame, répondit-il avec un peu d'émotion, si » des satisfactions ne sont pas données, craignez d'é- » pouvantables désastres. Nous avons tout à perdre » maintenant à une contre-révolution. Mais si le roi se » dévoue franchement à la cause du peuple, je lui » réponds du peuple, je lui en réponds sur ma tête. »

La reine murmura : « Que l'on ferait bien rentrer à sa place la populace et la canaille ». Santerre comprit qu'il n'y avait rien à espérer; que l'appel à l'étranger et la confiance dans les machinations intérieures prévaudraient toujours sur le tableau le plus sincère, le plus vrai de la situation des affaires et des sentimens de la nation : il se retira.

Que pouvaient en effet les conseils d'un brasseur contre ceux de l'impératrice de Russie, de la grande Catherine II, qui avait écrit de sa propre main à Louis XVI : « Les rois doivent suivre leur marche » sans s'inquiéter des cris du peuple, comme la lune

» suit son cours, sans être arrêtée par les aboiemens » des chiens. » (1) Ces conseils russes étaient fort peu propres à réussir avec des Français.

Peu après cependant, il fut fait à Santerre de la part de la reine des propositions secrètes et de fort belles offres d'argent pour l'engager à abandonner la cause populaire. La cour attachait beaucoup d'espérances alors à ces conversions à prix d'argent. On avait acheté Mirabeau, on tenta d'acheter Pétion, des marchés avec bien d'autres personnages ont été soupçonnés, quelques-uns affirmés même sans avoir été démentis, et les royalistes ont reproché au ministre Bertrand de Molleville d'avoir ainsi, en séductions ou tentatives de séductions plus ou moins adroites, dissipé assez inutilement les fonds de la Liste civile qui se trouvèrent épuisés lorsque plus tard, aux approches du 10 août 1792, on voulut tenter un grand coup pour sauver le roi. Santerre repoussa les offres, protesta de son respect pour la personne du roi, mais aussi de son attachement inviolable aux principes de la révolution. En un mot, il refusa, et il n'en parla qu'après la mort de Louis XVI.

(1) Mémoires de Mme Campan, t. 2, p. 106.

Il avait cependant encouru la suspicion, encore une fois. C'était à propos du duc d'Orléans, auquel les courtisans avaient fait une avanie au Château, alors qu'il importait tant au roi de ne pas se faire d'ennemis implacables. Le duc d'Orléans suivait par précaution, plus peut-être que par ambition, les séances du club des *Amis de la Constitution*, qui reçut plus tard le nom de *Jacobins*, du nom de l'église où il se réunissait. Santerre y assistait aussi de temps en temps, et lorsqu'il s'y trouvait, le duc d'Orléans ne manquait guère de venir s'asseoir auprès de lui : c'était pour causer de chevaux, la plupart du temps, mais il n'en fallait pas tant pour que Santerre fût accusé bientôt d'orléanisme. Une preuve non moins évidente d'ailleurs contre lui, c'est que dans ce même été de 1791, ses deux fils aînés, prenant des leçons de natation à un établissement situé à la pointe de l'île St-Louis, s'y trouvaient aux mêmes heures et y avaient le même maître que les deux fils aînés du duc d'Orléans : le duc de Chartres, aujourd'hui roi des Français, et le duc de Montpensier.

Atteint et convaincu d'orléanisme sur de tels indices, il ne pouvait manquer d'être accusé d'avoir pris

part à la journée du 17 juillet 1791 dont l'orléanisme paraît avoir fait les apprêts, et dans laquelle cependant Santerre n'avait joué d'autre rôle que celui de spectateur : cette journée est celle où la loi martiale fut proclamée au Champ-de-Mars. Quelques détails sont ici nécessaires,

Le départ du roi et sa déclaration avaient encore éloigné de lui l'opinion publique, et sa suspension avait fort amoindri le prestige de la royauté. La fermentation était extrême, le mot de déchéance était dans toutes les bouches. L'avènement possible de la république flattait par sa nouveauté, au moins une foule d'hommes qui cherchaient à le hâter par leurs discours et leurs écrits; les partisans du duc d'Orléans ne voyaient, eux, que cette déchéance entre lui et le trône. L'Assemblée, craignant d'être débordée, se hâta de donner une espèce d'absolution au roi. Les commissaires chargés de faire un rapport sur l'affaire de Varennes, qui présentèrent ce rapport dès le 16 juillet, dirent que le voyage n'avait rien de coupable, car il n'était pas prouvé que le roi eût voulu sortir de France, et que d'ailleurs il était inviolable. L'Assemblée décréta que le voyage du roi et le mémoire qu'il avait laissé en partant, n'étaient pas un

délit et n'entraînaient pas la déchéance; mais, en même temps et pour l'avenir, elle décréta aussi « que si le roi, après avoir prêté son serment à la constitution, rétractait ce serment, il serait censé avoir abdiqué la couronne; que si le roi se mettait à la tête d'une armée pour en diriger les forces contre la nation, qu'il ordonnât à ses généraux d'exécuter un tel projet, ou qu'il ne s'opposât pas par un acte formel à toute entreprise de cette espèce commencée en son nom, il serait censé avoir abdiqué la couronne; qu'un roi qui aurait abdiqué ou qui serait censé avoir abdiqué la couronne, redeviendrait un simple citoyen, et serait accusable suivant les formes ordinaires, pour tous les délits postérieurs à son abdication. »

Ce décret comme on le pense bien, ne satisfit point tous ceux qui avaient espéré la déchéance. Le tumulte fut grand à Paris et surtout aux alentours de la salle des séances de l'Assemblée où une multitude irritée voulait se porter : elle fut prévenue par l'active prévoyance de La Fayette et le concours de la garde nationale. Mais n'ayant pu empêcher le décret d'être rendu, orléanistes et républicains un instant unis, résolurent de le faire rapporter. Une pétition dans ce but est rédigée aux Jacobins, par

Laclos, secrétaire du duc d'Orléans, on l'affiche de tous côtés, et l'on annonce que le lendemain le peuple se portera au Champ-de-Mars pour la signer. Le nom du duc avait même figuré dans une première rédaction de la pétition, mais les républicains parvinrent à le faire supprimer.

CHAPITRE VI.

Proclamation de loi martiale. — Imprimé calomnieux. — Santerre compromis. — Il quitte sa demeure. — Acceptation de la constitution. — Fêtes et amnistie. — Politique de circonstance et politique secrète. — Journée du 20 juin. — Santerre protége la reine et le dauphin. — Il fait évacuer les Tuileries.

Le lendemain en effet la foule se porta au Champ-de-Mars : des excès furent commis ; deux hommes soupçonnés d'espionnage furent massacrés, et leurs têtes mises au bout de deux piques, allaient être promenées dans Paris, lorsque le général La Fayette arriva avec un détachement de la garde nationale ; ils furent reçus avec des pierres, un coup de feu, tiré à bout portant sur le général, ne l'atteignit pas. Les

auteurs de l'assassinat, que les gardes nationaux avaient arrêtés, leur furent arrachés et purent s'évader, on parvint toutefois, à dissiper ce premier attroupement, mais un autre plus formidable se formait sur la place de la Bastille, c'est ce qui fit croire que Santerre en était l'instigateur : La Fayette dissipa encore ce rassemblement ; alors, au lieu de traverser Paris en troupe, les orléanistes et les jacobins se rendirent individuellement au Champ-de-Mars où la foule les suivit. Mais l'Assemblée nationale prévenue de ce qui s'était passé le matin, avait décidé qu'elle soutiendrait son décret par la force : elle ordonna aux ministres, aux tribunaux et à la municipalité, « de le faire respecter, et de s'opposer par tous les moyens que la loi mettait entre leurs mains aux entreprises des factieux. »

Le corps municipal avec Bailly, maire de Paris, en tête, se mit donc en marche au milieu de douze cents homme de la garde nationale, précédés de quelques escadrons de cavalerie et de trois pièces de canon, et avec le drapeau rouge déployé. Il y eut un conflit : des pierres furent encore lancées et quelques coups de pistolet tirés sur la garde nationale qui, après une première décharge tirée en l'air par ordre de

La Fayette, pour tenter d'effrayer les agresseurs, en fit une seconde sérieuse dans laquelle des individus furent tués ou blessés. Comme il arrive toujours, le nombre des victimes fut l'objet d'étranges contradictions; il a été porté à trente, il l'a été à quatre cents, il l'a été à plusieurs mille. Le chiffre vrai ne paraît pas avoir jamais été bien connu. Les agitateurs se dispersèrent et la tranquillité fut momentanément rétablie.

Santerre dont le nom se trouvait compromis dans cette affaire, fut averti qu'il allait être arrêté à titre d'orléaniste. Il avait des ennemis persévérans, comme tout ce qui s'élève : on avait eu recours dans les derniers jours de 90, à un faux odieux et infâme, pour le perdre. Il eut connaissance qu'on répandait un imprimé incendiaire, sans nom d'imprimeur, bien entendu, et qui, ayant pour titre : « Arrêté pris par » les vainqueurs de la Bastille, en leur assemblée » à la Boule-Blanche, faubourg St-Antoine, le 23 » décembre 1790... etc., » portait pour signature : « *Santerre, commandant de bataillon, président et* » *secrétaire provisoire.* » Il n'y avait eu ni assemblée, ni arrêté. Santerre se hâta par un écrit du 27 décembre, de dénoncer à la municipalité l'imprimé calomnieux,

et de désavouer la signature faussement indiquée au bas.

Plusieurs autres réclamations des hommes qui avaient concouru à la prise de la Bastille, furent également adressées à la municipalité, qui dénonça à son tour l'imprimé au procureur du roi au Châtelet, pour en faire poursuivre les auteurs, l'imprimeur et les distributeurs. Il ne paraît pas que les recherches faites à ce sujet, aient amené de résultats.

Mais après le 17 juillet, Santerre pensa que dans ce temps de troubles, il était prudent de se mettre d'abord en sûreté, et de laisser au temps à calmer la première effervescence et à répandre quelque lumière sur les faits. Son arrestation ne se serait peut-être pas opérée d'ailleurs sans provoquer une conflagration du faubourg qu'il ne voulait point compromettre pour son propre intérêt. Il aima mieux céder à l'orage. Son médecin et son ami M. Collet de Vaumorel lui donna un asile dans sa propre demeure, faubourg St-Martin, précisément dans le voisinage de la gendarmerie. M. de Vaumorel qui avait son couvert tous les mardi chez Santerre, continuait d'y aller dîner comme d'ordinaire ce jour-là; et, sans dire même à Mme Santerre qu'il connût le lieu de la

retraite de son mari, il avait soin de recueillir dans la conversation toutes les nouvelles de la maison qui devaient l'intéresser. Au bout de quelque temps on crut pouvoir initier son fils aîné seul, au secret de sa cachette, et enfin, après quelques semaines de réclusion, l'amnistie qui, sur la demande du général La Fayette, fut proclamée à l'occasion de l'acceptation de la constitution, lui permit de venir chez lui et de reparaître dans le faubourg où son retour fut accueilli avec des démonstrations d'affection, et où son influence devint plus forte que jamais.

En même temps qu'il allait au dehors chercher une retraite, il en donnait une chez lui à un ancien bénédictin, un peu son parent, qui, n'ayant pas voulu prêter le serment à la constitution civile du clergé, se trouvait dénué de ressources et exposé à des persécutions. Cet ecclésiastique resta plus d'un an chez Santerre. Il quitta la maison en son absence et par suite de quelques contrariétés, nées du caractère difficile de Mme Santerre.

Peu après la scène du Champ-de-Mars, la constitution laborieusement achevée par l'Assemblée nationale à laquelle est resté le nom d'Assemblée constituante, fut présentée au roi le 3 septembre 1791, par

une députation de soixante membres. La suspension de la royauté fut levée, la garde de sa personne fut rendue au roi. Il fut prié, dans le cas où il accepterait la constitution, de vouloir bien indiquer un jour et régler les formes dans lesquelles il prononcerait formellement, en présence de l'Assemblée, l'acceptation de la royauté constitutionnelle et l'engagement d'en remplir les fonctions.

Le roi répondit aux députés : qu'il ferait part de sa résolution à l'Assemblée, dans le plus court délai qu'exigeait un examen si important; qu'il s'était décidé à rester à Paris; qu'il donnerait ses ordres au commandant de la garde parisienne pour le service de sa personne.

Dix jours après (le 13 septembre) les ministres apportèrent une lettre du roi, dans laquelle il disait : « J'accepte la constitution. Je prends l'engagement » de la maintenir au dedans, de la défendre contre » les attaques du dehors, de la faire exécuter par tous » les moyens qu'elle met en mon pouvoir. Je déclare » qu'instruit de l'adhésion que la grande majorité du » peuple donne à la constitution, je renonce au » concours que j'avais réclamé dans ce travail; » que n'étant responsable qu'à la nation, nul autre,

» lorsque j'y renonce, n'a le droit de s'en plain-
» dre. »

Le lendemain, le roi se rendit lui-même à l'Assemblée et renouvela de vive voix son acceptation de la constitution et la promesse d'employer tout son pouvoir à la maintenir.

La révolution parut encore une fois terminée. Elle pouvait l'être mais ce ne fut qu'une trève. Toutefois, la joie fut grande dans la partie saine de la nation; on se réjouit beaucoup, il y eut des fêtes; c'était bien, dans toute l'acception du mot, danser sur un volcan. Cependant la population espérait en avoir fini avec les agitations, les intrigues et les fureurs des partis: ce n'était pas le compte de ceux-ci. Les républicains n'avaient pas atteint leur but; les aristocrates espéraient bien revenir à leur point de départ et regagner tout le terrain perdu : en désespoir de cause, quelques-uns d'entre ces derniers eurent pour système plus tard de pousser les républicains aux dernières limites de la fureur, afin de faire naître une restauration de l'excès même des excès, s'appuyant sur cette exécrable maxime, que *le but justifie les moyens.*

Mme Campan s'exprime à ce sujet d'une manière

fort nette dans ses mémoires : (1) « L'esprit du parti aristocratique, dit-elle, préférait tout, même les Jacobins, à l'établissement des lois constitutionnelles, et appréhendait essentiellement qu'une acceptation qui porterait un caractère autre que celui de la contrainte, ne fût une véritable sanction, capable de maintenir le nouveau gouvernement. Les désordres les plus effrénés paraissaient préférables, parcequ'ils entretenaient l'espoir d'un changement total; et vingt fois, quand les gens peu instruits de la politique secrète de la cour se permettaient de témoigner l'effroi que leur inspiraient les sociétés populaires, les initiés répondaient qu'un sincère royaliste devait chérir les Jacobins. » (2)

Les sourdes menées de l'étranger aidèrent merveilleusement à ranimer le feu et à déchaîner les tempêtes. Au milieu de ces élémens de destruction,

(1) Edition Baudouin, 1822, t. 2, p. 163.

(2) Lors de son jugement, en 1794, Bailly, dont le principal chef d'accusation était d'avoir fait tirer sur le peuple, lors de la proclamation de la loi martiale au Champ-de-Mars, disait : « Ce n'est pas pour le Champ-de-Mars que « je péris, c'est pour le serment du Jeu-de-Paume. » (Mémoires du général La Fayette, t. 2, p. 280.)

un bras fort et une volonté ferme, étaient précisément ce qui manquait à Louis XVI. Au moment où nous sommes arrivés, s'il eût été de bonne foi, il pouvait encore avoir pour lui toute la nation, contre les aristocrates d'un côté et les jacobins et les orléanistes de l'autre. C'était encore la puissance : il ne sut pas, ou ne put pas manier cette arme trop lourde. La constitution pouvait être pour lui une planche de salut, il ne sut pas s'y attacher. Tandis qu'il jurait de la défendre, ses frères et ses anciens ministres sollicitaient, de son aveu secret, le secours de l'étranger, pour la renverser. Tandis qu'il la reconnaissait pour l'expression de l'opinion de la grande majorité du peuple, la reine, hautaine et irritée, disait à Dumouriez dans une conversation devenue historique : « *Vous devez juger que ni le roi ni moi » ne pouvons souffrir toutes ces nouveautés ni la » constitution. Je vous le déclare franchement : » prenez-garde à vous.* »

Lorsque la députation de l'Assemblée, qui était chargée de présenter la constitution au roi avait été admise auprès du roi, la reine, son fils et sa fille se trouvaient dans la salle de réception, et le roi dit aux députés : « Voilà ma femme et mes enfans qui

partagent mes sentimens; » et la reine confirma elle-même l'assurance que le roi leur donnait. Cependant, au sortir de la séance d'acceptation, ce ne fut qu'avec les signes trop apparens de l'irritation la plus vive, que le roi et la reine rentrèrent dans leurs appartemens.

Aussi l'Assemblée ayant invité le roi à écrire aux princes ses frères, pour les engager à rentrer en France, des émissaires partirent des Tuileries pour leur porter, ainsi qu'aux princes étrangers, des lettres confidentielles démentant les lettres officielles. (1)

Mais la vanité des gens de la cour que la confiance de la reine faisait charger de ces missions, ne trahissait pas moins sa cause que la plus noire perfidie. Dès qu'ils avaient passé la frontière ils n'avaient rien de plus pressé que de faire parade de la mission qu'ils avaient reçue, de la confidence qui leur avait été faite, et des véritables sentimens du roi et de la reine; et l'Assemblée instruite tout aussitôt, suivait pas à pas toutes les variations de cette marche sans franchise, dont la duplicité blessait surtout étrangement le caractère national.

(1) Mme Campan, t. 2, p. 172.

La politique de la reine était d'ailleurs trop profonde pour le parti qui avait intérêt à conserver l'ancien ordre de choses. « Peut-être un jour, disait-elle, » aurais-je *sauvé* la noblesse, si j'avais eu quelque » temps le courage de l'affliger. Je ne l'ai point. » Quand on obtient de nous une démarche qui la » blesse, je suis boudée; personne ne vient à mon » jeu; le coucher du roi est solitaire. » (1)

La fin de l'année 1791 et le commencement de 1792 se passèrent donc en efforts divergens : de la part de la cour, pour ressaisir le pouvoir perdu; de la part de la portion modérée de l'Assemblée législative qui avait succédé à l'Assemblée constituante, pour maintenir la constitution et assurer l'exécution des promesses jurées ; et enfin de la part de la portion extrême de l'Assemblée, pour préparer l'avènement de la République, soit par ambition personnelle, soit par besoin d'agitation, de mouvement et d'innovation, soit enfin par désespoir d'obtenir jamais de la cour une acces-

(1) Mme Campan. — Nous citons surtout Mme Campan, parceque cette dame témoignant dans tout son livre un grand attachement à la reine, les détails que nous lui empruntons ne peuvent être suspectés comme venant d'une origine malveillante.

sion loyale à la Révolution. En effet, tandis que le roi préparait ostensiblement la guerre contre les étrangers, les signes les plus évidents du désir ardent de les voir pénétrer en France, se manifestaient de la part de son entourage, avec l'incurable imprudence ordinaire. L'expérience des trois années précédentes paraissait n'avoir rien appris à la cour, uniquement préoccupée de la pensée de châtier enfin le peuple rebelle, avec le secours des soldats de la Prusse et de l'Autriche.

Mais aussi l'irritation populaire croîssait : le désaccord tant de fois remarqué entre les paroles et les actes du roi, excitait une défiance prompte à se changer en indignation.

Un nouveau ferment de division était venu compliquer encore la situation. Le 29 décembre 1791, l'Assemblée législative avait rendu un décret contre les prêtres insermentés, qui s'agitaient beaucoup dans les campagnes et surtout dans l'Ouest. Le roi, fort dévot et qui n'avait de fermeté qu'en ce qui touchait à la religion, refusa sa sanction à ce décret, avec une inébranlable persistance, en disant : « Pour celui-ci, on m'ôtera plutôt la vie que de m'obliger à le sanctionner. » Ces paroles furent prophétiques.

Les agitations religieuses ne faisant que s'accroître, l'assemblée rendit, le 27 mai 1792, un décret qui condamnait les prêtres insoumis et agitateurs à la déportation.

Le roi qui avait laissé passer sans opposition un décret ordonnant le séquestre des biens des émigrés et la perception de leurs revenus au profit de l'état, refusa de nouveau sa sanction à celui qui concernait les prêtres, bien que la reine « qui ne partageait pas les scrupules religieux de son époux, » dit M. Thiers, s'unît à Dumouriez pour le presser de la donner, et qu'il eût un instant paru y consentir.

L'Assemblée avait aussi, à la date du 3 juin, décrété la formation sous Paris, d'un camp de vingt mille hommes destiné à protéger l'Assemblée et la capitale. Le roi refusa encore sa sanction, et ces deux refus servirent de leviers aux meneurs pour renverser la royauté.

Il paraît qu'une certaine partie des chefs populaires, voulut d'abord frapper une fois encore, l'imagination du faible monarque, par l'aspect du peuple en armes et menaçant : c'est, du moins, l'explication la plus probable de la fameuse journée du 20 juin 1792, à laquelle nous arrivons. On voulut faire

apporter par quarante mille hommes, une pétition pour obtenir la sanction des deux décrets, cette journée parait avoir été préparée par des conciliabules auxquels assista Santerre, mais auxquels assistèrent aussi Pétion, maire de Paris, Manuel, procureur syndic de la commune, Sillery, ex-constituant, Carra et quelques autres. Si le roi avait cherché à se concilier Santerre, les chefs du mouvement surent parfaitement le capter, non à prix d'argent, mais par des moyens plus puissants sur des âmes de quelque valeur ; ce fut au nom du peuple, dans la vue du bonheur prochain du peuple qu'il affectionnait et dont il était l'idole, comme l'a bien exprimé Barthelemy, dans les vers suivans du poëme des douze journées de la Révolution :

« Et comme chef unique ils ont élu Santerre,
» C'est le roi des faubourgs, c'est leur Agamemnon,
» Un de ceux dont le peuple idolâtre le nom,
» Un de ceux qu'en tout temps pour dominer la foule
» Le prévoyant destin fond dans un large moule.
» Ses âpres compagnons n'obéissent qu'à lui.
» Sous les feux du soleil, son long sabre à relui,
» C'est l'heure du départ. . . . . »

En cette circonstance, comme il arrive si souvent

lorsque le génie humain met en mouvement une force surhumaine, l'effet prévu fut dépassé ; le flot surmonta les digues. On avait bien voulu rassembler le peuple, mais on avait voulu le contenir entre des haies ou des pelotons de garde nationale, ce fut impossible. Il voulut, lui, non pas seulement accompagner les porteurs d'une pétition demandant que l'on envoyât à Coblentz, ceux qui n'accéderaient pas franchement aux principes de la révolution, il voulut encore défiler dans la salle de l'Assemblée, et il fallut le lui permettre. Trente mille hommes défilèrent ainsi pendant trois heures, puis, le défilé fini, ils envoyèrent Santerre au nom du peuple, remercier l'Assemblée et lui offrir un drapeau.

Après avoir traversé le jardin des Tuileries, cette multitude s'était réunie sur la place du Carrousel. Suivant elle, son but n'était pas encore atteint, ce n'était pas à l'Assemblée dont elle était sûre, qu'il s'agissait de présenter une pétition, c'était au roi que l'on trompait, disait-elle, depuis le commencement des évènemens et que ses entours égaraient. Il fallait une bonne fois lui faire connaître, à lui-même, les vœux et les dispositions du peuple. On reclamait donc à grands cris l'entrée du château. La garde nationale

gardait les portes de la cour, deux officiers municipaux levèrent tout à coup la consigne, dit M. Thiers. D'où leur en était venu l'ordre? La foule se précipita dans la cour. On sait comment le château fut envahi, tout le monde connaît cette terrible scène dans laquelle le roi face à face avec le peuple, se montra grand pour la première fois, et vraiment courageux : tout le monde connaît cette belle parole de Louis XVI entouré de piques, et couvert du bonnet rouge, repondant à Pétion qui lui disait « ne craignez rien, » lui repondant, disons-nous, en prenant la main d'un grenadier, la posant sur son cœur et disant : « Voyez s'il bat plus » vite qu'à l'ordinaire. »

Quel fut ici le rôle de Santerre? On l'a affreusement dénaturé, nous le rétablirons en rejetant les déclamations et en admettant les faits avérés.

On a prétendu qu'il avait forcé l'entrée du château, mais il est reconnu que la consigne fut levée par deux officiers municipaux qui n'étaient point sous ses ordres. Dans une déposition citée par M. Thiers, (note 40 du 1er volume édition in-4°, Panckouke, 1839,) on dit que Santerre ne fit qu'un refus hypocrite de marcher, mais que la foule était accoutumée à le deviner. En regard de cette subtilité puérile de

divination, voici des paroles entendues par de nombreux assistants, et que l'histoire a recueillies : *Soyez témoins*, dit Santerre à ceux qui l'entouraient, *soyez témoins que je refuse de marcher à votre tête dans les appartemens du roi.* En effet, il ne pénétra pas jusqu'au roi, bien qu'il fût entrainé par la foule : il s'arrêta où le danger était le plus grand, aux côtés de la reine. L'héroïque Mme Elisabeth, sœur du roi, fut prise un moment pour Marie-Antoinette ; d'épouvantables cris : *Voilà l'Autrichienne !* s'élevèrent, et, pour sauver sa belle-sœur, la généreuse Elisabeth ne voulait pas laisser détromper le peuple, qui le fut cependant. Eh bien ! ce fut dans ce moment que Santerre parvint jusqu'à la reine ; il demeura à côté d'elle, la rassurant, et *commandant le respect au peuple* (1). On avait affublé le dauphin d'un bonnet rouge, il le lui ôta en prenant pour prétexte que le bonnet étouffait cet enfant.

Ce jour-là, nul homme au monde que Santerre, n'eût fait cela impunément.

Ce fut son influence, jointe à celle de Pétion, qui

(1) Thiers.

parvint à obtenir l'évacuation du château (1) et à sauver la reine (2).

(1) Thiers.

(2) « Santerre, le roi des faubourgs, faisait défiler ses sujets le plus promptement qu'il pouvait », dit Mme Campan dans ses mémoires, et elle cite en même temps le témoignage de l'écrivain royaliste Montjoie, qui dit dans l'*Histoire de Marie-Antoinette* : Santerre « n'était ni méchant ni cruel : un malheureux, de quelque parti qu'il fût, intéressait toujours son cœur ».

CHAPITRE VII.

Symptômes d'une lutte décisive. — Nouvelle tentative de Santerre auprès du roi. — Manifeste du duc de Brunswick. — Journée du 10 août. — Le roi suspendu de nouveau de ses fonctions et renfermé au Temple. — Massacres de septembre. — Services rendus par Santerre. — Fonctions difficiles. — Santerre injurié dans le journal de Marat.

La cour ne sut profiter ni des rudes enseignemens que lui avait apportés la journée du 20 juin, ni de l'intérêt momentané que les outrages éprouvés par la Famille royale avaient excité dans l'opinion publique. Son idée fixe était de ressaisir le pouvoir par la force, et de châtier d'une manière terrible les rebelles. Mais il y avait tant de rebelles, que ces imprudentes espérances entretenues par l'attente

prochaine des armées étrangères, et toujours moins dissimulées que vaniteusement révélées, redoublaient une irritation qui devait invinciblement amener une catastrophe. Un manifeste menaçant du duc de Brunswick, en date du 25 juillet, ajouta encore à la défiance. Du 20 juin au 10 août, il y a peu de distance, mais les évènemens marchèrent avec l'épouvantable rapidité qui précède le dernier instant d'une chûte.

Le bruit ne tarda pas à se répandre que la cour préparait un projet pour mitrailler le peuple et reprendre l'offensive. A un jour dit, qui paraît avoir dû être le 12 Août, tout ce qui à 20 lieues autour de Paris tenait pour le roi, et pouvait porter des armes, devait se réunir aux Nobles restés dans la capitale et aux Suisses de la garde. On comptait sur dix-huit-mille hommes environ de l'extérieur, et sur quinze-mille de l'intérieur de Paris. Il ne s'agissait sans doute que d'un projet de dégager le roi de vive force, mais on lui donnait de plus sinistres interprétations. On a peine, au reste, à concevoir la légèreté qui présida à l'exécution de ce projet, si l'on remarque que la convocation était faite au moyen de plusieurs milliers de lettres imprimées qui furent expédiées dans les pre-

miers jours d'Août. Santerre affirme avoir vu et lu plusieurs de ces lettres. Cette tentative de réunion ne fut bientôt un secret pour personne ; une fermentation menaçante et hostilement exploitée sans doute, parcourut la ville ; la crainte, l'indignation, la haine agitèrent de nouveau les esprits. L'Assemblée nationale était depuis long-temps débordée par l'effervescence publique et surtout par la société des Jacobins qui disposait une nouvelle insurrection. On se préparait donc des deux côtés à une lutte, et chaque parti prenait pour prétexte les préparatifs que faisait l'autre. Un bataillon de Marseillais était arrivé le 30 Juillet, pour renforcer la cause populaire, et il eut en effet une terrible influence sur les évènemens qui suivirent. On a dit que Santerre leur avait offert le repas qui leur fut servi aux Champs-Élisées et que suivit une rixe avec un bataillon de gardes nationaux dînant dans un lieu voisin : cette assertion est inexacte. Santerre assista peut-être à ce repas, il n'en était pas l'Amphytrion ; mais il tenta près du roi une démarche qui malheureusement n'eut point de succès, et dont nous allons d'après lui, donner le récit. (1)

(1) Notes manuscrites de Santerre.

Santerre connaissait depuis plus de vingt ans, le chevalier du Puget, sous-gouverneur du Dauphin, il prit le parti de l'aller trouver le 7 août au soir, hôtel d'Harcourt, faubourg St-Germain. Il voulait savoir si les lettres d'appel n'étaient point une diabolique invention d'ennemis du roi, usant de ce moyen pour le rendre odieux au peuple, ou si vraiment l'inconcevable projet de faire la contre-révolution avec quelques milliers d'hommes et un secret mille fois éventé d'avance, avait pu séduire la cour; et dans ce cas il se proposait de le combattre de tous ses efforts. Après l'avoir entendu, le chevalier du Puget le supplia de l'accompagner au château, il s'y rendirent. Ils furent admis dans une salle du rez-de-chaussée, où M. du Puget laissa d'abord Santerre seul. Au bout de quelque temps il l'appela, et Santerre entrant avec lui dans une pièce voisine se trouva en présence du roi. Il n'y avait qu'eux trois. « Répétez en présence de Sa Majesté, je vous prie, dit M. du Puget, tout ce que vous m'avez appris. » Santerre s'expliqua avec franchise, il dit l'exaspération populaire, les bruits menaçants qui circulaient, la lutte qui se préparait; il essaya de faire comprendre au roi comment on lui avait aliéné l'affection du peuple; comment, placé

entre la nation d'un côté et un petit nombre d'hommes de l'autre, il se laissait entraîner par ceux-ci et par leurs folles espérances vers un abîme inévitable. M. du Puget prit la parole et objecta à Santerre les scènes du 20 juin, l'invasion du palais par les flots du peuple. Croyez-vous, lui dit-il, que le roi puisse faire plus de sacrifices qu'il n'en a faits?

Santerre expliqua que le peuple au 20 juin n'était encore que pétitionnaire; il montra, par ce qu'il avait fait lui-même, qu'on pouvait encore le contenir puisque sa présence et sa fermeté avaient pu protéger la reine si hautement menacée, et obtenir le dégagement du château sans effusion de sang. En effet, si le peuple en avait sérieusement voulu à la vie du roi, nulle force armée ne se trouvait alors entre sa personne et la multitude. Mais il était à craindre qu'il ne revînt plus irrité, plus implacable.

Tout démontrait que les sacrifices faits par le roi n'avaient point été sincères ou ne l'avaient pas été long-temps. Le mal était grand, mais une accession loyale à une révolution, juste dans son principe et inévitable dans ses effets, pouvait encore le réparer.

Il dit enfin que si le roi voulait revenir franchement

au peuple, revoquer les mesures prises, et s'opposer véritablement à l'invasion des armées étrangères, rien n'était peut-être encore désespéré, et qu'il seconderait ce retour de toute son influence et de toutes ses forces, mais que dans le cas contraire, la collision serait terrible et que pour lui il ne déserterait pas la cause du peuple qui était la sienne.

Louis XVI se montra ému, il paraît qu'il n'avait eu qu'une connaissance imparfaite de ce qui se préparait. Sans faire de réponse à Santerre il dit à demi-voix à M. du Puget : « Montons chez la reine, » puis tout haut : « Restez-là, M. Santerre. »

L'entretien fut animé chez la reine, tellement que des fragments de phrase arrivaient jusqu'à Santerre qui était demeuré au bas de l'escalier. Malheureusement c'étaient toujours des idées de vengeance qui dominaient. « Sire, entendit-il dire, votre majesté a » été souillée, il faut la venger, et tout est prêt. » M. du Puget ayant fait quelques objections : « Il y a » long-temps, lui fut-il répondu, que je sais que vous » êtes *un Santerre.* » Peu après, l'entretien fut rompu, M. du Puget descendit ; Santerre et lui se séparèrent vivement affligés.

Ainsi la guerre était déclarée, le gant était jeté, il

n'y avait plus des deux côtés qu'à ne pas se laisser surprendre et à se préparer au combat.

Au milieu de tous ces élémens d'explosion, tomba comme un brandon, le manifeste du duc de Brunswick, commandant les armées combinées d'Autriche et de Prusse. Daté de Coblentz, le 25 juillet, ce document fut rapidement porté à Paris et répandu dans toute la France. Une nouvelle espérance vint donc aveugler la reine qui connaissait l'itinéraire de l'armée ennemie, et qui calculait les progrès qu'elle devait faire chaque jour. (1) Il était rationnel alors pour elle et pour les partisans de la contre-révolution, d'agir à Paris et de combiner un mouvement à l'intérieur avec la marche de l'invasion.

Mais, d'un autre côté, le ton hautain et les menaces de la coalition, portèrent au dernier dégré la colère des révolutionnaires et de la plus grande partie de la nation. Ce manifeste, c'était la guerre à la révolution et le retour complet à l'ancien régime; c'était la nation offerte pieds et poings liés à ses anciens maîtres; c'étaient des *vengeances* et des *supplices*; c'était la menace, pour Paris, d'être livré à

(1) Mémoires de Mme Campan, ch. xxi.

une *exécution militaire* et à une *subversion totale.* (1)

C'était la violence unie à la maladresse, et plus tard à l'impuissance.

Tout fut dit alors pour le pouvoir royal. La déchéance du roi fut demandée avec fureur, et l'Assemblée législative fut appelée à en délibérer, par de nombreuses pétitions.

Cependant les amis dévoués du roi se réunirent encore et concertèrent un plan pour sauver au moins sa personne : il manquait d'argent, on se cotisa. Le roi consentit le soir et refusa le lendemain. Ces amis dévoués (2) étaient des constitutionnels, presque aussi odieux à la reine que les républicains; elle comptait sur le duc de Brunswick, et ne voulait rien devoir aux constitutionnels auxquels on ne voulait rien avoir à concéder plus tard. Elle avait déjà précédemment refusé dans la même prévision, les services de Barnave et de Dumouriez.

Ainsi fut amené le combat du 10 août. On sait quelle en fut l'issue : la prise des Tuileries; la famille royale obligée de se réfugier au sein de l'As-

(1) Expressions textuelles du manifeste.

(2) Entr'autres, MM. de Montmorin, de Liancourt et de La Fayette.

semblée nationale; une nouvelle suspension du roi décrétée, et une Convention nationale convoquée.

Santerre ne prit point part au combat du 10 août. M. Thiers dit que Westermann portant l'épée à la poitrine de Santerre, l'avait obligé à marcher, et que, tandis qu'on se portait au château, Santerre était accouru à l'Hôtel-de-Ville pour se faire nommer commandant en chef de la garde nationale. La seconde au moins de ces assertions est inexacte, Santerre n'accourut point de lui-même à l'Hôtel-de-Ville pour se faire nommer, il y vint par ordre et y fut retenu par Danton présidant les députés des sections qui s'y étaient réunis, et qui recomposaient une nouvelle municipalité. Le commandement donné à Santerre, envié le lendemain, l'était assurément peu lorqu'il en fut chargé, et lorsque son prédécesseur Mandat venait d'être massacré.

Le nouveau commandant eut, à son entrée en fonctions, la mission pénible et difficile de préserver, bien plutôt encore que de garder, la Famille royale, logée provisoirement dans quatre cellules de l'ancien cou vent des Feuillants ; et quelques jours après la mission non moins difficile de la transférer au Temple, où elle fut conduite dans la soirée du 30 août. Le maire

de Paris, Pétion, et le commandant général Santerre, étaient chargés sous leur responsabilité personnelle, de cette garde à laquelle dûrent concourir douze commissaires du Conseil général.

Mais la victoire du 10 août, mais l'arrestation du roi, de la reine et d'une foule de nobles et de prêtres dont furent bientôt encombrées les prisons de l'Abbaye, de la Conciergerie, de la Force, des Carmes et autres, n'avaient ni ramené l'ordre ni calmé l'agitation. Aux réformateurs de 89 avaient succédé les constitutionnels amenés par les aveugles résistances de la cour, et ceux-ci allaient fatalement faire place aux républicains, et, plus tard, aux terroristes. Qui eût pu le croire ! le sentiment qui domina dans les journées funèbres auxquelles nous arrivons, ce fut celui de la peur, exploitée par l'audace; ce fut au nom de la peur que l'on commit le lâche et infâme attentat du massacre des prisonniers dans les journées des 2, 3, 4, 5 et 6 septembre, restées à jamais odieuses, et dont le souvenir passé dans notre langue, l'a flétrie d'une nouvelle et néfaste expression. (1) Et ce crime n'eut pas même l'excuse de

(1) Septembriseurs, septembriser.

son utilité. S'il frappa de terreur quelques contre-révolutionnaires, il jeta la rage de la haine et de la vengeance dans le cœur d'un bien plus grand nombre. Il découragea les hommes de 89 et leur fit peur de leur œuvre ; il déshonora la révolution, ouvrit la voie aux excès de 93, et retarda pour long-temps l'établissement en Europe d'une sage liberté.

Les Prussiens avaient commencé l'invasion annoncée par le manifeste du duc de Brunswick, et leurs premières opérations avaient réussi, ils avaient pris les villes de Longwi et de Verdun, ils bloquaient Thionville, et n'étaient plus qu'à quarante lieues de Paris. Dumouriez leur était opposé, mais les arrêterait-il? En aurait-il la volonté? Les conjonctures étaient menaçantes. La lutte presque terminée avec la royauté, allait commencer avec l'Europe, on parlait de levées en masse, d'aller au-devant des étrangers et de s'ensevelir sous les ruines de la liberté ; mais on craignit ou plutôt on affecta de craindre, qu'en partant pour arrêter l'ennemi, les Parisiens ne laissassent derrière eux un reste dangereux des défenseurs de la royauté, prêts à forcer leurs prisons, à s'unir à leurs partisans cachés à Paris ou dans les environs, et qui, après avoir égorgé, disait-on, les femmes et

les enfants des défenseurs de la patrie, viendraient prendre ceux-ci entre deux feux. La multitude était déjà portée et habituée aux résolutions violentes. La création d'un tribunal spécial pour juger les *crimes royalistes du* 10 *août* avait été imposée à l'assemblée, sous la menace du tocsin et de la générale. Les arrestations amenées par de rigoureuses visites domiciliaires et par d'infâmes dénonciations, avaient rempli les prisons de Paris. Une invasion de ces prisons par des bandes d'égorgeurs est méditée et préparée par Marat et Danton (1). On fit à Santerre l'honneur de penser qu'il pourrait en contrarier l'exécution, il fut éloigné, on lui donna l'ordre de se rendre à Versailles, pour y passer en revue des gardes nationales. Il ne dut revenir à Paris que le 4 septembre.

Il était à bon droit suspect aux meneurs en cette circonstance, il avait dit en plein conseil général, à propos des arrestations et en s'adressant aux tribunes: (voir le Moniteur, n° 251, 7 septembre 1792,) « Ne » sentez-vous pas que si pour poursuivre un citoyen,

(1) Thiers, *Hist. de la Révolution*, p. 325, édit. Panckoucke, Marat était alors membre du comité de surveillance de la commune, et Danton, ministre de la justice.

» il vous suffit d'avoir entendu dire qu'il a crié Vive » le roi! ou tenu quelque autre propos incivique, vous » deviendrez à tous momens des instrumens de haines » et de vengeances personnelles. Des scélérats, vos » ennemis, se déguisant sous l'habit du pauvre pour » paraître patriotes, vous donneront de lâches conseils, » le désordre sera sans terme, vous mériterez de » perdre l'estime des hommes justes, et vous chas- » serez la liberté de votre patrie, après l'avoir rendue » malheureuse. » Le reste de son discours, dit le Moniteur, « tendait à justifier les utiles spéculations du commerce, et à les présenter comme une des principales causes de la prospérité publique. Son éloquence simple et persuasive a fait beaucoup d'impression. » Il n'y avait point là certes l'étoffe d'un terroriste et d'un égorgeur.

En ces jours de défiance universelle et d'arrestations nombreuses qui précédèrent les massacres, son caractère obligeant ne se démentit pas. Chacun alors tremblait pour un parent ou un ami : sa réputation d'humanité lui valut une multitude d'instances auxquelles il fut souvent assez heureux pour pouvoir faire droit : ainsi il procura à quantité de personnes des permis pour sortir de Paris. Mme la

comtesse de Montredon qui le connaissait un peu, obtint notamment de lui, nombre de ces permis si précieux. Mais il fit plus encore ; M. Berthier, qui devint depuis prince de Wagramm, s'était, comme commandant de la garde nationale de Versailles, attiré la suspicion, pour avoir favorisé le départ de Mesdames, tantes du roi ; il était alors hors la loi comme royaliste. Il vint en grand secret mais avec une confiance honorable pour tous les deux, se présenter à Santerre qui n'hésita pas à le cacher, et à le sauver au risque de se compromettre et de se perdre peut-être lui-même. Le prince fut toujours depuis, reconnaissant du service rendu au fugitif. Santerre demeura pour lui un ami et profita de cette affection, sous l'empire, non pour lui-même, mais pour obliger quantité de personnes toujours bien accueillies par Berthier quand elles étaient recommandées par Santerre.

Un homme plus obscur, mais non sans mérite, M. Vincent, commissaire-priseur, également mis hors la loi, se prévalut de quelques anciennes relations avec Santerre pour aller se réfugier jusque dans l'appartement qu'il occupait à l'Hôtel-de-Ville. Celui-ci le sauva par un moyen hardi mais décisif, il en fit son premier secrétaire. M. Vincent fut aussi l'un

des obligés de Santerre dont la reconnaissance fut constante.

Pour rendre alors de ces services compromettants et dangereux, Santerre ne faisait acception ni des opinions ni de l'état des personnes : un malheureux était sacré pour lui, et il n'exceptait point les prêtres de sa protection ; il ne les mettait point, comme bien d'autres, en dehors de l'humanité. Ainsi il sauva le curé de Vieux-Moulin, près Compiègne, et celui-ci proclamait encore hautement, en 1832, qu'il devait, ainsi que plusieurs nobles et prêtres, la vie à Santerre qui avait trouvé moyen de les faire sortir des prisons. Il sauva encore M. Doucet, cordelier, aumonier du couvent de Royal-Lieu-lès-Compiègne, son parent éloigné, et il le nourrit pendant le fort de la révolution à Senlis, où Santerre n'ignorait pas que son protégé disait la messe.

Cependant, son service terminé à Versailles, Santerre revint à Paris : il y reçut aussitôt à la date du 4 septembre, la lettre suivante de Roland, ministre de l'intérieur, qui, seul des dépositaires d'une partie du pouvoir, s'était ému, non d'une vaine pitié, mais jusqu'à l'action, à la vue des horreurs commises :

« A Monsieur Santerre, commandant général de la » Garde nationale parisienne : (1)

« Au nom de la nation, et par ordre de l'Assemblée » nationale et du pouvoir exécutif, je vous enjoins, » Monsieur, d'employer toutes les forces que la loi met » dans vos mains pour empêcher que la sûreté des » personnes et des biens soit violée; et je mets sur » votre responsabilité tous attentats commis sur un » citoyen quelconque dans la ville de Paris. Je vous » envoie un exemplaire de la loi qui vous ordonne la » surveillance et la sûreté que je recommande, et » j'informe l'Assemblée nationale et le maire de Paris » des ordres que je vous soumets. »

(1) M. Thiers dit à propos de Roland : « Le lundi matin, à l'instant où il venait d'apprendre les crimes de la nuit, il écrivit au maire Pétion qui ne les connaissait pas encore, Il écrivit à Santerre qui n'agissait pas, et leur fit à tous les deux les plus pressantes réquisitions. Il adressa dans le moment même à l'Assemblée, une lettre qui fut couverte d'applaudissemens. »

Ce ne fut point le lundi que Roland écrivit à Santerre alors à Versailles, mais bien le *Mardi* 4. (Voir le Moniteur du 7 septembre 1792.)

Santerre repondit aussitôt :

« Monsieur le ministre,

« Je reçois à l'instant votre lettre, elle me somme » au nom de la loi, de veiller à la sûreté des citoyens ; » vous renouvelez les plaies dont mon cœur est ulcéré » en apprenant à chaque instant la violation de ces » mêmes lois et les excès auxquels on s'est livré. J'ai » l'honneur de vous représenter qu'aussitôt la nou- » velle que le peuple était aux prisons, j'ai donné les » ordres les plus précis aux commandants de batail- » lons, de former de nombreuses patrouilles, et aux » commandants du Temple et autres, voisins de la » demeure du roi et de l'hôtel de la Force, à qui » j'ai recommandé cette prison qui n'était pas encore » attaquée. Je vais redoubler d'efforts auprès de la » garde nationale, et je vous jure que si elle reste » dans l'inertie, mon corps servira de bouclier au » premier citoyen que l'on voudra insulter. »

Ce n'était pas sans raison que Santerre laissait percer, dans cette lettre, une sorte de soupçon d'inertie dans la garde nationale parisienne. La garde nationale n'était plus la même qu'en 1789, elle avait été modifiée, désorganisée, recomposée, et, dit M. Thiers, « remplie d'hommes de toute espèce. »

D'ailleurs on commençait à ne plus guères trouver de gens disposés à obéir, alors que tout le monde voulait être maître et souverain. D'une autre part, dans le chaos des autorités diverses auxquelles l'arrestation du roi laissait le champ libre, il y avait des ordres contradictoires, il y en avait de secrets qui paralysaient les ordres hiérarchiques, Santerre mal obéi et qui avait presque tout son monde à la garde des barrières, ne réussit complètement qu'à garantir le Temple et le depôt qui lui était confié, tâche difficile et mal appréciée peut-être, lorsqu'on l'a accusé de faiblesse ou d'avoir manqué d'intelligence pour réorganiser la garde nationale. De telles accusations sont plus faciles à porter, qu'il ne l'était alors de se faire obéir des redoutables *Sections armées* (1) qui ne trouvaient déjà plus le patriotisme de Santerre à la hauteur de l'exaltation du jour. Déjà murmurait sur ses pas la suspicion que nous verrons, plus tard, faire refermer sur lui les portes de la prison, et lui préparer encore comme orléaniste, et de plus comme modéré, une mort que le 9 thermidor lui fit éviter.

(1) C'était le nom qui avait remplacé celui de Garde-nationale.

On put croire un instant, qu'avec l'autorité royale allaient tomber toutes les barrières qui s'étaient opposées au débordement des plus mauvaises passions : la partie corrompue de la nation, ne distinguant pas la liberté de la licence, ne cachait pas ses dispositions à donner à cette liberté si nouvellement apparue et encore mal comprise, l'extension la plus incompatible avec l'ordre et le droit. Ainsi, en plein jour et au milieu de Paris, des gens se mirent avec une naïveté d'impudeur incroyable, à dépouiller les passans de leurs montres, de leurs bijoux, sous le prétexte de les offrir *sur l'autel de la Patrie.* Dans la nuit du 15 au 16 septembre, le vol le plus audacieux fut commis par une troupe d'une quarantaine d'individus, au Garde-Meuble de la couronne, d'où ils enlevèrent des valeurs considérables en objets précieux. Après avoir été un coupe-gorge aux premiers jours du mois, Paris semblait devenu dans ce mois néfaste, une caverne de voleurs. Santerre fit agir les forces, difficiles à manier, qu'il avait entre les mains. Les vols de montres furent reprimés, les barrières furent sévèrement gardées tandis que l'on informait sur le vol du Garde-Meuble. Là s'arrêtaient les fonctions de Santerre ; quant aux investigations

de la police, elles n'amenèrent aucun résultat, et les auteurs de ce vol demeurèrent, sinon peut-être inconnus, du moins impunis.

Après que la St-Barthélemy populaire eut, à deux cents ans de distance, célébré ses sanglantes représailles, quelques instants de calme se firent. La France, partagée entre deux soins qui l'absorbaient, se livrait aux élections, enfantement laborieux d'où devait naître la terrible Convention, ou se précipitait aux frontières contre les étrangers qui avaient la prétention de régler nos affaires. Elle allait préluder par les batailles de Valmy et de Jemmapes, à cette fabuleuse série d'exploits qui, de la domination universelle un instant entrevue, la jetèrent haletante et épuisée sur le champ de bataille de Waterloo.

Santerre profita de ce calme, précurseur de nouveaux orages, pour faire jouir les Parisiens de ce qu'il était possible de leur procurer de tranquillité intérieure. Il prit toutes les mesures qu'il lui fut donné de prendre dans la limite de ses attributions, pour rétablir un peu d'ordre. Il s'occupa avec une sollicitude extrême de faciliter l'arrivée des subsistances à Paris où la disette se faisait souvent sentir, bien moins par le manque de récoltes, que par le dé-

faut de sécurité. Les agitateurs ne voulaient pas comprendre que leurs propres fureurs éloignaient les transactions commerciales et la circulation, qui ont essentiellement besoin d'une sécurité à laquelle nulle mesure administrative ne peut suppléer. Ils aimaient bien mieux croire à des accaparements imaginaires, à des trames, à des complots, mots qui faisaient le fonds de la phraséologie emphatique de ce temps-là, où le débordement de la parole était arrivé à être une véritable plaie, où le parlage était devenu si ridicule, sauf quelques belles exceptions, que l'on ne peut se résigner à lire en entier aujourd'hui ces déclamations qui avaient le pouvoir de se faire applaudir alors. On ne comprend plus comment les esprits si ardents de cette époque avaient la patience d'écouter ce pathos creux et vide, ces lieux communs perpétuels à propos de trahisons et de trames à déjouer.

Santerre, homme d'action par tempérament, homme d'ordre par ses habitudes commerciales, eut d'immenses difficultés à vaincre dans l'accomplissement de ses fonctions, il y déploya une extraordinaire activité.

Nommé Maréchal-de-Camp le 23 octobre, il quitta

tout-à-fait sa maison et vint occuper un logement à l'Hôtel-de-Ville; il eut deux aides de camp que la commune lui payait, mais il fut obligé d'en payer ui-même quatre autres pour suffire à la prodigieuse accumulation de devoirs qui pesaient sur lui. Et ces devoirs furent souvent périlleux, au milieu des méfiances de toute espèce qui entouraient alors tout citoyen mis en évidence.

Déjà, en effet, il avait eu l'honneur d'exciter la haine et de s'attirer les invectives de Marat. Vers le milieu d'octobre, Dumouriez étant venu à Paris pour se concerter avec les ministres sur les opérations militaires, assistait un soir à une fête qui lui fut donnée par Talma. Marat qui se mêlait de tout, avait obtenu aux Jacobins la mission d'aller interpeller le général au sujet de rigueurs exercées par lui contre deux bataillons de volontaires qui avaient égorgé lâchement des déserteurs émigrés. Ne trouvant Dumouriez ni chez lui ni aux divers spectacles, il n'hésita pas à aller, accompagné de Montaut et de Bentabolle qu'on lui avait adjoints, le relancer jusqu'au milieu de la fête. Ce fut en cette circonstance que Dumouriez, le regardant avec une curiosité méprisante des pieds à la tête, lui dit pour toute

réponse : « Ah ! c'est vous qu'on appelle Marat ! » C'était l'imprudence d'un homme de cœur. Vivant au milieu des militaires, Dumouriez ne connaissait pas la multitude qui servait de levier à Marat. Santerre se trouvait au nombre des invités, et il avait sous ce rapport l'expérience dont manquait Dumouriez, il tenta d'apaiser Marat, et obtint que Dumouriez donnât à Montaut et Bentabolle, des explications dont ils furent satisfaits. Marat toutefois ne le fut pas, et dans son journal du lendemain (1) il tança avec ses formes ordinaires Santerre et Dumouriez.

Ce fut cependant à l'aide et par le crédit de Santerre (2), que Dumouriez obtint que le camp inutile que l'on avait commencé à former sous Paris serait abandonné, et que les troupes et le matériel en seraient envoyés en Flandre : immense service rendu alors à la cause de l'indépendance nationale.

(1) 17 octobre 1792.
(2) Thiers, t. 1, p. 401, édition in-4°, 1839.

CHAPITRE VIII.

La Convention. — Sédition au Temple. — Santerre donne sa démission. — Outrages à la famille royale. — La démission de Santerre n'est pas acceptée. — Imprudences royalistes. — Le donjon. — Paroles de la reine à Santerre. — Le roi à la barre de Convention. — L'armoire de fer. — Le roi et les partis.

La Convention se réunit le 20 septembre 1792, la République existant de fait depuis long-temps fut proclamée le 21. Des comités furent chargés de préparer la mise en accusation de Louis XVI, et vers la fin de novembre l'assemblée commença à s'occuper des questions préliminaires au procès.

La garde du Temple remise à Santerre n'était pas la moindre des difficultés de sa position, et ce n'était

pas toujours uniquement contre des tentatives libératrices qu'il pouvait avoir à se défendre : le fait suivant fera connaître quels étaient les indociles et dangereux instruments du pouvoir, si grand en apparence, si périlleux en réalité à exercer, qui lui avait été confié.

Nous avons dit comment étaient composées les *Sections armées* qui avaient succédé à la première garde nationale. Dans une inquiète prévision on faisait chaque jour composer la garde formidable du Temple de citoyens pris dans diverses sections. Étrangers ainsi les uns aux autres, ils pouvaient être moins accessibles à des tentatives de corruption, et se surveillaient mutuellement. Un jour (le 31 octobre), le bruit se répandit parmi la garde que les prisonniers étaient évadés : cette rumeur devint rapidement menaçante ; on commença à crier comme d'habitude aux complots et à la trahison. Bientôt on voulut savoir si décidément on gardait une prison vide, et il fut question de forcer les postes intérieurs et de se porter à la tour. Était-ce un simple soupçon qui poussait ces hommes? Les meneurs encore impunis des horribles scènes de septembre avaient-ils voulu achever ce jour-là leur attentat resté incomplet?

On pouvait le craindre. Santerre averti, accourut et s'opposa nettement au projet manifesté. Ce refus excita une nouvelle fermentation; les clameurs, les menaces éclatent comme un ouragan. Le général ne se laissa pas intimider : élevant sa voix ferme et vibrante : « Êtes-vous, dit-il, commissaires des sec- » tions, ou bien êtes-vous en ce moment une portion » de la force armée, essentiellement obéissante? » (1) Le peuple qui se laisse souvent éblouir par un pathos inintelligible, est plus encore sensible peut-être aux inflexibles déductions d'une logique serrée et précise. Il trouva l'apostrophe péremptoire et ne sut que répondre; le calme se rétablit un instant, mais ses inquiétudes revinrent. Le fait était trop grave pour qu'ils se payassent de paroles, le général pouvait d'ailleurs être trompé aussi bien qu'eux. Les canonniers surtout insistèrent et déclarèrent qu'ils voulaient avoir satisfaction. Santerre était résolu à ne pas céder, mais il allait être forcé; il proposa un moyen terme, il offrit de se rendre de sa personne, mais seul, à la tour, et de venir leur rendre un compte fidèle de ce qu'il aurait vu. La confiance

(1) Moniteur du 2 novembre 1792.

qu'il inspirait était telle que ce parti fut accepté; il monta à la tour, et revint peu après, attester que tous les prisonniers s'y trouvaient,

Le mouvement fut apaisé, mais Santerre fut effrayé de ce symptôme d'indiscipline et il voulut en prévenir le retour. Il se rendit le lendemain dans les sections qui avaient fourni des citoyens armés au poste du Temple, il se plaignit vivement, et il exigea que l'on punît ceux qui s'étaient rendus coupables d'insubordination. Partout on eut égard à sa demande. *Sa demande!* combien son autorité était précaire! La section de la Fraternité seule (1) l'accueillit mal. Il fut vivement blessé de cette opposition, il alla donner sa démission à la commune.

Sa démission ne fut pas acceptée; il reprit à regret ses fonctions, mais pendant les quelques jours qu'il cessa d'aller au Temple, les commissaires chargés de la surveillance et leurs subordonnés, abreuvèrent d'humiliations et d'odieuses vexations le roi et les siens. Santerre à son retour fit cesser autant qu'il le put, ces infames et inutiles rigueurs. Cependant les commissaires de la commune avaient l'autorité dans

(1) Ile St-Louis.

les détails de l'intérieur, et ses efforts ne pouvaient que faiblement améliorer le sort des infortunés détenus.

Tout ce que la bassesse un moment victorieuse peut imaginer de lâches insultes contre un ennemi vaincu, leur fut prodigué.

La Convention qui était la personnification d'un principe et qui sentait sa force, mit quelques formes et une certaine affectation de dignité dans ses rapports avec Louis, son prisonnier; elle avait d'abord choisi le Luxembourg, pour le lieu de sa détention, les difficultés de garde y étant trop nombreuses, elle désigna ensuite le Temple, ancienne forteresse, devenue par un long état de paix la demeure presque somptueuse des Grands-Prieurs de l'ordre de Malte, auquel, comme on sait, avaient été dévolus une partie des biens de l'ordre du Temple aboli en 1312. La Famille royale y fut placée d'abord dans le bâtiment du prieuré. Les riches Grands-Prieurs issus pour la plupart de familles princières, et dont quelques-uns avaient été plus encore de voluptueux sybarites que de redoutables guerriers, en avaient fait une sorte de palais.

Le duc d'Angoulême alors enfant, était à cette

époque Grand-Prieur de France, c'était à lui en conséquence qu'appartenait le palais du Temple, et son père, le comte d'Artois, l'avait fait meubler et en faisait sa résidence lorsqu'il venait à Paris. La Famille royale n'y fit pas un long séjour. Dès le premier soir il lui fut déclaré qu'elle ne passerait que le jour dans ce palais et qu'elle coucherait dans la petite tour qu'elle ne tarda pas à habiter tout-à-fait avant d'être définitivement enfermée dans la grande.

Cette petite tour était un bâtiment de quatre étages flanqué de deux tourelles et composé à chaque étage de deux chambres et d'un cabinet; elle était adossée à la grande tour mais sans communication intérieure avec elle. Ce fut aux fenêtres de cette demeure que des cannibales vinrent, au 2 septembre, présenter la tête de la princesse de Lamballe.

L'imprudence des amis de la royauté toujours, incurablement prodigues d'inutiles et dangereuses démonstrations, ne donna que trop de prétextes pour faire changer cette prison contre le triste donjon devenu si cruellement célèbre. Les maisons des rues voisines du prieuré avaient vue sur les jardins où la Famille royale se promenait : aussitôt qu'elle paraissait, quantité de ces fenêtres se pavoisaient de mou-

choirs blancs, on entendait jouer les airs : *O Richard! ô mon roi!... Pauvre Jacques!... Sautez par la croisée!* ou quelques autres airs dont les paroles bien connues alors renfermaient des allusions non moins claires. La commune qui avait la garde immédiate du roi, crut à des signaux, à des correspondances aériennes; bien pis encore, elle se crut narguée, elle accepta le défi et mit un féroce amour-propre à lutter contre ces futiles provocations.

Le donjon, dont il ne reste plus rien que des plans et des dessins, et qui était situé vers l'angle du couvent actuel du Temple qui avoisine la Rotonde, était une grosse tour carrée avec quatre tourelles aux quatre angles, dans l'une desquelles était l'escalier. Il devait avoir beaucoup de ressemblance avec la grosse tour de Provins qui existe encore. Ce donjon, bâti dans le commencement du treizième siècle, (1) était regardé, disent les chroniques, *comme un des plus solides édifices qu'il y eût dans le royaume.* Les murs étaient épais de neuf pieds. Haut d'environ cent cinquante pieds, il était divisé en quatre étages et un rez-de-chaussée qui avaient

(1) En 1222.

trente pieds de largeur à l'intérieur. Tous ces étages étaient voûtés et la voûte retombait au milieu, à chaque étage, sur un gros pilier. Au-dessus des créneaux de la tour et des tourelles s'élevaient des toits en pointe fort élevés. On avait pris un grand luxe de précautions ; sept guichets avaient été établis dans la longueur de l'escalier. Au rez-de-chaussée étaient installés les municipaux qui y étaient successivement de service et y surveillaient jusqu'au commandant général lui-même. On avait placé un corps-de-garde au premier étage. Le roi occupait le second avec son fils et son valet de chambre Cléry ; la reine, sa fille, et Mme Elisabeth furent logées au troisième ; le quatrième resta inoccupé.

Dans ces grandes chambres nues, on avait, avec de faux plafonds en toile et des cloisons en planches recouvertes de papier, improvisé pour les appartement du roi et pour ceux de la reine, trois petites chambres, précédées d'une antichambre toujours occupée par des gardes : pour pénétrer de l'escalier dans ces appartements, on passait deux portes entre lesquelles l'énorme épaisseur des murs laissait une certaine distance. L'une de ces portes était en chêne épais et garni de clous, et la seconde en fer. Les

fenêtres étaient non seulement grillées en dehors, mais encore pourvues d'abat-jours qui permettaient à peine à l'air de circuler. D'énormes verroux fermaient les portes, et des sentinelles nombreuses veillaient au dedans et au dehors. (1)

Le grand jardin fut interdit aux prisonniers, un petit jardin triste et inculte leur fut accordé pour toute promenade. La Commune fort mal composée elle-même, ne pouvait que mal choisir ses agens : elle y mit le luxe du mal. On eût dit qu'elle était guidée dans ses choix par l'abrutissement, l'ivrognerie, l'apostasie furieuse (2). Aussi, tout ce que la malheureuse famille eut à souffrir dépasse les bornes de l'imagination et pesera éternellement comme un opprobre sur la nation. Ce n'étaient qu'apostrophes brutales, réponses ordurières ; inscriptions menaçantes et dessins dégoûtants charbonnés sur les murs ; ce

(1) Voir le journal de Cléry auquel nous empruntons la plupart de ces détails.

(2) Jacques Roux, l'un des commissaires de la municipalité, était un ancien prêtre. Ce fut lui qui, Louis XVI le priant de se charger de remettre son testament à la Commune, lui répondit : « Qu'il était chargé de le conduire au supplice et non de faire ses commissions. »

n'étaient que chants de mort et prédictions sinistres vociférés auprès des prisonniers.

Santerre, déjà suspect, était impuissant contre cet ignominieux dévergondage; ses efforts ne purent même préserver sa propre réputation, et son nom sonore et connu de tous resta, dans l'esprit des royalistes notamment, chargé de tout le poids des traitemens indignes auxquels il ne pouvait apporter que de faibles adoucissements, tout en conservant encore dans la forme une certaine rudesse indispensable au milieu des gens qui l'accompagnaient et le surveillaient lui-même dans ses visites.

Il ne se trouva qu'une seule fois libre pour quelques instants de cette inquiète surveillance : voici comment il en parle dans une note manuscrite laissée par lui.

« Une fois, entrant comme à mon ordinaire, accom-
» pagné d'un officier municipal, le roi, réuni alors
» avec sa famille, demanda si l'on ne pouvait pas lui
» rendre un cabinet d'une des tours, utile pour son
» usage. J'engageai le municipal à se transporter avec
» le roi dans le salon et dans le cabinet, pour ensuite,
» faire son rapport et en obtenir l'exécution. Je restai
» pendant cet intervalle, dans la première pièce, de-

» bout et le chapeau à la main. La reine était à la che-
» minée, regardant à la glace ; elle avait à sa droite
» Madame, sa fille, à sa gauche Madame Élisabeth et
» le Dauphin. La reine se retourna et me dit : Mon-
» sieur Santerre, il est bien malheureux que je ne
» vous aie pas connu plus tôt. Vous périrez peut-être
» comme notre plus cruel ennemi, et cependant vous
» avez exposé votre tête pour nous protéger ; je ne
» serai jamais à même de vous prouver ma reconnais-
» sance. Le roi revint en ce moment avec l'officier
» municipal ; je saluai respectueusement et me reti-
» rai. »

L'espoir d'une contre-révolution prochaine n'avait pas, on le voit dans ces paroles, encore abandonné les augustes captifs, même à travers un pressentiment qu'elle viendrait trop tard pour eux-mêmes.

La Famille royale avait tellement appris à distinguer Santerre des autres individus qui peuplaient le Temple, qu'elle ne voulait plus se promener dans les jardins qu'escortée par lui. Le motif de cette préférence était que la présence de Santerre délivrait ordinairement le roi et surtout la reine, des propos insultants et souvent orduriers qui leur étaient adressés sur leur

passage par les hommes de garde placés avec profusion dans la prison ; Santerre, pour satisfaire à ce désir du roi, ne manquait pas de venir tous les jours, quelque pressants que fussent les autres devoirs qu'il avait à remplir.

Le bruit que des mouvements seraient tentés dans Paris pour délivrer les captifs du Temple, se répandit naturellement plusieurs fois dans le public, la Convention était donc sur ses gardes et la population dans l'inquiétude, faute de bien connaître les ressources et les forces du parti contre-révolutionnaire. L'inquiétude gagna jusqu'au ministre de l'intérieur, Roland, qui écrivit sur ce sujet une longue lettre à la Convention, à la date du 27 novembre. Cette lettre se terminait ainsi :

« Depuis plusieurs jours on annonce un soulèvement dans Paris, et l'on vient de me dénoncer verbalement qu'il y avait eu hier le projet de tirer le canon d'alarme. Je ne puis dire jusqu'à quel point ces bruits sont fondés ; mais il est bon que le législateur les connaisse pour en apprécier les causes, et que le public en soit averti pour qu'il se tienne en garde contre les agitateurs. »

Santerre fut mandé à la barre de la Convention

pour donner des renseignemens sur la situation de la capitale. (1)

« Je crois devoir déclarer, dit-il, que Paris est dans » la plus parfaite tranquillité (il s'élève des applau- » dissemens dans une partie de l'assemblée) Le ser- » vice se fait avec activité; personne n'a proposé de » tirer le canon d'alarme, personne n'oserait le ten- » ter et ne pourrait le faire; j'en réponds sur ma » tête. Si je reste à la place que j'occupe, c'est à » cause des dangers même et des troubles dont on » nous menace; car je n'aime pas le généralat, j'aime » l'égalité. Mais je le répète: tant qu'il pourra y avoir » du danger, je resterai à mon poste malgré toutes » les calomnies dont on m'environne. Quand le calme » sera rétabli, je retournerai brasser de la bière. » (On applaudit) Il y a deux moyens d'amener la » contre-révolution..... l'un consiste à répandre » de faux bruits parmi le peuple pour le jeter dans » la stupeur et dans l'effroi, l'autre, c'est d'effrayer » les ministres et la Convention..... Je ne suis » d'aucun parti, je n'ai jamais embrassé aucune fac- » tion, je n'ai point d'ambition, si ce n'est celle de faire

(1) Moniteur du 30 novembre 1792.

» exécuter les lois. (Applaudissemens) La stupeur » et la frayeur font croire à l'anarchie et elles la pro- » duisent; elles font naître les entraves qu'éprouve » la circulation des subsistances. Partout dans les » environs de Paris on annonce depuis quelque temps » des soulèvemens dans les marchés; j'y ai envoyé » pour m'assurer des faits, et je me suis convaincu » que si ces soulèvemens, d'abord imaginaires, finis- » sent par exister, c'est précisément parcequ'on les » a annoncés. Au reste, il y a à Paris des forces » suffisantes pour les porter à Chartres, à Blois et » ailleurs; et si la Convention me le permet, je mar- » cherai à leur tête et je les précéderai comme je le » faisais au faubourg St-Antoine, pour ne pas d'abord » effaroucher par l'appareil de la force, et je suis sûr » que le langage de la raison guérira tout. »

Le 11 décembre à une heure après midi, le maire de Paris, Pétion; Chambon procureur de la commune; Chaumette et un secrétaire-greffier arrivèrent au Temple et furent introduits dans la pièce occupée par Louis XVI. « Je suis chargé, lui dit le maire, de » vous annoncer que la Convention vous attend à la » barre et qu'elle m'ordonne de vous y conduire. »

Le roi était prévenu : quelques signes d'intelligence

que son valet de chambre Cléry s'était adroitement ménagés au dehors, la générale qui avait battu dans la matinée, le mouvement qui se faisait autour du Temple, lui avaient appris ce qui se préparait, aussi répondit-il avec résignation : « Je suis prêt, partons. » Il monta dans la voiture du maire, et le cortége sous les ordres de Santerre se mit en marche.

On était sans doute fort rassuré sur les tentatives des royalistes, car les troupes qui entouraient la voiture n'étaient pas formidables assurément pour conduire ainsi un roi devant ses juges. Six cents hommes seulement (1) entouraient la voiture précédée et suivie de trois pièces de canon et de quelque cavalerie. Le trajet était fort long, et dans certaines parties, le cortége devait nécessairement se trouver engagé dans quelques portions de rues où une attaque en flanc par des assaillans beaucoup moins nombreux que l'escorte pouvait avoir des chances de succès. Une foule immense se pressait sur la route, et si elle en avait

(1) Moitié moins qu'on n'en avait employé, sous Louis XV, pour arrêter et conduire à Vincennes, avant de le renvoyer de France, le dernier des Stuarts, Charles-Édouard, le roi d'Angleterre selon la légitimité.

eu la volonté, il lui était facile (elle a fait plus quelquefois,) de disperser et broyer cette escorte. Mais la foule, tout en souffrant de certains actes de la révolution, tout en blâmant quelques-uns de ses excès et plusieurs de ses tendances, la foule avait peur de la contre-révolution, elle avait surtout la haine de l'ancien régime, la haine des priviléges, et plus que tout peut-être, car ceci est le sens intime du caractère national, la haine de la morgue et de l'insolence d'une partie des privilégiés, haine qui fit, on s'en souvient, tout le succès du retour de l'ile d'Elbe. Or la découverte récente de l'armoire de fer des Tuileries et des papiers qu'elle contenait, faisait peser d'une manière terrible sur Louis XVI, en regard de ses sermens et de ses actes, l'accusation de connivence avec les contre-révolutionnaires de l'intérieur, avec ceux de l'émigration, avec les cours de Vienne, de Berlin, de Turin, de Madrid; et les preuves de la corruption employée comme levier contre-révolutionnaire, de la corruption antipathique à la vieille loyauté française, ressortirent dans un jour désespérant.

A côté de serviteurs dévoués jusqu'à la mort, le roi et la reine avaient eu, même dans leur intérieur, des traîtres qui ne cherchaient que l'occasion de les

perdre. Les préparatifs de la fuite de Varennes avaient été, long-temps à l'avance, dénoncés à Bailly par une femme de garde-robe de la reine qui paraît avoir fait usage d'une fausse clé d'un cabinet ; un valet de toilette tenta d'assassiner Marie-Antoinette ; et un serrurier nommé Gamain, habile ouvrier que Louis XVI, qui se plaisait extrêmement aux travaux de serrurerie, employait à son atelier depuis dix ans, et à qui, dans sa bonté, il avait laissé prendre une sorte de familiarité, révéla dans le commencement du procès du roi, l'existence de l'armoire de fer à laquelle il avait travaillé avec lui. Cette armoire qui n'avait en fer que la porte, était une cachette creusée dans le mur d'un corridor intérieur de l'appartement du roi. Le mur de ce corridor était peint en larges pierres dont les interstices ombrés dissimulaient parfaitement la porte de la cachette. On ne l'aurait sans doute point trouvée sans la dénonciation. Louis XVI y avait déposé une grande quantité de papiers importants et compromettans. Cependant la reine qui avait au dehors des relations actives, ayant appris que Gamain en avait parlé à quelques-uns de ses amis, engagea le roi à enlever ces papiers de l'armoire : il en enleva en effet un très grand porte-

feuille qu'il remit à Mme Campan, première femme de la reine, et les pièces qu'il contenait furent brulées plus tard, par les soins de celle-ci, mais, malheureusement pour lui, le roi qui avait en Gamain une confiance aveugle, négligea d'enlever le tout, bien qu'il eût dit à la reine qu'il l'avait fait, et ces papiers devinrent une charge accablante contre lui.

Lorsque l'arrivée de Louis XVI fut annoncée à l'Assemblée, Barrère qui présidait alors, prononça ces solennelles paroles : « Citoyens, l'Europe vous » regarde, La postérité vous jugera avec une sévérité » inflexible; conservez-donc la dignité et l'impassi- » bilité qui conviennent à des juges.

Louis parut à la barre de la Convention, et s'assit entre Santerre et Chambon : il entendit la lecture de l'acte d'accusation, protesta contre le reproche d'avoir fait répandre le sang du peuple et il disait vrai; il essaya de nier l'existence de l'armoire de fer, il eut tort; l'évidence était là foudroyante.

Il parut certain qu'aucun des actes d'adhésion de Louis XVI à la Révolution, n'avait été franc et sans réserve; ne pouvant vaincre en face, il avait essayé de tourner les difficultés et de gagner du temps. Mais aussi, sa volonté était-elle libre ? et tenait-il pour

sacrés des sermens arrachés par la force des choses? Il fit paraître nettement sa pensée à cet égard, lorsqu'il répondit au maire qui venait le chercher pour paraître à la Convention : « Je vais vous suivre, non » pour obéir à la Convention, mais parceque mes en- » nemis ont la force en main. » La contrainte que les évènements lui avaient imposée suffisait à peine pour tranquilliser sa conscience sur ses concessions. En ce qui regardait les priviléges de la noblesse, il en avait fait assez bon marché, secrètement inquiet peut-être, qu'il avait été, de voir se relever menaçante pour lui, la puissance de ce corps décimé par Richelieu, assoupli par Mazarin, réduit en servitude par Louis XIV, corrompu par Louis XV, et qui avait commencé à fatiguer sa propre faiblesse, de remontrances trop haut exprimées. Mais s'il transigeait tant qu'on le voulait avec la révolution, sur ce point, (1) rien ne put le forcer à le faire sur ce qui concernait sa conscience religieuse. Son refus inébranlable et constant de sanctionner le décret de l'Assemblée législative ordonnant

(1) Louis XVI (comme nous l'avons dit) sanctionna le décret de la Législative, du 9 février 1792, qui mettait les biens des émigrés sous les mains de la nation.

la déportation des prêtres qui refusaient le serment à la constitution civile du clergé non reconnue par le pape, amena les journées du 20 juin et du 10 août. Ainsi il tomba victime de sa foi religieuse, et c'est à bon droit que le clergé l'a nommé le roi martyr.

Pouvait-il ne pas périr ! A part quelques loyaux défenseurs qui se firent héroïquement tuer au 10 août, la noblesse n'avait pour lui qu'une affection tiède et défiante, elle s'indignait de sa longanimité et se pressait plus volontiers, en dehors de nos frontières, auprès de chefs dont elle attendait mieux ; il était pour elle presque un obstacle. Le clergé lui était plus devoué mais était impuissant. De là l'absence de toute tentative sérieuse pour le sauver dans une détention de près de cinq mois.

La Convention pouvait bien voir en lui un coupable, mais il n'était pour la Révolution qu'un ennemi vaincu, respectable par conséquent, et si l'appel au peuple, ce souverain nominal de l'époque, avait été adopté, il est hors de doute que la tête du captif eût été sauve. N'eut-il pas été politique même, en l'exilant comme on l'a fait depuis pour Charles X, d'embarrasser de sa timidité et de ses irrésolutions les défenseurs des priviléges, qui nous menaçaient des foudres

de l'étranger. Si les Anglais ont fait tomber la tête de Charles Ier, ils s'étaient bornés à expulser Jacques II, il y avait donc là un choix de précédents pour les Français toujours si préoccupés de trouver en Angleterre des exemples, des motifs ou des prétextes, et si empressés de calquer sur celle de leurs ennemis, la règle de leur propre conduite. Enfin pouvait-on ne pas se souvenir que la mort de Charles Ier avait été suivie d'une contre-révolution, tandis que la cause de Jacques II banni avait été perdue à tout jamais ?

CHAPITRE IX.

Jugement du roi. — Texte de l'arrêt de mort. — Scènes au Temple. — Santerre mis sous les ordres de Berruyer, général de division. — La place de la révolution. — Les tambours. — Exécution de Louis XVI. — Versions diverses. — Les cinq cents dévoués. — Louis XVI pouvait-il être sauvé ?

Louis XVI de retour dans sa prison fut soumis à une cruelle épreuve, il fut séparé de sa famille. Ses réclamations à cet égard, ne furent accueillies que par un froid silence, ses instances, par une réponse évasive, il fallut se résigner ; mais Santerre n'était pour rien dans cette mesure barbare émanée de la Convention. On autorisa le roi à prendre un conseil. Il demanda Target, avocat jadis célèbre. Celui-ci refusa sous le prétexte d'une mauvaise santé qui ne l'empêcha

pas de remplir plus tard les fonctions de secrétaire du comité révolutionnaire de sa section dont le savetier Chalandon était le président. Le roi avait, à son défaut, désigné M. Tronchet qui accepta sur le champ quoique fort âgé. M. de Malesherbes réclama dans une lettre restée célèbre, la faveur dangereuse de s'associer à cette défense ; elle lui fut accordée, et tous les deux ils s'adjoignirent le courageux et éloquent Desèze qui s'empressa d'accepter la glorieuse mission répudiée par Target.

Leurs travaux durèrent jusqu'au 26 décembre que le roi fut conduit de nouveau à la barre de la Convention, toujours sous la conduite de Santerre accompagné et surveillé par quelques commissaires de la Commune. Nulle tentative de délivrance ne fut encore essayée dans ce nouveau trajet et dans le retour ; et cependant, M. l'abbé Edgeworth qui assista Louis XVI à ses derniers moments, dit avoir reçu le 20 janvier, *de deux jeunes gens d'un nom très-connu*, la confidence que quatre à cinq cents personnes s'étaient devouées pour le sauver. Or un coup de main avait beaucoup plus de chances de succès le 26 décembre que le 21 janvier, nous aurons occasion plus tard, de revenir sur ce point.

Mais aussi on espérait encore, on espérait beaucoup du talent des défenseurs, on ne pouvait croire à une condamnation ; la Convention ne pouvait avoir tant d'audace. Illusion funeste : le sentiment est un mauvais guide dans les prévisions de l'avenir, et la science de l'observation a presque toujours manqué dans les hautes régions. Charles X se croyait adoré la veille du jour où le peuple allait le chasser avec colère ; la condamnation de Louis XVI était prononcée par la multitude avant qu'elle ne le fût par les membres de l'Assemblée dont beaucoup ne votèrent que sous une impression de terreur. « Nous votons, s'était écrié Lanjuinais, nous votons sous le poignard et le canon des factieux. »

Cela était si vrai, que les mesures militaires étaient prises autant contre les fureurs d'une populace qui avait massacré la princesse de Lamballe, que contre les amis du roi qui auraient pu songer à le délivrer. Aussi Santerre appelé le 18 janvier, à la barre de la Convention pour rendre compte de la situation de Paris et des mesures prises, dit-il à la tribune : « Il y » a actuellement une réserve de cinq mille hommes » prêts à marcher : il y a des canons partout, mais ils » sont inutiles, la tranquillité ne peut être interrom-

» pue..... *le peuple lui-même ne souffrirait pas* » *que la tête de Louis tombât autrement que par les* » *lois.* » (1).

Après son rapport, l'Assemblée s'ajourna au lendemain à neuf heures du matin, afin de délibérer sans désemparer, suivant la motion de Robespierre, sur le sort du roi.

L'Assemblée était composée de 749 membres : 28 membres ne prirent pas part au vote, 15 d'entre eux étaient absens par commission, 7 par maladie, 1 sans cause, et 5 s'abstinrent de voter. Le nombre des votans se trouvait donc reduit à 721 : la majorité absolue était de 361.

Les votes pour la mort sans condition furent au nombre de..... 387

Les votes pour la détention ou la mort conditionnelle, de..... 334

TOTAL. 721

On remarqua que les anciens prêtres, membres de la Convention, en votant pour la mort, quoique la sainteté de leur caractère le leur défendît, avaient formé la majorité.

(1) Moniteur du 22 janvier 1793.

L'appel au peuple fut rejeté par 423 voix contre 281.

Voici le texte de l'arrêt de mort de Louis XVI :

« ART. I. La Convention nationale déclare Louis Capet, dernier roi des Français, coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentat contre la sûreté générale de l'État ;

II. La Convention nationale décrète que Louis Capet subira la peine de mort ;

III. La Convention nationale déclare nul l'acte de Louis Capet apporté à la barre par ses conseils, qualifié *d'appel à la Nation* du jugement contre lui rendu par la Convention ; défend à qui que ce soit d'y donner aucune suite, à peine d'être poursuivi et puni comme coupable d'attentat contre la sûreté générale de l'État ;

IV. Le Conseil exécutif provisoire notifiera le présent dans le jour à Louis Capet, et prendra les mesures de police et de sûreté nécessaires pour en assurer l'exécution dans les vingt-quatre heures, à compter de la notification, et rendra compte à la Convention nationale immédiatement après qu'il aura été exécuté. »

Le Conseil exécutif provisoire publia le même jour 20 janvier, la proclamation suivante :

Le Conseil exécutif provisoire, délibérant sur les mesures à prendre pour l'exécution des décrets de la Convention nationale, des 15, 17, 19 et 20 janvier 1793, arrête les dispositions suivantes :

1° L'exécution du jugement de Louis Capet se fera demain lundi 21.

2° Le lieu de l'exécution sera la *place de la Révolution*, ci-devant Louis XV, entre le piédestal et les Champs-Élysées ;

3° Louis Capet partira du Temple à huit heures du matin, de manière que l'exécution puisse être faite à midi ;

4° Des commissaires du département de Paris, des commissaires de la municipalité, deux membres du tribunal criminel, assisteront à l'exécution. Le secrétaire-greffier de ce tribunal en dressera procès-verbal ; et lesdits commissaires et membres du tribunal aussitôt après l'exécution consommée viendront en rendre compte au Conseil, lequel restera en séance permanente pendant toute cette journée.

Le Conseil exécutif provisoire.

Le 20 janvier, à 6 heures du soir, Santerre accompagna au Temple le ministre Garat apportant au roi de la part de la Convention, la notification qu'il

était libre de faire appeler tel ministre du culte qu'il jugerait à propos, et de voir sa famille librement et sans témoin, mais qu'il avait été passé à l'ordre du jour sur le sursis de trois jours qu'il avait demandé.

C'est en parlant de cette visite que Cléry, valet de chambre de Louis XVI, dit dans ses mémoires que Santerre s'approcha de sa Majesté d'un air riant qui fit croire à lui, Cléry, que le sursis était accordé. « Les muscles de ma figure étaient » contractés, a dit Santerre, qui eut connaissance de ces mémoires dont la première édition fut publiée à l'étranger avant sa mort, « mais ils » étaient contractés par les sentimens de commi- » sération et de douleur, que tout homme bien né » aurait éprouvés comme moi. » (1) Un fait qui prouve le peu d'exactitude des observations physiognomoniques en un pareil moment, est le suivant rapporté en même temps par Cléry : « Un jeune » municipal nommé Botson, dit-il, voyant le roi » me parler, s'approcha. — Vous avez paru sensi- » ble à ce qui m'arrive, lui dit le roi, recevez-en

(1) Note manuscrite.

» mes remercîmens. — Le commissaire surpris ne » sut que répondre et je fus moi-même étonné des » expressions de sa Majesté, car ce municipal, à » peine âgé de vingt-deux ans, d'une figure douce » et intéressante, avait dit quelques instants aupa- » ravant : — J'ai demandé à venir au Temple pour » voir la *grimace* qu'il fera demain. (C'était du roi » qu'il parlait.) »

Mais M. l'abbé Edgeworth décrivant la même scène au milieu de laquelle il fut introduit, (1) contredit suffisamment l'assertion de Cléry. Il s'exprime ainsi :

« Pervenu à l'appartement du roi, dont toutes les » portes étaient ouvertes, j'aperçus ce prince au » milieu d'un groupe de huit ou dix personnes. » C'était le ministre de la justice (Garat le jeune), » accompagné de quelques membres de la commune, » qui venaient de lui lire le fatal décret qui fixait » irrévocablement sa mort au lendemain.

(1) Le roi, dans sa demande à la Convention, avait donné le nom et l'adresse de M. l'abbé Edgeworth de Firmont, rue du Bac, 483, qui ayant été mandé au Conseil exécutif, était arrivé au Temple dans la voiture de Garat.

» Il était au milieu d'eux, calme, tranquille, » gracieux même, et *pas un seul* de ceux qui l'entou- » raient *n'avait l'air aussi assuré que lui.* Dès que je » parus, il leur fit signe de la main de se retirer ; ils » obéirent en silence ; et lui-même fermant la porte » sur eux, je restai seul avec lui. »

Tronchet et Desèze, l'abbé Edgeworth lui-même, avaient pu impunément apporter à Louis XVI le secours de leurs talents et de leur ministère, bien des membres de la Convention avaient pu voter en sa faveur, mais Santerre au 21 janvier n'avait point l'alternative. Commandant de la garde nationale parisienne, il devait marcher à la tête de la garde nationale parisienne. Il essaya de refuser, de prétexter une indisposition, il ne réussit qu'à s'attirer la menace d'être mis hors la loi, et une mise en surveillance. Le général de division Berruyer commandait alors les troupes réunies à Paris, Santerre fut placé sous ses ordres, dans cette trop fameuse journée du lundi 21 janvier 1793.

La voiture du maire servit à conduire le malheureux prince à l'échafaud : il y prit place à neuf heures, occupant le fond avec son confesseur ; sur le devant, étaient placés deux gendarmes armés de fusils qui

avaient reçu l'ordre de tuer le roi à la première tentative qui aurait été faite pour le délivrer et l'un desquels était, dit-on, un prêtre révolutionnaire déguisé.

On ne voyait point sur les boulevards que suivit le funèbre cortége, cette foule qui accourt toujours à tout ce qui fait spectacle ; personne aux portes ni aux fenêtres, partout deux haies non interrompues et formées de plusieurs rangs d'hommes armés de fusils ou de piques, et gardant un lugubre silence.

Le trajet dura long-temps, plus d'une heure ; M. Edgeworth a écrit *deux* heures, il lui était bien permis de trouver longs ces terribles moments. Santerre *fit arrêter plusieurs fois* la voiture pour s'informer si Louis XVI n'avait rien à demander. A l'hôtel de la Marine qui est aux abords de la place de la Révolution, il fit arrêter encore pour demander *si l'on n'avait rien à écrire, à dire, et si l'on voulait parler.* On lui répondit non. (1)

La voiture parvint sans obstacle jusqu'à un grand espace vide, laissé autour de l'échafaud, entre le piédestal de la statue de Louis XV,

(1) Notes manuscrites.

(abattue alors) et les Champs-Élysées, ainsi que le portait l'arrêt de mort. Cet espace bordé de canons était entouré d'hommes armés. Les Marseillais surtout étaient là, ils avaient voulu surveiller eux-mêmes l'exécution *du tyran* : « et au-delà, dit M. Edgeworth, « tant que la vue pouvait s'étendre, on voyait une » multitude en armes. » (1)

« Quelques voix alors s'élevèrent derrière un amas de pavés, et crièrent grâce, dit Santerre, dans une note qu'il a laissée. » Ce cri fut peu élevé sans doute et n'eut pas d'écho, car M. Edgeworth ne paraît pas l'avoir entendu, il n'en parle point dans le récit écrit par lui. « Le roi qui était cou- » rageusement monté sur l'échafaud, appuyé sur le » bras de son confesseur, ajoute Santerre, marqua » la volonté de parler. *Je fis taire* les tambours » qui battaient la marche qu'ils n'avaient discon- » tinué de battre, et qu'ils ne devaient cesser de » battre que lorsque toute la troupe serait entrée » dans la place et aurait cessé de marcher. (2) Alors

(1) Il y avait ce jour-là à Paris quarante mille homme sous les armes.

(2) Ce fait du silence imposé aux tambours se trouve consigné dans les mémoires du marquis de Ferrières, t. 3, p 367.

» le roi dit assez haut pour que l'on pût l'entendre » à six pas : — Je désire que mon sang cimente le » bonheur de la France. » *Et il se retira de la* » *balustrade.*

M. Edgeworth, qui n'a point entendu les cris de grâce, dit que la voix du roi dût être entendue au pont tournant (à l'entrée du jardin des Tuileries), et qu'il prononça ces paroles : « Je meurs innocent » de tous les crimes qu'on m'impute, je pardonne » aux auteurs de ma mort, et je prie Dieu que le » sang que vous allez répandre ne retombe jamais » sur la France. (1)

Cependant le cri de grâce avait excité quelque fermentation, on parlait de divers côtés de faire feu et les Marseillais étaient disposés, à tout évènement, à tirer sur l'échafaud. On entendait de toutes parts le

(1) Le Moniteur rapporte que Louis dit d'une *voix ferme* : « Français, je meurs innocent, je pardonne à tous » mes ennemis, et souhaite que ma mort soit utile au » peuple. »

Il est à remarquer que les célèbres paroles : « *Fils de saint Louis, montez au ciel!* » attribuées à M. Edgervorth, ne se trouvent pas dans son propre récit qui d'ailleurs finit aux dernières paroles du roi. Il ne dit rien du roulement.

bruit menaçant des fusils qu'on armait. Alors, le roi ayant déjà cessé de parler, le général Berruyer qui commandait en chef, donna l'ordre, que Santerre dut répéter, de faire faire un roulement pour que tout le monde se remît en place et gardât son rang.

Ce fut pendant ce roulement que les trois exécuteurs qui n'avaient aucun prétexte pour attendre, se saisirent du roi. Il s'était déjà deshabillé au pied de l'échafaud et on lui avait lié les mains avec son propre mouchoir. En quelques secondes le sanglant sacrifice fut consommé.

Il était dix heures vingt minutes.

L'exécuteur montra la tête au peuple, et quelques instants de stupeur semblèrent suivre cet acte terrible, puis bientôt la place retentit dans toute son étendue des cris de *Vive la République! Vive la nation!* et l'on ne voyait dans toute cette multitude que sabres agités en l'air et chapeaux élevés sur les piques et sur les baïonnettes.

Afin de mettre en regard les trois versions des trois témoins oculaires qui, après l'infortuné Louis XVI, ont joué les principaux rôles dans cette sanglante scène, nous donnons ici la lettre historique de l'exécu-

teur Sanson qui, insérée dans un journal de l'époque le *Thermomètre* du 21 février 1793, a été reproduite par M. de Châteaubriand dans son *Essai historique sur les révolutions*, 2e partie, ch. XVII.

Le *Thermomètre* dans son n° du 13 février, avait donné d'après les *Annales patriotiques*, un article intitulé *Anecdote très-exacte sur l'exécution de Louis Capet*, dans lequel il faisait parler Sanson ainsi qu'il suit :

« Au moment où le *condamné* monta sur l'échafaud » (c'est Sanson, l'exécuteur des hautes-œuvres cri- » minelles qui a raconté cette circonstance, et qui » s'est servi du mot *condamné*), je fus surpris de » son assurance et de sa fermeté ; mais au roulement » des tambours qui interrompit sa harangue, et au » mouvement simultané que firent mes garçons pour » saisir le condamné, sur-le-champ sa figure se dé- » composa ; il s'écria trois fois de suite très-précipi- » tamment : *je suis perdu.* Cette circonstance, réunie » à une autre que Sanson a également racontée, » savoir que le condamné avoit copieusement soupé » la veille et fortement déjeuné le matin, nous apprend » que Louis Capet avoit été dans l'illusion jusqu'à » l'instant précis de sa mort, et qu'il avoit compté

» sur sa grâce. Ceux qui l'avoient maintenu dans cette » illusion avoient eu sans doute pour objet de lui » donner une contenance assurée qui pourroit en » imposer aux spectateurs et à la postérité; mais le » roulement des tambours a dissipé le charme de » cette fausse fermeté, et les contemporains, ainsi » que la postérité, sauront actuellement à quoi s'en » tenir sur les derniers moments du tyran con- » damné. »

Cette note, bien qu'elle fût intitulée *très-exacte*, et publiée à la face de la France sous le nom de Sanson, n'était rien moins qu'exacte au contraire, et n'émanait aucunement de Sanson. Aussi, lorsqu'il la connut il s'empressa de la réfuter, et d'adresser au rédacteur du *Thermomètre* la lettre suivante, de laquelle M. de Chateaubriand qui la copiait sur l'autographe même, a voulu conserver, comme cachet d'originalité, toutes les fautes d'orthographe. (1)

« Citoyen,

» Un voyage d'un instant a été la cause que je

(1) M. de Châteaubriand fait remarquer que c'est à la liberté de la presse qui existait en janvier 1793, que nous devons le Testament de Louis XVI et la lettre de Sanson.

» n'ais pas eu l'honneur de repondre à l'invitation
» que vous me faite dans votre Journal au sujet de
» Louis Capet. Voici suivant ma promesse l'exacte
» véritée de ce qui c'est passé. Decendant de la voi-
» ture pour l'exécution, on lui a dit qu'il faloit ôter
» son habit. Il fit quelques difficultés en disant qu'on
» pouvoit l'exécuter comme il étoit. Sur la reprsen-
» tation que la chose étoit impossible, il a lui même
» aidé à ôter son habit. Il fit encore la même difficul-
» tée lorsqu'il cest agit de lui lier les mains, qu'il
» donna lui même lorsque la personne qui lacompa-
» gnoit lui eût dit que c'etoit un dernier sacrifice.
» Alors? il s'informa sy les tembours batteroit tou-
» jour. Il lui fut repondu que l'on n'en savoit rien,
» et c'etois la véritée. Il monta l'echaffaud et voulut
» foncer sur le devant comme voulant parler. Mais?
» on lui reprsenta que la chose étoit impossible
» encore, il se l'aissa alors conduire a l'endroit où
» on l'attachat et où il s'est écrié très-haut : Peuple
» je meurs innocent. Ensuitte se retournant vers
» nous, il nous dit : Messieurs, je suis innocent de
» tout ce dont on m'inculpe. Je souhaite que mon
» sang puisse cimenter le bonheur des François.
» Voilà citoyen ses dernières et véritables paroles.

» L'espèce de petit débat qui se fit au pied de » l'échaffaud roulloit sur ce qu'il ne croyait pas né- » cessaire qu'il otat son habit et qu'on lui liat les » mains. Il fit aussi la proposition de se couper lui » même les cheveux.

» Et pour rendre hommage à la vérité, il a sou- » tenu tout cela avec un sang froid et une fer- » metté qui nous a tous étonnés. Je reste tres » convaincu qu'il avoit puisé cette fermetée dans » les principes de la religion dont personne plus que » lui ne paroissoit pénétrée ny persuadé.

» Vous pouvez être assurée, citoyen, que voila la » véritée dans son plus grand jour.

» J'ay lhonneur destre, citoyen,

« Votre concitoyen,

» *Signé*, SANSON.

» Paris ce 20 février 1793, l'an 2e. de la république françoise. »

Nous ferons observer que Santerre, mort bien avant la Restauration, n'avait pas, lorsqu'il écrivit la note citée plus haut, un grand intérêt à dénaturer les faits.

Bientôt des salves d'artillerie apprirent aux Parisiens que Louis n'était plus, et la populace n'eut rien

de plus pressé que d'aller en vociférer l'horrible nouvelle autour de l'enceinte désolée du Temple.

Des commissaires avaient été désignés par la Convention pour assurer et constater l'exécution : dès le matin ils s'étaient réunis à leur poste. La Convention siégeait dans un ancien manége sur l'emplacement duquel passe maintenant la rue de Rivoli, à peu près où y aboutit la rue de Castiglione : une des salles avait des fenêtres d'où l'on voyait sur la place de la Révolution, et où ils s'étaient placés. L'exécution terminée, le général Berruyer accourut vers eux et leur dit ces paroles dont l'histoire doit s'emparer, et qui, rapportées en 1827 dans un journal célèbre (la Quotidienne) ne paraissent point avoir été démenties par leur auteur vivant alors : « Savez-vous qu'il a voulu parler au peuple; que cet » imbécille de Santerre a perdu la tête et laissait faire, » et que si je n'avais pas commandé un roulement de » tambours, pour étouffer la voix du tyran, je ne sais » ce qu'il serait arrivé. » (1)

(1) Voici l'article textuel de la *Quotidienne* du 27 janvier 1827, auquel sont empruntées ces lignes :

« Le journal de Lille fait connaître à l'occasion du dou-

Dans la dernière partie de sa phrase il amplifiait un peu, pour donner plus de relief à son mérite.

M. l'abbé Edgeworth avait certes fait preuve d'un grand courage et d'un grand dévouement, et il avoue

loureux anniversaire du 21 janvier, un fait qui nous semble précieux à recueillir.

« Il n'est pas inutile, dit ce journal, de réparer ici une injustice que l'opinion publique commet envers un homme trop malheureusement célèbre, et né dans notre département. (1) Il est question du brasseur Santerre né à Cambrai, et établi ensuite dans le faubourg St-Antoine à Paris. On a dit, on a imprimé et tout le monde croit que le roulement de tambours qui a empêché Louis XVI d'être entendu de la multitude avait été ordonné par Santerre ; il n'en est rien. Le roi ayant été condamné, des commissaires pris dans le sein de la Convention furent nommés par elle à l'effet d'assurer et de constater le jugement à mort. Cet acte était trop important pour que la Convention en laissât entièrement l'exécution à Santerre. On crut devoir lui adjoindre un homme de tête, un militaire expérimenté. Ce fut le général B***, il vit encore. Dès le matin du 21 janvier, les commissaires étaient rendus à leur poste, c'est-à-dire réunis dans une des salles de la Convention, dont les bâtimens, comme on sait, touchaient à la place de la Révolution, lieu désigné

(1) Il y a ici une erreur : le général Santerre naquit à Paris comme nous l'avons vu, son père seulement était né dans les environs de Cambrai.

qu'il avait fait le sacrifice de sa vie en accourant apporter les dernières consolations à l'infortuné roi. Louis XVI en descendant de voiture, ayant recommandé aux bourreaux qu'il ne lui fût fait aucune

pour le supplice. Après l'exécution, le général B*** accourt vers eux et leur dit : « Savez-vous qu'il a voulu parler au » peuple ; que cet imbécille de Santerre a perdu la tête et » laissait faire, et que si je n'avais pas commandé aussitôt » un roulement de tambours pour étouffer la voix du tyran, » je ne sais ce qu'il serait arrivé. »

La Biographie universelle attribue aussi au général supérieur à Santerre, le fameux roulement.

Il paraît au reste, et c'est plus que vraisemblable, que le cas où Louis XVI aurait voulu parler au peuple avait été prévu dans les ordres donnés au commandant en chef de la force armée. Quelques personnes existant encore sans doute, l'ont entendu affirmer par le maréchal duc de Trévise. Un jour, sous la Restauration, M. Frignet, chanoine de la cathédrale de Meaux, et oncle du maréchal, rencontrant M. Augustin Santerre, fils aîné du général, lui dit : J'ai dîné hier avec beaucoup de monde, chez mon neveu de Trévise, et il y a été question de votre père et du fameux roulement qui lui est attribué : « C'est, a dit le maréchal, une inexac- » titude, car Santerre ne l'a fait exécuter que d'après l'ordre » qu'il en reçut du général sous lequel il était placé, et » c'était Berruyer, qui, lui-même, avait reçu du gouverne- » ment des ordres très-positifs à cet égard. »

insulte : « Oui, oui, avaient-ils répondu du ton le plus » terriblement significatif, nous en aurons soin; laissez- » nous faire ! » En effet après l'exécution, des murmures hostiles s'élevèrent contre le prêtre réfractaire, le confesseur du roi, et l'on demandait hautement son arrestation. Ce fut Santerre qui intervint et qui lui sauva certainement la vie en disant qu'il n'y avait aucun ordre qui le concernât, et en ordonnant d'une voix ferme qu'on le laissât aller en liberté.

Peu après, la vie qui avait semblé comme suspendue dans une partie des quartiers de Paris, commença à reprendre son cours, et à peine paraissait-il qu'une catastrophe qui devait avoir un retentissement jusque dans les siècles les plus reculés venait de s'accomplir. La circulation se rétablit, la Convention s'occupa, non de la mort de Louis, mais de l'assassinat de Le Pelletier de St-Fargeau, l'un de ses membres, tué la veille dans un restaurant par l'ancien garde-du-corps Pâris; et plusieurs membres dénoncèrent les menaces individuelles d'assassinat qui leur avaient été faites à raison de leur vote pour la mort du roi. Le Moniteur livrait à son imprimerie le compte-rendu d'*Ambroise*, *opera-comique*; et à l'heure où tombait la tête du roi de France, Xavier Audouin, prêtre, ex-vicaire de St-

Thomas-d'Acquin, épousait la fille du citoyen Pache, ministre de la guerre, dont il était le secrétaire : c'était la nouvelle la plus intéressante qu'enregistrait le lendemain 22, le Moniteur qui ne donna que le 23, le récit détaillé de la mort de Louis XVI.

Des quatre à cinq cents personnes qui s'étaient devouées à une tentative désespérée pour sauver le roi, vingt-cinq seulement, suivant M. Edgeworth, s'étaient trouvées au rendez-vous.

Mais le concours même des cinq cents eût-il rendu le succès possible? On ne le croira pas sans doute, si l'on considère les circonstances, non pas avec l'imagination d'un romancier, mais avec le sang-froid de l'historien.

Qu'on nous permette de jetter un coup d'œil sur cette question bien plus souvent posée qu'approfondie, savoir si dans les circonstances où l'on se trouvait, la délivrance du roi avait quelques chances favorables.

Avoir attendu au dernier moment, et avoir fait dépendre les chances de cette délivrance, d'un discours un peu plus long du roi, de quelques mots plus ou moins heureux, plus ou moins attendrissants qu'il aurait pu rencontrer dans ce moment

d'une solennité si terrible et à la merci d'un roulement de tambours, c'eût été, certes, tenter trop témérairement le hasard. — Espérer une émotion générale, uu retour sympathique de la population armée qui se pressait sur la place; chimère sentimentale que l'évènement devait démentir. — Recourir à la force? le lieu de l'attaque eût été le plus mal choisi dans une vaste place où le nombre avait tout l'avantage; où, supposons-le, Louis XVI, un moment entre les mains de ses libérateurs, n'eût pas fait cent pas au milieu d'eux sans que son bataillon sacré n'eût été anéanti par des charges furieuses, par la mitraille des pièces de canon, ou enfin traversé par la cavalerie.

Une attaque n'avait peut-être quelque chances que faite en flanc pendant la marche, avec de fausses démonstrations aux deux extrémités pour former diversion, mais encore difficultés presque insurmontables pour se réunir en armes avant, pour cacher le roi après et se disperser ensuite; la foule qui pourrait favoriser de tels coups de main était absente; présente elle eût peut-être pris parti contre les royalistes.

Et puis où cacher le roi dans Paris, dont tous les

quartiers, toutes les maisons étaient percés à jour par une méfiance mutuelle, par des dénonciations incessantes, par des visites domiciliaires répétées ? Comment gagner en peu d'instants et en plein jour une maison sûre, et où trouver cette maison sûre en ce temps ?

Mieux valait sortir de Paris, dira-t-on peut-être : avoir tout prêts deux chevaux de course, un pour le roi, l'autre pour un guide. Avoir des relais disposés dans des bois loin des routes fréquentées : avant la fin du jour suivant il eût pu gagner les côtes et de là l'Angleterre. Mais précisément il fallait sortir de Paris, de Paris gardé aux barrières où les postes avaient été doublés, il fallait donc là encore une attaque de vive force, et que le bataillon sacré eût pu, sans être entamé, parvenir des boulevards à la barrière, ou bien alors il fallait deux attaques simultanées, une pour s'emparer du roi, l'autre pour tenir une barrière ouverte à sa disposition. Mais pour cela il fallait plus de cinq cents hommes, et deux succès à la fois.

Et enfin le roi n'aurait point fui seul laissant sa femme, ses enfants et sa sœur aux mains de ses ennemis. Il ne pouvait être utilement délivré que

par un grand mouvement populaire qui aurait en même temps délivré sa famille, or l'évènement l'a prouvé ou plutôt les évènemens le prouvaient depuis long-temps, le peuple de Paris n'était pas pour lui. (1)

La Convention le savait bien : autrement qui l'eût empêchée d'interroger Louis dans sa prison, au lieu de lui faire parcourir deux fois, sous une assez mince escorte, un long trajet pour paraître à sa barre ?

Elle le savait bien puisqu'elle ordonna son exécution en plein jour, à la face de la ville, sur une vaste place, loin de sa prison, tandis qu'elle aurait pu, comme les Anglais à la fenêtre de Wite-Hall, faire suspendre l'échafaud de Louis aux créneaux de la tour du Temple.

Ce qui aurait dû, lorsqu'il en était temps encore,

(1) Cette dure vérité avait déjà paru dans toute son évidence lors du retour de Varennes. Tout Paris s'était porté sur son passage depuis Pantin, le long des boulevards extérieurs, jusqu'aux Tuileries : l'attitude et les propos de la foule n'avaient rien qui lui fût favorable, et si quelque intérêt était parfois accordé à l'homme, il y en avait peu pour l'ennemi de la révolution.

ouvrir les yeux à la cour, c'est que la révolution n'était pas seulement à Paris, elle était dans toute la France; autrement qui eût forcé le roi à aller chercher un appui jusqu'au-delà des frontières? Cette vérité de l'accession de la France à la révolution, rendue évidente par le dépouillement des cahiers que les députés aux États-généraux avaient reçus de leurs commettans, fut confirmée d'une manière désespérante pour la reine par le concours immense qui favorisa l'arrestation de Varennes, et par l'attitude des populations pendant le retour si lent de Varennes à Paris. Au 5 octobre 1789, M. de St-Priest, alors ministre du roi, lui avait conseillé de se retirer à Rambouillet pour éviter le choc de l'invasion parisienne. Le roi qui, le soir, avait résolu de partir, refusa dans la nuit, ne partit point et s'en repentit amèrement plus tard. Cette retraite aurait-elle tranché les difficultés? Non, sans doute. La fuite de Charles X à Rambouillet, en 1830, permet au moins d'en douter. Les illusions que M. de St-Priest fondait sur les bonnes dispositions de la ville de Chartres et des pays voisins qui, suivant lui, appelaient le roi, se seraient probablement dissipées comme se dissipèrent une à une toutes celles qui, dit-on, bercèrent

l'esprit du frère de Louis XVI, dans son long voyage à travers la Normandie pour gagner Cherbourg.

La Vendée elle-même ne se leva ni après le 14 juillet, ni après le 6 octobre, ni après le voyage à Varennes, ni après le 20 juin, ni après le 10 août : nullement enfin tant qu'il ne s'agit que des prérogatives de la cour qu'elle ne connaissait pas, ou des immenses richesses du haut clergé qu'elle ne connaissait guères : mais elle s'émut quand on la priva de ses curés, quand on voulut violenter sa conscience. Elle commença à s'irriter après les journées de septembre, à s'agiter après le 21 janvier, et enfin seulement à s'insurger en mars 1793, lors de la levée de trois cent mille hommes, lorsque la république voulut arracher violemment les jeunes Vendéens à leur sol natal. Une révolte de réfractaires détermina le soulèvement qui prit un caractère plus poétique plus tard, et qui poussé par la violence des novateurs, dans une voie monarchique et religieuse, devint le sublime épisode national de la Guerre de la Vendée.

Il fut aisé de voir et dans les timides essais de soulèvement de 1815 et dans l'insurrection plus vivement et non moins vainement stimulée de 1832, que la pas-

sion purement politique n'agitait que quelques intéressés dans cette population. Son bon sens avait déjà remarqué que les résultats de la résistance n'avaient nullement été en rapport avec les maux qu'elle avait causés, et que si les coups de fusil avaient été pour tout le monde dans la guerre, les récompenses n'avaient pas toujours été en 1814, ni pour les plus maltraités ni pour les plus méritants.

De tous ceux qui, à Paris, voyaient avec désespoir la mort de Louis XVI, un seul homme poussa ce désespoir jusqu'à l'action, et cette action fut un assassinat. Pâris qui tua Le Pelletier et qui se tua lui-même quelques jours après, aurait mieux fait, comme on pourrait le dire en général à la plupart de ceux qui méditent un suicide, aurait mieux fait de réserver cette résolution poussée jusqu'au mépris de la vie, pour quelqu'une de ces hasardeuses entreprises où un exemple vigoureux peut entraîner ceux qui hésitent, où un homme assez déterminé, pour se dévouer aux premiers coups, manque quelquefois pour le début d'une périlleuse entreprise.

Bientôt arrivèrent de quantité de villes, des adresses à la Convention pour la féliciter d'avoir fait tomber la tête du tyran. Juste mesure de l'importance que

l'on doit attacher à ces manifestations, espèce d'étiquette sans portée, et dangereuses par les fausses impressions qu'elles pourraient jeter dans l'esprit des gouvernemens, s'ils y croyaient.

CHAPITRE X.

Désordres et pillages. — Mesures prises par Santerre. — Il souffre de la disette. — Ses nouveaux sacrifices à la Révolution. — Monsieur, frère de Louis XVI, lui notifie son avènement à la régence. — Il échappe à deux tentatives d'empoisonnement. — La Vendée. — Départ de Santerre. — Premières troupes opposées aux Vendéens. — Prise de Saumur.

Tant que le roi avait vécu, il avait servi de point d'attaque à la fiévreuse ardeur de combats des ultra-révolutionnaires. Après sa mort, leur dévorante activité les lança les uns contre les autres, et alors commença cette ère de folie et de grandeur, de lâchetés et d'héroïsme, de fureurs et de dévouement flétrie à juste titre du nom resté historique de *la Terreur*. Un des premiers effets de la terreur est de paralyser le

commerce, ce grand pourvoyeur des peuples ; aussi, la disette ne tarda pas à reparaître, et avec elle la faim, cette affreuse conseillère. Ce fut encore, suivant l'habitude prise, ce fut aux accaparemens que la faute en fut attribuée, les marchands furent enveloppés dans une suspicion générale et Marat eut l'audace de conseiller dans son journal le pillage des magasins, invitant le peuple à pendre les accapareurs à leur propre porte.

Mais, ainsi qu'on l'avait fait pour les journées de septembre, les meneurs firent encore en sorte d'éloigner le Commandant général. Santerre reçut l'ordre d'aller le 25 février à Versailles recevoir des chevaux pour l'organisation d'un corps de gerdarmerie nationale, et le pillage eut lieu notamment chez les marchands de denrées coloniales. Les différents partis s'accusèrent à cette occasion, comme ils ne manquèrent jamais de le faire dans toutes les scènes de désordres qui marquèrent si souvent le cours de la révolution en l'absence d'une autorité forte et respectée. Ce fut alors surtout que l'on prétendit avoir remarqué dans la foule, des fauteurs de l'ancien régime, ou des agens de l'Angleterre poursuivant avec une odieuse perfidie, le parti pris de pousser la révolution dans

toutes les énormités possibles. Quoiqu'il en soit des calomnies que se renvoyaient les partis, les preuves de cette effroyable tactique ne paraissent que trop acquises à l'histoire.

Le désordre fut si grand et menaçait tellement de s'étendre que la Convention pensa qu'il fallait encore recourir à Santerre pour le réprimer. Il fut rappelé en toute hâte. Le 26 il accourut et toutes ses dispositions prises, il en rendit compte à la Convention en lui adressant les ordres qu'il avait donnés à la Garde-Nationale le 24 et le 25 avant son départ. A ces ordres était jointe la lettre suivante : (1)

« Citoyen président, j'ai l'honneur d'informer la » Convention nationale que dans ce moment, la force » armée est devenue maîtresse de réprimer les évène- » mens fâcheux que vous connaissez. Dans la crainte » qu'à la faveur de la nuit, les agitateurs et les mal » intentionnés ne recommencent, j'ai établi près de » toutes les caisses, à la fabrique des assignats, au » Mont de Piété et à toutes les prisons, des forces » d'hommes et de canons, de manière à s'opposer aux » excès, d'après l'ordre que m'en a donné la muni-

(1) Moniteur du 29 février 1793.

» cipalité. Cette surveillance sera exercée partout. »

L'ordre fut momentanément rétabli, mais non l'abondance ramenée, et Santerre malgré sa puissance, n'était pas plus que bien d'autres à l'abri de la disette. Il fut obligé de permettre à son fils aîné agé de 14 ans et demi alors, de se déguiser en petit charretier, et d'aller avec une voiture à deux chevaux chercher de la farine en province. Le frère et la sœur aînés du Général, effrayés par les évènemens de la révolution et par le retentissement qu'avait leur nom, royalistes déclarés d'ailleurs, s'étaient retirés à la campagne, à deux lieues et demie au delà de Provins, où ils avaient acheté le manoir de la Tour-Morouard. Ils vivaient là, dans l'obscurité la plus complète, évitant de faire le moindre bruit et ne voyant personne. L'enfant arriva heureusement chez eux, un homme eût certainement été arrêté en route. Il se hâta de charger de la farine dans des tonneaux, et comme il y avait à Provins un assez grand nombre de prisonniers Anglais qui fabriquaient des chapeaux de paille, il acheta plusieurs douzaines de ces chapeaux, et les mit sur la farine qui se trouvait cachée au fond des tonneaux, et n'ayant pas été bien strictement examiné à la bar-

rière, il rentra heureusement chez son père avec sa petite provision. Ces détails, oiseux en apparence, servent à faire connaître combien était précaire la puissance que Santerre tenait de la faveur fugitive du peuple, et combien peu elle lui était utile pour lui-même.

Car s'il refusa l'argent de la cour, ce n'était pas cependant, que la Révolution fût une source de fortune pour lui, il s'en fallait de beaucoup; et en général, parmi les reproches que la postérité pourra adresser à la plupart des hommes qui ont figuré dans la grande lutte révolutionnaire, celui d'avoir manqué de désintéressement trouvera peu de place. La conviction de ces hommes pouvait être parfois erronée, leur logique inflexible et l'inflexibilité de quelques-uns atroce, mais la basse cupidité des époques de corruption ne les atteignait pas. Santerre tout à ses fonctions de commandant, tout aux nécessités d'homme politique et retrouvant chez lui un antagonisme perpétuel, y demeurait moins que jamais. A peine son fils aîné avait-il 14 ans, qu'il s'était hâté de le mettre au courant du travail de la brasserie; pour lui, confiant aux promesses de l'avenir, et dévoué de bonne foi, il se mit à convertir tout son

argent en assignats et à ne plus vouloir que des assignats en échange des produits de sa brasserie. Bien plus, il fit à la nation l'avance, tant en argent qu'en cautionnemens, de près de quatre-vingt mille francs de charbons de terre. Il fut payé en assignats et en mandats qui finirent par perdre entre ses mains les neuf dixièmes de leur valeur.

Un autre trait fort caractéristique de ce temps-là est assurément le suivant : un marchand de chansons auquel un fils venait de naître, voulant lui donner à la fois un parrain et un protecteur, ne trouva personne, sans doute, plus digne que le Commandant-général ; il alla sans façon inviter Santerre à être le parrain de cet enfant. Santerre remercia et déclina tant qu'il put un honneur dont l'exemple aurait pu devenir contagieux, mais le marchand de chansons tint bon, et insista tellement que le général finit par promettre que son fils aîné le remplacerait en cette circonstance. On voulut savoir quelle serait la marraine, — « Je vous le dirai, répondait avec une sorte » de fatuité malicieuse le marchand de chansons, et » vous en serez autant charmé que surpris. » On finit par savoir enfin, que la marraine n'était rien moins que Mademoiselle Adélaïde d'Orléans (sœur

de Louis-Philippe) cette révélation, quelque honneur qui dût en rejaillir sur sa famille, ne laissa pas de causer quelques soucis à Santerre. Il avait déjà été suspecté d'orléanisme, il allait se trouver bien autrement compromis. Le duc d'Orléans avait accepté pour sa fille, cependant la difficulté se dénoua de son côté, Mlle Adélaïde émigra quelques jours avant celui qui avait été pris pour la cérémonie. Le marchand de chansons fut dégoûté d'aller chercher en de si hautes régions la marraine de son fils. Mlle Chetpie, fille d'un commissaire de police, remplaça Mlle Adélaïde.

Santerre, au reste, n'était pas homme à se faire un marche-pied de sa popularité, ni à lui sacrifier ses convictions, ni à se laisser emporter au-delà de ses principes de modération, comme il ne tarda pas à le prouver dans une circonstance fort grave. La mort du roi, ainsi que nous l'avons vu, n'avait pas ramené le calme; les passions se déchaînèrent de plus belle, et lorsque dominait la haine de toute supériorité, ce fut tout naturellement vers la Convention, ou du moins contre une partie de la Convention que se rejeta ce besoin de haine qui semblait le sentiment dominant de l'époque. Une nouvelle insurrec-

tion se prépara, elle devint imminente au 10 mars. Santerre fut un de ceux qui eurent au plus haut degré le courage et le pouvoir de s'y opposer. « Il » fit le discours le plus énergique à la Commune, » dit M. Thiers, et s'éleva contre ceux qui de- » mandaient une seconde insurrection. Il dit que le » tyran étant renversé, cette seconde insurrection ne » pouvait se diriger que contre le peuple qui actuel- » lement régnait seul; que, s'il y avait de mauvais » députés, il faillait les souffrir, comme on avait souf- » fert Maury et Cazalès; que Paris n'était pas toute » la France, et devait accepter les députés des dépar- » temens; qu'à Paris quelques hommes ineptes et » égarés croyaient pouvoir gouverner, et désorgani- » seraient tout; qu'enfin, il fallait mettre la force » sur pied et ramener les malveillants à l'ordre. ..... » La résistance de la Commune, la conduite de Santerre, le courage de Beurnonville et des Brestois..... empêchèrent les progrès de l'insur- rection. »

La justice qu'il méritait à cet égard lui fut publi- quement rendue. Dans la séance du 11 mars, Barrère, dans un long discours sur les faits qui venaient de s'accomplir, sur les dangers qui avaient menacé la

Convention, et sur la fermeté et l'activité qui avaient contribué à les déjouer, terminait ainsi : « Les aris-» tocrates seraient venus ici couverts des haillons de » la misère, (1) égorger une partie de la Conven-» tion. » (Un grand nombre de voix de toutes les parties de la salle : — C'est vrai.)

« Plusieurs membres : — Le Conseil général de la Commune et Santerre !

« Barrère : — Il n'était pas dans mon intention d'oublier le Commandant général. »

Il ne se départit point de cette conduite ferme et conséquente, au risque de sacrifier la popularité qui l'avait élevé, et malgré les menaces et les lettres anonymes qui ne lui étaient point épargnées. Ainsi, on lit dans son Ordre de l'état-major général, en date du 19 mars 1793 : « Qu'attendu le besoin absolu d'une surveillance active, nécessaire à tous, il exige un service strict et militaire de tous les citoyens de service ; que s'ils y manquent, il les punira militairement ; que les règlements faits, et sur lesquels on s'occupe à faire des changements en ce moment, ne sont que pour un temps de révolution achevée ; qu'en

(1) Ces déguisemens n'étaient pas rares.

cet instant où la patrie est en danger, il punira militairement et sévèrement, jusqu'à ce qu'il y ait réclamation des Sections ou autorités constituées. »

Et dans l'Ordre du jour du 24 du même mois, il recommande de faire arrêter les orateurs qui, dans les rassemblemens parleraient contre la République ou contre les lois. « Il sait, ajoute-t-il, que lorsque la tranquillité règne, lorsqu'il n'y a point de dangers certains, les principes qu'il croit nécessaires aujourd'hui, seraient vexatoires et contraires aux droits de l'homme et de la liberté; mais il déclare que jusqu'à ce qu'il y ait opposition par ses concitoyens, il sera en leur nom et pour répondre à leur confiance, inexorable sur ces principes. En vain voudra-t-on dire que c'est un système dictatorial, ses sentimens sont connus, et il déposera lorsqu'il le jugera nécessaire, l'autorité que lui donne sa place et dont il ne se servira que pour les intérêts du peuple. »

Peu après, Santerre reçut deux lettres de Monsieur frère de Louis XVI: elles étaient adressées *à Monsieur le Commandant-général de la force armée de Paris.* C'était à lui que, reconnaissant seulement le *fait* de la force et non le *droit* de la Révolution, le futur roi Louis XVIII avait cru devoir notifier sa qualité de

Régent de France et de Navarre et l'avènement de Louis XVII. Ces deux lettres furent portées à la Convention.

Le Pelletier de St-Fargeau avait été assassiné à cause de son vote dans le procès de Louis XVI, et plusieurs membres de la Convention dénoncèrent comme nous l'avons vu, des menaces de mort qui leur avaient été faites au même sujet. Santerre fut exposé à plus que des menaces et à plus qu'un assassinat en face et à main armée, il échappa à deux tentatives d'empoisonnement.

Une actrice célèbre alors au théâtre Feydeau, Mlle Adeline, apprit, par on ne sait quelle indiscrétion, que l'on tenterait d'empoisonner Santerre, dans un dîner où il était invité. Elle résolut de le sauver, mais comment faire? Le temps pressait, la conjoncture était délicate. Par quelle voie le prévenir? Que lui dire qui ne fût pas la trahison d'une imprudente confidence? La maison où l'odieux festin était préparé lui était assez connue pour qu'avec un peu d'adresse, elle pût s'y faire inviter. Elle le fut, et se fiant à sa perspicacité, elle promena un regard investigateur sur les mets offerts au général, auprès duquel elle avait réussi à se faire placer. Elle ne tarda pas à apprendre par

des questions en apparence indifférentes, que Santerre avait un goût très-prononcé pour les champignons. Ce fut un trait de lumière. Un très-petit plat de champignons arrangés de la manière qu'il préférait, venait d'être placé devant lui. Lorsqu'il voulut s'en servir, elle en reclama en riant, sa part, et s'emparant du plat sur un prétexte futile, elle trouva le moyen par une maladresse calculée de le renverser complètement.

On sut en effet que le cuisinier de Santerre avait été questionné peu auparavant, sur le goût dominant de son maître, et qu'il avait indiqué les champignons.

Mais ce ne fut qu'une partie remise, et à quelque temps de là, Santerre fut empoisonné chez lui-même, à l'Hôtel-de-Ville. Aux premiers symptômes, un médecin fut appelé. Les secours furent prompts et énergiques,et il fut sauvé, mais pendant long-temps, il éprouva d'assez fortes douleurs d'estomac.

Cependant, la guerre de la Vendée avait éclaté. Une mutinerie de paysans était devenue une insurrection ; une étincelle avait allumé un incendie, et un petit pays de vingt-cinq lieues de large sur trente de long, avait entrepris, folie apparente, de résister à l'entraînement général et de soutenir, contre toute la France, la cause de la royauté, celle de la noblesse, celle de la religion,

mais cette dernière plus encore que les deux autres, et surtout que la seconde. C'étaient, avant tout, leurs autels que les paysans Vendéens défendaient, et dans ce but, les nobles n'étaient guères pour eux que des chefs nécessaires, parfois mal obéis, et auxquels ils imposèrent souvent des généraux on ne peut moins aristocratiques et la déférence à des volontés aussi démocratiques que possible. Mais les nobles avaient besoin des paysans, et comtes et marquis dûrent se soumettre aux ordres du généralissime Cathelineau, voiturier, du général Stofflet, garde-chasse, et de grand nombre de chefs de paroisse que la volonté populaire élevait sur le pavois, aussi bien que dans l'autre parti.

On comprend aisément que ce ne pourrait être dans un pays ouvert, dans un pays de plaines qu'une telle résistance serait possible, mais la plupart des départemens de l'ouest étaient, et, malgré quelques routes stratégiques, sont encore admirablement disposés pour une guerre de résistance. La division de la propriété y est à peu près uniforme, et la grandeur des champs est moyenne. Chacun de ces champs est clos de fossés avec talus et haies bordées de grands arbres, ce sont autant de redoutes toutes faites et que l'on

peut défendre pied à pied. La plupart des chemins sont des ravins à peine praticables. La vue ne peut s'étendre au loin, et, presque toujours bornée à quelques champs voisins, elle ne rencontre des hauteurs que de vastes plages de feuillages : le pays tout entier a l'aspect d'une forêt dans laquelle sont cachés des villages que l'on aperçoit rarement de loin, et des chemins que l'on n'aperçoit pas du tout. Dans un tel pays les communications sont difficiles, et les grands déploiemens de force impossibles.

Or, ce pays était tout à fait inconnu à Paris : la résistance des paysans Vendéens y paraissait une chose monstrueuse, et les stratégistes de la Convention ou des Jacobins accusaient de trahison les premiers généraux qui allèrent se heurter sans succès, contre cette poignée de rebelles destinés à bientôt acquérir un immortel renom. C'étaient donc des patriotes sûrs plutôt que des généraux éprouvés, que l'on songeait à opposer aux insurgés de la Vendée. Voilà pourquoi on envoya contre eux Rossignol, ancien ouvrier orfèvre, Ronsin, ancien commis dans les bureaux de la guerre, l'Échelle, nullité militaire dont la monomanie était de « marcher majestueusement et en masse, » dans un pays où la marche individuelle est déjà fort

pénible. Voilà pourquoi, sans doute, Santerre fut aussi désigné. On supposait qu'il ne fallait pour cette guerre que du courage et du dévouement. D'ailleurs, dans le nombre d'avis proposés pour la mener à fin, Santerre avait aussi donné son plan. Peut-être aimait-il mieux courir le risque de mourir d'une balle Vendéenne que d'être traîtreusement empoisonné à Paris; peut-être aussi, fatigué de fonctions pénibles et ingrates, aspirait-il à la gloire d'une campagne. Quoiqu'il en soit, il partit le 19 mai 1793 (1), et fut d'abord envoyé à Orléans où il fut chargé de l'organisation de troupes destinées à agir prochainement : il y conduisit une colonne de volontaires enrôlés à Paris.

Les volontaires l'étaient souvent alors, dans toute l'extension du mot. La discipline mal favorisée par les

(1) M. Alexandre Dumas, dans son roman-feuilleton du *Chevalier de Maison-Rouge*, fait jouer à Santerre un rôle grossier et ridicule dans la journée du 31 mai, à Paris où Santerre n'était pas : il ne s'aperçoit même pas de son erreur, lorsqu'il met en scène en même temps que lui, comme commandant-général de la garde nationale, Henriot qui fut son successeur.

idées ultrà-républicaines qui fermentaient dans les têtes, était difficile ou plutôt impossible à établir. Des levées en masse effectuées dans les pays voisins du théâtre de la guerre, accrurent les forces d'une manière plus fictive que réelle. La plupart de ces troupes devinrent fort bonnes plus tard, mais alors, et avant qu'elles ne fussent pliées à la discipline, elles accrurent surtout le désordre, et c'est de cette armée transférée de Tours à Saumur, que le Représentant Philippeaux écrivait : « Elle fera beaucoup de bien en ne faisant pas de mal. »

L'armement ne prêtait pas beaucoup à l'instruction militaire : On avait à Paris l'engouement des piques, on en envoya à Santerre soixante mille qui ne servirent à rien. Des piques contre des ennemis que l'on ne pouvait pas joindre et qui, dans une guerre de tirailleurs, et faisant un feu d'une grande justesse, avaient presque toujours un obstacle à une rencontre corps à corps, entre eux et leurs adversaires !

Mais les Parisiens ne doutaient de rien. On lit dans le Moniteur du 14 mai 1793, que les volontaires de la section du Mont-blanc, s'étant présentés au Conseil de la commune pour jurer d'exterminer les rebelles, leur capitaine prononça un discours dans lequel il

disait : « Depuis long-temps on nous effraie du nombre » des brigands de la Vendée. Que nous importe leur » nombre ; où sont-ils ? Voilà tout ce qu'il faut sa- » voir ! »

« Il semble, écrivaient plus tard, de Saumur au Ministre de la guerre, les Commissaires Brulé et Besson, il semble que l'on nous ait envoyé tous les » motionneurs de la capitale. La loi relative aux » femmes qui suivent les armées, ne s'exécute point... » tout est au pillage. » Le général Duhoux écrivait d'Angers : « Il me manque plus de quatre cents fusils » sur la totalité des troupes (1), et en outre, le ras- » semblement des citoyens augmente ou diminue tous » les jours. Ils partent comme ils viennent, et leurs

(1) L'armée de Mayence elle-même, à son arrivée dans la Vendée, n'avait pas de canons, et elle avait besoin de quatre mille fusils (Rapport de Vergnes, chef d'État-major, *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. 2, p. 93.

L'armée de Mayence était ainsi nommée parcequ'elle était en partie composée de la garnison qui avait défendu Mayence, et qui, par sa capitulation, devait ne pas porter d'un an les armes contre les armées alliées. Les Vendéens n'étant pas considérés comme désignés par les termes de la capitulation, l'armée de Mayence fut envoyée contre eux, des bords du Rhin.

» fusils qui ne sont pas de calibre, sont dans le plus » mauvais état, et ne valent rien, pour la majeure » partie. La plupart des bataillons sont dépourvus » d'armes, les uns aux trois quarts, les autres à moi- » tié, » écrivait Leygonier, le 8 juin.

Aussi Santerre était-il vivement inquiet d'avoir à agir avec de tels élémens. « Il vaudrait mieux, écri- » vait-il au ministre, distribuer cette levée par partie, » dans les places et les postes. Le défaut d'organisa- » tion, écrivait Biron, a été l'intarissable source du » désordre de cette armée où il ne se trouve point » d'officier supérieur capable de conduire les troupes. » Cependant Santerre ne tarda pas à être forcé de marcher. Il fut obligé de courir en toute hâte au secours de Saumur menacé par les Vendéens qui l'attaquèrent le 9 juin.

En général, les attaques des Vendéens étaient soudaines et le plus souvent imprévues. Maîtres du terrain, tenant le fil de ses inextricables labyrinthes, secondés de cœur par la population, ils connaissaient toujours infiniment mieux les dispositions des républicains, que ceux-ci ne connaissaient les leurs. La nature de l'insurrection elle-même jetait une incertitude extrême dans les opérations des généraux de la

Convention. Tantôt, les rapports portaient l'armée Vendéenne à six mille hommes, et la Convention indignée demandait qu'on en finît tout de suite, avec cette poignée de rebelles; elle accusait ses généraux de ne pas *vouloir* finir la guerre. Tantôt les rapports évaluaient à cent mille hommes l'armée des insurgés : On ne voulait pas y croire, et toutes ces évaluations, cependant, étaient alternativement vraies, suivant les circonstances, quelquefois suivant les jours. C'est que les paysans se réunissaient subitement à un signal pour un coup à frapper, ou pour une expédition de quelques jours : chacun emportait ses provisions, puis le coup frappé, les provisions épuisées, chacun se dispersait. En une nuit, une armée formidable semblait fondre, en quelque sorte. Elle s'était écoulée sans bruit par les mille sentiers couverts, par les mille chemins creux qui sillonnent le pays, et les chefs avaient grand'peine à retenir autour d'eux quelques milliers d'hommes formant le noyau d'une armée toute prête à ressortir de terre à quelques jours de là.

Les républicains ne savaient donc presque jamais ni combien d'ennemis ils avaient devant eux, ni de quel côté ils étaient, et voyant dans le combat, les éclairs d'une fusillade meurtrière illuminer tout-à-

coup des champs qui leur avaient paru déserts, leur premier mouvement, leur premier cri étaient de se croire et de se dire trahis, et aussitôt de s'enfuir en désordre et en menaçant leurs chefs.

Saumur qui est sur la rive gauche de la Loire, n'était que faiblement défendu du côté de la Vendée. Quelques dispositions furent prises à la hâte, quelques retranchemens en terre couvrirent la ville. La précipitation fut telle qu'on négligea de couper ou de défendre, à une lieue et demie de Saumur, sur la petite rivière de Dive, un pont qui livra un passage sans obstacle à toute une aile de l'armée Vendéenne,

Santerre n'arriva à Saumur qu'au moment de l'attaque, (1) il n'eut aucune part aux dispositions militaires qui l'avaient précédé : Il fut seulement, à son arrivée, chargé de défendre les retranchemens dits de Nantilly depuis le Marais-le-Roi, jusqu'aux Moulins, avec quatre cents gendarmes à pied, deux bataillons de garde-nationale et deux-cent-cinquante cavaliers. (2)

Son infanterie se battit bien, quoique les tirailleurs

(1) Mme de Sapinaud dit dans ses mémoires, que c'était Santerre qui commandait l'armée républicaine.

(2) *Guerre des Vendéens*, par un officier supérieur, t. 1.

trop inexpérimentés, au lieu de retarder la marche des colonnes ennemies, se fussent repliés trop précipitamment. Les deux bataillons de garde nationale formés à Orléans et dans lesquels on avait incorporé beaucoup d'anciens soldats de ligne, chargèrent l'ennemi à la baïonnette, soutenus par un feu de file et d'artillerie très-vif, et le forcèrent à se retirer dans le plus grand désordre, avec une perte de trois cents hommes.

Ces bataillons furent alors attaqués par la seconde ligne de l'ennemi, mais leurs munitions étaient épuisées. On voulut faire charger la cavalerie; à peine s'était-elle portée en avant, que, soit terreur panique, soit trahison, soit peut-être plutôt, effet du redoutable feu presque toujours bien ajusté, des Vendéens, elle fit volte-face en criant elle-même à la trahison.

Il fallut donc se replier. Les Républicains étaient d'ailleurs en déroute de tous côtés et Santerre ne put que protéger la retraite avec le général Berthier. Ils parvinrent, en faisant une charge sur le pont, à sauver plusieurs pièces de canon engagées dans le faubourg de la Croix-verte.

« Le général Santerre arrivé une heure avant l'ac-
» tion, dit le Moniteur du 16 juin, s'est porté rapide-

» ment au lieu du combat et s'est conduit avec beau-
» coup de bravoure. C'est à ses soins que l'on doit la
» conservation de la caisse de l'armée, d'une partie de
» notre artillerie et de nos bagages. » (1)

Saumur était sans doute un point important pour les Vendéens, ils avaient sacrifié beaucoup d'hommes pour s'en emparer, la route de Paris leur semblait ouverte et rien ne paraissait pouvoir les arrêter dans leur marche favorisée par les dispositions de la Bretagne, par les efforts des fédéralistes à Caen, les progrès des alliés au nord, la révolte de la Lozère et de quel-

(1) Minier, commissaire de la Convention, arrivant de la Vendée, s'exprime ainsi, dans son rapport inséré au Moniteur du 18 juin :

« Les soldats de la liberté étaient bien disposés à se battre, mais plusieurs n'avaient point d'armes. Une de nos légions, nommée *Germanique*, se livre aux débauches et aux plus grands excès, elle est suivie de quatre cents femmes..... Les vainqueurs de la Bastille ont fait des prodiges de valeur, ainsi que la gendarmerie à pied. Une partie de la gendarmerie à cheval, composée de l'ancienne maréchaussée, a pris la fuite.....

» Le général Santerre s'est mis à la tête de la cavalerie dont il a été malheureusement fort mal servi, et cependant il a sauvé la caisse qui renfermait environ cinq millions, etc... et quatre-vingts pièces de canon. »

ques autres contrées au midi, mais il n'avancèrent pas. Ils redoutaient, non sans raison peut-être, les pays de plaine et découverts, inconnus pour eux, et où leur tactique naturelle leur eût fait défaut. Nous avons fait connaître la composition temporaire de leurs armées. Ils ne pouvaient se décider à perdre long-temps leur clocher de vue, et dans leur ignorance extrême du mouvement des armées républicaines, ils auraient cru en quittant leur pays, abandonner à un massacre assuré leurs femmes et leurs enfans. La plupart des combattants glissèrent donc comme d'habitude dans la main des généraux. On se contenta d'enlever de Saumur tout ce qu'il s'y trouvait d'armes et de munitions ; et rétrécissant le plan que Bonchamps l'un des héros de la Vendée, et celui qui avait les vues les plus vastes, avait formé pour étendre la conflagration au-delà de la Loire, on abandonna Saumur, au grand étonnement des Républicains, et l'on se rejeta sur Nantes qui devait assurer une communication avec la mer, partant avec les émigrés et les Anglais.

Disons en passant, que, bien différemment de ce qui se passa à Saumur, l'attaque de Nantes combinée entre Cathelineau, Stofflet et Charette, et qui eut lieu le 29 du même mois de juin, fut repoussée. Elle le fut, grâce

aux talents militaires du général Canclaux, et à la bravoure de la garde nationale et d'environ cinq mille hommes de troupes, (1) en tout neuf à dix mille hommes qui défendirent une ville ouverte, contre quatre-vingt mille assaillans.

Les troupes de la République se hâtèrent d'occuper de nouveau Saumur évacué par les Vendéens, et préparèrent bientôt de nouvelles opérations agressives, mais ces troupes inspiraient encore si peu de confiance que l'on crut prudent de former un corps spécial d'avant-garde des hommes les mieux disciplinés et armés ; et en effet, dans les affaires ultérieures, ce furent les seuls qui tinrent au feu. Quant aux autres, qui devinrent de bons soldats depuis, les astreindre alors à la discipline était tellement impossible, que « Santerre, dit Berthier dans un mémoire, » fut même menacé dans sa vie. »

(1) Ces troupes se composaient de détachemens des trente-quatrième, trente-neuvième et cent-neuvième de ligne ; de la garde nationale de la Guerche ; des troisième et quatrième bataillons de l'Orne ; du huitième de la Seine-Inférieure ; de ceux de Seine-et-Oise et des Côtes-du-Nord ; des Chasseurs de la Charente ; des Grenadiers de Seine-et-Marne, et des compagnies de Canonniers de Paris.

Aussi furent-elles successivement battues, le 14 juillet au camp de Fline, et le 18 à Vihiers. Santerre qui ne commandait qu'en sous-ordre, courut le plus grand danger dans cette dernière affaire. Il s'était jeté dans la mêlée avec le plus grand courage (1). Vivement pressé et sur le point d'être pris, il n'échappa que grâce à son talent d'écuyer, en faisant sauter un mur à son cheval.

Il courait plus de risque que personne, en s'exposant à être pris, car il était l'objet de l'animosité personnelle de tous les Vendéens, qui croyaient bonnement que le roulement du 21 janvier avait empêché, sans doute, les vingt-cinq dévoués de sauver Louis XVI. Aussi, annonçaient-ils hautement le projet de prendre Santerre, afin de l'enfermer dans une cage, et de le promener ainsi, soumis à mille tortures, à travers les campagnes.

(1) Thiers, t. 2, p. 225.

CHAPITRE XI.

Plan de campagne contre la Vendée. — Santerre repousse les Vendéens à Doué. — Marche sur Chollet. — Déroute de Coron.—Santerre appelé à Paris.—Ovation populaire. — Santerre retourne à son poste. — Son arrestation.

Le désaccord entre les généraux de la Convention n'était pas une de leurs moindres causes d'insuccès. C'est dans les affaires militaires surtout, que la division républicaine de la volonté est dangereuse, et que le principe de la souveraineté éparpillée sur chaque individu est inapplicable. C'est là surtout, qu'une volonté ferme ne doit trouver que des instruments dociles.

Cependant un plan de campagne laborieusement

discuté à travers une multitude d'observations, fut enfin adopté à Saumur par une vingtaine de généraux ou de Représentants, le 2 septembre 1793.

L'insurrection Vendéenne concentrée dans le pays limité au nord par la Loire, à l'ouest par l'Océan, au sud par la Sèvre Niortaise, et à l'est par une ligne s'étendant à peu près de Saumur à St-Maixent, était cernée par trois armées : l'armée de Mayence qui arrivait et qui fut réunie à celle des côtes de Brest, dont le quartier général était à Nantes; l'armée des côtes de la Rochelle; et l'armée de Saumur.

Des dispositions furent prises pour enserrer la Vendée dans un cercle de fer et de feu ; les trois armées agissant simultanément, devaient pénétrer dans le pays, et, refoulant l'ennemi, l'étreindre dans cette enceinte fatale. L'idée était puissante, mais mille circonstances dont nous avons indiqué plusieurs, nuisirent à l'exécution, et la Vendée ne dut tomber que plus tard, épuisée de sang, mais baignée aussi dans le sang de plus de quatre-vingt mille républicains.

Les opérations combinées avaient été précédées de quelques opérations partielles dans lesquelles l'armée de Saumur eut rarement l'avantage. On

lit dans les mémoires d'un témoin oculaire : (1)

« Un évènement fit bientôt connaître ce qu'on » devait attendre de ces attroupemens informes » dans lesquels Santerre lui-même n'avait pas de » confiance.

» Le 14 (septembre) un rassemblement de trois » mille Vendéens qui occupait avec deux pièces de » canon, les hauteurs de Faye l'Abbesse, marcha sur » Thouars. A son approche, tout le contingent qui » s'y trouvait prit l'épouvante et la fuite. »

Pendant ce temps, le même jour, vingt à vingt-cinq mille hommes attaquaient à onze heures du matin, Santerre à Doué : il n'avait avec lui que cinq à six mille hommes, mais il avait été prévenu et se tenait sur ses gardes. Les habitans de Doué le secondèrent courageusement : le feu fut soutenu avec vigueur de part et d'autre pendant près de cinq heures, et enfin les Vendéens furent repoussés avec perte d'un canon et d'un obusier.

Voici le texte d'un certificat des autorités de Doué

(1) *Guerres des Vendéens et des Chouans*, par un officier-supérieur des armées de la République, habitant dans la Vendée avant les troubles, t. 2, p. 130.

envoyé à Santerre le 6 thermidor an III, (1) c'est-à-dire près d'un an après qu'il avait quitté leur pays, alors qu'il n'avait ni force ni influence pour se les rendre favorables, et que, bien loin de là, incarcéré aux Carmes, il avait pour ainsi dire un pied sur les marches de l'échafaud. Il y avait alors, sous l'implacable main de Robespierre, un certain courage à rendre justice à un homme déjà promis au terrible tribunal révolutionnaire.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

« Nous, maire et officiers municipaux et autres » citoyens de la commune de Doué, chef-lieu de can- » ton, district de Saumur, département de Maine-et- » Loire, soussignés, attestons qu'il est à notre » connaissance que le douze septembre mil-sept-cent » quatre-vingt-treize, V. S. (2) le général division- » naire Santerre, arriva pour commander l'avant- » garde de l'armée de Saumur campée sous nos murs, » et en notre ville; qu'en vingt-quatre heures l'armée » nous parut plus tranquille et mieux organisée; que » le général Santerre prit toutes sortes de mesures

(1) Trois jours avant la chute de Robespierre.
(2) Vieux style.

» pour s'opposer aux rebelles de la Vendée dont on
» redoutait à chaque moment l'attaque, lesquels toutes
» les fois qu'ils nous avaient attaqué avaient réussi à
» nous battre et à entrer dans notre ville; que le
» quatorze septembre, l'ennemi, fort d'environ vingt
» à vingt-cinq mille hommes, attaqua à onze heures,
» ainsi que le général l'avait annoncé. Il rassura les
» habitants en leur disant qu'il était en mesure (il
» avait cependant moins de troupes que les géné-
» raux qui s'étaient trouvés forcés précédemment).
» Il a effectivement, avec l'armée qui était sous ses
» ordres, forte d'environ cinq à six mille hommes,
» tenu avec courage au feu violent des ennemis, en
» bataille réglée pendant quatre à cinq heures d'hor-
» loge ; battit l'ennemi, le repoussa en déroute, lui
» ayant pris et repris un canon de huit et un obusier,
» à l'aide des habitants de Doué et des environs.
» Attestons de plus, que le général Santerre a res-
» pecté les propriétés de notre territoire, et qu'il était
» attaché à ses devoirs. Donné et fait à la maison
» commune de Doué, le six thermidor, an III républi-
» cain, signé : Guibert, maire, Thomas, officier munici-
» pal, Jolivet, officier municipal, Cousineau, procureur
» de la commune, Marquis, secrétaire, Gautier, adju-

» dant-major, Faligan, médecin, Delavau, Hocbocq,
» juge de paix. »

Cependant il fallut entreprendre une opération sérieuse dépendant du grand plan de campagne.

Mais là encore une direction inexplicable fut imprimée aux mouvemens : ainsi le 16 septembre, le général en chef, Rossignol, retenu à Saumur par une indisposition, au lieu de combiner l'action des forces du nord avec celle des forces du midi, donnait à Santerre l'ordre de se porter en avant, et au général Chalbos l'ordre de se replier sans nécessité de Chantonnay sur Luçon, au grand étonnement des Vendéens.

Santerre était à Doué avec sa division forte d'environ dix-huit mille hommes (1) mais dont on connaît la composition. Cette division était formée de trois brigades commandées par les généraux Joly, Chabot et Turreau. Ronsin y figurait sous le titre de commissaire du Conseil exécutif, et Bourbotte et Choudieu sous celui de Représentans, superfétation de comman-

(1) Et non quarante mille, comme il est dit dans les Mémoires d'un ancien administrateur. (Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française).

dement tout-à-fait propre à perpétuer le désordre.

Après quelques coups de fusil tirés à l'avant garde, on occupa Vihiers où l'on bivouaqua, sur la route de Chollet.

D'après le plan général arrêté à Saumur, on devait prendre position à Vihiers et s'y maintenir, c'était l'avis de Santerre, mais le général Ronsin et les Représentants insistèrent pour marcher. La troupe témoignait une grande ardeur et criait : *A Chollet! à Chollet!* Ce grand désir d'aller à Chollet paraissait bien à Santerre en cacher un plus grand de piller ; mais une sédition était imminente si l'on ne marchait pas. Le repos était d'ailleurs non moins compromettant que la marche : les troupes commençaient à se répandre à droite et à gauche et à brûler les maisons et jusqu'aux moulins pleins de blé; il se détermina à avancer. On décida que la troisième brigade marcherait la première, parcequ'elle avait les soldats les plus aguerris, les gendarmes et l'artillerie volante ; c'était celle que commandait Turreau.

On avait dû partir à cinq heures du matin, (1) mais le service des approvisionnements était si défectueux,

(1) 18 septembre 1793.

que l'on fut obligé d'attendre des cartouches et de l'eau-de-vie, et l'on ne partit qu'à neuf heures. M. de Piron, chef Vendéen, prévenu et guidé par un paysan de La-Salle-de-Vihiers, dont les historiens royalistes ont constaté le service, sans conserver le nom trop obscur, eut ainsi le temps de disposer un plan d'attaque approprié à la nature des lieux.

On peut juger du désordre qui régnait dans la division républicaine par le fait suivant, que pour la mettre en mouvement, le général Santerre lui-même fut obligé de veiller à la formation de la colonne. Cela exécuté, il regagna la tête, mais déjà elle était engagée dans une position fâcheuse dans le village de Coron.

Ce village formé d'une rue longue et étroite, est situé en travers d'une vallée dominée du côté de Saumur par un coteau élevé, formant une excellente position. Dans le fonds, coulent deux ruisseaux, qui après avoir enfermé le village dans une espèce de presqu'ile, se rejoignent à peu de distance audessous. Entre le village et le ruisseau du sud, du côté de Chollet existe une langue de terre assez étroite.

A peine la colonne, négligemment éclairée sans doute, était-elle bien engagée avec huit pièces de

canon et autant de caissons dans l'étroit défilé du village, que les Vendéens, invisibles jusque là, se montrèrent et commencèrent à tirailler. Le général Turreau se hâta de déployer ce qu'il put de troupes sur la langue de terre en avant et à gauche du village, et engagea le feu.

Cependant Santerre arrivant avait vu d'un coup d'œil quelle faute on avait commise en ne faisant pas prendre position à l'artillerie sur la hauteur avant de descendre au village : il crut avoir le temps de la réparer, il commanda de ramener les canons et fit retourner lui-même quelques pièces, mais aussitôt Ronsin de s'écrier en colère : « Tu commandes la retraite ; point de retraite ! mourons ici ! » ce qu'il eût toutefois la prudence de ne pas faire. Et, donnant des ordres contraires à ceux de Santerre, il causa, tout en se retirant lui-même, un conflit qui augmenta le désordre et fit perdre les quelques minutes décisives en pareil cas.

Le général Turreau avait été mis hors de combat par une chute de cheval ; ses troupes démoralisées et serrées de plus en plus par les Vendéens qui arrivaient en masse, commencèrent à se débander, et ajoutèrent à l'encombrement. Deux caissons que

l'on voulut faire précipitamment retourner, se trouvèrent dans un endroit trop étroit, ils restèrent engagés, et tout ce qui se trouvait au-delà, resta sous la main de l'ennemi. En un instant, ce fut une confusion, une déroute, un sauve-qui-peut général, les républicains reprirent en désordre la route de Doué. Les Vendéens étonnés de leur facile triomphe, ne songèrent pas à les poursuivre ou ne l'osèrent pas. Ils se hâtèrent d'emmener à Mortagne l'artillerie conquise, et l'on fit grand bruit de la défaite de Santerre, laquelle en définitive ne lui avait occasionné qu'une perte insignifiante en hommes, mais elle avait achevé de désorganiser son armée.

Au reste, la négligence du général en chef, Rossignol, était telle qu'il n'instruisit pas de la retraite de la division Santerre, le général Duhoux qui devait agir sur sa droite, en sorte que celui-ci surpris le lendemain par les Vendéens, fut défait avec perte de beaucoup de monde.

Santerre revenu à Doué, s'y occupait de nouveau de la tâche ingrate et difficile de discipliner les élémens d'armée qu'il avait entre les mains, lorsqu'un nouveau projet d'agression fut résolu dans un conseil de guerre tenu le 2 octobre à Saumur. Au lieu de

deux attaques simultanées au nord et au midi, il fut décidé que le général Chalbos qui occupait la Châtaigneraie, se rendrait à Bressuire où arriverait, en même temps que lui, Santerre qui faisant un détour pour éviter le pays insurgé, devait passer à Thouars et y joindre le général Rey. Ce mouvement fut accompli sans obstacles, mais, à Bressuire, Santerre reçut l'ordre de se rendre à Paris, pour donner des renseignemens précis sur les affaires de la Vendée; en sorte qu'il n'assista point aux combats sanglants du 9 et du 11 dans lesquels Châtillon fut pris, brûlé et évacué.

Le 7 octobre, Santerre qui n'avait point eu le temps de faire connaître à sa famille son ordre de départ, arriva inopinément à Paris. Sa voiture attelée de quatre chevaux de poste entrait à peine dans la grande rue du faubourg St-Antoine, qu'il est reconnu par quelques ouvriers qui aussitôt s'élancent vers lui avec des acclamations, et arrêtent ses chevaux. En un clin d'œil la foule se rassemble. Son fils aîné qui passait à quelque distance, voit de loin cet attroupement, il craint d'être témoin de l'une de ces scènes de massacre, trop communes alors, et se hâte de s'éloigner par une rue latérale, lorsque, se retournant, il

reconnaît son père qui est enlevé de sa voiture et emporté en triomphe vers sa maison. La nouvelle du retour de Santerre se propage avec une incroyable rapidité de maison en maison, d'atelier en atelier. Toute la population se répand à flots dans la rue et se précipite sur ses pas; la vaste rue du faubourg ne peut plus suffire au passage de son escorte : l'air retentit des cris de *Vive Santerre! Vive le général! Vive notre gros père!* Arrivé chez lui, tous ceux qui n'ont encore pu l'approcher veulent le voir, veulent lui parler. On est obligé d'établir une espèce de défilé que n'interrompt même pas son dîner : enfin, le soir, brisé d'émotion, succombant de fatigue, ne pouvant plus parler, il parvient à peine à se dérober à l'empressement de ses amis pour aller trouver un repos indispensable.

Ce fut un des plus doux triomphes de sa vie politique, ce fut le dernier.

Le lendemain, il se rendit à la barre de la Convention et au Conseil général où il fut applaudi malgré sa récente défaite. Il s'expliqua librement trop librement peut-être, sur les hommes et sur les choses, et peu de jours après il était de retour à Orléans d'où il fut envoyé à Rennes, pour présider à l'organisation

d'une brigade de cavalerie. Il ne tarda pas à y être arrêté comme suspect d'orléanisme.

L'orléanisme ne devait être ici qu'un prétexte, car rien ne put dans la suite légitimer cette accusation. Nous avons vu que des relations hippiques avaient valu à Santerre des témoignages d'affection du duc d'Orléans, c'en fut assez pour que trois fois le souvenir de ces témoignages amenât la perte de sa liberté et mît sa vie en péril.

Mais Santerre s'était fait des ennemis, et, il faut le dire, il s'en était fait par l'opposition qu'il avait toujours apportée à l'exécution de rigueurs inutiles ordonnées par la Convention ou par les Représentans ; il s'en était fait par l'exacte probité qu'il avait toujours montrée, en opposition avec des avidités peu scrupuleuses ; (1) Il s'en était fait même par son penchant à obliger : ainsi il s'était vu accuser d'incivisme parceque, à Orléans, il avait sauvé du pillage des bateaux chargés de blé, de farine, et de charbon, appartenant

(1) Voir le certificat des autorités de Doué, déjà cité.

Pendant le temps qu'il fut employé, Santerre ne cessa de tirer de l'argent de chez lui; il rentra dans la vie privée à peu près ruiné.

à un négociant riche et très laborieux, M. Ladureau, désigné à la fureur populaire sous la perfide et injuste dénomination d'accapareur. Ce ne fut qu'avec peine et en faisant usage de toute son énergie, que Santerre parvint à l'arracher à la mort et à sauver ses propriétés de la dévastation; et plus d'une fois il renouvela de pareils traits.

Etre arrêté en cette terrible année 1794! c'était être voué à la mort ; aussi les agens de ces arrestations ne se gênaient-ils pas beaucoup avec leurs prisonniers qu'ils regardaient déjà comme sacrifiés. Santerre fut transféré à Paris, pieds et poings liés, jeté sur la paille dans une charrette où il eut à souffrir et les intempéries de l'air et les insultes de la populace qui prend trop souvent le parti des plus forts. A son arrivée à Paris il fut écroué aux Carmes.

CHAPITRE XII.

La prison des Carmes. — La future Impératrice. — Santerre de la Fontinelle. — Sang-froid imperturbable. — Santerre délivré le 10 thermidor. — Il s'oppose aux nouvelles persécutions. — Ingratitudes. — Nouvelles prévention. — Un ami. — Demande inutile. — Il vend sa brasserie. — Il est chargé d'une fourniture de six mille chevaux.

L'église de l'ancien couvent des Carmes était pleine de prisonniers entassés pêle mêle, sur quelques matelas et sur des bottes de paille. Santerre ne fut pas confondu avec eux; comme prisonnier un peu plus marquant, on lui fit partager avec quatre ou cinq autres, une cellule au premier étage. A côté de cette chambre et communiquant avec elle, s'en trouvait une où étaient enfermées Mme Joséphine de

Beauharnais, future impératrice, Mme la duchesse d'Aiguillon, l'une des plus hautes dames de l'ancienne cour, Mme de Custine, veuve du général qui venait d'être exécuté, et une ou deux autres dames nobles, dont l'une avait son mari avec elle. On ne défendait pas aux malheureux prisonniers de communiquer entre eux, et cette ombre de faveur, apporta quelques douceurs dans leur situation ; une intimité consolatrice et secourable s'établit parmi eux. Chaque nuit il arrivait de nouvelles victimes aux Carmes, et chaque nuit aussi, la charrette venait chercher le contingent de l'horrible guillotine. Au coup de marteau frappé à la grande porte, tous les cœurs tressaillaient, le sang se glaçait dans les veines, on étudiait en frémissant de terreur le bruit des verroux, puis bientôt on entendait les cris déchirans, les adieux des victimes désignées. Les femmes et même des hommes n'avaient pas la force de soutenir ces momens de crise, et s'évanouissaient à ces lugubres cris. Santerre plus énergique, les secourait, leur prodiguait des soins, et les encourageait. Par un bonheur incroyable, personne des deux chambrées ne périt.

Plus tard l'impératrice Joséphine, lorsqu'elle voyait

Santerre, ne dédaignait point de lui reparler de ces temps si terribles, et de lui rappeler que dans la prison elle l'avait surnommé *le Consolateur*.

Il éprouva lui-même une consolation inespérée. Un maréchal ferrant de la rue Mazarine, qui avait un de ses parens détenu aux Carmes, avait obtenu une permission pour le voir toutes les semaines. Dans une de ses visites il reconnut Santerre, et guidé par cette affection que celui-ci avait su inspirer au peuple, il s'approcha de lui, lui parla, et au risque de se compromettre, il lui offrit ses services. Cette offre n'était ni un piége, ni une déception, le brave homme se chargea de faire savoir des nouvelles du Général à sa famille et il lui apporta plusieurs fois des lettres cachées dans ses souliers.

Pendant que le Général était détenu à l'étage supérieur, son frère, Santerre de La Fontinelle, fut arrêté et placé à son insçu dans l'église. Il n'y resta, (bonheur rare en ce temps,) que vingt-quatre heures, mais son arrestation emprunta à son caractère une telle nuance d'originalité qu'on nous permettra de la raconter ici par forme d'épisode.

Santerre de La Fontinelle, superbe homme, d'une stature et d'une force tout à fait herculéennes, d'une

belle figure que parait une magnifique chevelure naturellement bouclée à la Louis XIV, était doué du plus grand sang-froid, du naturel le plus calme qui se pût voir. Ce calme qu'il mettait dans toutes ses actions, il l'apportait aussi dans la politique, il était connu sous le nom de Santerre le modéré. Il vint une époque où cette épithète de modéré était devenue un titre de proscription : il était d'ailleurs à la tête d'un riche établissement, c'en était assez pour motiver son arrestation, son frère le général, tombé du pouvoir et incarcéré lui-même, ne pouvant plus le défendre.

Des agens se présentèrent donc chez lui, rue Neuve de Berry, aux Champs-Élysées, à une heure du matin. Ce fut lui-même qui leur répondit par la fenêtre. On le somma d'ouvrir au nom de la loi. — « On ne vient pas » ainsi troubler les gens dans leur premier sommeil, » leur dit-il tranquillement, revenez quand il fera jour, » je me tiendrai prêt. » —Soit que les agens ne fussent pas en nombre, ou qu'ils n'osassent pas se hasarder avec un homme dont la force et la résolution leur étaient connues, ils prirent en effet, le parti d'attendre et se bornèrent à observer la maison.

Au jour, on leur ouvrit, et La Fontinelle se présenta tranquillement à eux, tout stupéfaits qu'il n'eût fait

aucune tentative de résistance ou d'évasion, car personne n'ignorait qu'alors, l'arrestation n'était autre chose que le premier pas vers la guillotine. On fit avancer un fiacre, et le prisonnier y prit place avec son calme imperturbable.

Son sommeil devait encore être troublé la nuit suivante. Vers les trois heures du matin, la fatale charrette pourvoyeuse de l'échafaud, vint chercher ce que l'on nommait alors une *fournée*, et l'on appela à haute voix dans l'église : Santerre de La Fontinelle ! Un frisson courut parmi tous ses compagnons, mais lui, se levant de dessus son lit de paille, demanda avec son inaltérable sang-froid, *ce qu'il y avait encore de nouveau?*

— Vous êtes libre, lui dit le geolier ; sortez.

Il était vrai : la liberté lui était rendue. Soit que son arrestation n'eût été que l'effet d'une erreur promptement reconnue, soit, ce qui est plus probable, que de puissantes amitiés eussent agi pour lui dans la journée, il était libre.

Mais lui, n'était pas si impatient que bien d'autres. — « Comme on m'a empêché de dormir la nuit der-» nière en venant m'arrêter, dit-il au geolier, permet-» tez que je termine ma nuit ici. »

Tous ceux qui l'entourent, frappés d'étonnement, le pressent de s'éloigner au plus vite : il résiste, se fait prier, il veut dormir. Enfin, il cède à leurs instances. Il saisit une grosse chaise, la rompt, prend un des montants pour lui servir de bâton, parcequ'il ne voulait pas traverser, désarmé, Paris désert et les Champs-Élysées, et enfin, il passe la terrible porte qui, pour tant d'autres, devait être celle de la tombe.

Un beau-frère de la femme du général Santerre, un des hommes assurément les plus bienfaisants, les plus aimables et les plus instruits que l'on pût voir, fut exécuté huit jours avant la chute de Robespierre. Le même sort attendait Santerre, lorsque le 9 thermidor (27 juillet 1794) vint le sauver. L'arrêté qui lève son écrou est daté du 10 thermidor, le jour même de l'exécution de Robespierre, et signé Collot d'Herbois, Amar, Bayle, Lacoste, Prieur, Jayet, Barrère, Billaud-Varennes, R. Lindet, Carnot, Louis du Bas-Rhin, et Dubarran.

Ainsi, le fougueux, le terrible Santerre avait eu l'honneur d'avoir été dénoncé par Marat et poursuivi par Robespierre. Il passa tout le temps de *la Terreur* ou à l'armée ou en prison.

A peine était-il délivré lui-même, qu'il s'empres-

sait de prêter son appui à d'autres malheureux et de s'opposer à d'injustes rigueurs qui menaçaient des prisonniers d'Orléans. « J'ai vu à Orléans, dit-il, (Moniteur du 12 août 1794) j'ai vu des hommes » qui pour avoir subi une arrestation momentanée » par ordre de quelques Représentans du peuple, en » avaient conçu tant de ressentiment qu'ils ne par- » laient de rien moins que de tout renverser. Gar- » dons-nous de penser ainsi, et *d'aller de persécution* » *en persécution*..... Je n'ai jamais pensé que » les plus fermes soutiens de la révolution, que les » meilleurs patriotes fussent ces individus bizarre- » ment accoutrés d'un pantalon et affublés d'un » bonnet rouge. A quels traits devons-nous toujours » reconnaître les hommes utiles, les bons citoyens, » les francs républicains? c'est à l'ardeur infatigable » qu'ils ne cessent de déployer, soit dans les fonc- » tions, soit dans les travaux dont la patrie les a » chargés. »

Pendant sa détention une espèce de pillage avait eu lieu chez lui, puis les scellés y avaient été apposés; sa fabrication fut interrompue. D'un autre côté, sa femme qui lui était aussi opposée de principes politiques que de caractère, et qui se préparait à une

séparation qu'elle effectua plus tard, enlevait depuis quelque temps tout ce qu'elle pouvait de la maison, dans le but de recouvrer sa dot mise en péril. Santerre à son retour, se trouva donc avec un établissement en désarroi, une fortune bien réduite, une maison dévastée, et une santé délabrée par le séjour et l'inaction forcée de la prison.

Il fallut d'abord songer à sa santé. Afin de respirer un peu d'air pur, il se rendit à la Tour-Morouard où étaient toujours retirés son frère et sa sœur aînés. Arrivé pour coucher à Nangis, à cinq heures du soir, le bruit ne tarda pas à se répandre que le général Santerre était dans la ville. Il y avait à Nangis une société populaire dite des Frères et Amis : à cette nouvelle, la Société se réunit et on envoie à Santerre une députation pour l'inviter à se rendre à l'Assemblée, où on lui fit les honneurs un peu intempestifs, sans doute, de la séance. Malade et fatigué, il n'en fut pas moins obligé de parler et surtout d'entendre parler politique pendant toute la soirée. C'étaient les plaisirs suprêmes de l'époque.

Il fut bien reçu à la Tour-Morouard, mais une certaine aigreur ne tarda pas à se mêler à la conversation. Santerre était républicain sincère et dévoué,

trop dévoué même, car une des preuves qu'il avait donnée de sa foi en l'avenir de la République, était la confiance qu'il n'avait cessé d'avoir pendant bien long-temps dans les assignats, aidant lui-même du meilleur de son cœur à sa ruine prochaine, en convertissant en papier toutes les valeurs dont il pouvait disposer. Son frère et sa sœur, au contraire, ne pouvaient converser avec lui sans faire intervenir à tout propos des plaintes contre son *infernale République*. Ils ne purent donc s'entendre long-temps, et il échoua dans l'espoir qu'il avait conçu qu'ils l'aideraient par un prêt d'argent, à rétablir ses affaires. Il lui fut répondu qu'il eût à s'adresser *à sa République*.

Mais la République ne lui épargna pas même une nouvelle ingratitude. Il fut de nouveau dénoncé, et arrêté dans les premiers jours de juin 1795. Cette fois, faute de pouvoir articuler des faits, on fit peser sur lui cette accusation qu'éviteront toujours difficilement en temps de troubles civils et de passions déchaînées, les hommes modérés, qui répudient tous les genres de fanatisme; on l'accusa d'être l'homme de tous les partis, mais plus servilement dévoué à celui d'Orléans. Il fut d'abord gardé à vue chez lui, huit jours, pendant lesquels il eut à subir un interrogatoire

presque continuel. Tous ses papiers furent minutieusement examinés, et chacune des phrases qui s'y lisaient commentées jusqu'au ridicule. Ainsi on prétendait obstinément y trouver les fils d'une correspondance conspiratrice avec la famille noble d'Ormesson, parcequ'il s'était trouvé dans ces papiers une lettre signée Dormesson. Cette lettre était d'un limonadier de ce nom, bien connu, auquel il fournissait de la bière. Il était dans la destinée de Santerre d'être toujours mis en prévention et jamais en jugement. Les charges qu'on essaya d'amasser contre le prétendu orléaniste n'amenèrent encore cette fois qu'une persécution inutile, elles ne pouvaient suffire à échafauder une accusation soutenable, il ne tarda pas à être enfin rendu à la liberté.

L'appui qu'il n'avait pas trouvé auprès de son frère et de sa sœur, il le trouva auprès d'un homme qui le touchait de moins près. M. Pelletier d'Auffreville, avait épousé une des sœurs de sa femme; il n'avait point d'enfants, il tendit une main amie à Santerre; il lui donna une maison, avec enclos et jardin, située à la Bigüe, faubourg de Senlis, où avait été établie une petite fabrique de toiles peintes qu'il s'agissait de remettre en activité.

Mais pour cela, il fallait de l'argent. On parlait beaucoup alors, (on parle toujours beaucoup sur toutes choses en France,) on parlait de la nécessité de donner une impulsion nouvelle aux industries manufacturières. Le ministre de l'intérieur avait sollicité du corps législatif les moyens d'aider les manufacturiers ; la conjoncture semblait favorable, Santerre écrivit au ministre pour avoir sa part dans ces secours : il lui représenta qu'il avait deux fabriques dont la valeur pouvait répondre bien au-delà de vingt-cinq mille francs qu'il demandait ; il rappelait qu'il avait employé beaucoup de sa fortune au service de la République, que la chute du papier-monnaie lui avait enlevé le reste; qu'ayant été l'agent de la loi dans des temps orageux, ses fonctions lui avaient aliéné la plupart de ses parents, et éloigné de lui ceux de ses amis riches qui auraient pu lui être utiles, etc.

Soit mauvais vouloir, soit impuissance, le ministre ne fit rien pour lui.

Un dernier coup lui était réservé, ce fut de sa femme qu'il le reçut. Elle suscita contre lui un homme d'affaires. Alors il prit, pour en finir, le parti de vendre sa brasserie. Il la vendit en janvier

1796, pour un prix bien au-dessous de sa valeur, à M. Cousin, l'un de ses anciens confrères; il la quitta donc après l'avoir habitée vingt-quatre ans, pour venir prendre le logement que, de son côté, laissait M. Cousin, rue de Harlay, au Marais, n° 4.

Mme Santerre se sépara de lui à ce moment; elle se choisit une demeure particulière, et reprit son nom de famille. Santerre ne lui fut pourtant pas tout à fait étranger ; elle l'honorait quelquefois de ses visites qui avaient toutes un but intéressé; il s'agissait toujours de quelque nouvelle demande d'argent; mais sa porte, à elle, n'en demeura pas moins interdite au père de ses enfans.

Des débris de sa fortune, il restait à Santerre dans sa retraite, une cinquantaine de mille francs. C'était tout son avoir alors, et ce qui devait suffire à lui et à ses trois enfans dont les deux derniers étaient encore en pension. Il ne perdit pas courage : son ancienne énergie et son intelligence ne l'abandonnèrent point, et nous le verrons se refaire une fortune que son excès habituel de confiance parvint encore à ne rendre que trop fugitive.

Il sollicita d'abord près du ministre de la guerre,

afin d'être employé dans son grade, puis fatigué de délais interminables, ennuyé de rester sans emploi et sans pension, il songea à utiliser la connaissance qu'il avait des chevaux, et il demanda à être chargé d'acquisitions que l'on faisait à l'étranger, pour la remonte de notre cavalerie. Son ancienne réputation hippique le servit bien en cette circonstance, et le ministre de la guerre Petiet, le chargea d'une fourniture de six-mille chevaux.

Mais une difficulté surgit tout aussitôt. Le trésor de la République était à sec et l'on ne pouvait acheter qu'au comptant; il fallut donc trouver un capitaliste et négocier avec lui l'avance nécessaire. Ce fut à M. Ouvrard qu'on s'adressa, et celui-ci, après d'assez nombreux délais, remit enfin à Santerre le 23 germinal an V (1797), des bons payables à vue dans plusieurs villes de la Belgique, de la Hollande et de la Prusse. (1)

Santerre qui avait eu la précaution d'envoyer

(1) On venait d'apprendre la nouvelle de l'armistice de Leoben, par conséquent l'horizon politique commençait à s'éclaircir.

devant, deux agens, (1) chargés d'arrêter et d'acheter conditionnellement tous les chevaux convenables qu'ils trouveraient, partit le même jour avec son fils aîné.

(1) MM. Goujon et Thabard : ce dernier avait été son aide-de-camp avec M. Gosselin.

CHAPITRE XIII.

Voyage en Belgique. — Le vieil émigré. — Méprise singulière. — La table d'hôte. — Les officiers Prussiens. — Fête de village. — Gratitude. — Moines manufacturiers. — Le cabaret isolé.

Ce voyage qui ne pouvait offrir que peu d'intérêt en lui-même, eut cependant cela de remarquable qu'étant exécuté sur les frontières de pays étrangers qui avaient été fort agités par notre révolution, par la présence ou le voisinage de nos armées, et qu'habitaient de nombreux émigrés, le général Santerre y était l'objet d'une vive curiosité. Cette curiosité donna lieu à une assez singulière scène.

Il était descendu à Namur à l'hôtel de l'If, où se trouvait une grande cour dans laquelle on avait réuni sur plusieurs rangs, un assez grand nombre de chevaux qu'il devait inspecter. Dans le même hôtel, un vieil émigré, amateur passionné de chevaux, prenait ses repas. C'était un aimable vieillard de 70 ans, dont le costume n'avait rien emprunté aux nouveautés révolutionnaires du costume moderne : l'épée au côté, appuyé sur une canne, sur la pomme d'or de laquelle tombaient comme en cascade ses manchettes succédant à son jabot de dentelles, il examinait du haut d'un perron tous ces chevaux, s'informant du motif qui les avait fait ainsi réunir. Le maître de l'hôtel lui dit que le général Santerre allait descendre pour les examiner.

— « Comment ! comment ! dit-il, vous avez chez » vous ce Santerre, ce grossier sans-culotte, ce monstre, ce buveur de sang ! Dieu me garde d'approcher » d'un pareil brigand ! Cependant je serais curieux de » le voir, je vais me placer derrière cette porte » vitrée. »

Quelques moments après, il vit descendre seul, un individu de bonne mine, vêtu d'une redingote grisâtre boutonnée jusqu'au menton, une canne sous le bras

et mettant tranquillement ses gants de peau de daim. Comme il s'attendait à voir paraître un général en uniforme, accompagné d'aides de camp et de secrétaires, il fit peu d'attention à Santerre, car c'était lui, qui, du perron jetant un coup d'œil sur les chevaux, appela un homme et lui dit : Vous pouvez retirer tel cheval, il est ombrageux, il ne sera pas reçu, et tel autre, il a tel défaut.

L'émigré qui avait écouté et regardé, fut surpris de la justesse de ces observations, et s'approchant du personnage en redingote : — Parbleu, Monsieur, lui dit-il, si vous n'êtes pas marchand de chevaux, je puis dire que vous êtes un connaisseur comme j'en ai peu vus. Je me pique de me connaître en chevaux aussi, et certes, la sûreté des jugements que vous venez de porter à cette distance m'étonne au dernier point.

Santerre le saluant civilement, ne fit nulle difficulté d'engager la conversation. — Je me trompe quelquefois, dit-il, mais rarement. Tenez, voyez ce cheval, à droite, je suis sûr qu'il marche mal et qu'il bat le fer en trottant. L'émigré piqué au jeu voulut voir trotter le cheval, et reconnut que son interlocuteur avait dit vrai. Ils descendirent ensemble du perron, et pendant plus d'une heure, firent tous les deux l'inspection des

chevaux, causant de la meilleure amitié du monde : seulement de temps en temps, le vieillard jetait les yeux du côté de l'escalier afin de se ménager le temps de faire retraite à l'arrivée de Santerre.

Il se fit quelque mouvement de ce côté : Santerre fils, un secrétaire, un employé aux remontes, descendaient, l'émigré s'esquiva et courut à sa porte vitrée.

— Comment, vous êtes encore là ? lui dit l'hôte.

— Ah ! mon cher, en attendant votre Santerre, je viens de passer une heure bien agréable, je viens de faire connaissance avec un homme extraordinaire ; le meilleur connaisseur, et avec cela, d'une bonté ! d'une prévenance ! d'une amabilité ! Mais à propos, il se fait tard : votre enragé de Santerre ne se montrera donc pas ?

— Eh ! dit l'hôte, en riant aux éclats, vous venez de passer plus d'une heure avec lui.

— Que dites-vous ! parlez-vous sérieusement ?

— Je vous répète que c'est le général Santerre que vous venez d'aider dans son inspection.

Le bon vieillard fut anéanti, il se retira à petit bruit, ne voulant ni retracter ses éloges, ni peut-être, passer aux yeux des siens pour reconnaître en San-

terre autre chose qu'un Jacobin, un buveur de sang.

Mais d'autres émigrés voulurent voir Santerre aussi. Chaque jour, la foule augmenta à l'hôtel et sur ses pas. Les opinions étaient fort diverses dans cette foule ; des paroles provocatrices étaient échangées, il devenait urgent que cette cause d'irritation s'éloignât. Heureusement, les livraisons de chevaux vinrent à finir, et Santerre se dirigea vers Liége et Maëstricht.

A Ruremonde, un juif lui échangea un des bons Ouvrard contre des écus. Cet homme, tout en faisant de grandes affaires, ne négligeait pas les petits bénéfices d'une singulière industrie. Il était affublé d'une sorte de vêtement Arménien, et en comptant des piles d'écus, il trouvait le moyen d'en escamoter un certain nombre qui s'engouffraient dans les grandes manches ou dans les replis de sa pelisse. Sur vingt mille francs qu'il comptait à Santerre, il n'avait pas détourné moins d'une cinquantaine de pièces de six livres que celui-ci qui avait aperçu son manége, se fit rendre.

Ses affaires terminées en deça du Rhin, Santerre passa le fleuve à Wesel et se trouva sur le territoire de la Prusse. Là il ne fut pas moins l'objet d'une curiosité générale et souvent incommode, mais elle était loin d'être hostile : la ville n'était pas, comme

Namur, remplie d'émigrés, et la population Prussienne paraissait ne considérer la Révolution que comme une affaire d'intérieur pour le peuple français, affaire dans laquelle les autres gouvernemens avaient eu le tort de compromettre le sang et les intérêts de leurs propres sujets. Santerre avait d'ailleurs les mains pures des massacres de septembre et des assassinats judiciaires de la Terreur. Aussi la foule qui se portait partout sur son passage, fut-elle toujours pour lui polie jusqu'à l'importunité. Il était d'usage alors dans les hôtels de ce pays, que chacun mangeât à table-d'hôte, les malades seuls étaient servis dans leur chambre. Santerre se conforma à l'usage, et prit ses repas au milieu d'une affluence à laquelle les dimensions de la table et de la salle à manger ne suffisaient plus.

A quelques jours de là, la table-d'hôte fut envahie en partie par les officiers d'un régiment que le frère du roi de Prusse devait passer en revue. L'attitude de ces nouveaux venus, tous nobles, bien entendu, et mal disposés par conséquent en faveur des principes niveleurs de notre révolution, différa de l'attitude des autres convives. Déjà à la revue, à laquelle Santerre avait voulu assister, il avait fort excité l'attention de

toute la troupe, et dans un moment de repos, le prince et la plupart des officiers s'étaient approchés du lieu qu'il occupait et avaient circulé autour de lui. A table, ceux-ci gardaient un profond silence. Les compagnons de Santerre leur trouvaient l'air fier, presque dédaigneux ou menaçant; son fils craignait une insulte : Santerre s'en aperçut et le rassura par un redoublement de bonne humeur, et d'enjouement. En effet, nul projet d'agression n'était sans doute dans la pensée de ces officiers, qui, soit déférence pour le grade, soit à cause de sa qualité d'étranger, ne se levèrent de table que lorsque Santerre se fut levé lui-même, et ouvrant leurs rangs pour le laisser passer, ils le saluèrent avec tout l'extérieur du respect. La foule s'était tellement emparée de l'hôtel, qu'il eût une peine infinie à regagner son appartement.

Cette affluence le suivit au théâtre où il se rendit le soir, et où sa présence fit une diversion qui amoindrit beaucoup les démonstrations publiques que semblait reclamer une pièce de circonstance donnée en l'honneur du prince.

Les craintes du jeune Santerre, reçurent néanmoins quelques jours plus tard une sorte de justifi-

cation. Le hasard le conduisit un soir avec son père et ses compagnons, à une fête de village. Invités avec instance par les paysans, les jeunes Français avaient pris part à la danse : le fait fut rapporté au château qui était voisin. Aussitôt le seigneur du lieu et ses convives, presque tous officiers, accoururent, et sous l'impression sans doute d'un large dîner allemand, ils ne tardèrent pas à laisser paraître le dessein d'insulter les Français. Le seigneur fit retirer d'abord les paysans qui dansaient avec eux, et les remplaça par des valets. Ce n'était qu'un prélude, mais l'hôte de Santerre ayant entendu le projet, concerté en allemand, de faire chercher querelle par les paysans aux Français, se hâta de trouver un prétexte pour que ceux-ci quittassent la fête.

Son voyage au delà du Rhin, offrit à Santerre l'occasion d'accomplir un acte de gratitude. L'ancien curé de St-Roch, de Paris, M. Pelletier, avait émigré en Prusse et vivait obscur et fort dénué, aux environs de Reès. Ce vénérable prêtre, lorsqu'il était en possession de l'une des plus belles cures de Paris, avait été l'homme le plus charitable, une véritable providence pour les malheureux auxquels tout ce qu'il possédait appartenait. Il était frère de ce

M. Pelletier d'Auffreville, dont nous avons parlé, et qui lui-même s'était montré obligeant pour Santerre. Celui-ci qui ne l'avait point oublié, s'informa activement de M. Pelletier, qu'il finit par découvrir enfin caché sous le nom de père Patrice, et accablé par la misère, car on sait combien était grande, même alors, la difficulté de communiquer de France avec les émigrés. Le dénuement du bon M. Pelletier, avait même été si complet que, ne pouvant se procurer du bois dans l'hiver, il avait eu deux doigts d'une main entièrement gelés. Néanmoins Santerre eut une peine infinie à lui faire accepter de l'argent, et il ne put enfin lui laisser trois cents francs, que sur l'assurance qu'il ne se compromettait pas, et qu'il lui serait facile de se faire rembourser cette somme en France par les frères de M. Pelletier.

Le reste du voyage se fit comme le commencement, au milieu de l'empressement général, avec lequel contrastait le mauvais vouloir de quelques-uns. Après s'être avancé encore un peu en Prusse, Santerre revint par Aix-la-Chapelle, où visitant une magnifique manufacture d'aiguilles, il n'eût pas plutôt écrit son nom sur le registre des visiteurs, comme c'était l'usage en cet endroit, que les directeurs accoururent pour lui

faire les honneurs et lui expliquer tous les détails d'une fabrication admirablement organisée. Une réception semblable lui fut faite auprès de Huys, à une fabrique d'alun, qui était cependant exploitée par des religieux. A l'audition de son nom, le supérieur qui, dans un début de conversation, avait reconnu qu'il avait affaire à un homme possédant des connaissances en chimie industrielle, voulut être lui-même son *cicerone*, et après une visite minutieuse de l'établissement, il ne lui permit pas de partir qu'il n'eût accepté de dîner au monastère, dont tous les moines lui furent présentés, et vinrent après le dîner le conduire jusqu'au bas d'une longue et rapide montagne.

Nul autre épisode ne marqua le reste du voyage, mais peut-être la prudence et la fermeté de Santerre lui en épargnèrent-ils un fort désagréable. Forcé de s'arrêter la nuit, avec son fils, pour coucher dans un cabaret isolé et de chétive apparence à quelques lieues d'Amiens, deux hommes d'assez mauvaise mine, arrivés tard, et la vue d'un bois sur lequel donnait l'unique fenêtre de la pièce délabrée qu'on leur avait désignée sous le nom de chambre à coucher, lui avaient inspiré des réflexions peu rassurantes.

Le hasard voulut que son fils, s'occupant d'un des paquets restés épars sur le plancher, remarquât sous son lit la trace d'une ouverture communiquant avec le bois. La découverte pouvait donner beaucoup à penser, aussi Santerre armant ses pistolets et plaçant son sabre dégaîné sous sa main, réclama-t-il une lumière supplémentaire, afin de rester éclairé toute la nuit. Le père et le fils la passèrent assis sur leurs lits et dans une attente peu agréable, à laquelle le jour vint seul enfin mettre heureusement un terme.

CHAPITRE XIV.

Santerre refait sa fortune. — Son divorce. — Le descendant du roi Darius. — Le château d'Eve. — Le président de Rosnay. — M. *La Jeunesse* et M. *de* Santerre. — Scène en diligence. — L'épée du 21 janvier. — Nouveaux détails.

De retour à Paris, Santerre se retrouva de nouveau sans occupation. Ce repos ne pouvait ni convenir à l'activité de son esprit, ni s'accorder avec la médiocrité de sa situation. La fourniture de chevaux lui avait bien donné quelques bénéfices, mais de semblables occasions ne devaient pas se représenter souvent, et d'ailleurs il était poursuivi à outrance par sa femme, qui prétendait n'avoir pas encore recouvré

la totalité de sa dot et de son douaire, et qui ne manquait pas d'excitations et de conseils dans ses poursuites contre lui. Il renouvela donc ses sollicitations pour obtenir de l'emploi ; il chercha à se lier avec le général Bonaparte, que sa récente campagne d'Italie venait d'illustrer. Bonaparte avait même accepté une invitation à déjeûner chez lui, mais il ne put s'y rendre, et envoya à sa place Berthier, son chef d'état-major général, auquel nous avons vu que Santerre avait sauvé la vie. Cependant, las d'être promené de promesses en promesses, et impatient de l'inaction, Santerre se retourna d'un autre côté, il se mit à spéculer sur les ventes des biens nationaux et à en suivre les adjudications, notamment à Beauvais, Compiègne, Senlis, etc. Son habitude des affaires, la justesse de son coup d'œil et son activité le servirent bien, et après avoir acheté et revendu heureusement quelques propriétés, ses bénéfices lui permirent d'en conserver une fort importante, c'était la Rotonde du Temple, où il avait deux cents locataires.

Toutefois comme il s'occupait de ces spéculations précisément dans le temps de la plus grande vivacité des poursuites de sa femme, il ne se faisait pas adjuger ces propriétés sous son nom. Il avait eu occasion de

connaître à Orléans, un M. Bignon, ancien prêtre, parfaitement honnête homme, et qui dépouillé par la révolution, vivait péniblement, soutenant sa mère, très-âgée; il l'appela près de lui, il lui donna un logement à la Rotonde dont M. Bignon fut le propriétaire apparent, et dont il lui confia la gérance avec dix-huit cents francs d'appointemens. Bientôt la bonne administration de Santerre et l'ordre introduit par M. Bignon dans la gestion qui était auparavant un véritable chaos, firent beaucoup augmenter le revenu de cette propriété laissée depuis long-temps sans réparations, et dont le produit descendu au-dessous de huit mille francs, finit par s'élever à vingt, et même à vingt-six mille francs.

Vers cette époque, Mme Santerre qui avait en horreur les principes de la révolution, trouva bon cependant de profiter de la faculté de divorcer, que cette révolution avait établie, et elle cita à comparaître (le 12 fructidor an V), devant l'officier public du huitième arrondissement, son mari, afin d'obtenir contre lui le divorce, pour cause d'incompatibilité d'humeurs et de caractères.

Certes, si quelqu'un avait eu à souffrir de défauts de caractère, c'était Santerre; cependant, il fit tout

son possible pour arriver à une réconciliation. Jusque-là, il avait toujours cru que la séparation volontaire de sa femme, n'avait été que l'effet de l'un de ses caprices habituels. Bien qu'elle eût pris l'initiative elle-même, elle ne tenta pas moins cependant, devant sa famille, de faire croire qu'elle subissait la volonté de son mari, il fut donc forcé de la démentir et de dérouler le tableau sommaire et non contesté, de tout ce qu'il avait souffert patiemment pendant dix-neuf ans. Faute de pouvoir répondre, elle fit une scène. De nouvelles tentatives de rapprochement furent inutiles et le divorce fut prononcé le 13 pluviose an VI. Un acte pour les arrangements d'intérêt fut passé le 29 ventose, et Santerre qui se trouvait alors en mesure pour garantir ce qui était dû de la dot et le douaire, se déclara ostensiblement propriétaire de la Rotonde sur laquelle furent prises hypothèques pour ces garanties. Le douaire de trente mille francs lui fut toutefois laissé entre les mains pour achever l'éducation de ses enfants, et il fut tenu de le leur remettre par tiers au moment de la majorité de chacun d'eux.

Le retour de la prospérité eut bientôt ramené auprès de Santerre, les amitiés intéressées, les sollici-

tations et les demandes de secours qu'il ne savait jamais refuser. Son appartement était littéralement assiégé, et s'il lui arriva plus d'une fois d'être pris pour dupe, il fut assez heureux aussi pour rendre de nombreux services, sinon par son propre pouvoir comme lorsqu'il commandait la Garde nationale de Paris, du moins par son influence puissante auprès de Berthier et d'Augereau qui lui conservèrent toujours un sincère attachement.

Un jour, un certain gascon se prétendant gratuitement homme de lettres et descendant du roi Darius, parcequ'il s'appelait Darieux, se présenta à Santerre, se proposant pour être le précepteur de ses fils. L'air misérable du personnage le fit remercier, mais le refus fut accompagné d'un secours d'argent qui l'amorça pour revenir souvent à la charge. Il fit tant, que Santerre vaincu un peu par l'importunité, accepta enfin ses services. M. Darieux avait avec lui un neveu, enfant de douze ans, qu'il était obligé de laisser dans sa mansarde : Santerre qui ne s'était pas attendu à ce surcroît de personnel, ne voulut pas cependant laisser abandonné cet enfant qui était doux et gentil, il le prit chez lui où il fut traité comme un enfant de la maison. Au reste M. Darieux, qui de-

meura cinq ans chez Santerre, ne tarda pas à s'y impatroniser si bien que la table du général semblait être la sienne, et qu'il y invitait sans gêne, ses amis et connaissances. Le fils aîné de Santerre fut obligé de s'interposer pour réprimer cette liberté peu discrète et l'abus beaucoup plus grand, que le gascon faisait de l'insouciante bonté du général, en lui empruntant continuellement de l'argent, tantôt sous un motif, tantôt sous un autre.

Il n'était pas le seul au reste, qui fût habile à tirer parti de la propension naturelle de Santerre à obliger. Un ancien militaire (Santerre avait une prédilection pour eux) parvint aussi à capter sa confiance, et sous prétexte d'intérêts dans une manufacture de porcelaine, réussit, mille francs à mille francs, à lui soutirer une somme de dix mille francs qui fut complètement perdue.

Néanmoins, ses affaires étant en bonne voie, la dot de sa femme réglée, il chercha aux environs de Paris une maison de campagne qui pût lui convenir.

Le petit château d'Eve, situé au milieu du village de ce nom, à une lieue d'Ermenonville, était en vente au département (Oise), et devait prochainement être mis en adjudication. Santerre se trouvait alors à la

Bigüe : Eve n'était qu'à trois lieues, il s'y rendit pour le visiter. Les terres qui avaient autrefois dépendu du château avaient été vendues, mais les bâtimens, cours, basses-cours, jardins et parc formaient encore une superficie d'environ vingt-cinq hectares. Cette propriété était à peu près abandonnée depuis le commencement de la révolution. Son propriétaire, le président Dumetz de Rosnay, homme respectable et inoffensif, y avait été une nuit arrêté parce-qu'il était noble, et entassé avec nombre d'autres victimes, dans les cachots de Senlis : il n'avait pas eu le temps d'aller jusqu'à l'échafaud, il était mort des suites de mauvais traitemens, dans la prison, à l'âge de près de soixante-seize ans.

Santerre accompagné de ses enfans, et arrivant dans la cour d'honneur, cherchait à qui s'adresser, lorsqu'un homme déjà âgé, à l'air fier, et coiffé, sans nul souci des modes nouvelles, de larges boucles poudrées à blanc fort aristocratiques, se présenta à lui et lui demanda ce qu'il voulait ?

— Voir le château et ses dépendances puisqu'il est à vendre, répondit Santerre. Vous en êtes sans doute le gardien ?

— Le gardien ! le gardien ! gardien si l'on veut, car

c'est par attachement pour cette maison où j'ai été élevé et où je suis depuis plus de cinquante ans, que je reste ici, et par habitude j'en ai soin comme si mon pauvre maître devait un jour y revenir. J'étais le valet de chambre de M. le président que les égorgeurs ont fait périr, et c'était cependant l'homme le plus digne et le plus charitable qu'on pût trouver. Allez! si j'ai empêché les pillards de voler le bois du parc et d'emporter jusqu'aux portes et fenêtres de la maison, ce n'a pas été sans risquer bien souvent d'être assassiné. Enfin, voyez cette maison, mais je vous déclare que s'il venait ici quelqu'un de ces gueux de républicains, de ces révolutionnaires, de ces destructeurs qu'on appelle la bande noire, pour démolir ceci, ni femme ni enfant ne me retiendraient, j'irais me mettre la tête sous la première pierre qu'on détacherait.

— Oh! dit Santerre, soyez tranquille, si je m'en rendais acquéreur, ce ne serait point pour démolir, mais pour rester ici au moins neuf mois de l'année.

Puis il examina en détail la maison et le parc, et il repartit.

Quinze jours après, il en était propriétaire. Il y retourna aussitôt avec son fils aîné et son domestique.

— Eh bien ! dit-il au concierge, en arrivant, nous venons revoir cette maison.

— Il est trop tard, répondit tristement celui-ci, et j'en suis fâché, car Monsieur m'aurait bien convenu je pense, tandis que c'est, dit-on, cet enragé de général Santerre qui l'a achetée, et d'avance je vais faire mon paquet, pour me sauver avant qu'il ne me chasse comme aristocrate. J'avais pourtant ce pavillon avec cette petite cour et ce jardinet pour toute ma vie !

En disant cela, le brave homme avait le cœur gros et ses yeux se remplirent de larmes.

Santerre posa la main sur son bras :

— Rassurez-vous, lui dit-il, rassurez-vous ; rien ne sera changé ici que le propriétaire. C'est moi qui suis le général Santerre, que l'on s'est plu à noircir dans votre opinion. Je vous prie, moi, de continuer à soigner cette maison comme vous l'avez toujours fait. Votre pavillon, votre petite cour et votre jardin vous resteront, non seulement toute votre vie, mais aussi toute celle de votre femme si elle vous survit.

Il serait difficile d'exprimer la confusion qui s'empara du digne père *La Jeunesse*, c'était le nom qu'il portait depuis long-temps. Santerre ne se plut pas à prolonger son embarras, il prit un nouveau sujet de

conversation, il le complimenta d'avoir empêché le pillage du parc, et remarquant que la grille devant le château avait été détruite, il en témoigna le regret.

— Elle n'est pas perdue, s'écria le concierge. J'ai arraché des mains de ceux qui voulaient les enlever, tous les barreaux, et pour plus de sûreté je les ai cachés dans la terre.

Pendant le temps que le président de Rosnay avait vécu dans la prison de Senlis, le brave père *La Jeunesse* était allé tous les jours, au risque de sa liberté et de sa vie, lui porter des provisions en fruits, gibier cuit, linge, etc.

Ce type du fidèle serviteur laissait ses gages entre les mains de son maître. Lorsque M. le président se sentit mourir, il remit à La Jeunesse une pomme de canne et sa tabatière en or, qu'il était parvenu à cacher : C'est tout ce que je puis te donner, mon cher ami, lui dit-il fondant en larmes. La Jeunesse les prit pour ne pas les laisser aux geoliers de son maître, mais lorsque le fils de M. de Rosnay, qui avait émigré en Angleterre avec sa mère et sa femme, rentra en France, il lui reporta ces deux objets précieux, et le força de les reprendre, bien que celui-ci fut hors d'état alors de lui rembourser ce qui lui était dû.

Revenu un peu de sa frayeur, La Jeunesse demanda deux grâces à M. *de* Santerre. La première était la permission d'ouvrir et fermer soir et matin les portes et les fenêtres du château, comme il le faisait depuis cinquante ans, c'était son habitude, s'il lui avait fallu y renoncer il était capable d'en tomber malade, disait-il : La seconde était de servir M. *de* Santerre à table, comme il avait servi M. le président.

— Je consens à tout ce qui pourra vous être agréable, dit Santerre, mais retranchez le *de* que vous ajoutez à mon nom. Pourquoi ce *de?*.....

— Parceque je vois que Monsieur le mérite bien.

Ei jamais depuis on ne put obtenir qu'il appelât son maître autrement que M. *de* Santerre, mais jamais non plus, il ne fut possible de lui faire employer le titre de général.

Il commença donc à servir à chaque repas Santerre ou son fils aîné qu'il avait pris en affection, mais jamais nul autre.

Un jour que le hasard avait amené à la table de Santerre, des convives qu'il connaissait peu, La Jeunesse qui, la serviette sous le bras, se tenait derrière son maître, roula tout à coup sa serviette, la jeta sur le buffet et sortit précipitamment. On le crut indis-

posé, il n'en était rien, mais il avait reconnu dans un des nouveaux venus, l'un des anciens membres du comité révolutionnaire qui avaient fait arrêter M. le président de Rosnay. Rien n'avait pu le décider à reprendre son poste. Il se fit, sous un prétexte, excuser auprès de M. *de* Santerre.

Mais tous ne devaient pas à Eve prendre aussi bien que M. La Jeunesse, leur parti de l'arrivée de Santerre.

En 1798, à défaut de réorganisation légale, une tolérance tacite commençait, dans les campagnes surtout, à laisser libre l'exercice du culte catholique. Le curé d'Eve, jeune homme irascible, y était revenu. Il avait une clé du parc, Santerre dont le premier soin avait été d'ordonner qu'on changeât les serrures, se hâta, aussitôt son arrivée, de lui envoyer une nouvelle clé, mais lui, peu sensible à ce procédé, courut jeter cette clé par une des fenêtres basses du château, accompagnant ce renvoi cavalier de paroles fort peu évangéliques, puis il partit et ne revint plus.

Mais il fut remplacé d'une manière bien avantageuse, et le village ne demeura pas long-temps sans curé. Un digne et respectable ecclésiastique, M. de Neuilly, ancien professeur au grand séminaire de

Meaux (1), avait trouvé, lors de la tourmente révolutionnaire, un asile chez M. Thérouenne, riche cultivateur du voisinage, père d'une nombreuse famille à l'éducation de laquelle M. de Neuilly s'était consacré dans sa retraite. Il fut envoyé à Eve et fut accueilli avec empressement par Santerre qui mit sa maison, sa table, ses provisions, sa basse-cour, tout à sa disposition, jusqu'à ce qu'il fût établi un peu convenablement. M. de Neuilly fut pour Santerre, jusqu'à sa mort, un ami, et pendant trois ans le dispensateur de ses bienfaits à Eve et dans les environs. Dès les premiers jours de son entrée en fonctions, il fit au château une assez singulière découverte. Dans un vieux clapier, espèce de petite masure en apparence abandonnée, située dans l'angle d'une petite cour écartée et presque ignorée touchant au mur du cimetière, il trouva gisant sur un matelas, un vieillard de quatre-vingt-quatorze ans. C'était l'ancien chapelain du château que le brave La Jeunesse avait, au péril de sa vie, soustrait aux perquisitions révolutionnaires. Ses soins, ses secours et le travail d'une jeune et digne villageoise

(1) Mort chanoine à Meaux en 1829, béni et regretté de toute la population.

nommée Maxence, faisaient vivre le bon vieillard qui était encore plein d'une spirituelle et aimable gaité, mais qui n'était pas tout à fait remis de cruelles inquiétudes, car au nom de Santerre acquéreur du château, il s'était attendu à être expulsé, avec insulte peut-être, de sa chétive retraite. Or, M. La Jeunesse n'avait pas encore osé faire cette confidence-là à M. *de* Santerre. Il fut grondé de sa méfiance, et le bon vieillard, logé convenablement, reçut jusqu'à sa mort, tout ce qui pouvait contribuer à le faire arriver doucement et sans inquiétudes au terme de sa longue carrière.

Santerre avait fait beaucoup de nouvelles connaissances à l'armée, et son goût naturel pour la société et pour l'exercice d'une gracieuse hospitalité, ne s'était pas amoindri dans sa carrière militaire. Il connaissait une quantité considérable d'officiers, qu'à l'occasion il invitait à sa campagne d'Eve, où il était conduit à mener un assez grand train de maison. Parmi les plus marquants de ces hôtes se trouvèrent les deux frères Faucher, les jumeaux de La Réole, si déplorablement sacrifiés à la peur par la Restauration. L'un d'entr'eux cependant, (César) avait pris publiquement le deuil à la mort de Louis XVI, mais il avait le bon esprit de ne pas voir, comme le vulgaire,

dans Santerre, l'auteur de la mort de l'infortuné roi.

Nous disons avec intention, *le vulgaire*, car il ne fallait rien moins que la prévention sans raisonnement qui caractérise trop souvent l'opinion du vulgaire, pour donner cours à une foule d'absurdités qui s'accréditaient sur le compte de Santerre, et même autour de lui.

Ainsi, un jour, vers la fin de 1799, il venait dans la diligence, de Beauvais à Paris. Il se trouva que ses compagnons de voyage dont aucun ne le connaissait, étaient pour la plupart de nobles Picards fort entichés de leurs parchemins, de leurs priviléges perdus, et surtout très-hostiles à la révolution. La conversation tomba sur les ventes des biens nationaux du voisinage, et sur Santerre qui avait la réputation de tout acheter quoiqu'il n'eût, en réalité, fait qu'un nombre assez borné d'acquisitions. Mais tous les méfaits reprochés aux bandes noires étaient toujours rejetés sur Santerre, vrai bouc émissaire chargé des iniquités de tous. Bientôt, de ces prétendues acquisitions on passa à quantité d'autres anecdotes tout aussi controuvées, mais toujours injurieuses pour lui. Santerre, sans se faire connaître, entreprit sous le titre d'une simple connaissance, sa propre justification, rétablissant les

faits, démontrant la fausseté des inculpations, racontant dans leur exacte vérité les anecdotes, le tout avec une grande douceur d'expression, et même non sans un certain enjouement, tellement que l'un de ses interlocuteurs lui prenant la main lui dit : Vous me paraissez un trop galant homme pour prendre la défense d'un tel scélérat ! Tenez, rien que d'en parler, le sang me bout dans les veines, et si je me trouvais avec lui, un de nous deux resterait sur la place. Puis il commença une nouvelle série de récits, écoutant à peine les réfutations qui furent d'ailleurs interrompues par l'arrivée de la voiture à Beaumont où l'on dînait alors. Santerre s'assit à une table séparée. — Venez donc lui dirent les autres, dînons tous ensemble.

— Je ne puis, répondit-il avec un grand sang froid, Vous êtes tous animés de la meilleure résolution de tuer Santerre. C'est moi qui suis Santerre ! Je ne puis donc m'asseoir à votre table, mais je ne vous échapperai pas, et après dîner je suis à vos ordres, notamment à ceux de Monsieur, dit-il, désignant le plus furibond de ses interlocuteurs.

Grande fut la stupeur dans le groupe. Aux dispositions meurtrières succédèrent un indicible embarras et

une perte d'appétit assez générale. Santerre dîna bien, et il n'était pas levé de table que les imprudents convives avaient réussi à ramener la conversation à un ton de plaisanterie rassurant. Santerre rit et fut désarmé. On remonta en voiture d'assez bonne intelligence, mais le fougueux gentilhomme qui s'était le plus avancé, trouva un prétexte pour ne pas reprendre sa place dans l'intérieur, il monta à côté du conducteur. Au reste la bonne harmonie se rétablit si bien, qu'avant de le quitter, un des Picards dit au général : « Ah ! M. Santerre, nous étions bien dans l'erreur sur votre compte, mais aussi, pourquoi ne publiez-vous pas le détail de votre conduite dans ces malheureuses affaires de la révolution ?

— Un homme, dit Santerre, peut difficilement parler de soi. C'est un soin qu'il faut laisser à d'autres.

Il avait d'ailleurs une grande répugnance à se remettre en scène. (1)

(1) Nous croyons devoir rapporter ici un exemple assez frappant et plus récent du crédit que peut trouver dans le public le récit mensonger d'un fait notoirement faux. En 1830, le fils aîné du général, M. Augustin Santerre, fut nommé à Meaux capitaine de l'une des compagnies de la garde nationale. La première fois qu'il parut en uniforme au

Voici ce qu'une personne actuellement vivante, nous écrivait, en apprenant que nous travaillions à cet ouvrage.

« J'ai connu à Compiègne, il y a une quinzaine » d'années, M. Deblois, ancien maire de Gaudechart, » canton de Marseille (Oise): On avait fait du général, » me dit-il, un homme terrible, un homme sangui- » naire et sans entrailles, un monstre enfin. Eh bien, » Monsieur, quelle ne fut pas notre surprise, quand, » au lieu de cela, nous voyons une bonne figure ou- » verte et prévenante, un homme poli et doux, sans » exagération d'idées ni passion. — Il faut avouer,

corps-de garde, l'épée qu'il portait et qui était plus ornée que les épées ordinaires, attira l'attention; c'était en effet une épée de général. — C'est une épée de mon père, dit M. Santerre. — Est-ce celle du 21 janvier? demanda quelqu'un. — Non, elle est restée à Paris chez M. Censier, notaire, rue St-Denis : celle-ci est une de ses épées de général de division. » On la tira du fourreau, on l'examina avec curiosité, et la conversation en resta là, mais le lendemain, il était établi dans la ville, que M. Santerre, ayant dégaîné son épée au corps-de-garde, avait crié avec exaltation : « Voilà l'épée du 21 janvier! Voilà l'épée qui fait tomber « la tête des rois! » Il eut toutes les peines du monde, et il ne réussit pas entièrement, à démentir cette calomnieuse altération d'un fait qui avait eu pourtant trente témoins.

» s'écria quelqu'un dans la foule, que si celui-là est » cruel, la mine est b..... trompeuse.

« M. Santerre vint à diverses reprises voir M. Dau- » bonne, négociant à Beauvais, avec qui il était lié » d'amitié et d'affaires. M. Santerre répondait à toutes » les questions qu'on lui faisait sur les hommes et sur » les choses de la révolution, et la personne de qui » je tiens ces détails, me dit qu'elle ne l'a jamais » entendu parler avec exaltation.

« C'était un excellent homme, disait-il du roi, un » homme que j'aimais beaucoup, plein de qualités » privées, mais incapable de comprendre son époque. » Je l'ai beaucoup regretté et je le regrette encore; » je ne pouvais jamais m'imaginer qu'on en viendrait » là ; j'ai cru jusqu'à la fin qu'arrivé au pied de l'écha- » faud, on demanderait grâce; j'avais même bercé le » roi de l'espoir que j'en avais, tant l'idée de sa mort » me faisait horreur; lorsque tout-à-coup l'ordre » de faire battre le tambour m'arrive. Je ne pou- » vais plus le sauver et je ne pouvais que me » perdre. C'est un malheur et un grand malheur! » ce n'était point là ce que nous voulions : nous » voulions la liberté graduellement et sans excès; » mais que voulez-vous; il n'y a que Dieu qui veuille

» les choses fortement et qui sache les faire arriver » paisiblement et sans secousses. J'y ai perdu plus » que qui que ce soit, puisque ma fortune de huit cent » mille francs s'y trouve engloutie; et pourtant, je ne » puis m'empêcher d'avouer que ce sont encore là » mes principes, sauf les excès.

» Dans une autre maison de la ville, le général » disait : — Le bien ne se fait que lentement et nous » l'avons fait brusquement, voilà notre tort; du reste, » il y avait-là trop de gens haineux, passionnés. » Et il finissait toujours par une de ces pensées : — » Que voulez-vous, il est de la nature de la liberté » de ne s'accomplir qu'entre deux excès, la résis- » tance et la témérité. »

M. Bignon, que Santerre avait chargé de l'administration de la Rotonde, étant retourné à Orléans, il s'occupa lui-même pendant quelque temps de la régie de cette propriété qui, nous l'avons dit, était habitée par deux cents locataires, population à part, véritable république fort difficile à gouverner. Santerre établit dans son état une constitution, un règlement, espèce de charte qui obviait à divers abus et établissait l'ordre partout. Toutefois, au bout de quelque temps, il reconnut qu'il lui fallait, non pas

abroger la charte qu'il avait octroyée, mais renoncer à percevoir par lui-même ses impôts. En effet, le secret de sa grande facilité de caractère et de son naturel bienveillant s'était si bien répandu, que nul de ses contribuables n'acquittait son terme sans faire entendre des lamentations, fausses pour la plupart, auxquelles il ne manquait pas de se laisser prendre, en sorte que son revenu menaçait de disparaître en entier en réductions et en remises d'arrérages. Il ne se sentait pas assez fort pour se réformer, il prit un nouveau gérant, et, cette fois encore, il fut guidé dans son choix par un sentiment d'humanité. Il confia cette place à un ancien commis de la manufacture royale de glaces, que la révolution avait réduit à une grande misère.

CHAPITRE XV.

Le 18 brumaire. — Bonaparte redoute le faubourg Saint-Antoine. — Santerre encore suspect. — Faveurs obtenues du ministre de la guerre. — Paroles échangées avec Napoléon. — Santerre est réintégré dans son grade, et admis à la retraite — Vente du château d'Eve. — Le fils de Santerre chez M. de Rosnay. — Nouveaux traits de bienfaisance. — Spéculation offerte.

Cependant une nouvelle crise révolutionnaire se préparait. La France achevait alors d'user sa troisième Constitution depuis la convocation des États-généraux ; la chute de Robespierre, entraînant celle des terroristes, n'avait ramené ni le calme ni l'ordre,

et le besoin de vengeance, plus impérieux chez les opprimés que celui de la sécurité, avait par d'odieuses réactions ensanglanté diverses parties et surtout le midi de la France. Il semblait n'y avoir d'autre préoccupation parmi tant d'hommes aux mains desquels la Révolution mettait une parcelle de la souveraineté, que celle de se chasser les uns les autres du pouvoir, et les exemples si fréquens de variation dans la fortune politique, entretenaient une excitation permanente, que les étrangers et l'émigration irritaient d'ailleurs de toutes leurs forces. A l'énergique Convention avait succédé, au milieu d'agitations incessantes, le Directoire, plus modéré mais plus faible, avec deux Conseils; celui des Cinq Cents, jeunes pour la plupart (on pouvait y être admis à 30 ans), qui avait l'initiative et la discussion des lois; et celui des Anciens (on ne pouvait y être admis avant 40 ans) : ceux-ci, au nombre de deux cent cinquante, avaient pour mission d'adopter ou de rejeter.

L'élément démocratique qui, malgré tous ses excès, avait fait la force du gouvernement Conventionnel, avait été vaincu, partie par la force, partie par la ruse; il était à peu près exclus du gouvernement Directorial, mais les choses n'en avaient pas

beaucoup mieux marché : à ses fureurs perfidement excitées le plus souvent, avait succédé une plaie non moins désorganisatrice, la corruption. A huit milliards d'assignats émis avant le 9 thermidor, on en avait ajouté en cinq ans trente milliards émis depuis ; (1) près de la moitié du territoire Français consistant en biens de noblesse et de clergé, avait été vendue, et au 18 brumaire an VIII, lorsque Bonaparte s'empara du pouvoir, le désordre des finances était tel qu'il ne se trouva pas au trésor de quoi expédier un courrier : lorsqu'il voulut connaître la force précise de l'armée, on ne put la lui indiquer. — Mais du moins, dit-il, vous devez avoir l'état de la solde ? — Nous ne les payons pas. — Mais les états de vivres ? — Nous ne les nourrissons pas. — Mais ceux de l'habillement ? — Nous ne les habillons pas ! (2)

Les fonds publics étaient à dix-sept francs.

L'État se ruinait ; mais c'était le temps des grandes fournitures, des rapides fortunes. « L'État tombait en » dissolution, tout était corruption et pillage, » dit le duc de Rovigo dans ses mémoires : or, lorsqu'une

(1) Mignet, ch. XII.
(2) Mémorial de Ste-Hélène, t. 5.

curée est ouverte, on sait comme les gens s'y précipitent sans pudeur et sans souci du lendemain. Ce lendemain c'était une nouvelle révolution, si inévitable qu'elle était attendue par tous, excepté bien entendu, par ceux qui, aveuglés par le pouvoir présent, ne voient jamais rien au-delà.

La victoire remportée à Zurich par Masséna, et la retraite de Suwarow avaient bien sauvé momentanément la France qui avait failli sentir dès lors s'étendre sur elle les serres de la Russie, mais le danger n'était qu'éloigné ; elle avait perdu ses conquêtes en Italie, la Provence était menacée, la guerre civile prête à renaître. Bonaparte, à l'illustration duquel la campagne d'Égypte venait d'ajouter encore, Bonaparte qui dans les pays conquis par lui, s'était déjà montré organisateur et administrateur aussi bien que guerrier, était l'homme vers lequel se tournaient toutes les espérances. Il arriva tout-à-coup et reçut aussitôt des propositions de la part de tous les partis exclus du gouvernement, et même des hommes au pouvoir, qui en prévoyaient la chute. Il n'eut qu'à choisir en quelque sorte. Les démocrates lui inspiraient peu de sympathie ; les corrompus qu'il avait flétris du nom énergique des *pourris*, encore moins ; il préféra s'entendre

avec Sieyès, l'un des Directeurs, qui vint à lui, puis il compta sur l'armée qu'il électrisait.

« Jamais, a-t-il dit depuis, à Ste-Hélène (1), jamais » plus grande révolution ne causa moins d'embarras, » tant elle était désirée, aussi se trouva-t-elle couverte » des applaudissemens universels. »

Cependant cette révolution facile, cette révolution attendue et désirée faillit manquer.

Si Bonaparte n'avait voulu que suivre patiemment la marche des choses, attendre une solution inévitable, se laisser donner une part dans la direction des affaires, rien n'était plus aisé en effet que d'arriver ainsi; mais il était plus radical que cela. Il voulait pour l'État plus que des palliatifs, et pour lui plus qu'un fragment d'autorité. En un mot, il aimait mieux vaincre qu'être accepté, prendre que recevoir. Il voulait surtout n'avoir point à compter avec les partis, et avec le parti démocratique moins qu'avec tout autre.

Aussi, dans le coup d'état qu'il méditait, se préoccupait-il plus du faubourg St-Antoine qu'on ne paraît le croire communément.

(1) Mémorial, t. 5.

Sans doute au 13 vendémiaire, et simple général de brigade encore obscur, il avait facilement vaincu l'insurrection parisienne, mais alors il avait eu à combattre des gardes nationaux, gens établis, peu soucieux de se faire tuer, et qui entrevoyaient d'ailleurs que l'émigration se servait d'eux pour tirer les marrons du feu (1). De plus, ils avaient été mal conduits, et, présentant leurs colonnes serrées à la mitraille de Bonaparte, dans la rue St-Honoré, et surtout au quai Voltaire où le feu croisé de ses canons avait pu les prendre à la fois de front et d'écharpe, ils avaient manœuvré comme ils n'aurait pas pu le désirer autrement lui-même.

Mais le faubourg St-Antoine avait moins à perdre que ces gens-là ; il lui était revenu des armées bon nombre d'hommes ayant fait la guerre. Ils pouvaient profiter des leçons de l'expérience. Ils pouvaient au moyen de retranchemens, amoindrir l'effet de l'artillerie, rendre inutile la cavalerie, et, par l'avantage du nombre, le resserrer et l'étouffer dans son quar-

(1) Deux de leurs colonnes étaient conduites, l'une par le comte de Maulevrier, gentilhomme Vendéen, l'autre par le jeune Lafond, émigré.

tier-général. Il comprenait aussi que, le gant jeté, il fallait en finir vite, et qu'en révolution une partie interrompue est une partie perdue.

Il fit donc observer le faubourg et surtout Santerre, car un soulèvement sans chef n'était, pour lui, qu'une agitation importune. Or, nul autre chef n'avait succédé à Santerre dans l'affection et la confiance des hommes du faubourg. Santerre en effet, commença alors à être circonvenu par beaucoup de mécontens; on bourdonnait autour de lui pour le décider à reprendre un rôle politique; des visiteurs mystérieux se succédaient chez lui; toutefois, soit dégoût des agitations, soit défaut de confiance dans les propositions qui lui étaient faites, soit enfin espoir que les destinées de la patrie allaient se trouver remises entre des mains fermes et pures, il ne prit aucun parti.

Il ne put échapper cependant à la suspicion : les démarches faites auprès de lui, avaient attiré l'attention, et peut-être même ses propres recherches pour s'éclairer sur les circonstances présentes avaient-elles justifié la méfiance. Il fut en quelque sorte gardé à vue: des observateurs pullulaient aux environs de sa demeure. Il y eut bien le 17 brumaire et dans l'attente

des évènemens qui se préparaient, quelque mouvement dans le faubourg; ce mouvement resta sans chef et presque sans but, néanmoins il pouvait s'étendre, Bonaparte s'en inquiéta, et au commencement de la crise, lorsque les directeurs Gohier et Moulins, vinrent le trouver aux Tuileries, il interpella ce dernier au sujet de Santerre qu'il croyait son parent, mais qui n'était que son ami.

— On me fait savoir, lui dit-il, que le faubourg St-Antoine s'agite: faites avertir Santerre qu'au premier mouvement je le fais fusiller.

Le mot était audacieux : un revirement de fortune, (et il ne tint qu'à un fil) et Bonaparte pouvait être beaucoup plus légalement fusillé lui-même.

— Le général Santerre, répondit Moulins, ne marcherait que si le Directoire lui en donnait l'ordre, comme au Directoire seul appartient le droit de vous placer à la tête des troupes.

— Il n'y a plus de Directoire : Sieyès, Ducos, Barras ont donné leur démission, j'attends les vôtres.

— Détrompez-vous, général, tout le monde ne déserte point son poste.

Mais c'était un peu le dialogue du lion, il fallut se résigner.

Au reste, avec cette netteté d'expressions et cette vigueur de détermination qui imposent à la multitude, Bonaparte mit tout de suite les Parisiens dans sa confidence par deux proclamations qu'il adressa le 18 brumaire aux citoyens et aux soldats. On lisait ces mots dans la première, à propos de la translation des Conseils à St-Cloud, imaginée en apparence pour les soustraire aux dangers d'un projet prétendu d'insurrection :

« ... Le corps législatif se trouvera à même » de tirer la représentation nationale du danger » imminent où *la désorganisation de toutes les par-* » *ties de l'administration* nous a conduits. »

Et dans la seconde :

« ... *La République est mal gouvernée depuis* » *deux ans.* Vous avez espéré que mon retour » mettrait un terme à tant de maux; vous l'avez » célébré avec une union qui m'impose des obli- » gations que je remplis.

» La liberté, la victoire et la paix replaceront la » République Française au rang qu'elle occupait » en Europe et que *l'ineptie ou la trahison a pu* » *seule lui faire perdre.* »

L'agitation du faubourg se dissipa en stériles

clameurs. Le prestige qui entourait le vainqueur de l'Italie et de l'Égypte ; le souvenir de la mitraille de vendémiaire ; la crainte de s'attaquer à un si rude lutteur ; enfin le peu d'intérêt qu'inspirait l'ordre de choses, et l'attrait du changement toujours puissant en France, firent que la population Parisienne resta étrangère à une révolution qu'elle laissa tranquillement s'accomplir entre quelques officiers et quelques *avocats*, comme le disait Bonaparte.

Mais ce n'avait pas été sans périls pour celui-ci. Moulins avait voulu, le 18 au matin, envoyer un bataillon cerner sa maison. On sait que le 19, à St-Cloud, Bonaparte qui avait eu assez facilement raison des Directeurs et des *Anciens*, trouva une résistance inattendue dans le conseil des jeunes *Cinq-Cents*, et qu'il fut au moment d'être mis hors la loi. Bernadotte, qui fit bon marché plus tard de son républicanisme d'alors, n'était point entré dans son parti, il faillit recevoir le commandement des troupes, que Napoléon enleva avec ces mots magiques :

« — Soldats ! je vous ai menés à la victoire. puis-je compter sur vous ?

« — Oui ! » avaient-ils répondu avec enthousiasme. Ce mot le sauva.

D'une autre part, Fouché l'observait. « Le dénoue-
» ment nous a fixés, disait plus tard à Savary, Thu-
» rot, secrétaire-général de la police, mais toutes nos
» mesures étaient prises. Si le général Bonaparte
» eût échoué, lui et les siens portaient leur tête sur
» l'échafaud. » (1)

On comprend combien il avait importé à Bonaparte de n'avoir pas sur les bras, au moment de la crise, l'insurrectiou du faubourg.

En homme supérieur, il ne se bornait pas à jouir des fruits d'une victoire, il ne négligeait rien, pas même les petites précautions pour assurer sa position. Santerre fut donc, pendant quelque temps, soumis avec non moins de soin que précédemment, à une surveillance passablement inquiétante. Des arrestations, des déportations avaient suivi le coup-d'état du 25 fructidor, on craignait qu'il n'en fût de même après le 18 brumaire, il crut prudent de laisser passer les premiers moments : il se cacha encore, et sa retraite quoique sûre, était assez singulièrement choisie, dans un hôtel garni, et à deux pas des Tuileries, rue de Rohan.

(1) Mémoires du duc de Rovigo.

Peu à peu il se rassura, il apprit qu'on n'en voulait pas à sa vie, mais sa présence gênait toujours : il reçut une lettre du ministre de la police qui lui offrait une belle et riche propriété hors d'Europe, s'il voulait s'expatrier. Il ne vit là qu'une exportation déguisée, il ne voulut point accepter et parvint enfin à se faire oublier.

Il ne le fut pas toutefois du reconnaissant Berthier, ni du ministre de la guerre dont il obtint plusieurs grâces pour diverses personnes; et pour lui-même la mince faveur que voici :

Son fils aîné allait être appelé par la réquisition à faire partie de l'armée que le premier consul faisait réunir à Dijon, et qui delà menaçant à la fois l'Allemagne et l'Italie, devait après avoir tenu en suspens le cabinet Autrichien, traverser les Alpes, et finir en quelques semaines une campagne immortelle par la victoire de Marengo. Le jeune Santerre avait une santé trop délicate pour servir comme soldat, mais son père avait eu la précaution de lui faire apprendre à monter à cheval, à dessiner et lever des plans, ensorte qu'il pouvait être utilisé comme officier d'état-major. Il obtint pour lui en effet un brevet de sous-lieutenant attaché à l'état-major général, et le jeune homme fit

la campagne en cette qualité ; puis, il resta dix-huit mois encore en qualité d'ingénieur géographe, travaillant à la belle carte du Piémont exécutée par les ingénieurs Français.

En Italie, comme en Belgique et en Prusse, le nom de Santerre avait eu du retentissement et excitait la curiosité ; et, chose étrange, ce nom fut presque toujours favorable au jeune officier qui le portait, auprès des étrangers qui avaient conçu une très haute idée du pouvoir, de l'énergie et de l'influence de Santerre, mais il devenait de plus en plus une cause d'irritation ou de prévention de la part des officiers nobles qui commençaient à se rallier autour du Premier Consul et à obtenir de l'emploi dans les troupes de la République. Quelques scènes importunes à ce sujet, et la fièvre contractée en levant les plans des marécageuses plaines de la Lombardie, lui firent désirer un changement et son père l'obtint encore, mais le mauvais vouloir d'un secrétaire de Berthier, alors ministre de la guerre, faillit cruellement dénaturer cette faveur. Tandis que le jeune Santerre, malade, demandait à revenir à Paris, il reçut en Italie un ordre qui l'incorporait comme officier dans la quinzième demi-brigade, et lui enjoignait de la rejoindre de

suite à Vannes en Bretagne, où elle allait être embarquée pour le Sénégal.

Au risque d'être arrêté en chemin, il se dirigea néanmoins vers Paris où il arriva exténué et presque mourant. Après deux ou trois jours, son père soupçonnant une trahison et ne se connaissant plus de colère, le fait placer sur un matelas dans une calèche, et le conduit chez le ministre, dans le cabinet particulier duquel il fut porté et étendu sur un canapé. Berthier entra un instant après.

— Tiens, lui dit Santerre, voilà l'officier que tu envoies au Sénégal!

— Au Sénégal? Non : j'ai signé un brevet d'officier pour ton fils, mais voilà tout.

— Eh bien! fais donc venir ton secrétaire.

Le secrétaire mandé aussitôt, accourut, et traité un peu militairement par Santerre, n'eut rien à répondre, la perfidie était flagrante. Berthier apaisa la colère de Santerre en rendant la liberté à son fils.

Au reste, si l'amour paternel est un indice de la bonté du cœur, on peut juger Santerre par le fait suivant. Au commencement de la campagne d'Italie, son fils lui écrivait tous les jeudis. Après la bataille de

Marengo, qui eut lieu un mardi, le jeune homme, inadvertent ainsi que la plupart des jeunes gens, attendit comme à son ordinaire le jeudi pour écrire. Le père, dans l'intervalle qui s'écoula entre la nouvelle de la bataille et la lettre de son fils, fut en proie à une telle inquiétude, que ses cheveux, de châtain-clair qu'ils étaient encore, devinrent blancs à le rendre méconnaissable.

Après le retour de son fils, Santerre dont le temps était partagé entre les plaisirs de la société et le soin de sa fortune, passa quelques années fort calmes. Sa paix était faite avec Bonaparte qui vint à lui le premier. Peu après son retour de Marengo, le Premier Consul passait une revue au Champ de Mars : il aperçut Santerre qui se trouvait au premier rang parmi les spectateurs : après avoir regardé plusieurs fois de son côté comme pour le reconnaître, il se dirigea vers lui, et lui parla de son fils qu'il avait vu en Italie, le lui désignant avec quelques détails pour prouver qu'il ne se trompait pas.

— Mon fils est plus heureux que moi, dit Santerre, il est sous vos ordres et je ne puis parvenir à y servir.

— Eh bien, faites-moi votre demande, je verrai.

Puis saluant de la main, Bonaparte repartit au galop.

Il fallait à Napoléon des généraux plus jeunes, et surtout d'une autre école que celle où s'était formé Santerre; il n'accepta point ses services, mais du moins, peu de jours après son entrevue au Champ-de-Mars, il le réintégra dans son grade de général de division, et par arrêté du 19 thermidor an VIII, il l'admit à jouir du traitement de réforme affecté à ce grade.

Une circonstance, à son insu, contribua peut-être beaucoup à concilier à Santerre le bon vouloir de Bonaparte. Pendant le séjour de son fils en Italie, celui-ci qui aimait tendrement son père, lui écrivait avec une grande confiance, et exprimait sans beaucoup de reserve, son opinion sur les hommes et les choses. Or, Santerre sut plus tard qu'un des hommes de sa société habituelle, homme au reste de manières distinguées et du commerce le plus agréable, avait mission de rapporter à la police ce qui se passait chez lui, et que les lettres ou une copie des lettres de son fils y étaient régulièrement envoyées. Le Premier Consul qui se faisait rendre compte de tout, apprit ainsi combien Santerre était devenu étranger à toute pensée de complot ou d'agitation.

Le second des fils de Santerre, auquel le séjour d'Eve plaisait beaucoup, y avait peu à peu contracté le goût des travaux agricoles, il déclara vouloir se livrer à la culture. Son père acheta une ferme d'environ cent cinquante hectares de terres, nommée la Petite Loge, située entre Meaux et Coulommiers, et l'y installa en le pourvoyant d'attirail et de bestiaux pour une vingtaine de mille francs. Cette dépense, et les conseils de son fils aîné qui l'engageait depuis long-temps à se défaire d'Eve, propriété de luxe devenue fort onéreuse par les abus qu'entrainait l'habitude d'une trop large hospitalité, engagèrent Santerre à mettre le château d'Eve en vente. M. Bernier, riche cultivateur à Villeneuve près Dammartin, se présenta comme acquéreur et l'affaire tarda peu à être conclue : toutefois on convint des deux parts, que sur le prix de l'acquisition, dix mille francs seraient prélevés pour être offerts à M. Dumetz de Rosnay, fils du président, récemment rentré en France à la suite de la paix d'Amiens, afin qu'il voulût bien ratifier la vente par sa signature.

Or, cette clause adoptée, il restait encore deux petites difficultés : l'une c'était de découvrir la demeure de M. de Rosnay ; l'autre c'était de savoir qui

irait lui porter cette proposition que l'on désirait faire avec tous les ménagemens possibles, et non sèchement par le ministère d'un homme d'affaires. Quant au premier point, on se douta qu'il n'y avait qu'à s'adresser à Monsieur La Jeunesse : on avait raison. Aussitôt son retour, M. de Rosnay lui avait écrit, et c'était alors, ainsi que nous l'avons dit, que le digne serviteur était allé remettre entre les mains du fils de son maître, la pomme de canne et la tabatière d'or qu'il avait conservées comme un dépôt sacré. La Jeunesse donna donc l'adresse desirée. Quant au second point, Santerre redoutait dans cette entrevue la prévention attachée à son nom, M. Bernier craignait de ne pouvoir maîtriser son embarras. Ce fut le fils ainé de Santerre qui fut chargé de cette délicate mission.

Dès le lendemain, il se présentait dans un appartement silencieux et triste du Marais, où des vestiges de grandeur passée semblaient lutter péniblement avec l'infortune présente. M. de Rosnay, sa mère agée et infirme, deux enfants travaillant sans bruit sous les yeux d'un ecclésiastique qui leur donnait des leçons, étaient réunis dans une vaste pièce. Le calme qui régnait là, semblait avoir quelque chose de saint et d'inaltérable. Tout ému, le jeune Santerre demanda

un entretien particulier à M. de Rosnay qui l'invita aussitôt à passer dans un petit cabinet voisin, mais les quelques mots qui formulaient cette invitation furent prononcés avec une telle douceur d'accent, le geste qui les accompagnait avait une telle expression de bonté, que le jeune messager se remit aussitôt, et employant les ménagemens les plus délicats qu'il put trouver, il exposa le sujet de sa visite.

En ce temps, (février 1804) on ne prévoyait guère 1814 et l'on ne croyait plus au retour des Bourbons. La partie paraissait bien définitivement perdue pour eux, et les victoires des armées françaises avaient éteint bien de ces fastueuses espérances qui s'étaient fondées si long-temps sur les secours des étrangers. Loin de s'offenser, M. de Rosnay fut reconnaissant que l'on eût songé à lui, alors que l'on pouvait l'oublier comme bien d'autres. Les dix mille francs offerts étaient dans sa situation, une faveur inespérée de la providence. Il accepta, témoignant sa reconnaissance en termes flatteurs pour Santerre, dont La Jeunesse lui avait déjà parlé. Le contrat d'acquisition, avec la signature de M. de Rosnay, fut passé peu de jours après, devant M. La Vollée, notaire à Dammartin.

Santerre s'était réservé dans la vente, une petite pièce de terre de trois quarts d'arpents, qu'il affectionnait pour son site et qui était assez éloignée du village. Il la gardait pour y placer sa sepulture. Cette pièce était entourée d'arbres, il en destina la taille aux pauvres du village auxquels elle était distribuée par les soins du curé.

Vers ce temps, sa fortune reçut un nouvel accroissement par la mort de sa sœur ainée, et ce fut encore pour lui une occasion d'exercer sa bienfaisance habituelle. Deux cousines de la famille Santerre, anciennes religieuses, n'avaient plus pour exister que les bienfaits de la sœur qu'il venait de perdre. Il ne voulut pas les abandonner, et il remplaça à leur égard leur bienfaitrice en subvenant à tous leurs besoins. Il fit plus : sa sœur avait laissé un écrit, dans lequel elle témoignait sa volonté de donner après elle une rente de deux cents francs à chacune de deux femmes qui avaient été quarante-six ou quarante-sept ans à son service. Mais l'écrit, bien qu'il fût autographe, n'était point signé; sans validité par conséquent, il fut rejeté par les autres héritiers; Santerre n'en considéra pas moins la volonté qui y était exprimée, comme sacrée, et se chargeant seul de l'accomplir, il paya

jusqu'à leur mort à ces deux femmes, la rente désignée.

Cela dura une dixaine d'années.

Son second fils installé à sa ferme de la Petite Loge, il dût s'occuper de le marier. Il ne fallait pas songer à une Parisienne, on voulait avec raison une fille de cultivateurs, à laquelle le séjour de la ferme n'eût rien d'odieux, et dont l'utile concours pût au contraire en faciliter l'exploitation. Sous ce rapport on fit un choix convenable dans une famille des environs de Meaux, mais ce choix, bon en lui-même, n'en fut pas moins la cause première et indirecte de la dernière ruine de Santerre.

Le mariage fut célébré avec un éclat extraordinaire à Meaux, les familles les plus notables de la ville y assistaient, le général Augereau s'y rendait de son château de La Houssaye, lorsqu'à son départ il fut rejoint par un courrier qui le mandait en toute hâte auprès du Premier Consul. Depuis la restauration du culte, la cathédrale de Meaux n'avait été envahie par une telle foule, avide de voir le rédoutable Santerre, dont le brillant uniforme de général de division rehaussait encore la bonne mine naturelle.

Le beau-père de son fils ne s'était pas toujours borné aux travaux de la culture : Il s'était immiscé avec des succès divers dans des fournitures de blés et de vins à la République. Ce qui lui en était resté de plus positif, c'était un goût prononcé pour les spéculations plus ou moins hasardeuses : il avait vu dans Santerre redevenu riche propriétaire au moyen de spéculations heureuses, un utile auxiliaire, et il s'efforça bientôt de l'entraîner dans ses projets.

D'un autre côté, le fils aîné de Santerre, soit prévention instinctive, soit plutôt résultat d'une observation judicieuse, s'était attaché avec persévérance à élever dans l'esprit de son père les méfiances dont le sien était rempli à l'égard de leur nouvel allié. Mais les propositions aventureuses du père de sa bru allaient mieux au caractère entreprenant de Santerre, que les frayeurs de son fils, il s'habitua à considérer celui-ci comme égaré par une injuste prévention et comme un poltron. Ceci une fois bien arrêté dans son esprit, y devint malheureusement le point de départ et la base d'une résistance obstinée à des conseils dont la prudence ne fut que trop démontrée par l'évènement. Peu à peu, il prêta une oreille

complaisante aux calculs flatteurs d'une magnifique affaire que le beau-père lui proposait.

L'exposé de cette affaire demande certains développemens, que nous serons obligé d'éclairer par quelques détails rétrospectifs.

CHAPITRE XVI.

Affaire de la succession de Monaco. — Santerre se rend adjudicataire de la terre de Thorigny. — Le double droit. — Procès et ruine. — Perfidie d'un ami. — Santerre arrêté — Ingratitude. — Un bon parent. — Attaque de paralysie. — L'audience accordée. — Chute et dernière maladie de Santerre. — Sa mort et son convoi solitaire. — Résumé.

Le duc Grimaldi de Valentinois, propriétaire de la principauté de Monaco, avait, en 1773, formé de grands projets financiers et industriels pour l'amélioration des revenus de sa principauté; il se proposait d'utiliser les ressources que le climat, le sol et la position géographique du petit État de Monaco pouvaient offrir, pensant qu'elles n'attendaient qu'un homme à l'esprit vaste et actif pour se multiplier.

Il pria M. le prince de Conty de lui indiquer un homme qui, par son crédit chez l'étranger, et l'étendue de ses connaissances en matière de commerce, pût seconder ses vues.

Le prince de Conty lui indiqua M. Petau, ou plutôt comme disaient alors les gens d'une certaine naissance en parlant des roturiers, le sieur Petau, négociant à Orléans, qui « par sa fortune personnelle, » par ses lumières et son crédit, réunissait toutes » les qualités nécessaires pour une si grande entre- » prise. » (1)

Le duc de Valentinois s'entendit avec M. Petau : un acte fut passé entr'eux, le 24 juillet 1773, mais ce fut à Monaco, M. de Valentinois l'ayant ainsi désiré. Cet acte donnait à bail à M. Petau tous les droits et revenus de la principauté : c'étaient, tout aussi bien que dans un grand état, la gabelle, la vente exclusive du tabac, des cartes à jouer, de l'eau-de-vie, des vins et liqueurs de toute espèce, l'exploitation des mines, la fabrication des monnaies, les droits d'entrée et de sortie, le commerce exclusif tant pour l'extérieur que pour l'intérieur. Le bail fut consenti

(1) Précis imprimé, pour le sieur Jean-Baptiste Petau.

pour vingt-quatre années moyennant la somme annuelle de quatre-vingt mille livres tournois pour chacune des neuf premières années ; quatre-vingt cinq mille livres pour chacune des sept années suivantes, et quatre-vingt dix mille livres pour chacune des huit dernières, à la charge par M. Petau, d'établir dans l'étendue de la principauté, l'éducation des vers à soie, la filature de la soie et de la laine, et généralement toutes les manufactures qui pouvaient mettre en valeur ces matières.

Suivant l'usage fort général alors dans les cours, le prince de Monaco qui avait aussi ses courtisans, exigea des libéralités en faveur des personnes qui l'entouraient. Ces sommes étaient considérables et furent toutes payées comptant.

Mais les liaisons d'affaires avec plus grand que soi, sont souvent scabreuses. M. Petau qui avait fait des dépenses préliminaires d'une grande importance, s'élevant à plus de trois cent mille livres, était arrivé à Monaco le 18 septembre, et dès avant le mois d'octobre la mésintelligence éclatait entre lui et le prince.

Il ne faut point asseoir un jugement sur le dire d'une seule partie, mais il existe un curieux document imprimé, un *Précis signifié pour le sieur J. B.*

Petau défendeur, contre les sieurs De Grimaldy demandeurs en cassation de deux arrêts rendus en la cour d'appel d'Orléans, les 28 *messidor an XIII, et* 22 *frimaire de l'an XIV*, et ce document établit quelques faits constants : ainsi, sans s'arrêter aux causes attribuées par M. Petau à la mésintelligence survenue entre le prince et lui, et qu'il prétend être des offres plus considérables faites après coup par des négociants de Lyon, jaloux de l'affaire qu'il avait traitée, il paraitrait que M. Petau, afin de trouver des juges entre lui et M. le prince souverain de Monaco, sujet du roi de France à cause de son duché de Valentinois, aurait été réduit à *s'évader* de Monaco, et à présenter requête au parlement de Paris. Le parlement rendit, à la date du 9 mars 1774, un arrêt qui ordonnait que les parties plaideraient par devant lui sur la demande en dommages et intérêts, et que le sieur Valentinois serait tenu de fournir défense à ladite demande.

Le 25 du même mois de mars 1774, M. de Valentinois avait obtenu de l'autorité royale, un arrêt qui cassait celui du parlement et lui *interdisait la connaissance de l'affaire.*

C'était encore, (sous Louis XV et Mme Du Barry),

le bon temps des lettres de cachet. (1) M. Petau s'était permis d'exposer ses griefs dans une requête au conseil, imprimée; bientôt un nouvel arrêt du conseil supprima la requête, et une lettre de cachet confina l'imprudent plaideur à Vincennes.

La justice n'avait rien à voir aux lettres de cachet. La faveur seule pouvait être invoquée contre la faveur; le prince de Conty voulut bien intervenir pour M. Petau, il obtint main levée de la lettre de cachet, mais à condition que le malheureux négociant ne pourrait approcher de trente lieues de Paris, à peine d'être incarcéré de nouveau, et cette défense dura jusqu'à la révolution.

L'Assemblée Constituante plaça au même niveau, devant la loi du moins, les princes et les négociants. Un arrêté de cette Assemblée, en date du 25 septembre 1790, renvoya M. Petau à se pourvoir devant les tribunaux ordinaires par les voies de droit.

Mais bientôt la Terreur ne frappa pas moins les négociants que les princes ; puis enfin tous les deux purent respirer, et le persévérant M. Petau de recommencer à prendre corps à corps son vieil adver-

(1) Louis XV ne mourut que le 10 mai 1774.

saire ou plutôt les enfants de celui-ci, qu'il avait seulement en face en l'an XIII, après une interminable série de procès, d'arrêts, d'appels, etc., qui depuis *trente-deux ans*, ne paraissaient pas avoir fait faire un pas à l'affaire.

On en était là, lorsque fut poursuivie sur publications judiciaires, par les héritiers bénéficiaires de M. Honoré Camille Léonor Grimaldy de Monaco, la vente des château et terres de Valentinois, situés à Thorigny et autres lieux, départements de la Manche et du Calvados. Le tout consistait, outre le château, les bois de haute futaie, les moulins, etc., en près de trois mille six cents arpens de bonnes terres de Basse-Normandie.

Le beau-père du fils de Santerre, connaissait M. Petau et savait qu'il avait une créance, énormément accrue par les intérêts, à répéter contre la succession bénéficiaire de Monaco ; mais M. Petau était extrêmement âgé, il avait quatre-vingt huit ou quatre-vingt neuf ans ; de plus il était ruiné et hors d'état de poursuivre assez activement le recouvrement de cette impalpable créance. Le beau-père pensa qu'un homme qui pourrait et voudrait employer des capitaux dans l'acquisition de Thorigny, obtiendrait aisément à

l'avance une transaction de M. Petau, et que, débarrassé de cette créance, il trouverait dans la coupe des bois, la revente en détail d'une partie des terres, et l'administration mieux entendue des autres, à réaliser un magnifique bénéfice. Ce fut cette affaire qu'il proposa à Santerre, et qu'après d'assez opiniâtres pourparlers il parvint à lui faire accepter.

Santerre avait alors pour environ six cent mille francs de fortune, consistant principalement dans sa propriété de la Rotonde du Temple qui, ainsi que nous l'avons dit, lui rapportait jusqu'à vingt-six mille francs et en pouvait bien valoir quatre cent mille : il avait seulement quelques engagemens pris pour une partie du prix de la ferme qu'il avait achetée à son second fils.

Il fut mis en rapport avec M. Petau, dont il crut la créance moins litigieuse qu'elle ne l'était, et le 22 ventose an XIII, il se rendit acquéreur de la terre de Thorigny, pour le prix d'un million six cent mille cent francs, plus environ deux cent vingt mille francs pour droit d'enregistrement, et cinq centimes pour franc, à payer aux avoués des héritiers, et pour frais de greffe, de jugement d'adjudication, de transcription et autres.

Son fils aîné qui s'était constamment opposé à cette affaire, fut atterré lorsqu'il en apprit la conclusion, et, poussé par une judicieuse prévoyance, véritable nom de bien des pressentiments, il s'empressa de retirer de chez son père ses propres économies et les meubles qui lui appartenaient, et de chercher un autre logement où il ne craignait que trop d'avoir, un jour, à lui offrir un asile. Depuis deux années déjà, le gérant de la Rotonde, reconnu infidèle, avait été renvoyé, il n'avait pas été remplacé; Augustin Santerre avait obtenu de son père la location de la propriété à titre de fermier-général, et cette circonstance avait procuré ces économies dévenues bientôt si précieuses et si nécessaires.

En effet, à peine l'adjudication était elle prononcée, que des tribulations sans nombre vinrent fondre sur Santerre. Deux jours avant l'expiration du délai pour payer les droits d'enregistrement, un appel du jugement d'adjudication fut interjeté. Il se trouva fort perplexe : il se hâta d'adresser au ministre et au directeur général des finances, une pétition dans laquelle il exposait le risque qu'il courait ou d'être condamné à payer le double droit, (cent quarante-sept mille huit cent quarante francs,) s'il laissait passer le

délai; ou de perdre cent soixante mille francs pour les frais d'enregistrement et ceux de procédure s'il était évincé de son adjudication, parceque ne pouvant répéter contre le Domaine un droit d'enregistrement acquitté, ni contre les avoués des frais dont ils avaient obtenu la distraction, le recours qu'il aurait contre la succession serait illusoire puisque cette succession était notoirement insolvable.

Il demandait: 1° S'il pouvait être dispensé d'acquitter le droit d'enregistrement jusqu'à ce qu'il eût été statué sur l'appel ;

2° Si, dans le cas où il acquitterait le droit d'enregistrement et où le jugement d'adjudication serait annulé, la régie lui restituerait les sommes qu'il aurait payées ;

3° Et enfin si, d'après son exposé, il pouvait être sujet au paiement du double droit, faute d'enregistrement dans les vingt jours.

Il ne s'est point trouvé dans ses papiers de trace de la réponse du Ministre ou du Directeur général : peut-être fut-elle évasive ; ce qui est certain, c'est que Santerre, induit en erreur sans doute, laissa passer les vingt jours de délai sans oser acquitter les droits d'enregistrement, et que plus

tard il fut condamné à payer le double droit.

Bientôt il attaqua lui-même la vente qui lui avait été faite : il paraitrait que des renseignemens ultérieurs l'auraient porté à croire que la contenance réelle des terres vendues était inférieure d'environ six cents arpents à celle indiquée aux affiches ; ce fut ce qu'il fit plaider.

Mais dans cette plaie de procès dont il se trouva subitement affligé, il eut affaire à forte partie ; on le travailla de main de maitre. Il ne fallut point trente-deux ans pour le ruiner. Bientôt une saisie s'appesantit sur son mobilier ; une opposition paralysa entre les mains de ses deux cents locataires, la source des revenus de la Rotonde ; il dut, nous l'avons dit, payer le double droit augmenté d'une foule de frais, et dès le mois de mars 1806, l'expropriation de la Rotonde, poursuivie avec vigueur, fut mise à exécution. Cet important immeuble fut vendu par autorité de justice, et adjugé pour la somme de soixante-quinze mille francs, au grand désespoir d'Augustin Santerre qui, surpris par la rapidité de l'exécution, n'eut pas le temps de se mettre en mesure de l'acquérir, ce qu'il pouvait aisément faire alors, avec l'un de ses frères, au moyen d'un emprunt. Des trente mille francs de

douaire qui grévaient hypothécairement la propriété de la Rotonde, et qui avaient été attribués aux trois fils de Santerre par l'acte de séparation entre lui et sa femme, le second des enfants avait reçu son tiers en se mariant; les deux autres abandonnèrent généreusement leur part aux créanciers de leur père, mais ce sacrifice, la vente des chevaux et cabriolets et de tous les objets d'un luxe passé, n'avaient pu combler tout à fait l'abîme. Réduit aux trois quarts de sa pension de retraite de trois mille francs, dont les créanciers avaient le droit alors de saisir un quart, il abandonna son appartement confortable, et se réduisit à habiter avec son fils aîné, rue St-Louis au Marais, à l'angle de la rue St-Claude, n° 58, à un entre-sol au-dessus d'une remise, au fond d'une cour, une seule chambre que divisait un paravent. Un petit cabinet très-exigu formait une sorte d'antichambre.

De même que les témoignages empressés d'affection et de dévouement lui avaient été prodigués lors du retour de la fortune, il arriva, ainsi qu'à sa première ruine, qu'aucun genre de trahison ou d'ingratitude ne lui fut épargné.

Un jour, avant six heures du matin, et tandis que son fils était occupé à préparer lui-même dans l'an-

tichambre leur très-modeste déjeuner, un coup discret est frappé à la porte. Quelques-unes des dettes de Santerre n'étaient pas encore éteintes, et dans la crainte d'une visite importune, son fils se hâta de fermer la porte de la chambre à coucher, après avoir recommandé à voix basse, à son père, de ne faire aucun bruit, puis il ouvrit. C'était un ancien ami de Santerre, qui s'informa de lui le plus affectueusement du monde, qui du ton le plus pénétré témoigna la part qu'il prenait à ses malheurs. Il était désolé d'apprendre qu'il fût absent ainsi que le fils l'affirmait, il eût été heureux de le serrer dans ses bras et de lui témoigner son intérêt. Enfin, il fut si expansif que Santerre qui entendait tout, ne put y tenir et cria à son fils de le laisser entrer.

L'ami renouvela ses démonstrations affectueuses, et demanda en terminant sa visite la permission de revenir passer quelquefois un instant avec son ami. Santerre ravivé par ces preuves d'affection, se trouva ce jour là plus consolé et plus gai, et il résolut de sortir pour aller demander à dîner à son troisième fils qui avait fait depuis peu un mariage d'inclination, et qui habitait un petit logement à deux pas. A peine était-il parti, qu'un particulier se présente chez lui

où son fils aîné était resté, et apprend à celui-ci que son père vient d'être arrêté par les gardes du commerce, précisément sur la poursuite de M. N.... cet ami si tendre du matin. Il s'agissait d'une somme assez modique, qui duement gonflée par les frais, avait atteint le chiffre de sept cent cinquante francs. Comme ce n'était pas une somme que l'on ne pût à la rigueur parvenir à se procurer dans la journée, on avait bien voulu se borner à garder provisoirement le père dans un fiacre, en attendant que les démarches que le fils ne manquerait pas de faire fussent couronnées de succès.

En effet, revenu de son premier saisissement, Augustin Santerre s'élance, il va précipitamment s'entendre avec son père. Ils savaient qu'un particulier qui tenait à Santerre de bien près et qui lui devait tout, avait reçu la veille un paiement de six mille francs. Le jeune homme court chez lui, les six mille francs étaient encore là et disponibles, mais l'ingrat refusa en ajoutant l'ironie au refus. Atterré de ce coup inattendu, et découragé de faire de nouvelles tentatives, Augustin rentre chez lui, fait un paquet de son argenterie, et l'emportant, il se trouva errant dans les rues de Paris, ne sachant quel parti prendre,

lorsque le nom d'un neveu de son père, M. Dupuis-Santerre, marchand bonnetier en gros, dont il connaissait l'excellent cœur, lui vient à la mémoire. Il se hâte d'aller le trouver, raconte avec une émotion bien naturelle et sans doute éloquente, l'évènement qui l'amène, et offre de laisser en gage le paquet d'argenterie contre sa valeur. Le mari et la femme ne le laissèrent pas achever, et refusant le gage ils lui remirent promptement la somme nécessaire. Tout triomphant et ne se sentant pas de joie, il la porta à son père qu'il eut le bonheur de ramener libre enfin.

Mais cette scène et surtout la monstrueuse ingratitude du particulier aux six mille francs, qu'il n'était pas possible de lui cacher, le frappèrent violemment, et dans la nuit il fut affecté d'un commencement de paralysie du côté gauche. Sa mémoire s'affaiblit, il devint timide, inquiet et taciturne.

Cependant sa position s'améliora un peu, ses affaires s'arrangèrent ; à force d'économie et de privations, son fils parvint à payer ses derniers créanciers; il reçut sa pension entière et recouvra quelques faibles débris de son ancienne opulence. Son fils alors lui fit quitter cette sombre chambre d'entre-sol dont le séjour paraissait l'attrister, et l'installa dans un

joli petit logement de quatre pièces, rue du Pont aux Choux, à l'angle du boulevard : il put le promener sans craindre une nouvelle arrestation ; il le conduisit même à Mennecy, dans la maison de campagne d'une amie (Mme Goujon), mais Santerre, toujours en proie à son inquiétude maladive et s'imaginant être toujours poursuivi par ses ennemis, ne voulut partir que la nuit ; et à peine arrivé, croyant remarquer qu'il était l'objet d'une certaine curiosité de la part des paysans, il s'opiniâtra à repartir dès le même soir et revint à Paris.

Bientôt les attaques de paralysie se renouvelèrent et ses facultés mentales s'affaiblirent. Il se mit dans la tête de demander à être nommé gouverneur d'une place forte, et à ce sujet, il écrivait au ministre de la guerre de nombreuses lettres que son fils ne manquait pas d'intercepter. Il était encore poursuivi par une autre idée fixe qui avait quelque liaison avec la précédente ; il s'était imaginé que les Anglais, ces ennemis acharnés de notre révolution, avaient acheté la cage de fer que les Vendéens, disait-on, avaient fait faire pour l'y renfermer et l'y brûler à petit feu, et qu'ils cherchaient à le faire enlever pour faire une exhibition de sa personne en Angleterre.

C'était sans doute ce qui lui faisait si ardemment désirer de se trouver entre les murs d'une forteresse, aussi sa persévérance à écrire au ministre fut si grande qu'il réussit à lui faire parvenir une lettre. La demande d'une audience y était sans doute formulée en termes sensés, comme il arrive souvent à des personnes dont le cerveau est dérangé, lorsqu'elles traitent un sujet sérieux ou favori, car il arriva une lettre du ministre accordant l'audience demandée.

Santerre alors tout joyeux, revêtit son grand uniforme, fit venir une voiture, et se refusant impérieusement à ce qu'on l'accompagnât, se fit conduire à l'hôtel du ministre. C'était le 5 février, (1808) il était tombé en abondance de la neige qui, dans les endroits fréquentés, durcie sous les pieds des hommes et des chevaux était devenue une espèce de verglas. Arrivés au pont Royal les chevaux de sa voiture qui s'étaient plusieurs fois abattus, ne purent passer outre. Emporté par son impatience et craignant de manquer l'heure de l'audience, Santerre descendit et prit à pied la route du minstère. Il ne fit avec succès le trajet que pour échouer au port. A deux pas de l'hôtel il fit une chute ; on le ramena chez lui où il ne fit plus que languir. Un abcès intérieur se forma, sa paralysie aug-

menta : après être resté cloué sur un lit de douleurs un an encore, sans que sa gaîté l'abandonnât jamais lorsque son fils aîné était auprès de lui, il mourut de la rupture de l'abcès, le 6 février 1809, rue des Petites-Écuries 14, chez son plus jeune fils où il se trouvait depuis quelques semaines. Il était âgé de 57 ans, et non de 65, comme on l'a écrit dans la Biographie universelle de Michaud, où on le fait mourir en 1808.

Le bruit de sa mort se répandit promptement dans Paris. Il y avait long-temps que son rôle était fini, même avant l'affaiblissement de ses facultés, et il était devenu comme étranger à la population du faubourg St-Antoine ; cependant on craignit ou on affecta de craindre qu'il n'y eût quelque bruit à son enterrement, et, soit frayeur, soit effet de cet abandon dans lequel tombent si vite ceux que le sort a frappés, aucun de ses amis ne parut à ses obsèques. Il est vrai que la plupart des lettres d'invitation n'arrivèrent, dit-on, que tardivement à leur adresse. On se donna, dans le public, le plaisir d'attribuer ce retard à la police ombrageuse de l'Empire, et le lendemain tout fut dit et oublié sur ce sujet, auquel succédaient dans ce temps, bien d'autres préoccupations.

Ainsi disparut sans bruit et sans éclat, cet homme qui avait pu à son gré soulever ou calmer les flots populaires, qui avait commandé à cent mille hommes et avait eu en quelque sorte entre ses mains les destinées de Paris. Toujours poussé et enlevé par les évènemens qu'il n'avait point préparés et qu'il n'exploita jamais, il ne fut dominé dans toute sa carrière politique que par deux sentimens : la bienfaisance naturelle à son caractère ; et l'amour de son pays, amour développé par la lutte que soutint la nation contre un régime devenu à la longue oppresseur et inintelligemment ennemi de réformes indispensables. Il ne versa le sang que dans le combat. Il perdit sa fortune en occupant un des premiers postes de l'État, et le fait qui lui valut une large part de haine et de calomnies, ce fait, dénaturé par l'erreur, n'était même pas le sien.

Il donna des preuves irrécusables de bravoure personnelle, et la déroute de Coron dont il porta tout le poids, fut dûe surtout aux étranges superfétations de commandement de ce temps-là. Ses discours respirèrent toujours la modération ; et, d'accord avec sa parole, il lui arriva souvent, dans la Vendée, avec le général Boivin son ami, de jeter

au feu les ordres sanguinaires qui leur arrivaient de Nantes ou de Paris.

Nous n'avons point voulu prendre à tâche de réfuter spécialement chacun des écrits assez nombreux où sa mémoire a été flétrie. On peut juger d'après cette simple narration si ce fut là l'homme sanguinaire, brutal et sans éducation, *l'horrible Santerre* de la Biographie universelle, et de quelques autres ouvrages (1).

(1) Mme d'Abrantès a écrit, sans preuve, des horreurs sur le compte de Santerre. Santerre a été plus que vengé par l'historien Goldsmith qui a écrit les Mémoires secrets sur la cour de St-Cloud.

Voici à propos de Mme d'Abrantès une anecdote qui donne une assez singulière idée de la foi qu'il faut ajouter à ses allégations. Quelque temps après l'apparition de ses Mémoires, M. Augustin Santerre, fils aîné du général, qui lui avait écrit pour la prier de rectifier les faits erronnés relatifs à son père, et qui ne put en obtenir de réponse, s'entretenait tristement de ce fait avec un fonctionnaire, existant encore, de la ville de Meaux : « Il est difficile, lui répondit » ce fonctionnaire, de ne pas croire ce que dit Mme la » duchesse; elle est trop grande dame et de trop de mérite » pour avancer de pareils faits légèrement. » Peu après, le même fonctionnaire lut à son tour dans ces Mémoires que la sœur N..... ancienne religieuse, était morte chez Mme la

L'exposé fidèle que l'on vient de lire prouve assez que le défaut capital de ces écrits a été avant tout la prévention et l'ignorance : nous en exceptons un factum qui fut, celui-là, dicté par la haine, et qui rédigé en 1793, par un ennemi personnel de Santerre, fut publié en 1824, par Alexis Dumesnil, auteur de l'*Esprit des Religions.* Il se réfute au reste, plus que suffisamment de lui-même. Ce n'est autre chose qu'une dénonciation calomnieuse comme on en faisait dans le temps de la Terreur, avec l'espoir et l'intention bien arrêtée d'envoyer un ennemi à l'échafaud.

En résumé, Santerre fut surpris dans une belle position de fortune et de considération par une révolution qu'il n'avait d'autre motif de désirer que comme

duchesse, et que celle-ci lui avait à grands frais et longtemps prodigué tous ses soins. — « Voilà qui est fort, dit » un jour le fonctionnaire à M. Santerre, cette même vieille » religieuse a été entièrement à ma charge dans ses dernières » années, et elle est morte à Meaux, comme tout le monde » le sait ici. — Monsieur, lui répondit à son tour M. San» terre, il est difficile de ne pas croire ce que dit Mme la » duchesse, elle est trop grande dame et de trop de mérite » pour avancer de pareils faits légèrement. »

devant amener et la reforme d'abus dont il souffrait personnellement fort peu, et l'affranchissement du peuple : il donna le spectacle rare et toujours respectable, dans le temps où nous vivons, plus que dans tout autre peut-être, d'un homme qui ne fit point servir à un intérêt égoïste une influence immense, ni à sa fortune un grand commandement.

NOTES

ET ÉCLAIRCISSEMENS.

NOTES

ET ÉCLAIRCISSEMENS.

NOTE 1.

Page 1re. — *On a dit qu'il était le fils d'un boucher, venu de l'Allemagne...*

Voici la copie du brevet de maîtrise de Santerre, constatant qu'il était le fils d'un maître brasseur :

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Anne-Gabriel-Henri Bernard; Chevalier Marquis de Boulainviller, Vreignes et autres lieux ; Conseiller du Roi en ses Conseils; Seigneur de Passy-lès-Paris, Glisolles, Saint-Aubin, Président honoraire en sa Cour de Parlement; Prévôt de la

Ville, Prévôté et Vicomté de Paris; et Conservateur des Priviléges Royaux de l'Université de la même Ville; Lieutenant pour le Roi au Gouvernement de la Province de l'Isle de France; Lecteur de la Chambre de Sa Majesté; Grand'Croix, Prévôt et Maître des Cérémonies de son Ordre Royal et Militaire de Saint Louis, Salut; Sçavoir faisons, Qu'aujourd'hui Antoine Santerre a été reçu maître et marchand brasseur de bierre à Paris, comme fils de maître, en la présence et du consentement des jurés de présent en charge et Gardes de ladite Communauté, pour de ladite Maîtrise dorénavant jouir et user pleinement et paisiblement, tout ainsi que les autres Maîtres d'icelle, après qu'il a fait le serment de bien et fidèlement exercer ledit Métier, garder et observer les Statuts et Ordonnances d'icelui, souffrir la visitation des Gardes en la manière accoutumée. Ce fut fait et donné par Messire Claude-Bernard-François Moreau, Chevalier, Conseiller du Roi, et Procureur de Sa Majesté au Châtelet, Siége Présidial, Ville, Prévôté et Vicomté de Paris, Premier Juge et Conservateur des Corps des Marchands, Arts, Métiers, Maîtrises et Jurandes de ladite Ville, Fauxbourgs et Banlieue de Paris : après avoir vû la Quittance de la somme de trois livres de ce jourd'huy, signé Duchesne, Receveur des Aumônes de l'Hôpital-Général de Paris. Ce septième jour de may mil sept cent soixante-dix.

FRANÇOIS, LEGRAS.

NOTE 2.

Page 19. — *Nulle commotion politique....*

Cette attente de la révolution a été caractérisée ainsi, dans l'histoire des Français, de Sismondi (fin du dernier volume) :

« Pour qui croit à la logique de l'histoire, pour qui croit que tout se tient dans la succession des évènemens, ne semble-t-il pas que ce fut un temps bien marqué pour une révolution que le temps où la nôtre éclata ? On dirait que Dieu lui-même n'a pas voulu qu'on pût s'y méprendre ! Voyez les hommes qui sont aux prises au moment où les Etats généraux s'assemblent. Le parti du passé comptez-le; le parti du privilége que renferme-t-il dans son sein ? Des hommes sans vues, presque sans habileté d'aucune sorte. Voyez au contraire le parti du changement, de la révolution ! Et dites si de telles énumérations sont trompeuses ! Où est la force, où est la vie ? De quel côté sont les signes du vouloir de Dieu ? »

NOTE 3.

Page 22. — *Le prélude presque ridicule...*

Il n'était pas sans intérêt pour la cour, d'éloigner le plus possible de Paris, le lieu d'assemblée des Etats-Généraux; il lui importait de les tenir isolés du principal foyer de la fermentation révolutionnaire. M. de Barante, dans une notice sur M. de St-Priest, raconte ainsi comment on fut cependant amené à choisir Versailles pour le lieu de leur réunion.

« Le Conseil avait à déterminer en quel lieu s'assembleraient les Etats-Généraux. Le roi écoutait et ne disait rien. Sa physionomie ne manifestait point quelle pouvait être son opinion. On parla de Tours, de Blois, d'Orléans, de Cambrai; à chaque ville dont on prononçait le nom, même silence du roi. Alors, pensant qu'un déplacement éloigné le contrarierait, on se rabattit sur Compiègne; puis M. de Saint-Priest, se reprochant en lui-même sa complaisance, nomma Saint-Germain; alors le roi prit la parole : « Ce ne peut être que Versailles, dit-il, *à cause des chasses.* »

« Un autre conseil de prudence, de peu de valeur sans doute en de si grandes circonstances, fut de même négligé, et par un motif tout aussi frivole. Les ministres pensèrent qu'il fallait disposer quatre salles pour les Etats-Généraux

une plus vaste, destinée aux séances royales et aux assemblées générales; trois affectées aux trois ordres. « Si le Tiers-» Etat, disaient-ils, occupe la salle où se fera solennellement » l'ouverture des Etats, il se considérera comme le centre » des délibérations communes, comme la portion essentielle » et constitutive de la représentation nationale. » Ces réflexions semblèrent judicieuses; il fut convenu de prendre des arrangements en conséquence; les salles furent désignées. M. de Saint-Priest s'était occupé de ce soin; mais une de ces salles était un manége, que l'administration des écuries *ne voulut point céder*; on y renonça. »

M. de Barante ajoute encore les quelques traits qui suivent, au portrait du roi :

« Il voulait le bien de l'Etat, mais sans plus d'énergie que » le sien propre, sans se déranger en rien, sans sortir de » ses habitudes, sans prendre ni soin ni peine. Jamais il ne » songeait à plaire. Jamais il n'encourageait un de ses ser-» viteurs par un mot d'approbation ou d'éloge; il ne faisait » nul accueil aux étrangers. Sa bonté n'avait rien d'expansif, » ni de sympathique : c'était une forme de sa faiblesse. »

La cour à laquelle ne suffisait pas le pouvoir réel, avait une passion déplorable et tenant de l'enfantillage pour l'éclat

extérieur de ce pouvoir, et surtout pour les questions d'étiquette et de costume. L'audace avec laquelle les députés à l'Assemblée législative décrétèrent plus tard qu'à la séance royale (14 septembre 1791) ils s'asseoiraient lorsque le roi serait assis, excita des transports de fureur, et l'outrecuidance du ministre de l'intérieur, Roland, qui osait se présenter aux Tuileries avec des cordons au lieu de boucles à ses souliers, ne contribuèrent pas peu à rendre odieuse aux courtisans une Constitution à l'abri de laquelle se produisaient de telles énormités.

On ferait une longue liste des inconséquences commises, pendant les dernières années du règne de Louis XVI, par la reine et son entourage. L'affaire du collier livrée maladroitement en pâture à la malignité publique ; quinze millions envoyés en Allemagne au frère de la reine, au milieu de la détresse de la France ; les achats d'éditions des mémoires de Mme de Lamotte, que sans précaution, l'on faisait brûler par les ouvriers de la manufacture de Sèvres, lesquels trouvaient le moyen d'en sauver quelques exemplaires; le portrait de la reine enrichi de pierreries, donné par elle ostensiblement à l'archevêque de Sens, au moment où sa chute du ministère était obtenue du désespoir de la nation entière ; le somptueux costume imaginé pour les députés de la noblesse aux États généraux, en opposition avec le costume plus que modeste imposé aux députés du Tiers-

État; la place inférieure assignée à ceux-ci dans la salle des séances et dans les cérémonies, etc., etc., étaient pour ainsi dire autant de provocations dont les effets sur l'opinion publique se firent terriblement sentir.

Et parmi bien d'autres élémens de discorde, l'édit qui avait exclus les roturiers des grades militaires avait aliéné au gouvernement la classe moyenne aisée qui, jusque-là, se rapprochait le plus qu'elle pouvait de la noblesse. « L'in-» justice et l'absurdité de cette loi, dit Mme Campan, fut » sans doute une cause secondaire de la révolution. Il fallait » tenir à cette classe honorable du Tiers-État pour connaî-» tre le désespoir ou plutôt le courroux qu'y porta cette » loi.....

» Une autre décision de la cour, qui ne pouvait être » annoncée par un édit, fut, qu'à l'avenir tous les biens ecclé-» siastiques depuis le plus modeste prieuré jusqu'aux plus » riches abbayes, seraient l'apanage de la noblesse. »

N'était-il pas impossible en vérité de provoquer avec un plus impudent aveuglement les colères nationales!

NOTE 4.

Page 52. — *Ces objets terribles et précieux....*

M. Auguste Portalis, ancien député de Meaux, a consacré à ces clés, en 1842, la notice suivante :

« Le 14 juillet, au soir, 1789, c'était fête au faubourg St-Antoine. La population, qui avait combattu durant tout le jour et qui avait triomphé de la tyrannie, était de retour dans ses foyers. Les pères, les enfans s'appelaient : chacun cherchait et embrassait les êtres qui lui étaient chers ! D'autres hommes parcouraient les différens quartiers de Paris et les faisaient retentir de leurs clameurs : mais les nobles ouvriers de la liberté, ceux-là qui avaient réellement exposé leur vie pour la plus sainte des causes, étaient rentrés dans leurs maisons avec une simplicité héroïque. Là, ils répondaient comme des Romains aux tendres reproches qui leur étaient adressés par leurs femmes. Les vainqueurs de la Bastille avaient la conscience de la légitimité de leur victoire, et, peu soucieux de se mêler aux tumultes d'une joie sans péril et sans gloire, ils étaient revenus vers leurs familles comme après une bonne journée. Seulement, comme c'était un grand jour, que c'était le premier d'une ère nouvelle, qu'à dater de ce jour il n'y avait plus de manans et de vilains,

mais un peuple libre et puissant, les ouvriers avaient placé des lumières sur leurs croisées en forme de réjouissance.

» La grande rue du faubourg St-Antoine était étincelante de feux, et au milieu de ce patriotique incendie resplendissait d'un éclairage extraordinaire la maison d'un brasseur. Là demeurait un homme modeste, mais plein de résolution et de courage. Durant le jour, il n'avait pas quitté les postes les plus périlleux, quoiqu'il fût père de famille et riche. On l'avait vu combattre aux premiers rangs, sans affectation et comme si c'était sa place. Il avait plusieurs fois dirigé les assaillans; il avait aussi donné des soins aux blessés, et l'un des premiers il avait pénétré dans l'enceinte de la Bastille; et tandis que les uns s'étaient assurés des vaincus, et que les autres promenaient, en guise de trophées, quelques prétendues clés de la citadelle, lui, il avait songé aux malheureux prisonniers ensevelis dans les cachots, et il avait voulu avant tout les délivrer.

» Ce brasseur était *Santerre*. Il était connu par son humanité et sa douceur. D'une stature peu élevée, (1) de formes délicates sans être faibles, d'une grande recherche et d'une extrême propreté dans ses habitudes, il semblait destiné à demeurer étranger aux luttes populaires. Son œil bleu, sa

(1) Il y a ici une légère inexactitude. Voir le portrait que nous avons tracé de Santerre, page 14.

voix douce, ses cheveux chatain-clair ne semblaient pas devoir appartenir à un tribun. Santerre ne l'était pas non plus. Mais précisément à cause de cette douceur naturelle qui accompagne souvent les plus énergiques convictions, il passait avec raison pour être l'un des plus violens ennemis de la tyrannie, de l'arbitraire et du despotisme, dont la Bastille était à la fois le rempart et le symbole. Santerre, conduit par son patriotisme et son humanité, avait été l'un des vainqueurs de la Bastille. Il lui avait fallu des efforts inouis, à lui et à quelques personnes qui le suivaient, pour briser les portes des cellules où se trouvaient les prisonniers. Armé d'un flambeau, il était descendu jusque dans cet obscur réduit où vivait depuis un demi-siècle cet homme à barbe blanche, qui avait perdu à la fois la conscience de son nom, de sa famille, de son pays, et qui, rendu à la lumière et face à face avec des hommes, perdit le dernier vestige de sa raison, et ne put jamais révéler aucune des circonstances qui auraient aidé à le faire reconnaître. Santerre soutenait ce vieillard inconnu par les bras et le ramenait dans la cour du gouvernement, lorsque les six autres prisonniers, délivrés miraculeusement, arrivèrent avec leurs libérateurs et bénirent le jour qu'ils n'espéraient plus revoir. Il les conduisit tous chez lui, les entoura des soins les plus tendres, au milieu de sa famille; et c'est pendant qu'il leur faisait prendre quelques alimens et cherchait à ménager leur sensibilité si

vivement excitée, qu'un homme demanda à lui parler.

» Aussitôt introduit, cet homme s'exprima ainsi : « J'étais l'un des serviteurs du gouverneur de la Bastille, et l'un des surveillans de cette prison. Dieu m'est témoin que je n'ai jamais aggravé aucune souffrance, et que, dans la limite de mes devoirs, j'ai été charitable et bon. J'ai été chargé par le gouverneur de brûler tous les registres et papiers de la prison, de briser et d'anéantir tous les instrumens et objets qui pouvaient tomber au pouvoir des assiégeans. Vous n'avez pas donné le temps de consommer cette destruction. Je vous apporte les deux clés qui me restent. Ç'a été sans doute la volonté de Dieu. Je vous apporte ces deux clés parce que vous avez été aussi humain qu'intrépide, et qu'il n'a pas dépendu de vous que personne ne périt après la victoire. »

» Santerre accepta ces deux clés en disant qu'il en serait dépositaire au nom du faubourg St-Antoine. D'autres clés furent, dit-on, données à Brissot, d'autres à Lafayette, d'autres à Linguet et d'autres aussi à Mirabeau. Brissot, Linguet et Mirabeau avaient eux-mêmes été prisonniers de la Bastille, et ils avaient quelques droits à ses débris. Lafayette y avait plus de droits encore, car cette citadelle eût été certainement son tombeau si elle eût résisté à la fureur du peuple. Quoi qu'il en soit, du reste, de l'origine de ces diverses clés, leur authenticité ne saurait jamais être comparée à celle des clés remises au brasseur Santerre, à la connaissance de

toute la population du faubourg St-Antoine et le jour même de la prise de la Bastille.

» Santerre conserva religieusement son précieux dépôt. Les deux clés étaient de dimension inégale. Il alla lui-même en faire l'essai sur les lieux. La plus grosse ouvrait l'une des portes de la tour de la Liberté, et la plus petite ouvrait l'une des calottes de cette tour. Par une sauvage ironie, la tour de la Liberté était la plus austère et la plus noire des huit tours de la Bastille; les calottes étaient les cachots situés immédiatement au-dessous de la plate-forme, lesquels étaient insupportables par le froid en hiver et la chaleur en été. Jamais Santerre ne revit celui qui lui avait remis les deux clés : mais leur destination spéciale fut reconnue avant que l'œuvre légitime de la destruction n'eût sonné pour cette citadelle. On n'eut pas besoin de payer beaucoup d'ouvriers pour démolir la Bastille; le peuple en fit les frais, et chacun emportait chez lui une pierre. A cette époque, dans toutes les maisons, on voyait une pierre de la Bastille; mais peu à peu ces pierres ont disparu à leur tour, et peut-être que, dans quelques années, les antiquaires auront bien de la peine à en recueillir quelques-unes et à constater leur sainte origine.

» Le patriotisme et la popularité de Santerre le lancèrent dans la politique, et il traversa les orages de notre révolution avec des chances diverses, mais sans que jamais sa probité et son désintéressement fussent même soupçonnés. Loin de

s'enrichir, il offrit réellement, sur l'autel de la patrie, sa fortune, son industrie, son patrimoine et celui de ses enfans Tout fut par lui englouti dans le gouffre des affaires publiques, d'où les mauvais citoyens sont les seuls qui sortent avec des épaves,

» Dans les premiers temps de l'Empire, Santerre mourut pauvre et ignoré. Il était propriétaire de la rotonde du Temple; mais il administrait cette propriété avec tant de bonté, qu'il n'en retirait presque aucun revenu. Sur son lit de mort, il recommanda à son fils d'être honnête homme et bon citoyen, et de se montrer ainsi fidèle à sa mémoire. Il lui confia, en mourant, les deux clefs de la Bastille; ce fut le seul patrimoine qu'il lui donna.

» Santerre fils habite la ville de Meaux; il y est brasseur. Il vit modestement de son industrie. Sa probité, son patriotisme, son aménité sont connus de tout le monde. Il est environné de considération et de respect. Il a conservé les deux clefs de la Bastille; jamais il n'a confié à d'autres mains ce dépôt glorieux. C'est son trophée à lui, c'est sa noblesse, et il préfère ce débris populaire à toutes les savonnettes à vilain de l'ancien régime.

» Durant le règne de la branche aînée des Bourbons, on alla souvent en pélerinage visiter les clefs de la Bastille. Les officiers de la garde royale, en garnison à Meaux, y allaient eux-mêmes en secret. C'est qu'au fond du cœur tous les Français

comprennent que le jour de la prise de la Bastille a été un grand jour ; qu'il ne s'agissait pas d'une révolte, mais d'une grande révolution ; et que cette sublime explosion populaire a placé la France à la tête de la civilisation moderne.

» Honneur donc, mille fois honneur aux hommes de courage, d'énergie et de persévérance qui ont concouru à la régénération française ! Que leur mémoire nous soit précieuse et sainte ! Et si un jour de nouveaux périls menaçaient notre liberté ; si une tyrannique domination projetait le rétablissement de l'arbitraire ; si Paris et la France étaient aux prises avec l'égoïsme avide d'un Louis XI, les maîtresses d'un Louis XV, la cupidité d'un Mazarin et les insatiables déprédations des traitans, que Paris et la France se rappellent qu'on peut aller voir chez le brasseur Santerre *les clefs de la Bastille.* »

NOTE 5.

Page 52. — *La place où fut la Bastille.*

L'emplacement de la Bastille n'était pas, comme on le croit assez communément, la *Place* actuelle *de la Bastille* dont la colonne de juillet occupe le centre ; la forteresse était située en grande partie sur l'emplacement du chantier de bois qui se trouve à l'angle sud-ouest de cette place, et sur une portion de la rue de l'Orme et des abords du boulevard Bourdon. La place actuelle de la Bastille était en partie occupée par le bastion, à l'angle nord duquel répond à peu près la colonne de Juillet.

On n'apercevait du boulevard St-Antoine, avant d'arriver auprès des fossés, que les deux tours orientales, et de la rue St-Antoine que le tiers septentrional à peu près de la Bastille proprement dite.

La première porte de la Bastille, c'est-à-dire la porte de la première avant-cour, celle dont la clef fut donnée à Santerre, se trouvait dans l'alignement de la rue St-Antoine. On prétend qu'elle a été conservée en grande partie, et que c'est elle qui forme la porte cochère de la maison N° 232. Cette porte est en effet d'une hauteur et surtout d'une largeur peu ordinaires.

NOTE 6.

Page 64. — *Le balcon qui existe encore. . . .*

La maison a peu changé. Au milieu d'une large façade, rue du faubourg St-Antoine, n° 239, on voit encore ce portail et ce balcon qui ont bien quelques droits à la vénération publique. La porte cochère de la rue de Reuilly, n° 11, existe toujours aussi, et, bien que la Brasserie ait plusieurs fois changé de propriétaire, on peut voir de cette porte, sur un des bâtimens de la cour qui lui fait face, une espèce d'écusson portant encore ces mots en lettres dorées : SANTERRE, M^d^ BRASSEUR.

NOTE 7.

Page 71. — *L'invention des fameuses cages du Plessis-lès-Tours. . . . .*

On voyait il y a peu d'années, et sans doute elle y est encore, dans le bâtiment qui s'élève au-dessus de l'une des portes de la ville de Moret, près de Fontainebleau, une de ces cages à prisonniers. Nous en empruntons la description suivante, à un ouvrage publié en 1841, (*Contes au coin du feu*).

« . . . . . — Cela sert de prison, me dit mon guide, et il n'y a là que les murs et une cage où l'on mettait autrefois les prisonniers.

— Une cage?

— Oui, une cage; non pas une cage à moineaux ou à poulets, mais une bonne forte cage de six pieds carrés, faite de bons madriers en cœur de chêne, bien scellés dans le mur.

— Elle existe! et je puis la voir?

— Tout à l'heure si vous le voulez.

Or, le cœur me battait, car j'allais voir un des plus curieux monuments de la barbarie féodale du XV^me^ siècle, la dernière sœur, sans doute, des fameuses cages du château de Loches et du Mont Saint-Michel; le dernier de ces instrumens de torture inventés par le digne ministre de Louis XI le cardinal de la Balue. Et pourtant, que Dieu lui fasse paix, au cardinal'

car il expia son invention par un séjour de onze années dans une de ses propres cages. Louis, non moins superstitieux que cruel, n'avait pas osé répandre le sang de la Balue, parcequ'il était homme d'église.

Pour parvenir à la cage, objet de ma vive curiosité, il nous fallait des clefs déposées à la mairie ; mon guide courut les chercher, et, chose assez rare, comme le savent tous ceux qui ont attendu avec impatience, rien n'empêcha de les obtenir, aucun retard ne rallentit leur arrivée. Une clef pesante fut donc introduite dans une énorme serrure, une porte massive cria sur ses gonds rouillés et nous ouvrit un passage obscur. Nous montâmes un escalier étroit, aux marches raboteuses ; nous montâmes, parceque la cage n'est pas placée dans un cachot sous terre, mais bien à un étage assez élevé, obstacle plus efficace peut-être contre une évasion, que la profondeur d'un souterrain.

Cet escalier a dû souvent retentir du pas lourd et mesuré des soldats de différents siècles, car il conduit à un appartement voûté qui paraît avoir ordinairement servi de corps-de-garde. Telle fut encore sa destination en 1814, et les hideux Cosaques, l'occupèrent après les soldats de la Garde.

A l'un des angles de cette pièce, une nouvelle porte nous donna accès dans un second escalier semblable au premier ; puis une troisième porte nous introduisit enfin dans le cachot où est la cage.

Représentez-vous d'abord, une pièce d'environ quatre mè-

tres de côté, avec une voûte en arc aigu naissant aux quatre angles, à hauteur d'homme. Deux étroites fenêtres, accouplées dans une ogive, percées dans une épaisse muraille, et défendues en dehors par des barres de fer, donnent au levant, sur la rivière et sur la campagne; une autre fenêtre, au couchant, donne sur la principale rue de Moret.

Dans un des angles de cette pièce, du côté du pont, se trouve la cage, qui est là depuis plus de quatre cents ans, peut-être. Un fort assemblage de charpente, scellé dans le mur, retient des barreaux de seize centimètres de largeur, onze d'épaisseur, et distans les uns des autres de trente-deux à trente-quatre millimètres seulement. Des barreaux semblables occupent la partie supérieure de la cage, qui n'a en bois que deux côtés et le dessus, les deux autres côtés étant formés par les murs du cachot, et le dessous par la voûte de l'appartement inférieur.

Les dimensions intérieures sont de un mètre quatre-vingt centimètres de longueur, autant de largeur, et à peine deux mètres de hauteur; ainsi, un homme de haute stature ne pouvait guère s'y coucher que diagonalement, et l'on ne pouvait y faire plus de deux pas dans la même direction.

La porte a quelque chose de lugubre; cinquante centimètres de largeur seulement, sur un mètre de hauteur. Le malheureux qui la franchissait entrait là comme dans un sépulcre.

Je voulus y entrer, je voulus y être enfermé, et tandis que mon guide jouissant par amour-propre local de l'intérêt

qui m'était inspiré, prenait, cette fois, ma curiosité en patience, tandis qu'il fumait nonchalamment une pipe du tabac de la régie, je me mis à résumer les sensations d'horreur et de désespoir qui avaient rempli ce lieu, car il a été habité, car elle a servi, cette cage... à qui ? je ne sais, et quelques recherches que j'ai faites depuis, ne m'ont rien appris à cet égard, mais, à défaut de documents historiques, je retrouvai pendant mon court séjour dans cette prison, les marques palpables d'un long séjour, les traces visibles de longs et patients efforts pour en sortir. Oui, un désir frénétique de liberté avait laissé là son empreinte.

En examinant attentivement les barreaux, je remarquai que la mortaise inférieure qui retenait l'un de ceux qui se trouvent dans l'angle le plus éloigné du jour, avait été laborieusement sapée en dedans. Il est probable que le prisonnier s'était servi d'un morceau de métal pour ce travail, et qu'il aiguisait son instrument sur les pierres du mur, car, parmi les innombrables petites coupures qui forment l'entaille faite à la mortaise, quelques unes sont tranchées nettement, mais le plus grand nombre est déchiré, mordu, arraché, plutôt que coupé, et le travail se trouvait caché, sans doute par la paille qui jonchait la cage. Quoiqu'il en soit, ce travail a été poussé assez avant pour que le barreau ait pu être déplacé, et offrir un passage d'environ vingt-deux centimètres, c'était assez pour un homme amaigri par la prison et la douleur.

Mais ce pas si péniblement fait, ce n'était qu'un pas ; au-delà que d'autres obstacles à franchir ; l'ont-ils été ? je n'ai pu le savoir, j'ai remarqué seulement que deux autres barreaux ont été attaqués aussi, l'un de la même manière et l'autre d'une manière plus ingénieuse encore. Profitant d'un léger interstice que le retrait du bois avait formé, on avait coupé ou scié les tenons qui joignaient le barreau aux traverses supérieure et inférieure, et rien n'en paraissait au dehors ; mais depuis, de fortes barres de fer ont consolidé les barreaux attaqués, et d'autres barres liant tout l'édifice, retiennent même ceux qui étaient restés intacts. Ces précautions ont-elles empêché une évasion, ou ne sont-elles venues qu'après !...

J'ai parlé de barreaux éloignés du jour ; un jour sombre en effet, pénètre sous la triste voûte ; une des étroites fenêtres s'ouvre même dans la cage, et je voyais au-delà par un beau soleil d'été, la campagne riche et colorée, et la rivière roulant des flots qui étincelaient de mille jets de lumière, et une population active ou promeneuse traversant le pont dont quelques arches subsistent encore de celles que César fit construire, dit-on. Un groupe de jeunes filles rieuses laissait venir jusqu'à moi les sons confus d'une conversation joyeuse et animée. Mais cette fenêtre était-elle ouverte, au temps du prisonnier ? Une haine féroce ne lui enviait-elle point la consolation de voir au loin du soleil et de la verdure, de voir passer quelquefois des femmes, des enfans

qui lui rappelaient le souvenir douloureux mais tendre, de sa femme de ses enfants ou d'une amante. Craignait-on qu'un signal ami ne vint du côteau voisin, lui redire que tout ne l'oubliait pas au monde, et que ses peines étaient partagées? Je n'ose m'arrêter à cette idée, car si ma mémoire est fidèle, j'ai cru remarquer que la fenêtre a été autrefois murée, au moins en partie, et dans tous les cas, un caprice du geolier pouvait plonger l'infortuné dans d'affreuses ténèbres.

Et qu'était-ce pour les bourreaux de ce temps-là, que de priver un malheureux d'air et de lumière? Qui ne connaît les oubliettes des anciens manoirs féodaux, et à Moret même, à quelques pas du donjon où je vous introduis, n'a-t-on pas trouvé dans les souterrains d'un édifice habité jadis par les Templiers, des squelettes attachés à des chaînes fixées aux piliers. « On suppose que ce sont les restes des anciens Tem-« pliers qui périrent victimes d'un lâche attentat, tandis « que l'on faisait le procès public à plusieurs des leurs et « à l'ordre entier. Peut-être était-ce les dépouilles de che-« valiers condamnés pour quelques méfaits par leurs con-« frères eux-mêmes (1).

Ce n'était pas au crime seul qu'étaient reservées les tortures des cages, et tous ceux qui les habitèrent n'étaient

(1) *Histoire du département de Seine-et-Marne*, par le docteur Félix Pascal, t. 2, p. 406.

pas des La Balue ; car, ce n'est le tout de construire d'admirables édifices, et il s'en faut bien qu'elles soient toutes belles les pages de l'histoire du bon vieux temps. Sans remonter à ce que nous sommes convenus d'appeler des siècles de barbarie, un malheureux gazetier hollandais, que Louis XIV fit enlever, a été, au milieu du grand siècle, enfermé pendant près de vingt années dans une cage du Mont-Saint-Michel. Des personnes existent encore, qui ont vu avant la révolution, la cage détruite depuis, sur les barreaux de laquelle il avait sculpté des dessins en relief, chefs-d'œuvre de patience. Il se servait pour faire ces sculptures, d'un clou qu'on laissait entre ses mains ; aucun espoir de liberté ne lui avait sans doute inspiré, comme à son confrère de Moret, d'impuissans efforts.

Un fait assez singulier, qui rattache l'histoire de ces cages à notre histoire moderne, c'est que Louis-Philippe, enfant, voyageant en Normandie avec sa sœur, sous la conduite de madame de Genlis, sa gouvernante, visita la cage du Mont-Saint-Michel. Une indignation généreuse s'empara du jeune prince ; il voulait faire briser tout de suite la cage, et aider lui-même à sa destruction. »

NOTE 8.

Page 81. — *On connaît l'histoire de ce voyage.....*

« Dès le mois de mars de la même année (1791) dit Mme Campan, la reine s'occupa des préparatifs de son départ. Je passai ce mois auprès d'elle, et j'exécutai une grande partie des ordres secrets qu'elle me donna à ce sujet. Je la voyais avec peine occupée de soins qui me semblaient inutiles et même dangereux, et lui fis observer que la reine de France trouverait des chemises et des robes partout. Mes observations furent infructueuses : elle voulut avoir à Bruxelles un trousseau complet, tant pour elle que pour ses enfans. Je sortais seule et presque déguisée, pour acheter et faire faire ce trousseau.

« Je commandais six chemises dans une boutique de lingère, six dans une autre, des robes, des peignoirs, etc. Ma sœur fit faire un trousseau complet pour Madame, sur les mesures des hardes de sa fille aînée, et je commandai des habits pour M. le dauphin sur celles de mon fils. »

Mais le trousseau ne suffisait pas, la reine voulait emporter aussi son nécessaire de voyage. Comme c'était un meuble fort volumineux et dont le déplacement des Tuileries n'eût pu se faire sans être remarqué, elle décida qu'on lui en ferait faire un autre tout semblable. Ce fut une dépense de cinq cents louis, et une perte de temps de deux mois et demi.

NOTE 9.

Page 83.— *Qui, après lui avoir aliéné les femmes de la haute noblesse....*

La reine n'avait pu retenir quelques rires assez mal dissimulés derrière son éventail, et peu obligeants pour les vénérables duchesses et princesses qui en étaient l'objet, dans la grave cérémonie des révérences de deuil qu'elle eut à subir lorsque la mort de Louis XV eut placé son mari sur le trône. Ce tort, un peu involontaire sans doute, ne lui fut jamais pardonné : le titre de moqueuse lui fut donné généralement, et les bonnes dames se vengèrent par une guerre sourde mais implacable. « Ce qui, au premier coup d'œil » semble inexplicable et navre de douleur, dit l'historien » royaliste Montjoye, c'est que les premiers coups portés à » la réputation de la reine, sont sortis du sein de la cour. »

NOTE 10.

Page 119. — *C'étaient des vengeances et des supplices....*

Les alliés n'avaient même pas eu la pudeur de dissimuler quelques uns des motifs personnels qui les faisaient agir dans cette espèce de croisade, entreprise pour venger la cause *du trône et de l'autel.* L'intérêt particulier se met en évidence dès les premières lignes de ce manifeste dont voici quelques extraits :

« Leurs majestés l'empereur et le roi de Prusse m'ayant » confié le commandement des armées combinées qu'ils ont » fait rassembler sur les frontières de France, j'ai voulu » annoncer aux habitants de ce royaume les motifs qui ont » déterminé les mesures des deux souverains, et les inten- » tions qui les guident.

« Après avoir supprimé arbitrairement les droits et pos- » sessions des princes allemands en Alsace et en Lorraine, » troublé et renversé, dans l'intérieur, le bon ordre et le » gouvernement légitime; exercé contre la personne sacrée » du roi et contre son auguste famille des attentats et des » violences qui sont encore perpétués et renouvelés de jour » en jour, ceux qui ont usurpé les rênes de l'administration » ont enfin comblé la mesure en faisant déclarer une guerre » injuste à sa majesté l'empereur, en attaquant ses provinces

» situées en Pays-Bas; quelques-unes des possessions de » l'empire germanique ont été enveloppées dans cette oppres- » sion, et plusieurs autres n'ont échappé au même danger » qu'en cédant aux menaces impérieuses du parti dominant » et de ses émissaires.

« Sa majesté le roi de Prusse, uni avec sa majesté impé- » riale par les liens d'une alliance étroite et défensive, et » membre prépondérant lui-même du corps germanique, n'a » donc pu se dispenser de marcher au secours de son allié » et de ses coétats; et c'est sous ce double rapport qu'il » prend la défense de ce monarque et de l'Allemagne.

« A ces grands intérêts se joint encore un but également » important, et qui tient à cœur aux deux souverains : c'est » de faire cesser l'anarchie dans l'intérieur de la France, » d'arrêter les attaques portées au trône et à l'autel, de réta- » blir le pouvoir légal, de rendre au roi la sûreté et la » liberté dont il est privé, et de le mettre en état d'exercer » l'autorité légitime qui lui est due.

« La ville de Paris et tous ses habitants, sans distinction, » seront tenus de se soumettre sur-le-champ et sans délai » au roi, de mettre ce prince en pleine et entière liberté, et » de lui assurer, ainsi qu'à toutes les personnes royales, l'in- » violabilité et le respect auxquels le droit de la nature et » des gens oblige les sujets envers les souverains; leurs ma- » jestés impériale et royale rendant personnellement res-

» ponsables de tous les évènements, sur leur tête, pour être
» jugés militairement, sans espoir de pardon, tous les mem-
» bres de l'assemblée nationale, du département, du district,
» de la municipalité et de la garde nationale de Paris, les
» juges de paix et tous autres qu'il appartiendra; déclarant
» en outre, leurs dites majestés, sur leur foi et parole d'em-
» pereur et roi, que si le château des Tuileries est forcé ou
» insulté, que s'il est fait la moindre violence, le moindre
» outrage à leurs majestés le roi, la reine et la famille royale;
» s'il n'est pas pourvu immédiatement à leur sûreté, à leur
» conservation et à leur liberté, elles en tireront une ven-
» geance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant la ville
» de Paris à une exécution militaire et à une subversion
» totale, et les révoltés coupables d'attentats, aux supplices
» qu'ils auront mérités. Leurs majestés impériale et royale
» promettent, au contraire, aux habitants de la ville de Paris
» d'employer leurs bons offices auprès de sa majesté très-
» chrétienne pour obtenir le pardon de leurs torts et de leurs
» erreurs, et de prendre les mesures les plus vigoureuses
» pour assurer leurs personnes et leurs biens, s'ils obéissent
» promptement et exactement à l'injonction ci-dessus.

« Enfin leurs majestés, ne pouvant reconnaître pour lois
» en France que celles qui émaneront du roi, jouissant d'une
» liberté parfaite, protestent d'avance contre l'authenticité
» de toutes les déclarations qui pourraient être faites au

» nom de sa majesté très-chrétienne, tant que sa personnne
» sacrée, celle de la reine et de toute la famille royale ne
» seront pas réellement en sûreté : à l'effet de quoi leurs
» majestés impériale et royale invitent et sollicitent sa majesté
» très-chrétienne de désigner la ville de son royaume la
» plus voisine de ses frontières dans laquelle elle jugera à
» propos de se retirer avec la reine et sa famille, sous une
» bonne et sûre escorte qui lui sera envoyée pour cet effet,
» afin que sa majesté très-chrétienne puisse en toute sûreté
» appeler auprès d'elle les ministres et les conseillers qu'il
»ui plaira d e désigner, faire telles convocations qui lui
» paraîtront convenables, pourvoir au rétablissement du bon
» ordre, et régler l'administration de son royaume. »

NOTE 11.

Page 120. — *Ces amis dévoués étaient des constitutionnels.*

« M. de La Fayette fit proposer à la famille royale de se réfugier à Compiègne, dans son armée. C'était le parti le meilleur et le plus sûr; mais les personnes qui avaient la confiance du roi et de la reine, haïssaient M. de La Fayette autant que s'il eût été un Jacobin forcené. Les aristocrates de ce temps-là aimaient mieux tout risquer pour obtenir le rétablissement de l'ancien régime, que d'accepter un secours efficace, à la condition d'adopter forcément les principes de la révolution, c'est-à-dire, le gouvernement représentatif. L'offre de M. de La Fayette fut donc refusée, et le roi se soumit au terrible hasard d'attendre à Paris les troupes allemandes. »

Mme DE STAEL; *Considérations sur la Révolution française*, chap. VIII.

NOTE 12.

Page 129. — *Mon corps servira de bouclier....*

La Biographie universelle des contemporains (1834), qui est à beaucoup près la plus exacte quant à Santerre, cite le fait suivant, que nous plaçons seulement ici, parceque nous n'en avons trouvé nulle autre trace dans les documens que nous avons pu consulter.

« Santerre, y est-il dit, fit de vains efforts pour sauver des mains d'une populace effrénée, les prisonniers arrivés de Rambouillet, et il manqua dans cette occasion, de périr victime de son dévouement. Ses soldats et ses aides-de-camp ayant été repoussés, il fut laissé sans connaissance sur la place. »

NOTE 13.

Page 151. — *Moitié moins qu'on n'en avait employé sous Louis XV.....*

Nous empruntons à l'Histoire du Donjon de Vincennes par MM. Alboize et A. Maquet, les quelques détails qui suivent, sur l'arrestation de Charles-Édouard et sur son expulsion de France.

« Ce jeune prince, âgé alors seulement de vingt-huit ans, avait déjà tenté, en Écosse, cette entreprise courageuse qui avait fait trembler le roi d'Angleterre sur son trône. Escorté seulement de sept fidèles gentilshommes, comme on le sait, il était arrivé sur ces plages réveiller le vieil amour des sujets de ses ancêtres pour le nom des Stuart, et y était parvenu. Intrépide et confiant dans son étoile, il avait remporté plusieurs victoires à la tête d'une armée improvisée, et s'était emparé d'Édimbourg, où il s'était fait proclamer régent du royaume en l'absence de son père qui s'endormait à Rome. Plusieurs succès qu'il avait dûs à son courage, avaient presque consolidé sa puissance. Alors des rois de l'Europe à la tête desquels était le roi de France, ui avaient envoyé des secours d'hommes et d'argent, et

l'avaient appelé leur frère ; mais le vent de de l'adversité ne tarda pas à souffler sur sa fortune. La trahison commença, et la désastreuse bataille de Culloden acheva sa ruine. Errant pendant long-temps de rivage en rivage, sans pain, sans vêtements, sans abri, ce rejeton de tant de rois avait enfin échappé comme par miracle aux troupes anglaises qui le poursuivaient en tous lieux. Il avait touché la terre de France, son alliée, il y avait encore peu de temps, et était venu demander à Louis XV un asile auquel sa naissance, sa gloire et ses malheurs lui donnaient des droits sacrés. Louis XV avait assuré cet asile, et la France avait en vénération ce noble proscrit.

» Charles-Édouard pensait sans doute à reconquérir encore le trône de ses ancêtres, mais en attendant, il vivait modestement à Paris, comme un monarque déshérité. La paix d'Aix-la-Chapelle venait d'être conclue.

» Peu de temps après, on remarqua de fréquentes allées et venues chez le prince. Le seigneur qui entrait seul chez lui était un des hommes puissants de la cour, et avait avec lui de longs entretiens auxquels personne n'était admis. Ce seigneur était le duc de Gesvres. Rien ne transpirait sur le secret de ces entrevues, et la petite cour des fidèles qui était autour de Charles-Édouard, croyait qu'il s'agissait d'une nouvelle tentative sur l'Écosse et se livrait à la joie et à l'espoir. Un matin, tous ces serviteurs accoururent tumul-

tueusement dans la chambre du prince, et lui annoncèrent la visite de M. de Maurepas et du duc de Gesvres.

— » C'est le ministre de la marine, disaient-ils; il vient conclure avec vous pour la nouvelle expédition d'Écosse.

» Le prince les regarda un moment sans oser leur répondre, puis, faisant un effort sur lui-même, il leur dit:

» — Jusqu'ici, mes amis, j'ai voulu vous cacher le malheur qui nous menace. Nous ne pouvons en effet concevoir des espérances de succès et de sympathie que sur la terre de France, dont les braves enfants nous ont déjà suivis sur les champs de bataille d'Écosse. Eh bien! on veut nous chasser de France.

» . . . . . C'est parceque le roi de France en a signé l'obligation envers le roi d'Angleterre! De pareils articles ne sont pas dans le traité d'Aix-la-Chapelle. Un roi n'écrit pas et ne signe pas ainsi une clause aussi cruelle que honteuse à la face de deux peuples. Mais ce qu'il n'ose faire au grand jour, il le fait dans l'ombre. Il me vole l'air et la liberté qu'il m'avait promis en France; il se cache comme un voleur . . . . . Voici la copie de l'article secret du traité d'Aix-la-Chapelle qui me concerne.

» . . . . . — Mais, Monseigneur, dit M. de Maurepas en se laissant emporter, si vous nous y contraignez, nous emploierons la force.

» — C'est ce que je demande, et c'est à la violence seule que j'obéirai.

» . . . . . Il sortit suivi de ses serviteurs et laissa MM. de Maurepas et de Gesvres, l'un furieux de cette résistance, l'autre admirant cette noble fermeté. Ils retournèrent sur l'heure à Versailles, où M. de Maurepas fut tout conter a ses collègues, tandis que le duc de Gesvres chercha à pénétrer auprès du roi afin de détourner le coup qui menaçait le prince. Mais Louis XV était en ce moment dans son Parc aux cerfs, et quelques instances qu'on lui fit, quelque pressée que fût l'affaire dont on voulait l'entretenir, il ne se dérangeait jamais. Il passa directement de cet endroit dans le salon du conseil; M de Maurepas avait fait de cela une affaire personnelle. Il s'était entendu avec ses collègues; il était d'accord avec eux, et l'on fit signer au roi, qui l'exécuta avec son indifférence habituelle, une lettre de cachet pure et simple contre le dernier des Stuart, naguère encore reconnu roi d'Ecosse par le roi de France, et traité de *frère* par lui.

« C'était le 10 décembre 1748. Le prince avait annoncé qu'il irait le soir à l'Opéra; ses serviteurs voulurent en vain l'en empêcher en lui faisant craindre une esclandre.

« — C'est ce que je veux, avait répondu Charles-Edouard, persistant dans son système.

Et il partit : de son côté Maurepas était prévenu du projet du prince, et voulant lui faire subir une humiliation qui le vengeât de ce qu'il avait été obligé d'entendre le matin, il avait fait tout préparer pour son arrestation; mais comme la nouvelle circulait déjà dans Paris, et que le plus profond mécontentement avait éclaté, on craignait une émeute en faveur du prince. En conséquence M. de Maurepas avait cru devoir prendre des dispositions militaires imposantes. Le duc de Biron, colonel des gardes françaises, cernait l'Opéra et ses abords avec douze cents de ses soldats. D'autres forces étaient sur pied, prêtes à marcher au premier signal. Au moment où la voiture du prince touchait le perron, elle fut entourée par des gardes à cheval; M. de Vaudreuil ouvrit brusquement la portière et demanda au prince son épée au nom du roi. Celui-ci sauta à l'instant de sa voiture, et ayant tiré son épée pour se mettre en défense, repondit énergiquement

« — Venez la prendre.

« Mais au même instant deux gardes l'ayant saisi par derrière, le renversèrent aussitôt, lui lièrent les bras et les mains, et le portèrent dans une autre voiture qui se mit en marche au galop.

« — Où me conduisez-vous? demanda le prince à M. de Vaudreuil.

« — Au donjon de Vincennes, répondit celui-ci.

« — Vous remercierez votre roi, ajouta le prince, d'avoir

choisi pour moi la même prison qui fut honorée de la détention du grand Condé. Seulement, vous lui direz que Condé était le sujet de Louis XIV, tandis que je suis l'hôte de Louis XV.

« Ils arrivèrent bientôt à la prison, où le prince fut remis sous la garde de M. du Châtelet, avec ordre de le traiter de la manière la plus sévère. Cinquante hommes furent spécialement préposés à veiller sur lui, mais M. du Châtelet, ami et admirateur du prince, loin d'exécuter ces instructions sévères, l'entoura de respect et d'égards, et parvint à concilier son devoir avec son attachement. Ce fut lui qui contribua surtout à le faire renoncer à une résistance désormais inutile, et l'amena à se contenter du triomphe qu'il avait obtenu en rendant publiques la faiblesse et la cruauté du roi.

« Le prince ne passa que six jours au donjon de Vincennes. Il partit le 16 du même mois, sous la garde de M. de Pérussy, officier des mousquetaires, et alla rejoindre son père, qui n'avait pas quitté Rome.

« L'arrestation du prince produisit une sensation très-fâcheuse dans Paris, et tout le monde manifesta son profond mécontentement. Le dauphin ne cacha pas la douleur qu'il en éprouvait; les Tallemont, les Fitzjames et autres grands seigneurs firent éclater tout haut le blâme qu'ils jetaient sur une pareille affaire, et des pamphlets où l'on attaquait violemment le roi et Madame de Pompadour furent répandus

dans Paris. C'est en effet une des actions les plus lâches qu'un roi ait pû commettre. Le droit des gens, le malheur et la gloire étaient méconnus en même temps. »

NOTE 14.

Page 160. — *M. de Malesherbes, réclama dans une lettre.. .*

Dans la lettre de M. de Malesherbes, immortel exemple à proposer aux fidélités de cour, on lisait cette phrase :

« J'ai été appelé deux fois au conseil de celui qui fut » mon maître, dans le temps que cette fonction était am- » bitionnée par tout le monde; je lui dois le même service » lorsque c'est une fonction que bien des gens trouvent » dangereuse. »

Elle était tellement dangèreuse en effet, que M. de Malesherbes paya plus tard de sa tête le dernier service qu'il avait rendu à Louis XVI.

NOTE 15.

Page 192. — *Mais non l'abondance ramenée.*

Au plus fort de cette disette, Santerre adressa aux Parisiens dans une proclamation, quelques observations sur la quantité d'animaux inutiles, tels que chiens et chats, absorbant des aliments qui auraient pu soulager un grand nombre d'indigents. Aussitôt parut une caricature dans laquelle on voyait les chiens et les chats apportant à Santerre une pétition pour demander leur grâce ou un sursis à l'exécution, ou un appel au peuple, tandis qu'une foule de rats s'opposaient à la prise en considération de la pétition.

NOTE 16.

Page 201 — *Aux ordres du généralissime Cathelineau, voiturier, du général Stofflet, garde-chasse....*

Cathelineau, voiturier et petit marchand de laines, de la commune du Pin-en-Mauge, près St Florent, était père de famille et avait 34 ans, lorsque, le 11 mars 1793, les jeunes-gens qui devaient tirer au sort à St-Florent, se mutinèrent et repoussèrent la force publique. Cathelineau était occupé à pétrir son pain, quand il apprit cette nouvelle. Soit que la colère l'emportât, soit qu'il pensât qu'un soulèvement général pouvait seul préserver le pays des suites de cette résistance, il courut sonner le tocsin, rassembla une centaine d'hommes avec lesquels il enleva le poste de Jallais et une pièce de canon : Il marcha ensuite sur Chemillé, Chollet, Vihiers. Sa troupe s'accrut rapidement jnsqu'au nombre de vingt mille hommes. Sa carrière militaire fut brillante mais courte. Le 29 juin suivant, il attaquait Nantes avec une armée de quatre-vingt mille hommes dont il avait été nommé généralissime, ayant sous ses ordres toute la noblesse du pays. Blessé d'une balle à cette attaque il mourut quinze jours après, emportant l'estime et les regrets de toute l'armée.

Stofflet, fils d'un meûnier de Lunéville, avait 42 ans en 1793. Quinze années de service dans le régiment de Lyonnais, lui avaient valu le grade de caporal : la vie qu'il avait sauvée à son colonel, le comte de Maulevrier, lui avait valu une place de garde-chasse au château de celui-ci, en Vendée. Stofflet prit part aux premiers soulèvemens. Les paysans qui prisaient son adresse et son énergie de chasseur intrépide, en firent un chef, il se fit lui-même général. Commandant une division dans l'expédition sur Granville, il parvint à repasser sur la rive gauche de la Loire, après la défaite du Mans, fit la guerre, tantôt seul, tantôt d'accord avec les chefs de son voisinage, se soumit à la République, reprit les armes, et fit fusiller le général vendéen de Marigny. Le comte d'Artois le nomma, de loin, lieutenant-général et chevalier de St-Louis en janvier 1796. Vivement poursuivi et pris peu après, Stofflet fut fusillé à Angers, le 23 février de la même année.

NOTE 17.

Page 203. — Note. *M. Alexandre Dumas fait jouer à Santerre un rôle grossier et ridicule, dans la journée du 31 mai à Paris, où Santerre n'était pas.*

Santerre qui avait résigné ses fonctions dès le 3 mai et ne les avait reprises que provisoirement, et en attendant qu'il fût pourvu à son remplacement, les quitta définitivement le 17, et partit de Paris le 19. Il est dit au Moniteur du 30 mai, que le 27 on lut à la commune une lettre de Santerre, écrivant d'Orléans, relative au rassemblement des volontaires; et le 9 juin il prenait part, avec les troupes qu'il avait amenées, à la défense de Saumur.

Santerre, après qu'il fut parti de Paris, le 19 mai, ne quitta plus l'armée que pour venir passer trois ou quatre jours à Paris à la date du 7 octobre, et pour y revenir en état d'arrestation prendre place dans la prison des Carmes au commencement de 1794.

Loin de montrer les ridicules craintes que M. Dumas lui attribue, sur la sûreté de la prison du Temple, il avait proposé à la commune, le 19 mars 1793 (Moniteur du 24) que la garde du Temple fût réduite à cent hommes et une compagnie de canonniers. « Le conseil se rappelant les décrets qui mettaient les prisonniers du Temple sous sa

responsabilité passa à l'ordre du jour sur la demande du commandant-général, en lui recommandant d'apporter la plus grande surveillance dans le service du Temple. »

Santerre, que M. Dumas représente comme ébloui à la vue d'un plan auquel il ne comprenait rien, et ne comprenant pas davantage les lettres de renvoi du plan à la légende, avait fait exécuter, sur un plan fort compliqué existant encore entre les mains de son fils, un mécanisme qui fonctionna long-temps à sa Brasserie. On a conservé aussi quelques planches qu'il avait fait graver pour les joindre à un mémoire qu'il se proposait de publier sur des améliorations à introduire dans la fabrication du salpêtre, et sur un système de caissons s'ouvrant indistinctement des deux côtés. Ces planches contiennent de nombreuses lettres de renvoi au texte.

NOTE 18.

Page 204. — *Les levées en masse accrurent les forces d'une manière plus fictive que réelle.* . . . .

Barère dit dans la séance de la Convention du 25 septembre 1793 :

« Les réquisitions ont produit dans la Vendée une armée » fabuleuse à laquelle la postérité aura peine à croire ; elle » est de quatre cent mille hommes et s'est formée en vingt- » quatre heures. »

« L'armée de quatre cent mille hommes était en effet une armée fabuleuse : toutes les masses réunies ne s'élevaient pas à cinquante mille hommes, presque tous sans armes. »

Guerres des Vendéens, par un Officier supérieur, t. 2, p. 130.

NOTE 19.

Page 205. — *Il semble que l'on nous ait envoyé tous les motionneurs de la capitale....*

« La Convention avait envoyé dans les départements insurgés des commissaires pris dans son sein. Le ministre de la guerre y envoya de son côté Ronsin, l'un de ses adjoints, avec des pouvoirs fort étendus; il avait en outre chargé deux commissaires particuliers de surveiller les opérations des généraux et de lui en rendre compte. Le ministre des affaires étrangères eut aussi ses commissaires: à leur exemple, le Département, la Commune, les Sections de Paris, envoyèrent des commissaires. Ronsin se créa une foule d'adjoints. Chacun apportant son esprit et ses opinions, on vit naître une guerre de rapports plus ou moins exagérés, de rivalités, de dénonciations, en un mot une anarchie complète.

Guerres des Vendéens, t. 1, p. 234.

NOTE 20.

Page 206. — *La plupart des bataillons sont dépourvus d'armes.....*

» Sur les quinze mille fusils envoyés de Maubeuge, deux mille seulement sont en état de servir » écrivait le 9 juin, le général Biron. D'un autre côté les représentans qui se trouvaient à Niort écrivaient au comité du salut public :

« Pour vous donner une juste idée de la confusion qui règne dans notre armée, il faudrait vous peindre les mouvements sans ordre de dix à douze mille habitans des campagnes, levés en masse à la voix de leurs administrateurs, voulant bien la révolution, mais regrettant de passer dans l'oisiveté des jours qu'ils emploieraient si utilement dans leurs foyers; occasionnant des frais immenses à la république, et manquant de tout, parcequ'ils ne savent à qui s'adresser pour réclamer la solde et les subsistances. Nous prenons le parti de renvoyer ceux qui ne nous échappent pas par la désertion. »

NOTE 21.

Page 208. — *Quelques dispositions furent prises à la hâte.*

« Les Vendéens étant maîtres de Doué, Saumur pouvait être attaqué d'un moment à l'autre. Les généraux et les représentants se réunirent en conseil. Le général Duhoux qui n'etait pas encore guéri de la blessure qu'il avait reçue au combat de Saint-Pierre-de-Chemillé, y assista; il fut décidé que l'on expédierait une ordonnance au général Salomon, à Thouars, avec l'ordre de se mettre de suite en marche à la tête de sa troupe et de se rendre le plus promptement possible à Saumur. On comptait beaucoup sur ce renfort dont la trente-cinquième division de gendarmerie faisait partie.

Saumur avait ponr sa défense deux redoutes établies sur les hauteurs de Bournan; elles dominaient les routes de Doué et de Montreuil.

Une troisième redoute, placée à la jonction des chemins de Chaintre et de Varrains, en avant du faubourg de Fenet, en défendait l'approche sur ces directions. Des côteaux escarpés, sur lesquels sont des moulins à vent et des murs de clôture à la gauche de cette redoute, offraient encore quelques avantages pour la défense.

Le Thouet servait de barrière dans cette partie.

L'ordonnance envoyée à Thouars par Loudun, n'arriva à sa destination que vers trois heures après midi le 8; on ignorait la position de l'ennemi.

Il paraît que l'ordre transmis à Salomon n'était pas ignoré des chefs vendéens, car il est reconnu que M. de la Rochejacquelein, déguisé en paysan, était à Saumur le 8, et qu'il avait dîné ce jour-là chez M. de Nesde, dont le fils, grenadier de la garde nationale, fut tué le lendemain d'un coup de feu, devant l'hôtel-de-ville.

Quoiqu'il en soit, Salomon se mit en marche par la route de Montreuil où il se présenta vers le coucher du soleil. Il y trouva l'ennemi en force. Trois colonnes, dont deux embusquées sur les flancs, l'attendaient à peu de distance de la ville. Il avait trois mille six cents hommes et quatre pièces de canon; il essaya de forcer le passage, et après un combat opiniâtre qui ne finit qu'à onze heures, la confusion, presque inévitable dans une affaire de nuit, lui fit prendre le parti de la retraite. Deux pièces de canon, un caisson et les voitures dont les conducteurs avaient pris la fuite avec leurs bœufs, restèrent au pouvoir de l'ennemi. La perte en hommes ne fut pas considérable. Salomon retourna à Thouars d'où il se dirigea sur Parthenay et Niort.

Ces détails furent adressés, le 10, au comité de salut public.

On eut connaissance à Saumur, dans la matinée du 9, de la tentative infructueuse de Salomon et de sa retraite, ce qui donna de vives inquiétudes. On ne pouvait guère espérer que des troupes, encore frappées d'épouvante de la déroute du 7, et des bataillons nouvellement arrivés, la plupart mal armés, formant en tout sept à huit mille hommes pour défendre une ligne forte étendue, pussent résister à cette masse de Vendéens accoutumés à braver tous les dangers. Cependant on était résolu à faire une vigoureuse résistance ; et, faute de temps et de moyens, on ne fit évacuer ni l'artillerie ni les magasins. Des courriers furent expédiés pour accélérer l'arrivée des bataillons de Paris, qui attendaient à Tours les canons qu'on leur avait promis : il était trop tard.

Le général Duhoux, retenu par sa blessure, ne pouvait agir par lui-même ; le général Menou venait de prendre le commandement (1) ; les généraux Coustard et Berthier, qui devaient le seconder, étaient arrivés la veille ; le général Santerre n'arriva qu'au moment de l'attaque. Aucun d'eux ne connaisait ni le terrain qu'il avait à defendre, ni la troupe qu'il avait à commander. »

Guerres des Vendéens, t. 1, p. 255--257.

(1) Le matin même de l'affaire.

NOTE 22.

Page 218. — . . . . *le général divisionnaire Santerre. . . .*

Santerre avait été nommé général de division le 30 juillet 1793.

NOTE 23.

Page 220. — *Au lieu de combiner l'action des forces du nord avec celle des forces du midi. . . . .*

Le plan de campagne arrêté à Saumur, se composait de deux parties. Voici la seconde partie, comprenant les opérations auxquelles devait prendre part la division de Saumur, et dans laquelle l'action simultanée des forces du midi était nettement tracée.

» L'armée des côtes de La Rochelle se tiendra sur une défensive active; néanmoins la division du général Mieszkowsky opèrera offensivement jusqu'à la jonction avec l'aile droite de l'armée des côtes de Brest, et à l'aile gauche

de la division de *Chantonnay*. Elle dirigera sa marche de la manière suivante :

» Le 11, elle s'emparera d'*Aizenay ;*

» Le 12, elle marchera sur *le Poiré ;*

» Le 13, aux *Essarts ;*

» Le 14, à *Saint-Fulgent,* où elle prendra poste et se gardera militairement.

» La division de *Chantonnay* sera chargée de balayer tout le pays qui se trouve entre *Chantonnay* et *la Roche-sur-Yon,* de manière qu'elle ne laisse aucun ennemi derrière elle, et que ses subsistances soient assurées, Les postes de sa gauche correspondront directement avec ceux du corps commandé par le général Mieszkowsky.

» La même division de *Chantonnay* enverra occuper les postes de *Mouilleron* et de *Bazoges,* de la manière qui lui sera prescrite par le général Chalbos.

» La division commandée par le général Chalbos se portera à la *Châtaigneraie,* où elle devra arriver le 14. Elle balaiera ses derrières et ses deux flancs ; les postes de sa droite correspondront avec les postes de gauche de la division commandée par le général Rey : il en sera de même des postes de sa gauche avec la division de *Chantonnay.*

» La division commandée par le général Rey se portera à *Bressuire,* où elle devra arriver le 14. Sa droite occupera

Chambroutet, et sa gauche le château de *la Forêt-sur-Sèvre*. Ce dernier poste correspondra avec la droite commandée par le général Chalbos.

» La division de *Saumur* fournira un poste à *Argenton;* il y sera rendu le 14, et occupera les hauteurs qui sont derrière cette ville, au lieu dit *le Breuil*. La gauche des postes de cette division correspondra avec ceux de la droite de la division aux ordres du général Rey.

» La division de Saumur se portera à *Vihiers*, où elle sera rendue le 14. Sa gauche correspondra avec la droite de la division *d'Argenton*; elle occupera le château et les hauteurs qui avoisinent *Vihiers*.

» La division aux ordres du général Duhoux, laissant une garde suffisante aux ponts de Cé, se rendra, le 14, sur les hauteurs de Beaulieu, et occupera les ponts *Barré* et de *Bézigon*. La gauche de ces postes enverra de fréquentes patrouilles pour correspondre avec la droite de la division de *Vihiers*. Elle s'éclairera sur la droite pour connaître la marche et la position des ennemis sur la rive gauche de la Loire.

» La correspondance sera extrêmement active entre les divisions et le général en chef, qui tiendra son quartier-général à *Doué*. La même correspondance aura lieu avec le général en chef de l'armée des côtes de Brest et entre les divisions, colonnes et postes des deux armées qui l'avoisinent, de manière que toutes les troupes puissent opérer de concert

les mouvemens qui leur seront ordonnés, et qu'elles puissent se porter des secours reciproques, suivant l'urgence des cas.

» Les différentes divisions et les postes se garderont par des retranchemens, et auront soin de se garder par des patrouilles fréquentes et soutenues entr'elles.

» Fait et arrêté à Saumur en conseil de guerre, l'an 2 de la république une et indivisible, le 3 septembre 1793. »

Le jour même où Rossignol donnait aux généraux Duhoux et Santerre l'ordre de se porter en avant, et au général Chalbos celui de faire une retraite qui laissait les premiers exposés à l'effort des Vendéens, il écrivait au ministre de la guerre .

« J'ai fait tout mon possible pour terminer cette guerre ; mais les ambitieux ont fait tous leurs efforts pour en retarder la fin. D'après tous les généraux qui ont fait la guerre dans le pays, il serait aisé de prouver qu'elle serait finie demain 17, ou elle n'aurait pas passé le 20, si on avait adopté nos plans ; c'est ce que le général Menou vous démontrera la carte à la main. »

La retraite de Chalbos était si peu motivée qu'elle était inexplicable pour les Vendéens eux-mêmes : ils disaient dans leur bulletin du 20 :

« Le 18, les troupes républicaines qui occupaient la Châ-

» taigneraie et ses environs, ont évacué tout d'un coup. Elles » ont laissé derrière elles leurs munitions de bouche et beau- » coup d'effets. La précipitation de ce départ a donné lieu à » plusieurs conjectures. . . . . Nous espérons que nous ne » tarderons pas à sonder la profondeur de ce mystère. Ce » qu'il y a de certain, c'est que ce n'est point une manœuvre, » et qu'il n'y a point de finesse à laisser ses adversaires » s'emparer des vivres et du butin. »

NOTE 24.

Page **224.** — *Les républicains reprirent en désordre la route de Doué. . . . .*

Santerre rendit compte de cette affaire au ministre de la guerre, le 20 septembre. Voici les principaux passages de sa lettre :

« On devait partir le lendemain à cinq heures du matin, mais les cartouches que l'on attendait, et la distribution de l'eau-de-vie retardèrent le départ.

Vers les neuf heures on partit dans l'ordre suivant : la brigade Turreau, celle de Chabot et celle de Joly.

» Je me portai à la tête, je fis mettre en marche la colonne, je veillai à sa formation. La brigade en mouvement, je gagnai rapidement la tête, où étaient les représentans Bourbotte et Choudieu, le général Turreau et le général Ronsin. La tête avait fait halte dans une mauvaise position, dans le bourg de Coron qui n'a qu'une rue étroite et qui est dans un fond, avec les deux pièces de canon et les deux obusiers de la brigade en batterie,

» On aurait dû, avant d'entrer dans le fond, arrêter à trois cents toises en deçà, sur une hauteur et dans une position inexpugnable; malheureusement cela n'était pas fait et l'artillerie jouait.

» Cette position me déplut, je fis tourner quelques pièces de canon, je voulais même leur faire faire retraite sur la hauteur, je dis à mon aide-de-camp Tabar : *Mettez-les à même de faire retraite. Il y a huit pièces et autant de caissons enfournés dans le village, il faut les mettre derrière nous sur la hauteur.* Le général Ronsin présent me dit en colère : Comment ! tu commandes la retraite ? point de retraite, mourons ici..... Alors tout le monde de répéter, *et personne ne le fit.* Cela causa un engorgement si grand, que cela nous fit perdre nos pièces de douze, les obusiers et quelques pièces de quatre; parce que n'ayant pas pris la hauteur, ce qui aurait défendu toute notre gauche qui se reployait, les tirailleurs vinrent jusque sur l'artillerie, en fusillant les canonniers. Deux caissons voulurent tourner ; ils étaient dans un endroit trop étroit, ils ne le purent, barrèrent la retraite forcée, et firent prendre le tout ; tandis que s'il n'y avait eu dans le chemin qu'une pièce et un obusier, et seulement un caisson de chaque, placés pour pouvoir retourner, cela était suffisant.

» Il est bon d'observer que marchant la veille avec le général Joly, nous battîmes l'ennemi, nous prîmes Vihiers et le château de Coudray; mais que nous n'avons point entendu un seul coup de fusil à l'approche d'un bois, d'un village, de Vihiers, qu'à l'instant deux de nos pièces ne fussent en batterie.

» Il est aussi bon d'observer que j'avais attaché à la seconde

colonne le général Dembarère, officier du génie aussi brave qu'instruit, et qu'il ne fut pas tout-à-fait écouté. Il eut à cette affaire, dans la retraite que j'ai faite à côté de lui, sa redingote criblée de balles ; et si mon aide-de-camp Tabar n'eût pas préparé un peu la retraite, nous eussions perdu six pièces et six caissons de plus.

» Le jour du départ, nous nous consultâmes, les généraux et les représentans, sur la question de savoir si la première brigade marcherait la première. Le général Joly qui la commande n'était pas au conseil. On décida que la troisième pouvait marcher, parcequ'elle avait les soldats les plus aguerris, les gendarmes et l'artillerie volante. Je représentai aux représentans du peuple et au général Ronsin, le matin, que le grand plan de guerre avait été de nous porter à Vihiers et de nous y maintenir; ils me dirent que le général Rossignol s'était réservé le droit d'attaquer, et que toute la troupe désirait d'aller à Chollet. Je répliquai que je les rendais garans de la démarche, que leur parole me suffisait, et à la vérité la troupe eût été en insurrection si on n'y eût pas été. Cependant, lorsque la troupe marcha, je vis dans beaucoup de soldats qui répétaient *à Chollet, à Chollet,* qu'il y avait envie de piller. Je fis part de mes craintes aux représentans, j'avais même envie de faire halte, d'autant plus encore que je voyais de droite et de gauche devant moi précéder le feu; que des moulins pleins de blé,

que j'avais épargnés la veille, étaient incendiés, et que le désordre redoublait.

» Dans de pareilles circonstances, si le chef est forcé dans ses opinions, si ses ordres ne sont pas sacrés, puisqu'il en est responsable, si des réflexions prudentes et nécessaires sont tournées en ridicule, nous ne pourrons avoir de succès que ceux que le hasard nous procurera; tandis que des forces aussi considérables, dirigées avec prudence, assurées dans leur marche par une lenteur nécessaire et circonspecte, nous mèneraient à un but solide et nous fourniraient des résultats avantageux. »

NOTE 25.

Page 234. — *L'arrêté qui lève son écrou. . . . .*

Voici la copie textuelle de cet arrêté :

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS

DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC

DE LA CONVENTION NATIONALE,

Du dixième jour du mois de thermidor, l'an deuxième de la République française une et indivisible.

Les Comités du salut public et de sûreté générale réunis, arrêtent que le général Santerre, détenu aux Carmes, sera mis sur le champ en liberté, et que les scellés qui pourraient avoir été apposés sur ses papiers seront levés à l'instant.

Signé au registre : Collot d'Herbois, Amar, M. Bayle, E. Lacoste, C.-A. Prieur, Jagot, B. Barère, Billaut-Varenne, R. Lindet, Carnot, Louis (du Bas-Rhin), Dubarran.

Pour extrait :

Elie Lacoste, M. Bayle, B. Barère, Collot-d'Herbois, Voulland, R. Lindet, Carnot.

Il semble, à l'inspection de la pièce originale, que l'expéditionnaire dont la plume avait dû tracer tant de terribles

arrêtés, ait voulu se réjouir à sa manière, de copier enfin un arrêté de mise en liberté ; il s'est plu à orner d'une façon toute particulière le P qui commence les mots : *Pour extrait.*

Le jour même de sa délivrance (10 thermidor), Santerre parut à la barre de la Convention : il dit que, victime de l'oppression de Robespierre, ses fers venaient d'être brisés, et qu'il n'aspirait qu'au bonheur de continuer à se rendre utile à la patrie, n'importe dans quel grade. Il fut admis aux honneurs de la séance. (Moniteur du 30 juillet 1794).

NOTE 26.

Page 265. — *Le contrat d'acquisition fut passé.* . . . .

Il fut spécifié que *La Jeunesse* et sa femme conserveraient, pendant toute leur vie, leur logement au château, ou que l'acquéreur payerait leur loyer ailleurs.

NOTE 27.

Page 297. — *Le général Augereau s'y rendait de son château de La Houssaye.* . . . .

Le général Augereau était, comme Santerre, né dans le faubourg St-Marceau; ils s'étaient connus enfans. Le château de La Houssaye est à six lieues de Meaux sur la route de Melun.

NOTE 28.

Page 308. — *Il se hâta d'adresser au ministre. . . .*

Voici, en son entier, la lettre qu'il adressa au ministre, et dont il envoya une copie au directeur général des finances.

A son Excellence le Ministre des finances.

Monseigneur;

ANTOINE-JOSEPH SANTERRE, général de division, demeurant à Paris, Rotonde et enclos du Temple,

A l'honneur de représenter à votre Excellence, que le 22 ventôse dernier, il s'est rendu adjudicataire à l'audience des criées du département de la Seine, moyennant seize cent mille cent francs, de biens immeubles situés à Thorigny et autres lieux, départements de la Manche et du Calvados, dépendant de la succession de M. Honoré-Camille-Léonor-Grimaldi Monaco, sur la vente sur publications, poursuivie par les héritiers bénéficiaires de ce dernier.

Si les entraves que ces héritiers ont mises à l'adjudication faite à l'exposant, et le dépit notoire qu'ils en ont manifesté, ont prouvé qu'eux et leurs agents avaient spé-

culé sur les biens et voulaient se les faire adjuger à vil prix, l'exposant devait croire cependant qu'ils respecteraient un jugement d'adjudication rendu sur leur propre poursuite.

Mais jaloux de voir un adjudicataire étranger recueillir les bénéfices d'une vente qu'ils pensaient s'être assurés, ces héritiers ont employé tous leurs efforts pour forcer l'exposant à renoncer à l'adjudication qui lui était faite, et parvenir à une revente de ces mêmes biens, moyen assuré de les déprécier et de se les faire adjuger à vil prix.

Ils ont donc essayé de détruire le crédit de l'exposant, en publiant et faisant publier que ces biens étaient adjugés quatre cent mille francs audessus de leur valeur; bien cependant qu'un de leurs avoués eût enchéri lui-même jusqu'à seize cent mille francs.

Mais ce moyen ne leur réussit pas. Instruits que l'exposant s'était procuré les fonds suffisants pour son adjudication, ils ont fait interjeter appel du jugement d'adjudication par un créancier de la succession, deux jours avant l'expiration du délai pour payer les frais d'enregistrement.

Le but de cet appel est, en faisant annuler ce jugement d'adjudication, non seulement de priver l'exposant des bénéfices qu'il doit en retirer, mais de lui faire per-

dre, en outre, cent soixante mille francs pour les frais d'enregistrement et ceux de procédure, parceque ne pouvant répéter contre le domaine un droit d'enregistrement acquitté, ni contre les avoués, des frais dont ils ont obtenu la distraction, le recours qu'aurait l'exposant contre la succession ou les héritiers, serait illusoire, puisque cette succession est notoirement insolvable, et que l'effet du bénéfice d'inventaire est de n'être tenu des dettes que jusqu'à concurrence des biens, qui sont insuffisants pour remplir les créanciers hypothécaires qui primeraient nécessairement l'exposant.

Ils ont dit encore, que si, retenu par la crainte de les perdre, l'exposant n'acquittait pas les soixante-treize mille neuf-cent vingt francs, montant du droit d'enregistrement, il serait contraint ensuite de payer le double droit.

En admettant que les héritiers Monaco soient étrangers à cet acte d'appel, et qu'il ait été interjeté par le créancier, qui effectivement s'était opposé à l'adjudication, la position de l'exposant n'en serait que plus critique.

En cet état, placé entre le risque de perdre, tant les soixante-treize mille neuf cent vingt francs d'enregistrement que les quatre-vingt mille francs de frais de procédure, et la crainte d'encourir un double droit de soixante-treize mille neuf cent vingt francs, l'exposant a recours à votre Excellence, pour se guider dans la marche

qu'il doit suivre. Il la supplie de lui faire connaître ;

1° Si, attendu l'insolvabilité de la succession et des héritiers, l'éviction dont il est menaçé, et conformément à l'article 1653 du code civil, il est dispensé d'acquitter le droit d'enregistrement, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur l'appel?

2° Si dans le cas où il acquitterait le droit d'enregistrement, et où le jugement d'adjudication serait annulé, la Régie lui restituera les sommes qu'il aura payées?

3° Enfin, si d'après toutes ces circonstances, il peut, être sujet au paiement du double droit, faute d'enregistrement dans les vingt jours ?

L'importance de ces questions en elles-mêmes et par rapport à l'exposant, lui font espérer, Monseigneur, que vous apporterez toute votre attention dans la décision de ces questions, qui sont pour lui d'un intérêt majeur.

Il joint ici copie collationnée de l'acte d'appel qui lui a été signifié.

Paris, 14 germinal, an 13.

NOTE 29.

Page 319. — Note. *Mme d'Abrantès a écrit sans preuves ...*

Nous ne pouvons résister au désir de relever quelques-unes de ses inexactitudes. La tâche est facile.

Elle fait dire à Santerre, dans une prétendue conversation : « Quand la Convention m'a nommé pour aller com-» mander une armée républicaine, je ne voulais pas y » aller. . . . .

» J'ai été forcé d'aller prendre le commandement d'une » colonne ; Ronsin en commandait une autre, et puis ce » pauvre Rossignol avait la troisième. »

Le fait est, le Moniteur en fait foi, que Santerre avait demandé lui-même à faire la guerre dans la Vendée, et qu'il avait présenté un plan de campagne.

Rossignol ne commandait pas une troisième colonne, il commandait en chef.

Mme d'Abrantès met Santerre à la tête d'une des colonnes dites infernales. Les colonnes infernales ne furent lancées sur la Vendée qu'en 1794. Santerre n'était plus à l'armée.

Elle raconte une scène entre Santerre et Kléber, son subordonné, lors de l'attaque de Mortagne. Kléber, qui

appartenait à l'armée de Mayence et non à celle de Saumur où commandait Santerre, n'a servi ni sous les ordres de Santerre, ni même avec lui. L'armée de Mayence arriva le 31 août 1793 à Saumur, dès le 6 septembre elle était à Nantes d'où elle commença ses opérations d'un autre côté de la Vendée.

Santerre qui avait quitté le 5 octobre l'armée, où il était remplacé par le général Muller, n'était pas à l'occupation de Mortague qui eut lieu le 15 de ce mois.

Elle accuse Santerre d'avoir vendu à son profit, des instruments de mathématiques envoyés par la Convention à l'État-major. Le fait serait étrange de la part de Santerre qui sacrifiait sa fortune à son pays, et qui aurait eu bien d'autres occasions de s'indemniser plus avantageusement.

Elle raconte qu'il emmena de Bressuire, une jeune fille dont le grand-père fut traîné à la queue d'un cheval. Des habitants de Bressuire ont affirmé n'avoir jamais rien entendu dire de semblable.

Elle fait dire à Napoléon : « Santerre trouverait charmant » de gagner les épaulettes de Lieutenant-Général. » Il les avait depuis le 30 juillet 1793.

NOTE 30.

Page 320. — *Ce n'est autre chose qu'une dénonciation calomnieuse.....*

L'auteur de cet écrit, dont nous ne voulons pas rappeler le nom ici, est cité par M. Thiers, comme agent provocateur et dénonciateur.

ERRATUM.

Page 340, ligne 3, au lieu de n° 239, *lisez :* n° 232.

TABLE.

—

INTRODUCTION. I

—

CHAPITRE I.

Origine de Santerre. — Ses premières années. — Ses études. — Amour contrarié. — Tentative de suicide. — Il achète une brasserie. — Ses deux mariages. — Ses

travaux, et sa passion des chevaux. — Son portrait au moment où éclata la Révolution. 1

CHAPITRE II.

La Révolution. — Santerre à l'Archevêché. — Les brigands. — Reveillon et l'abbé Roy. — Les deux faubourgs. — Pillage de la maison Reveillon. — La contre-révolution à coups de cravache et la contre-révolution à coups de sabre. — Création de la Garde nationale. — La cocarde verte et la cocarde nationale. — Santerre, chef de bataillon. — La Bastille. — Ses rigueurs. — Quelques prisonniers. 19

CHAPITRE III.

Force et faiblesse de la Bastille. — Les boutiques du gouverneur. — Attaque à coups de fusil. — La Bastille assiégée avec des pompes. — Rideau de fumée. — Attaque à coup de canon. — Prise de la Bastille. — Santerre court aux prisonniers. — Instrumens de torture. — Squelettes humains. — Archives. — De Withe promené dans Paris. — Trophées offerts à Santerre : clefs et menottes. — Convoi du jeune Gomy 57

CHAPITRE IV.

La disette. — Hommes sauvés de la lanterne. — Santerre nourrit une partie de la population du faubourg. — Emeutes de femmes. — Scènes tragi-comiques. — Santerre sauve la Bibliothèque Royale et la grille de la Place-Royale. — Attaque du donjon de Vincennes. — Le peuple veut brûler Santerre. — Trait d'héroïsme . . 57

CHAPITRE V.

Fuite du roi. — Il est ramené et suspendu de ses fonctions. — Santerre de garde aux Tuileries. — Scène dans le salon du Roi. — Entrevue de Santerre avec le Roi et la Reine. — Offres faites à Santerre de la part de la Reine. — Il est suspecté d'orléanisme. — Décret d'absolution du Roi, rendu par l'Assemblée. . . . . 79.

CHAPITRE VI.

Proclamation de loi martiale. — Imprimé calomnieux. — Santerre compromis. — Il quitte sa demeure. — Acceptation de constitution. — Fêtes et Amnistie. — Politique de circonstance et politique secrète. — Journée

du 20 juin. — Santerre protége la reine et le dauphin. — Il fait évacuer les Tuileries. 95

CHAPITRE VII.

Symptômes d'une lutte décisive. — Nouvelle tentative de Santerre auprès du roi. — Manifeste du duc de Brunswick. — Journée du 10 août. — Le roi suspendu de nouveau de ses fonctions et renfermé au Temple. Massacres de septembre. — Services rendus par Santerre. — Fonctions difficiles. — Santerre injurié dans le journal de Marat. 113

CHAPITRE VIII.

La Convention. — Sédition au Temple. — Santerre donne sa démission. — Outrages à la famille royale. — La démission de Santerre n'est pas acceptée. — Imprudences royalistes. — Le donjon. — Paroles de la reine à Santerre. — Le roi à la barre de la Convention. — L'armoire de fer. — Le roi et les partis 137

CHAPITRE IX

Jugement du roi. — Texte de l'arrêt de mort —

Scènes au Temple — Santerre mis sous les ordres de Berruyer, général de division. — La place de la Révolution. — Les tambours. — Exécution de Louis XVI. — Versions diverses. — Les cinq cents dévoués. — Louis XVI pouvait-il être sauvé ? 159

CHAPITRE X.

Désordres et pillages. — Mesures prises par Santerre. — Il souffre de la disette. — Ses nouveaux sacrifices à la Révolution. — Monsieur, frère de Louis XVI, lui notifie son avènement à la régence. — Il échappe à deux tentatives d'empoisonnement. — La Vendée. — Départ de Santerre. — Premières troupes opposées aux Vendéens. — Prise de Saumur. 189

CHAPITRE XI.

Plan de campagne contre la Vendée. — Santerre repousse les Vendéens à Doué. — Marche sur Chollet. — Déroute de Coron. — Santerre appelé à Paris. — Ovation populaire. — Santerre retourne à son poste. — Son arrestation 215

CHAPITRE XII,

La prison des Carmes. — La future Impératrice. — Santerre de la Fontinelle. — Sang-froid imperturbable. — Santerre délivré le 10 thermidor. — Il s'oppose aux nouvelles persécutions. — Ingratitudes. — Nouvelle prévention. — Un ami. — Demande inutile. — Il vend sa brasserie — Il est chargé d'une fourniture de six mille chevaux 229

CHAPITRE XIII.

Voyage en Belgique. — Le vieil émigré. — Méprise singulière. — La table d'hôte. — Les officiers Prussiens. — Fête de village. — Gratitude. — Moines manufacturiers. — Le cabaret isolé . . . . . 243.

CHAPITRE. XIV.

Santerre refait sa fortune. — Son divorce. — Le descendant du roi Darius. — Le château d'Eve. — Le président de Rosnay. — M. *La Jeunesse* et M. *de* Santerre. — Scène en diligence. — L'épée du 21 janvier. — Nouveaux détails 255

CHAPITRE XV.

Le 18 brumaire. — Bonaparte redoute le faubourg St-Antoine. — Santerre encore suspect. — Faveurs obtenues du ministre de la guerre. — Paroles échangées avec Napoléon. — Santerre est réintégré dans son grade et admis à la retraite — Vente du château d'Eve. — Le fils de Santerre chez M. de Rosnay. — Nouveaux traits de bienfaisance. — Spéculation offerte. . . . 277

CHAPITRE XVI.

Affaire de la succession de Monaco. — Santerre se rend adjudicataire de la terre de Thorigny. — Le double droit. — Procès et ruine. — Perfidie d'un ami. — Santerre arrêté — Ingratitude. — Un bon parent. — Attaque de paralysie. — L'audience accordée. — Chute et dernière maladie de Santerre. — Sa mort et son convoi solitaire. — Résumé. 301

SANTERRE

GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE:

SA VIE POLITIQUE ET PRIVÉE

ÉCRITE D'APRÈS DES DOCUMENTS ORIGINAUX LAISSÉS PAR LUI, ET LES NOTES D'AUGUSTIN SANTERRE, SON FILS AINÉ,

Par A. CARRO,

Rédacteur du Journal de Seine-et-Marne.

Savez-vous qu'il a voulu parler au peuple! . . . . . que Santerre laissait faire, et que si je n'avais pas commandé aussitôt un roulement de tambours pour étouffer la voix du tyran, je ne sais ce qu'il serait arrivé!

Paroles du général Berruyer aux commissaires de la Convention.

PARIS,

LEDOYEN, libraire, Palais-Royal, galerie d'Orléans, 31.

Et chez les principaux libraires des départemens.

1847.
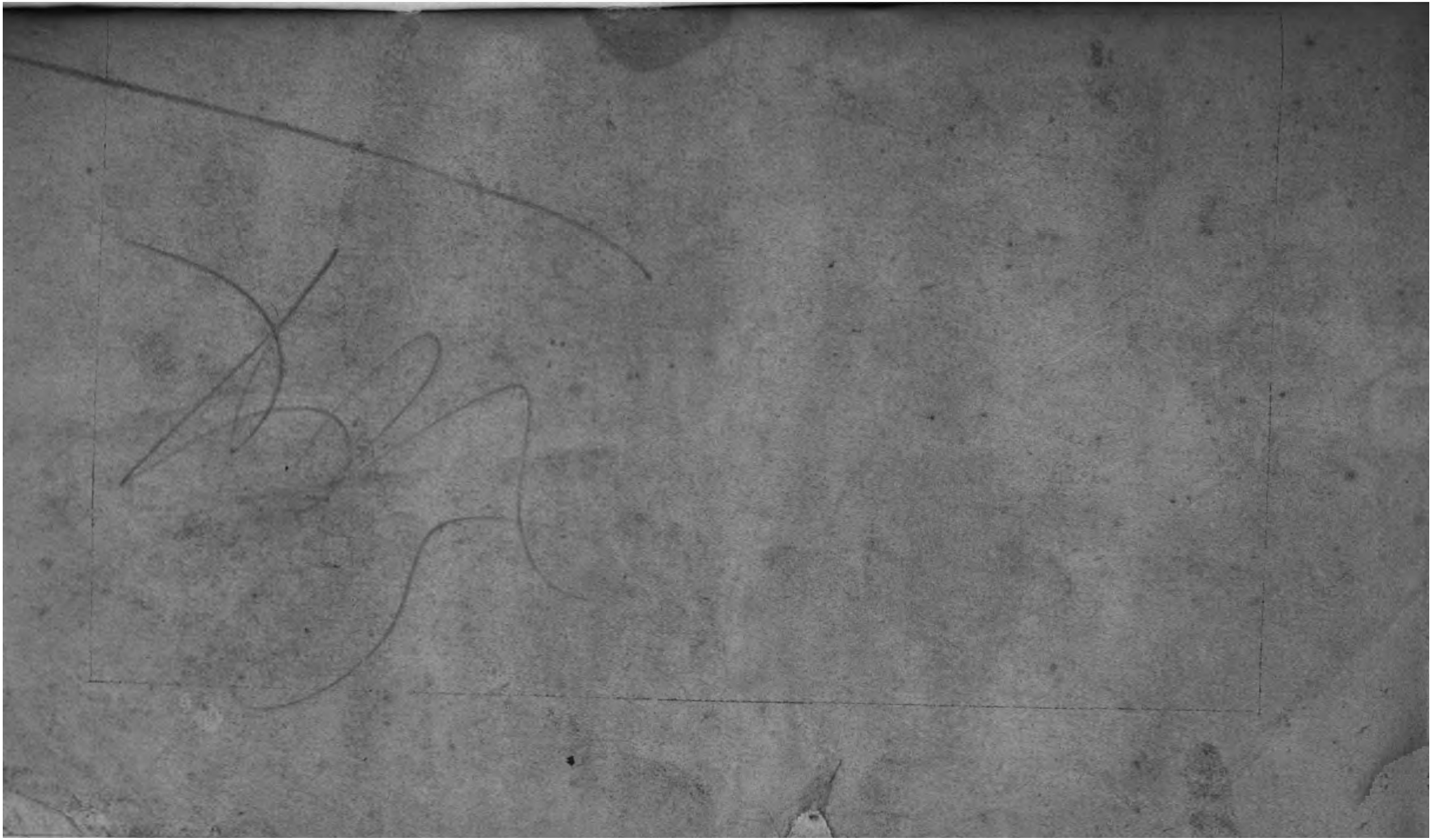
R 133